



Société Anonyme au capital de 4.683.319 €
Siège social : ZI La Pénissière, RN 137, 17230 Marans
RCS La Rochelle B 390 406 320

Document de Référence



Le présent document de référence a été enregistré par l'Autorité des Marchés Financiers en date du 10 novembre 2010 sous le n°R10-072 conformément aux articles 212-13 du Règlement Général de l'AMF.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financier.

Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de son signataire.

Des exemplaires de ce Document de Référence sont disponibles sans frais au siège social de la société PONCIN YACHTS. Ce Document de Référence peut également être consulté sur le site internet de la Société (www.poncinyachts.com) et sur celui de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org).

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	2
CHAPITRE 1. PERSONNES RESPONSABLES	6
1.1. Dénomination de la personne responsable.....	6
1.2. Attestation de la personne responsable	6
1.3. Politique d'information	7
CHAPITRE 2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES.....	8
2.1. Dénomination des contrôleurs légaux des comptes.....	8
Commissaires aux comptes titulaires	8
Commissaires aux comptes suppléants.....	8
2.2. Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été re-désignés	9
2.3. Honoraires des contrôleurs légaux	9
CHAPITRE 3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES.....	10
3.1. Informations financières résumées	10
3.2. Informations financières de périodes intermédiaires.....	11
3.3. PONCIN YACHTS et la bourse.....	11
CHAPITRE 4. FACTEURS DE RISQUE.....	14
4.1. Risques liés à l'activité.....	14
4.1.1 Risques liés au marché et à la situation économique.....	14
4.1.2 Risques liés aux barrières aux entrées	15
4.1.3 Risques liés a la concurrence.....	15
4.1.4 Risques de production.....	16
4.1.5 Risques technologiques	16
4.1.6 Risques Liés à un sinistre survenant sur un chantier	17
4.1.7 Risques clients.....	17
4.1.8 Risques liés aux fournisseurs et sous-traitants.....	18
4.1.9 Risques liés a la dépendance aux personnes clés.....	18
4.2. Risques juridiques, réglementaires et fiscaux.....	19
4.2.1 Risques juridiques	19
4.2.2 Dépendance à l'égard des brevets, des licences et marques.....	19
4.2.3 Litiges en cours	19
4.2.4 Risques assurances	20
4.2.5. Risques environnementaux - Conséquences environnementales de l'activité	26
4.3. Risques financiers	27
4.3.1 Risques liés aux besoins de financement de l'activité	27
4.3.2. Risques de liquidité - Financement du besoin en fonds de roulement.....	27
4.3.3. Risques de taux	31
4.3.5. Risques de change	32
4.3.6. Risques sur actions	32
4.3.7. Risques liés aux engagements pris par le groupe - Hors bilan.....	32
CHAPITRE 5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR.....	34
5.1. Histoire et évolution de la Société.....	34
Raison sociale et nom commercial	34
Lieu et numéro d'enregistrement.....	34
Date de constitution et durée de vie	34
Autres informations concernant PONCIN YACHTS	34
Evénements importants dans le développement des activités de PONCIN YACHTS	35
5.2. Investissements	40
Principaux investissements réalisés jusqu'à la date de visa du Document de Référence.....	40
Principaux investissements en cours et méthode de financement	40
Stratégie d'investissements et engagements fermes.....	40
CHAPITRE 6. APERCU DES ACTIVITES.....	41
6.1. Principales activités	41
6.1.1. Le pôle bateau.....	41

6.1.2. Le pôle Services	48
6.1.3. Répartition du chiffre d'affaires par activités	49
6.2. Le marché du nautisme	51
Evolution du marché	51
Le marché du catamaran	54
Le marché des bateaux à moteur Open	55
6.3. Les concurrents de PONCIN YACHTS	55
6.4. Les atouts de PONCIN YACHTS	56
6.5. Evénements exceptionnels ayant influencé l'activité	56
6.6. Degré de dépendance de PONCIN YACHTS	56
A l'égard des Brevets, licences ou autres compétences technologiques	56
A l'égard de contrats de partenariats	56
CAPITRE 7. ORGANIGRAMME	57
7.1. Périmètre du groupe	57
7.2. Principales filiales	58
CAPITRE 8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	59
8.1. Immobilisations corporelles et propriétés immobilières louées	59
Informations immobilières	59
Actifs d'exploitation	60
8.2. Facteurs environnementaux pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	63
CAPITRE 9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	64
9.1. Situation financière de PONCIN YACHTS	64
Evolution du chiffre d'affaires	64
Evolution des résultats	65
9.2. Résultat OPERATIONNEL COURANT	73
Facteurs importants influant sur le revenu d'exploitation	73
Risques de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique	73
CAPITRE 10. TRESORERIE ET CAPITAUX	74
10.1. Capitaux propres consolidés	74
10.2. Source, montant et description des flux de trésorerie	75
Variation de trésorerie	76
10.3. Conditions d'emprunt et structure de financement	79
Structure de la dette	79
Endettement financier	80
10.4. Restriction éventuelle à l'utilisation de capitaux	81
10.5. Sources de financement attendues pour honorer les engagements pris	83
CAPITRE 11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	84
11.1. Politique de protection des marques, brevets, licences et autres propriétés intellectuelles	84
11.2. Description des activités de recherche et développement	85
Politique de Recherche et Développement	85
Labellisation OSEO Entreprise Innovante	85
CAPITRE 12. INFORMATION SUR LES TENDANCES	86
12.1. Principales tendances ayant affecté l'activité depuis le dernier exercice	86
12.2. Eléments susceptibles d'influer sur les perspectives de la société	87
CAPITRE 13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	88
CAPITRE 14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GENERALE	96
14.1. Informations générales	96
Membres du Conseil d'Administration	96
Profil des membres du Conseil d'Administration	98
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de Direction et de Surveillance et de la Direction Générale	101
CAPITRE 15. REMUNERATION ET AVANTAGES	102
15.1. Rémunérations et avantages en nature attribués aux mandataires sociaux et Dirigeants mandataires sociaux	102

15.2. Sommes provisionnées ou constatées par PONCIN YACHTS aux fins de versement de pensions, de retraite ou d'autres avantages	104
15.3. Tableau relatifs aux recommandations AFEP/MEDEF	105
CHAPITRE 16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	106
16.1. Direction et administration de la Société	106
Direction de la Société	106
Administration de la Société.....	107
Précisions concernant la composition du Conseil d'Administration	107
16.2. Informations sur les contrats de services	109
16.3. Informations relatives aux comités.....	109
16.4. Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en france	109
16.5. Rapport sur le Contrôle interne (31 août 2009)	110
CHAPITRE 17. SALARIES.....	118
17.1. Effectif.....	118
17.2. Participations et instruments d'accès au capital des mandataires sociaux et Dirigeants mandataires sociaux de PONCIN YACHTS	120
Participation au 31 aout 2010.....	120
Actions gratuites attribuées aux Dirigeants mandataires sociaux et aux mandataires sociaux	120
Bons de souscription d'actions et bons de souscription de parts de créateur d'entreprise attribués aux dirigeants et aux mandataires sociaux	120
17.3. Accord prévoyant une participation des salariés au capital de PONCIN YACHTS.....	120
CHAPITRE 18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	121
18.1. Répartition du capital	121
Actionnariat au 10 novembre 2010	121
Déclarations de franchissement de seuil depuis le 1 ^{er} janvier 2009	122
Evolution récente de l'actionnariat	124
18.2. Droits de vote	124
18.3. Détention ou contrôle de PONCIN YACHTS	125
18.4. Accord pouvant entraîner un changement de contrôle	125
CHAPITRE 19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	126
19.1. Description des conventions.....	126
19.2. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées (Exercice clos le 30/08/2009)	126
CHAPITRE 20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR	132
20.1. Informations financières historiques - Bilan et comptes annuels sociaux.....	132
Comptes annuels au 31/08/2009	132
Comptes annuels au 31/08/2008	148
Comptes annuels au 31/08/2007	162
20.2. Informations financières proforma	176
20.3. Etats financiers consolidés	177
Comptes consolidés au 31/08/2009	177
NOTE COMPLEMENTAIRE AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31/08/2009	222
Comptes consolidés au 31/08/2008	224
Comptes consolidés au 31/08/2007	251
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles (sociales et consolidées)	278
31/08/2009.....	278
31/08/2008.....	285
31/08/2007.....	292
20.5. Date des dernières informations financières	298
20.6. Informations financières intermédiaires consolidées établies au 28 février 2010	299
NOTE COMPLEMENTAIRE AUX COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDÉS AU 28/02/2010	314
20.7. Politique de distribution des dividendes.....	315
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	315
20.9. Changements significatifs de la situation financière ou commerciale	315
CHAPITRE 21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	316

21.1. Capital social.....	316
Montant du capital souscrit et capital autorisé	316
Répartition du capital social au 10 novembre 2010	316
Actions non-représentatives du capital.....	316
Actions auto-détenues et programme de rachat d'actions	316
Instruments dilutifs.....	317
Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou obligation attachée au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital.....	317
Capital faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option.....	317
Evolution du capital social (12 derniers mois)	318
21.2. Actes constitutifs et statuts	319
Objet social de PONCIN YACHTS (article 2 des statuts)	319
Dispositions concernant les organes d'administration et de direction (articles 11 à 19 des statuts)	320
Droits, priviléges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions	325
Conditions régissant la tenue des Assemblées Générales	327
Conditions pouvant différer, retarder ou empêcher un changement de contrôle.....	330
Franchissements de seuils	330
Conditions régissant les modifications du capital (article 7 des statuts)	330
CHAPITRE 22. CONTRATS IMPORTANTS	332
CHAPITRE 23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS.....	333
CHAPITRE 24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	334
24.1. Agenda financier de l'exercice en cours.....	335
24.2. Publication des 12 derniers mois.....	335
CHAPITRE 25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS.....	338
INDEX DES TABLEAUX, GRAPHIQUES, ET AUTRES TABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE.....	339

CHAPITRE 1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1. DENOMINATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE

Monsieur Olivier PONCIN, Président du Conseil d'Administration, est la personne responsable du présent Document De référence.

Monsieur Olivier PONCIN

ZI La Pénissière, RN 137, 17230 Marans

Tél : +33 (0)5 46 00 87 41

1.2. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de Référence ont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Le présent Document de Référence intègre les comptes consolidés IFRS des exercices clos les 31 août 2007, 31 août 2008 et 31 août 2009, ainsi que les comptes consolidés semestriels au 28 février 2010 :

- Le rapport établit sur les comptes consolidés semestriels au 28 février 2010 ne comporte pas de réserve mais comporte deux observations relatives à la cession par la société KELT de « ses actifs et de la marque SEA HAWKS » et à l'abandon partiel des créances bancaires avec clause de retour à meilleure fortune consenti dans le cadre du plan de sauvegarde.
- Le rapport établit sur les comptes consolidés au 31 août 2009 ne comporte pas de réserve mais comporte deux observations relatives à la « procédure de sauvegarde » et aux événements significatifs ayant eu une incidence sur le résultat de l'exercice.
- Le rapport établit sur les comptes consolidés au 31 août 2008 ne comporte pas de réserve mais comporte trois observations relatives à la « procédure de sauvegarde » et aux « activités abandonnées » et à la « dépréciation des écarts d'acquisition d'HARMONY YACHTS, CATANA et KELT ».

Le rapport établit sur les comptes consolidés au 31 août 2007 ne comporte ni réserve ni observation.

Le présent Document de Référence intègre des estimés au 31 août 2010, ainsi que des prévisions au 31 août 2011 et 2012 : Les rapports établis sur ces estimations et prévisions ne comportent pas de réserve mais comportent une observation relative au fait que le « résultat de l'exercice clos au 31 août 2010 est en cours d'audit et n'a donc pas fait l'objet à ce jour d'une certification ».

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent Document de Référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de Référence.

Cette lettre ne contient pas d'observation. »

Fait à Paris, le 10 novembre 2010.

Monsieur Olivier PONCIN

Président du Conseil d'Administration de PONCIN YACHTS.

1.3. POLITIQUE D'INFORMATION

Responsable de l'information financière :

Monsieur David ETIEN
PONCIN YACHTS
ZI La Pénissière, RN 137, 17230 Marans
Tél : +33 (0)5 46 00 87 41
Mail : david.etien@groupeponcin.com

Agence de communication :

Aélium Finance
Monsieur Jérôme GACOIN
Tél : +33 (0)1.44.91.52.49
Mail : jgacoin@aelium.fr

CHAPITRE 2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1. DENOMINATION DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

➤ SOFIDEM

Représenté par Philippe NOURY

Rue J.B. LAMARCK – BP2145 – 53021 LAVAL Cedex 09

Date de premier mandat (en cours) : AGE du 22/02/2005.

Echéance du mandat : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/08/2010.

➤ DUO SOLUTIONS AUDIT

Représenté par Franck FORTIN

16 rue du Pré Médard – BP25 – 86281 SAINT BENOIT Cedex

Date de premier mandat : AGE 29/10/2001. Date de dernier renouvellement : AGO du 26/01/2005 (confirmé au cours de l'AGE du 22 février 2005).

Echéance du mandat : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/08/2010.

COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS

➤ Monsieur Marc CHEMINEAU

Rue J.B. LAMARCK – BP2145 – 53021 LAVAL Cedex 09

Date de premier mandat (en cours) : AGE du 22/02/2005.

Echéance du mandat : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/08/2010.

➤ DUO SOLUTIONS

16 rue du Pré Médard – BP25 – 86281 SAINT BENOIT Cedex

Date de premier mandat (en cours) : AGE 22/02/2005.

Echéance du mandat : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/08/2010.

2.2. CONTROLEURS LEGAUX AYANT DEMISSIONNE, AYANT ETE ECARTES OU N'AYANT PAS ETE RE-DESIGNES

La Société précise qu'aucun contrôleur légal n'a démissionné, n'a été écarté ou n'a pas été redésigné au cours de l'exercice clos en août 2009 et depuis le début de l'exercice en cours.

2.3. HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX

En K€	SOFIDEM		Audit Bailloux consultants	
	31/08/2009	31/08/2008	31/08/2009	31/08/2008
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes sociaux et consolidés	64	83	47	77
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	-	-	-	-
Autres prestations				
Juridique, fiscal et social	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
TOTAL	64	83	47	77

CHAPITRE 3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

3.1. INFORMATIONS FINANCIERES RESUMEES

Informations financières

Table 1. *Informations financières consolidées résumées*

En K€	31/08/2012 (prévisions)	31/08/2011 (prévisions)	31/08/2010 (estimés)	31/08/2009	31/08/2008	31/08/2007 pro forma*
Vérification des informations	Non auditées (revue limitée)			Auditées	Auditées	Auditées
Chiffre d'affaires net	41 037	36.481	29.182	29 138	30 113	38 570
Résultat Opérationnel	1.159	565	- 3 657	3 949	- 28 637	187
Résultat Net	851	10	- 3 440	6 633	-49 104	-9 966
Résultat Net part du Groupe	850	29	- 3 489	6 632	-49 105	-9 968
Actif Net	40 477	40 101	41 364	50 188	56 354	93 763
Disponibilités	7.337	5.690	1 735	2 475	1 566	1 156
Capitaux propres Part du Groupe	10.864	10.015	4 436	7 925	1 292	50 398
Endettement financier (Courant et non courant)	15.720	17.633	22 701	21 389	36 140	23 770

* En raison de l'application de la norme IFRS5 résultant de l'arrêt de l'activité de HARMONY, un pro-forma 2007 a été établit et a servi de comparable dans la présentation des comptes 2008. Initialement, l'exercice 2007 intégrait l'activité de fabrication et de vente des voiliers HARMONY. Or, à compter de l'exercice 2007/2008, cette activité était logée dans une ligne « bas de résultat » intitulée « Résultat net des activités abandonnées ».

Les données consolidées établies au 31/08/2007, 31/08/2008, 31/08/2009 ainsi que les estimations établies au 31/08/2010 et les prévisions 2011 et 2012 ont fait l'objet de rapports des commissaires aux comptes.

3.2. INFORMATIONS FINANCIERES DE PERIODES INTERMEDIAIRES

Le présent Document de Référence contient des informations financières consolidées portant sur le 1^{er} semestre 2009/2010 (28 février 2010):

Table 2. Informations financières consolidées intermédiaires résumées

En K€	S1 2010	S1 2009
Chiffre d'affaires net	12 452	15 455
Résultat opérationnel	-2 699	-3 259
Résultat Net de l'ensemble consolidé	-2 659	-1 140
Résultat Net Part du Groupe	-2 659	-1 141
Actif Net	47 844	55 545
Disponibilités	2 619	1 260
Capitaux propres Part du Groupe	5 266	152
Endettement financier (Courant et non courant)	21 032	34 020

3.3. PONCIN YACHTS ET LA BOURSE

Les actions PONCIN YACHTS sont actuellement cotées sur le compartiment C de l'EURONEXT Paris.

Code ISIN: FR0010193052

➤ Parcours boursier :

La société PONCIN YACHTS s'est introduite en bourse le 12 mai 2005. Bien que déjà propriétaire des sociétés CATANA et PORT PIN ROLLAND, aujourd'hui fers de lance du groupe, le parcours boursier de PONCIN YACHTS a été très influencé par l'ambitieux projet HARMONY. Cette introduction s'est faite au cours de 9,80 €

Les difficultés rencontrées dans le lancement du projet HARMONY et les conséquences progressives sur les résultats du groupe PONCIN YACHTS ont eu pour effet l'effritement progressif de l'action PONCIN YACHTS qui se situait à 3,20 € la veille de la mise sous sauvegarde de PONCIN YACHTS le 29 mai 2008, trois ans après l'introduction en bourse.

Sans surprise, la procédure de sauvegarde a eu des effets désastreux sur le cours de bourse qui atteindra au cours de la procédure son minimum à 0,33 € étant précisé qu'il n'y a pas eu de suspension de la cotation tout au long de la procédure de sauvegarde.

Dès la sortie de sauvegarde, consécutive à la mise en place d'un nouveau business model totalement reformaté, l'action remonte progressivement la pente à environ 1,60 € au début du mois d'avril.

Des informations importantes touchant une valeur du secteur nautique ont déclenché une vague de hausse sur l'ensemble des acteurs nautiques cotés en bourse mais dans des proportions considérables pour PONCIN YACHTS.

En l'espace d'une semaine (5 séances), 11.052.617 actions PONCIN YACHTS seront échangées sur le marché avec un pic à 4,10 € au cours de la journée du 9 avril (34,4M€ échangés du 8 au 14 avril 2010) témoignant de l'attractivité de l'action compte tenu de la cohérence du nouveau business model de PONCIN YACHTS évoluant pourtant dans un marché en crise.

Depuis cette période spéculative, le cours de l'action PONCIN YACHTS reste sur un niveau moyen de 51 € (entre le 9 avril 2010 et le 9 novembre 2010).

➤ Statistiques du parcours boursier :

		3 mai 2010 /
		9 novembre 2010
Nombre de titres échangés (moyenne)		80.887
Prix moyen		2,337 €

➤ Graphique synthétisant l'évolution du cours de bourse et les volumes échangés au cours des 12 derniers mois:



CHAPITRE 4. FACTEURS DE RISQUE

PONCIN YACHTS est spécialisée dans la conception, la construction et la commercialisation de navires de plaisance.

PONCIN YACHTS a procédé à une revue de ses risques et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés précédemment au Chapitre 4. « *Facteurs de risque* » du présent Document de Référence.

La liste des risques les plus significatifs dont une description est donnée ci-avant au Chapitre 4. « *Facteurs de risque* » est la suivante :

- Risques de liquidité / Financement du BFR (§ 4.3.2) ;
- Risques liés au marché et à la situation économique (§ 4.1.1).

4.1. RISQUES LIES A L'ACTIVITE

4.1.1 RISQUES LIES AU MARCHE ET A LA SITUATION ECONOMIQUE

Comme évoqué dans le § 6.2. (« Le marché du nautisme » page 51), le marché du nautisme a, ces dernières années, été significativement affecté par la crise économique : Ralenti dès 2007/2008 après la première crise américaine des subprimes aux Etats-Unis, le marché de la plaisance a subit la plus grosse chute de son histoire puisque celui-ci s'est effondré de 50% en moyenne sur le seul exercice 2008/2009 dès octobre 2008 (après la seconde crise des subprimes et la crise économique qui s'en est suivie).

Pour le seul continent européen, les conséquences de cette crise ont été immédiates auprès de l'ensemble des intervenants du marché :

- Procédure de sauvegarde et lourde restructuration chez PONCIN YACHTS
- Procédure de sauvegarde chez J EUROPE
- Procédure de sauvegarde chez RODRIGUEZ
- Redressement judiciaire de DELHER (Allemagne)
- Redressement judiciaire de ETAP (Belgique)
- Redressement judiciaire de COUACH
- Licenciements et mesures de chômage partiel importants chez les autres compétiteurs

Egalement, le chantier allemand BAVARIA qui avait été vendu à un fonds d'investissement par son fondateur en 2007 pour 1.3 md€ a été revendu à d'autres fonds au cours de l'été 2009 pour 300M€... soit une valeur divisée par plus de 4. Autres témoins de la brutalité de cette crise, d'autres cessions équivalentes ont eu lieu auprès des fabricants de bateaux à moteur de luxe comme Ferretti (Italie) et Sunseeker (UK).

Si le marché de la plaisance semble s'être stabilisé en 2009/2010, il n'en reste pas moins marqué par cette crise qui l'a profondément affecté. Une reprise majeure ne peut être envisagée sans que les fondamentaux économiques et financiers soient de nouveau et surtout durablement réunis. A ce jour, il est difficile d'imaginer que le marché puisse à court terme retrouver son niveau de 2008.

Le marché de la plaisance reste effectivement étroitement associé au luxe et les navires de plaisance constituent des biens de « 3^{ème} nécessité ». Il est donc extrêmement sensible aux conditions économiques globales.

La morosité de la situation économique et des marchés du luxe et de la plaisance peut retarder voire affecter les ventes de navires par PONCIN YACHTS, bien qu'à ce jour le Groupe a vu son activité mieux résister que la moyenne du marché. Également, un nouvel effondrement de la situation économique globale pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les perspectives, la situation financière, les résultats et le développement de la Société.

4.1.2 RISQUES LIES AUX BARRIERES AUX ENTREES

L'exercice d'une activité de constructeur nautique implique la réalisation d'investissements industriels d'envergure, plus particulièrement relatifs à la mise en place et au fonctionnement de chantiers navals:

- propriétés immobilières à proximité du littoral ;
- bâtiments de production et d'assemblage ;
- équipements spécifiques (machine à injecter / à infuser...)
- équipes expérimentées dans tous les domaines de la fabrication d'unités haut de gamme...

Un nouvel entrant sur le marché du nautisme devra donc mettre en place d'importants humains, technologiques et financiers.

Or, l'importance des investissements nécessaires et la faible attractivité actuelle du marché laissent à penser que, à moyen terme, les nouveaux intervenants sur le marché du nautisme ne devraient pas se bousculer.

Même si cela paraît improbable, la société ne peut exclure l'arrivée d'un ou de nouveaux intervenants sur le marché du nautisme et les effets défavorables significatifs que pourrait avoir un tel évènement sur l'activité, les perspectives, la situation financière, les résultats et le développement de la Société.

4.1.3 RISQUES LIES A LA CONCURRENCE

Si le marché du nautisme compte plusieurs intervenants majeurs (Groupe BENETEAU, BAVARIA, HANSE, DUFOUR YACHTS, PONCIN YACHTS et FOUNTAINE PAJOT...), PONCIN YACHTS s'est volontairement positionné sur des niches du marché afin de s'affranchir de concurrents directs au niveau des marques commercialisées (Cf. §6.2. « Le marché du nautisme », page 51).

Toutefois, rien n'exclut que l'un des acteurs du marché ou bien un nouvel acteur décide de commercialiser une gamme de navire de plaisances dont les caractéristiques en feront une gamme directement concurrente des produits PONCIN YACHTS, bien que cette hypothèse nécessiterait beaucoup de temps.

Or, un renforcement de la concurrence directe pourrait avoir un impact sur le prix des navires et sur les marges dégagées par PONCIN YACHTS.

PONCIN YACHTS ne peut garantir que son offre :

- reste concurrentielle face à d'autres offres existantes ou à venir, développées notamment par ses concurrents, qui pourraient s'avérer plus attrayantes pour le consommateur ;
- reste concurrentielle face aux offres de concurrents, plus abouties, et leur commercialisation ;
- soit un succès commercial ;
- ne soit pas rendue obsolète ou non rentable par les progrès technologiques, notamment par ses concurrents.

Toutefois et afin de minimiser le risque concurrentiel, PONCIN YACHTS, qui bénéficie déjà de gamme très récente sur les marques CATANA et WHITE SHARK accentuera sur les exercices à venir ses efforts marketing et commerciaux (notamment à l'export avec de nouveaux agents récemment nommés en Russie, en Turquie, au Liban, à Abu Dhabi et d'autres prochainement à venir en Chine et en Amérique du Sud) ainsi que le renouvellement ou la sortie de nouveaux modèles ».

Egalement, tous les intervenants du marché ont été significativement affectés par la crise économique, le Groupe BENETEAU étant celui qui, bien qu'ayant subi une baisse de 42% du chiffre d'affaires dégagé dans le compartiment bateau, semble avoir le moins souffert compte tenu de ses efforts de restructuration et de ses investissements nombreux dans le développement de nouveaux modèles au cours de l'année 2009.

Dans ce contexte, une restructuration et une concentration du secteur ne sont pas à exclure, selon PONCIN YACHTS.

De tels évènements pourraient avoir un effet défavorable sur l'activité, les perspectives, la situation financière, les résultats et le développement de la Société.

La Société estime que le risque concurrentiel est réel sur son activité.

4.1.4 RISQUES DE PRODUCTION

Le Groupe PONCIN compte à présent 2 usines de production :

- le site de Canet en Roussillon ; et,
- l'usine de Marans.

Si le 1^{er} site fonctionne à un niveau d'activité satisfaisant, l'usine de Marans, outil dont le point mort a considérablement été abaissé, peut effectivement être utilisée par le Groupe pour assurer son développement en fonction de ses besoins. Ce site compte effectivement des équipements industriels de pointe et du personnel qualifié disposant de contrats de travail prévoyant le retour au 3X8.

Compte tenu de la flexibilité et de la modernité de ses outils de production, PONCIN YACHTS estime maîtriser ses risques de production mais ne peut toutefois exclure d'être affectée à moyen ou long terme par une difficulté de production susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses perspectives, sa situation financière, ses résultats et son développement.

4.1.5 RISQUES TECHNOLOGIQUES

Comme évoqué précédemment, l'outil de production disponible sur le site de Marans est aujourd'hui à la pointe de la technologie. Egalement, le Groupe PONCIN dispose d'une parfaite maîtrise de la technique polyester.

Le Groupe PONCIN relativise donc le risque technologique, ne serait-ce à court/moyen terme.

Le Groupe PONCIN rappelle également avoir obtenu, en 2006, le label OSEO Entreprise innovante. Si ce label n'a pas été renouvelé en cours de sauvegarde puisque les priorités étaient opérationnelles, PONCIN YACHTS souhaite aujourd'hui s'occuper du renouvellement de ce label.

PONCIN YACHTS relativise à court/moyen terme le risque technologique mais ne peut toutefois exclure ni d'être affecté par ce risque à moyen ou long terme et ni que la survenance d'un tel évènement n'ait un effet défavorable significatif sur son activité, ses perspectives, sa situation financière, ses résultats et son développement.

4.1.6 RISQUES LIES A UN SINISTRE SURVENANT SUR UN CHANTIER

Le groupe PONCIN YACHTS bénéficie des assurances qui couvrent les éventuels sinistres à même de se présenter sur ses chantiers.

Cf. § 4.2. « Risques juridiques, réglementaires et fiscaux » page 19.

La Société estime que les polices d'assurances décrites dans le paragraphe 4.2 du présent Document de Référence couvrent de manière raisonnable l'ensemble des risques majeurs inhérents à son activité. PONCIN YACHTS ne peut toutefois exclure d'être affecté par un sinistre susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses perspectives, sa situation financière, ses résultats et son développement.

4.1.7 RISQUES CLIENTS

La clientèle de CATANA est internationale et généralement composée d'hommes et de femmes d'affaires très fortunés. Le parti pris produit de PONCIN YACHTS, sur des navires de luxe et surtout rapides, cible cette clientèle qui réussit sur le plan professionnel et qui aime aussi, sur l'eau, (outre le luxe) disposer d'un navire rapide et performant.

La clientèle de KELT est européenne (60% France et 40% reste de l'Europe). Les WHITE SHARK sont des unités reconnues pour leur qualité marine et leur équipement haut de gamme, ce qui en fait des bateaux plus cher que la moyenne des bateaux de même taille. La clientèle, composée de chefs d'entreprise, cadres, professions libérales, aime acheter ce côté « plus » même si le prix est plus élevé.

Le risque client est appréhendé à travers une politique très rigoureuse en matière de règlement des bateaux, incluant :

- Pour les catamarans : le règlement est effectué au fur et à mesure de la construction par 5 à 6 acomptes qui couvrent parfaitement l'avancement du bateau. Dans certains cas, des garanties bancaires de bonne fin sont obtenus par le chantier
- Pour les bateaux à moteur : En présence d'un réseau de concessionnaires, les bateaux à moteurs sont payés à 30 jours en moyenne après réception du bateau mais uniquement pour les concessionnaires français. Les papiers d'immatriculation du navire sont conservés par le chantier jusqu'au paiement complet. De bonnes clauses de réserve de propriété protègent le chantier. Pour les bateaux livrés à l'étranger, le bateau ne quitte pas le chantier sans avoir été intégralement payé

PONCIN YACHTS s'estime donc peu exposé au risque d'impayés mais ne peut toutefois exclure d'être affecté par certains évènements exceptionnels (tels que la faillite d'un concessionnaire) qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses perspectives, sa situation financière, ses résultats et son développement.

4.1.8 RISQUES LIES AUX FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS

PONCIN YACHTS fait appel à des fournisseurs mais ne dispose pas de sous-traitants pour la fabrication des CATANA et WHITE SHARK, hormis sur les TAINO 25m (pour lesquels les quantités sont faibles car limitées à 2 par an, et pour lesquelles les commandes sont irrégulières).

La politique du Groupe consiste toutefois à avoir toujours au minimum deux fournisseurs pour les mêmes pièces ou à conserver en interne une part significative de la fabrication de ces pièces afin de pallier l'éventuelle défaillance d'un fournisseur.

Dans les rares cas où le Groupe PONCIN ne dispose pas de plusieurs fournisseurs, des contrats rigoureux avec des conditions générales de ventes strictes sont établis pour prévoir et réparer toutes les conséquences d'une éventuelle défaillance.

PONCIN YACHTS a identifié des sociétés qui pourraient remplacer ses fournisseurs actuels en cas de défaillance de l'un d'entre eux ou de plusieurs d'entre eux.

Egalement, les approvisionnements sont répartis entre suffisamment de **fournisseurs** différents pour qu'aucun d'eux ne représente un poids significatif.

A ce propos, le rapatriement de fonctions majeures telles que la menuiserie et le polyester ont permis au Groupe de ne dépendre que de peu de fournisseurs, de ne faire appel qu'à des fournisseurs « substituables » et pour des travaux/matiériaux « accessoires » (moteurs, plomberie, inox, électricité...).

Toutefois et s'agissant de certains approvisionnement PONCIN YACHTS constate un allongement des délais. Ce phénomène est la conséquence de la situation économique de certains fournisseurs et de l'émergence d'un marché chinois fortement demandeur de certains matériaux.

Toute défaillance de la part de ces fournisseurs et sous-traitants pourrait toutefois avoir des conséquences sur la fabrication des navires (notamment les délais de fabrication), voire sur la qualité des navires, et donc retarder la commercialisation et/ou livraison des navires.

De tels évènements pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les perspectives, la situation financière, les résultats et le développement de la Société.

4.1.9 RISQUES LIES A LA DEPENDANCE AUX PERSONNES CLES

La réussite de PONCIN YACHTS dépend du travail et de l'expertise de toute l'équipe de PONCIN YACHTS et plus particulièrement du travail et de l'expertise de l'équipe de direction, notamment :

- | | |
|----------------------|---------------------------------------|
| - Olivier PONCIN | Fondateur / PDG |
| - Christian CASTANIE | Directeur Général Délégué |
| - Aurélien PONCIN | Directeur Général Délégué |
| - David ETIEN | Directeur Administration et Financier |

La perte de leurs compétences pourrait temporairement altérer la capacité de PONCIN YACHTS à atteindre ses objectifs.

PONCIN YACHTS ne dispose pas d'assurance hommes clés.

Cependant, si la Société ne parvenait pas à attirer et à retenir ces personnes clés, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses perspectives, sa situation financière, ses résultats et son développement

4.2. RISQUES JURIDIQUES, REGLEMENTAIRES ET FISCAUX

4.2.1 RISQUES JURIDIQUES

PONCIN YACHTS n'exerce pas d'activités autres que celles liées à la conception, la fabrication et commercialisation de navires de plaisance et elle n'est donc exposée qu'aux risques ordinaires liés à cette activité. Ces risques consistent essentiellement dans des risques clients : insatisfaction potentielle de clients en raison des délais de livraison ou de la qualité du produit. Dès la prise de connaissance par le Groupe d'une telle problématique client, le Groupe PONCIN initie immédiatement une négociation amiable qui, si elle n'aboutit pas, débouche sur l'ouverture d'une procédure.

4.2.2 DEPENDANCE A L'EGARD DES BREVETS, DES LICENCES ET MARQUES

PONCIN YACHTS est propriétaire des marques exploitées et ne s'estime pas dépendant de brevets, licences ou marques.

4.2.3 LITIGES EN COURS

Plusieurs litiges concernant le groupe PONCIN YACHTS sont en cours de traitement devant les tribunaux pour des dossiers remontant jusqu'à 2002.

La majeure partie de ces litiges sont des actions à l'initiative du groupe PONCIN YACHTS pour indemnisation de préjudices, lesquels ont été d'une façon ou d'une autre totalement intégrés dans les comptes passés du groupe. L'issue de ces dossiers ne peut donc qu'avoir un effet favorable futur sur les comptes du Groupe.

Ces préjudices concernent des actes :

- de malfaçons techniques de la part de fournisseurs
- de diffamation
- de concurrence déloyale
- de ruptures abusives de relations
- de vol

Les litiges où le Groupe PONCIN YACHTS est attaqué concernent :

- Des contestations de factures
- Des procédures prud'hommales

Outre les litiges prudhommaux pour lesquels 76 K€ de provisions ont été passées à titre conservatoire, aucun impact négatif sur les comptes n'est à envisager.

A la connaissance du Groupe, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets négatifs significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société.

La société rappelle toutefois avoir été placée en procédure de sauvegarde le 29 mai 2009 par le Tribunal de Commerce de La Rochelle (cf. le § 5.1. « Histoire et évolution de la Société » pages 34 et suivantes).

4.2.4 RISQUES ASSURANCES

La société PONCIN YACHTS a souscrit les polices suivantes:

➤ Polices MARITIMES :

Toutes les sociétés du groupe sont couvertes : POLICE GENERALI AL842742

➤ Polices RESPONSABILITE CIVILE

Police GENERALI AM172329

(Garanties accordées monde entier sauf USA Canada)

Table 3. Assurances : Polices Responsabilité Civile

Détails	Montant garantis
Responsabilité civile exploitation	8 000 000 €
Responsabilité civile après livraison	4.000 000 €
Responsabilité civile professionnelle	1.000.000 €
Immatériel avec frais de dépose/repose	1 500 000 €
Frais de retrait	1.500 000 €

➤ Police RC DES MANDATAIRES SOCIAUX

Assurés : toutes les sociétés du groupe

Garanties Monde Entier

Table 4. Assurances : Responsabilité civile des mandataires sociaux

Détails	Montant garantis
AIG N° 7913220	3.000.000 €

➤ Police PROTECTION JURIDIQUE

ALSINA N° 0392724 Assurés : toutes les sociétés du groupe

Garanties : protection juridique professionnelle avec les extensions sociales et fiscales

➤ Police PERTE D'EXPLOITATION GROUPE

GENERALI AM163088 (Mise en place depuis le 1er septembre 2010.)

Table 5. Assurances : Perte d'exploitation Groupe

Détails	Montant garantis (€)
Marge Brute	28 170 000
Carence des fournisseurs	1 000 000
Impossibilité d'accès	150 000
Honoraires d'expert	75 894
Perte d'exploitation dom. électriques	1 000 000
Perte d'exploitation autres dommages	1 000 000

➤ Polices DOMMAGES

Table 6. Assurances : Polices Dommages

Police	Détails	Montant garantis (€)
	Bâtiments assurés en valeur à neuf	5 000 000
	Matériel	1 710 000
	Marchandises	5 000 000
	Marchandises en assurance révisable	2 500 000
	Garantie automatique des investissements	370 000
	Frais et pertes	2 910 000
	Honoraires d'experts	68 014
CATANA		
<u>Police n° AM163080</u>	Support non informatique d'info	2 000 000
	Garanties spécifiques dégât des eaux	80 000
	RC suite incendie, explosion, tempête	800 000
	Vol	52 252
	Dommages électriques	280 000
	Autres dommages matériels directs	2 000 000
	Ruissellement	500 000
	Limite contractuelle d'indemnité: 19,5 M€	

Police	Détails	Montant garantis (€)
	Bâtiments assurés en valeur à neuf	5 700 000
	Matériel	2 000 000
	Marchandises	2 000 000
HARMONY	Marchandises en assurance révisable	500 000
<u>Police</u> <u>n° GENERALI N°</u> <u>AM163082</u>	Frais et pertes	2 907 800
	Honoraires d'experts	62 632
	Support non informatique d'info	1 000 000
	Garantie spécifique dégât des eaux	80 000
	RC suite incendie, explosion, tempête	800 000
	Vol	52 250
	Dommages électriques	280 000
	Bris de glace des enseignes	30 000
	Autres dommages matériels directs	2 000 000
	Ruisseaulement	500 000
Limite contractuelle d'indemnité: 19,5 M€		

Police	Détails	Montant garantis (€)
	Bâtiments assurés en valeur à neuf	3 620 000
	Matériel	2 085 600
	Marchandises	6 380 800
	Garantie automatique des investissements	350 000
	Frais et pertes	2 550 000
	Honoraires d'experts	102 573
PORT		
PIN ROLLAND	Garantie spécifique dégât des eaux	80 000
<u>Police GENERALI</u> <u>N° AM163084</u>	RC suite incendie, explosion, tempête	800 000
	Vol	52 250
	Dommages électriques	285 000
	Bris de glace des enseignes	30 000
	Autres dommages matériels directs	1 500 000
	Ruisseaulement	300 000
	Limite contractuelle d'indemnité: 19,5 M€	

Police	Détails	Montant garantis (€)
	Bâtiments assurés en valeur à neuf	2 229 286
	Matériel assuré en valeur à neuf	2 446 296
KELT		
<u>Police n°113 952 646</u>	Marchandises	1 967 530
	Vol	50 299
	Pertes d'exploitation sur 12 mois	1 957 346

Police	Détails	Montant garantis (€)
Bâtiments assurés par le crédit bailleur		
LES EBENISTES DU MARAIS	Matériel assuré en valeur a neuf	1 008 486
<u>Police n° 118</u> <u>570 812</u>	Marchandises	504 243
	Pertes d'exploitation sur 12mois	1 010 000

Le Groupe n'a pas souscrit d'Assurances « Homme Clé ».

Le montant total des polices d'assurance au titre de l'exercice clos en août 2009 s'est élevé à 360K€.

La Société estime que les polices d'assurances décrites ci-avant couvrent de manière raisonnable l'ensemble des risques majeurs inhérents à son activité.

4.2.5. RISQUES ENVIRONNEMENTAUX – CONSEQUENCES ENVIRONNEMENTALES DE L’ACTIVITÉ

Compte tenu de la nature de ses activités, il n’existe pas, à la connaissance de la Société, de risques industriels et liés à l’environnement susceptibles d’avoir une incidence significative sur la situation financière, l’activité, les résultats du Groupe ou de la Société.

Toutefois, la profession de constructeur nautique est de plus en plus confrontée à la problématique du respect des normes environnementales, notamment dans les domaines du rejet de styrène dans l’atmosphère.

En effet, la pratique du contact sur moule ouvert à la température ambiante, la plus propice aux émissions de styrène, reste de très loin la plus pratiquée dans le nautisme.

➤ Cette pratique est remise en cause par la directive communautaire de 1999, transposée en droit français en 2000 dans un texte plus exigeant encore : Ce texte oblige, dans le meilleur des cas, à mettre en place un schéma de maîtrise des émissions aboutissant à une réduction de 20% des émissions de composés organiques volatils (COV) à compter du 30 octobre 2006 et de 35% à compter du 1^{er} janvier 2007.

Un second texte, visant à la protection des salariés, pourrait abaisser le seuil de valeur d’exposition moyenne (actuellement à 50 ppm) de manière drastique, certains pays d’Europe ayant déjà fixé un plafond à 20 ppm.

➤ Dans le cadre de la construction de sa nouvelle usine Harmony à Marans (17), le groupe PONCIN a souhaité intégrer pleinement ces normes et développer un modèle unique de la profession tant au sujet de la protection de l’environnement que des personnes.

Pour la fabrication de ses coques, ponts et petites pièces polyester, la maîtrise désormais acquise de la technologie injection dite de RTM « moule fermé » ainsi que le **recours à l’infusion permettent à PONCIN YACHTS de prendre une avance considérable à l’aube d’un indispensable virage technologique de la plaisance.**

Au cours de l’exercice 2007/2008, la technologie dite d’infusion a été déployée pour la fabrication des unités de grandes tailles comme les nouveaux CATANA 41.

Fort de la maîtrise des équipes de Marans sur toutes ces technologies protectrices de l’environnement, une campagne de transfert de technologie chez CATANA a été mise en œuvre depuis la fin 2008 et devrait s’achever courant 2010.

Par ailleurs, dans le même souci, PONCIN YACHTS a beaucoup investi dans l’**automatisation d’autres travaux pénibles et polluants du polyester** comme par exemple un robot de gel-coatage en cabine fermée ou encore un robot et une cabine de détourage permettant la découpe des pièces polyester tout en collectant les poussières de fibres de verre, nocives pour la santé.

Ces lourds investissements industriels permettent à PONCIN YACHTS d’évoluer dans un environnement industriel performant et protecteur des personnes et de l’environnement.

➤ Par ailleurs, PONCIN YACHTS est également préoccupé du traitement des nombreux déchets générés par son activité.

Ainsi, PONCIN YACHTS procède au tri de ses déchets directement sur les postes de travail et dispose de partenariat avec plusieurs entreprises spécialisées dans l’enlèvement et la destruction de ces déchets.

4.3. RISQUES FINANCIERS

Le 29 mai 2009, le Tribunal de Commerce de La Rochelle a accepté le plan de sauvegarde proposé par les sociétés PONCIN YACHTS et HARMONY YACHTS (qui représentaient moins de 30% du chiffre d'affaires consolidé) et l'accord particulier avec les partenaires financiers permettant à la société PONCIN YACHTS de bénéficier d'un abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune de la part de ses partenaires financiers à hauteur de 10.533 K€, dont 5.000 K€ d'emprunts et 5.000 K€ de billets de trésorerie.

Les sommes non abandonnées (10.000 K€) font l'objet d'un remboursement échelonné en 7 règlements annuels jusqu'en mai 2016.

Par ailleurs, les abandons de créances consentis par les fournisseurs ont conduit le groupe à constaté un profit de 815 K€ en résultat opérationnel (profit qui s'ajoute aux 10.533 K€ évoqués ci-dessus).

L'homologation de ce plan de sauvegarde est le fruit de la profonde restructuration du groupe et de la réduction significative de sa dette bancaire.

Durant la période de sauvegarde, PONCIN YACHTS a également renégocié un crédit-bail immobilier. Cette renégociation a généré un profit de 1.592 K€.

4.3.1 RISQUES LIÉS AUX BESOINS DE FINANCEMENT DE L'ACTIVITÉ

La volonté stratégique du groupe à rompre avec les activités à forts volumes et la généralisation du principe de fabrication à la commande ont considérablement diminué les besoins de financement du BFR. Seuls les bateaux fabriqués d'avance pour les expositions dans les salons ainsi que les reprises, bien que faibles, effectuées sur les ventes de catamarans vendus en direct, peuvent encore générer des besoins de financement.

Sur le plan des investissements, hors opportunité de croissance externe (toujours possible dans ce marché en crise), les très gros efforts réalisés par le groupe dans les domaines industriels et de renouvellement de gamme tout au long des cinq dernières années, limitent désormais les besoins de trésorerie annuelle sur ce type de dépenses.

Pour faire face à d'éventuels besoins, le groupe dispose aujourd'hui d'une faible capacité à s'endetter sur le plan bancaire compte tenu d'une part de la très grande frilosité des établissements bancaires dans cette période de crise, spécialement forte dans la plaisance, et d'autre part de la récente procédure de sauvegarde de PONCIN YACHTS qui génère un phénomène de défiance.

La poursuite de la bonne gestion du BFR, des investissements équilibrés, la création de cash flow d'exploitation significativement positif et le renforcement des fonds propres sont les axes de financement retenus aujourd'hui par le Groupe.

4.3.2. RISQUES DE LIQUIDITÉ – FINANCEMENT DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

L'étalement des dettes issues de la procédure de sauvegarde, et spécialement la dette bancaire, engendre un très faible remboursement sur l'exercice 2009/2010.

De plus, le retour d'un carnet de commandes conséquent et les acomptes clients associés, dans une entreprise ayant généralisé le mode de fabrication à la commande, agissent favorablement sur la trésorerie.

Enfin, le groupe PONCIN ayant considérablement investi ces 4 dernières années dans les outils de production et plus récemment dans le renouvellement des gammes, les investissements 2009/2010 pèseront très peu sur la trésorerie.

Covenants bancaires, clauses de défaut et d'exigibilité anticipée

Le plan de sauvegarde proposé par PONCIN YACHTS et HARMONY YACHTS et accepté le 29 mai 2009 par le Tribunal de Commerce de La Rochelle a permis à la société PONCIN YACHTS de bénéficier d'un abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune de la part de ses partenaires financiers à hauteur de 10.533 K€, dont 5.000 K€ d'emprunts et 5.000 K€ de billets de trésorerie.

Cet abandon de créances avait été consenti aux termes d'un protocole d'accord signé le 20 mai 2009 entre « la société Natixis, la Société Générale, BNP Paribas et la société PONCIN YACHTS ».

En contre partie de cet abandon, PONCIN YACHTS a pris les engagements suivants :

- **Le remboursement d'un nouveau crédit court terme** de 1,740M€ lors de l'acceptation du plan de sauvegarde et dans le mois qui a suivi cette acceptation du plan de sauvegarde. Cet engagement a été respecté.
- **Le remboursement des créances non abandonnées des banques, soit 10M€ sur 7 années.**

<i>(Données en milliers d'euros)</i>	Date d'échéance	%	Montant / échéance
	Mai 2010 (effectué)	5%	250.000€
	Mai 2011	10%	500.000€
Crédit court terme de 5 M€	Mai 2012, 2013, 2014 et 2015	15%	750.000€
	Mai 2016	25%	1.250.000€
	Total	100%	5.000.000€
	Mai 2010 (effectué)	5%	250.000€
	Mai 2011	10%	500.000€
Crédit moyen terme de 5 M€	Mai 2012 à mai 2015	15%	750.000€
	Mai 2016	25%	1.250.000€
	Total	100%	5.000.000€

➤ **La clause de retour à meilleure fortune :**

Affectée au règlement des sommes abandonnées, cette clause s'applique selon les modalités suivantes :

- en respectant l'**ordre suivant** :

- (i) les marges sur intérêts des échéances du plan de sauvegarde; puis,
- (ii) les intérêts échus à la date d'ouverture de la procédure de sauvegarde; puis,
- (iii) les intérêts courus durant la période d'observation; puis,
- (iv) les autres sommes abandonnées.

- hypothèses de mise en œuvre :

1/ Une quote-part de 50% du prix de cession des actions nantiesⁱ minoré de l'encours résiduel du crédit garanti (la détermination et la répartition du prix de vente des sociétés dont les titres sont nantis devra faire l'objet d'une validation par le commissaire à l'exécution du plan)

2/ Une quote-part de 50% du prix de cession de tout actif de Poncin YACHTS ⁱⁱdès lors que les montants de cession engagés au cours d'un exercice comptable excéderait 75K€.

3/ Une quote-part de 50% de la variation de trésorerie et des équivalent de trésorerie tel que défini dans le tableau de flux de trésorerie figurant au rapport sur les comptes consolidés du Groupe PONCIN YACHTS (i) majoré des dividendes versés (ii) minoré des sommes perçues dans les cas 1. et 2. ci-dessus (iii) minoré du besoin de trésorerie courant plafonné à 15% du chiffre d'affaires consolidé au 31/08/2009 et au 31/08/2010, puis ramené à 10% du chiffre d'affaires consolidé à partir du 31/08/2011 jusqu'au terme du plan et de ses effets.

Dans l'un des cas sus-énoncés, PONCIN YACHTS a de « plein droit obligation de verser aux banques, au prorata de leurs engagements respectifs, dans les 3 mois au plus tard soit de la cession soit de l'assemblée générale annuelle d'approbation des comptes consolidés en cas d'amélioration de la situation de trésorerie ».

ⁱ Toutes les filiales détenues à 100% par PONCIN YACHTS : 100% des actions de CHANTIER CATANA, HARMONY YACHTS, KELT et PORT PIN ROLLAND sont nanties au profit du pool bancaire.

ⁱⁱ Actuellement, les seuls actifs majeurs de PONCIN YACHTS sont en effet ses filiales. Mais les titres de celles-ci sont déjà nantis au profit du pool bancaire depuis la mise en place en 2007 des deux crédits CT et MT de 20 M€ au global. Le maintien de ces garanties est d'ailleurs prévu dans le protocole bancaire.

Les bénéficiaires de cette clause se répartiraient tout versement comme suit :

Bénéficiaires	Société Générale	NATIXIS	BNP Paribas	Total
Quote-part	42,5%	37,5%	20%	100%

- Echéance de la clause de retour à meilleure fortune :

Cette clause s'applique jusqu'à la date de l'assemblée générale approuvant les comptes consolidés du dernier exercice inclus dans le plan, soit l'exercice qui sera clos le 31/08/2019.

- Autres engagements de PONCIN YACHTS:

- 1/ Ne pas rembourser de compte courant d'associés ;
- 2/ Communiquer, pour PONCIN YACHTS et chacune de ses filiales : le bilan, le compte de résultat, le rapport de gestion de l'AGO annuelle, les rapports général et spécial des Commissaires aux comptes (social et consolidé).

Besoin en fonds de roulement et capacité d'accès au crédit

Table 7. Présentation du Besoin en Fonds de Roulement au cours des 3 derniers exercices

(Données en milliers d'euros)	30/08/2009	30/08/2008	30/08/2007
Dettes fournisseurs	- 7 619	- 6 119	- 7 224
Abandon dettes fournisseurs	- 815		
Stocks et en-cours	9 358	10 142	8 078
Créances clients	8 219	7 676	10 880
Autres créances	3 469	4 191	3 536
Autres dettes	- 11 262	- 11 120	- 10 652
Besoin en fonds de roulement	1 350	4 770	4 618
Variation du besoin en fonds de roulement	3 420	- 152	3 649

➤ Il est précisé que la Banque de France a accordé la notation E5 à la Société.

4.3.3. RISQUES DE TAUX

Au 31 août 2009, les échéances de l'endettement du Groupe PONCIN se caractérisaient ainsi:

Table 8. Endettement du Groupe PONCIN au 31/08/2009

(Données en euros)	Nature de taux	Montants initiaux	Passif négocié (Sauvegarde)	Echéances			TOTAL
				- 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	
PONCIN YACHTS							
Dettes bancaires sauvegarde	Variable	21 363 837	10 797 171	520 524	5 608 583	4 668 064	10 797 171
PORT PIN ROLLAND							
Crédit Mutuel du Var	Fixe	1 700 000		140 481	830 591	563 829	1 534 901
Lyonnaise de banque	Variable	191 702		191 702			191 702
Crédit Mutuel	Variable	22 529		22 529			22 529
Intérêts courus		6 100		6 100			6 100
Poncin Yachts & Partners							
CIC	Fixe	385 000		38 043	198 996		237 038
HARMONY YACHTS							
Fortis	Variable	49 029		49 029			49 029
NAUTIC 2000							
Lyonnaise de banque	Variable	10 896		10 896			10 896
TOTAL				979 304	6 638 170	5 231 893	12 849 367

PONCIN YACHTS estime que le risque de taux concerne essentiellement des dettes inscrites dans le passif de la sauvegarde pour lesquels il est proposé un plan de règlement dans le plan de sauvegarde: La créance bancaire de 10M€ est assujettie à l'Euribor.

Les dettes à moins d'un an s'élèvent à 979K€ dont 801 K€ sont assujetties à un taux variable. Une variation de 1 à 2% des taux d'intérêts aurait un impact de 8 à 16 K€.

Les dettes de un à cinq ans représentent 6.638 K€ dont 5.609 K€ sont assujetties à un taux variable. Une variation sur la période 1 à 5 ans de 1 à 4% des taux d'intérêts aurait un impact de 56 à 224 K€ sur l'ensemble de la période.

4.3.5. RISQUES DE CHANGE

PONCIN YACHTS exporte sur tous les continents, hormis l'Amérique du Sud. Actuellement, et depuis plusieurs années, PONCIN YACHTS n'établit que des facturations en euros.

PONCIN YACHTS estime donc quasi inexistant le risque de change dans la mesure où 100% des facturations du Groupe sont réalisées en euros, au 31/08/2009. Les rares facturations effectuées en devises font l'objet de couvertures spécifiques.

A ce jour, le Groupe n'a donc pas mis en place de couverture.

4.3.6. RISQUES SUR ACTIONS

PONCIN YACHTS ne détient aucune autre action que celles de ses filiales. Or, ces actions ont été nanties au bénéfice d'établissements bancaires, dans le cadre d'octroi de financements.

4.3.7. RISQUES LIES AUX ENGAGEMENTS PRIS PAR LE GROUPE – HORS BILAN

Engagements reçus

Néant

Engagements donnés (au 28 février 2010)

➤ Sûretés réelles :

(Données en milliers d'euros)

		30/08/2009
dont emprunts garantis par le nantissement des titres HARMONY, KELT, PPR et CATANA		5 000 K€
dont autorisation de découvert garantis par le nantissement des titres CATANA :		5 000 K€
TOTAL		10 000 K€

➤ Engagements donnés au profit d'un crédit bailleur pour reprendre le contrat de crédit souscrit par un loueur, pour le financement de deux catamarans, en cas de rupture par ladite société pour quelque cause que ce soit.

Total des échéances restant dues au 28/02/2010 : 451 K€.

- Dans le cadre de la cession du droit au bail du bâtiment industriel situé à « La Ville en Bois », Plateau Nautique Est, 17000 LA ROCHELLE, la société a pris l'engagement de rester garant conjointement et solidairement avec le nouveau locataire, la société GRASSI BATEAUX, du paiement des loyers jusqu'au 5 novembre 2012, fin du bail.
- Engagement donné en janvier 2009 pour une durée de 70 mois au profit d'un organisme bancaire de racheter cinq navires pour 397 K€ (ladite somme représentant 25% du prix de vente d'origine), en cas de défaillance de ladite société.
- Engagement donné à la société SUD OUEST BAIL dans le cadre du contrat de crédit-bail signé le 11 mars 2005 concernant l'avance-preneur pour 500 K€.

CHAPITRE 5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

5.1. HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE

RAISON SOCIALE ET NOM COMMERCIAL

La dénomination sociale de la Société est PONCIN YACHTS (article 3 des statuts).

Antérieurement, la Société a eu pour dénomination sociale « DUFOUR ANTILLES », puis « CHANTIER PONCIN ».

LIEU ET NUMERO D'ENREGISTREMENT

La Société est enregistrée au greffe du Tribunal de Commerce de La Rochelle sous le numéro B 390 406 320.

DATE DE CONSTITUTION ET DUREE DE VIE

➤ La Société a été constituée sous la forme de Société Anonyme, aux termes d'un acte sous seing privé en date à LA ROCHELLE du 24 décembre 1992.

Le 9 octobre 2000, la société a été transformée en Société par Actions Simplifiée.

Puis, aux termes d'une délibération extraordinaire des associés en date du 22 février 2005, elle a été transformée en Société Anonyme.

➤ La durée de la société est fixée à 99 années

(à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés qui est intervenue le 15 mars 1993 auprès du Greffe de FORT DE FRANCE, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée).

AUTRES INFORMATIONS CONCERNANT PONCIN YACHTS

Siège social, forme juridique, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire et site Internet

➤ Siège social de la Société est fixé à Marans (17230), ZI La Pénissière, RN 137, (article 4 des statuts).

➤ Forme sociale

La Société est une Société Anonyme à Conseil d'Administration.

➤ Société de droit français

➤ Coordonnées opérationnelles de la Société sont les suivantes :

ZI La Pénissière, RN 137, 17230 Marans

Tel : +33 (0)5 46 00 87 41

E-mail : d.etien@groupeponcin.com

Législation régissant les activités de la Société

La Société est régie par la loi et les règlements en vigueur ainsi que par ses statuts.

La Société est régie par le droit français.

Exercice social

Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le 1^{er} septembre et finit le 31 août de chaque année (article 29 des statuts).

EVENEMENTS IMPORTANTS DANS LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES DE PONCIN YACHTS

1983 - 1988 : Premières armes de constructeur : le développement de KIRIE

➤ Professionnel du nautisme depuis 1974, Olivier PONCIN devient, en 1983, constructeur en reprenant, avec des partenaires, le contrôle de **KIRIE** (dont il devient P.D.G.).

En 1986, KIRIE reprend la société KELT, constructeur de voiliers à Vannes, qui est rapidement transformée en fabricant de bateaux à moteurs. La même année, une usine de fabrication sous licence KIRIE est construite au Canada.

En cinq ans les effectifs des deux chantiers sont doublés, le groupe emploie 300 personnes et produit plus de 350 unités par an.

Au mois d'août 1988, Olivier PONCIN cède sa participation à ses coassociés.

1988 - 2001 : Développement exceptionnel de DUFOUR : Retour d'un acteur majeur sur le plan mondial

➤ En octobre 1988, Olivier PONCIN reprend la société **DUFOUR & SPARKS** en grande difficulté après une perte cumulée de 1,37 M€ (9 MF) sur 18 mois. Le chantier emploie alors 29 personnes.

De 1988 à 1998, Olivier PONCIN assainira et développera l'entreprise devenue DUFOUR YACHTS en faisant l'acquisition successivement de :

- DYNAMIQUE YACHTS, constructeur de voiliers à Andilly (50 personnes) en 1994
- GIB-SEA, constructeur de voiliers à Marans (200 personnes) en 1996
- A.C.M, constructeur de bateaux à moteurs à Cabourg (100 personnes) en 1997

Olivier PONCIN crée la marque de catamarans NAUTITECH en 1994. Le groupe DUFOUR produira plus de 150 unités de 12 à 30 mètres, de fin 1994 à 2000.

En 1997, le groupe DUFOUR réalise 91,47 M€ (600 MF) de chiffre d'affaires HT, emploie 850 personnes pour un résultat positif de 3,8 M€ (25 MF). Le fort développement du groupe et les importantes immobilisations financières liées aux opérations initiées dans le cadre de la Loi Pons entraînent d'importants besoins en fonds de roulement qui incitent Olivier PONCIN, possédant toujours 90 % du capital de l'entreprise, à céder fin 1998 à deux partenaires financiers 40 % des actions de la société et le solde en 2000.

➤ Olivier PONCIN réinvestit la totalité du produit de ces cessions dans une nouvelle société dénommée **GROUPE GEO** devenue **FINANCIERE PONCIN** au capital de 150MF, qui acquiert plusieurs actifs DUFOUR dans lesquels les partenaires financiers susvisés ne souhaitaient pas être partie prenante. Il s'agit notamment d'une chaîne de 7 hôtels à l'enseigne « GEO », l'activité de location des bateaux situés aux Antilles et en Polynésie dénommée DUFOUR ANTILLES et DUFOUR TAHITI, la SA A.V.S, maison mère de PORT PIN ROLLAND SA (port concédé jusqu'en 2021 par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var, situé à Saint-Mandrier dans la rade de Toulon, disposant d'environ 350 anneaux à flot et 150 places à terre, ainsi qu'un bâtiment atelier de 3.200 m²).

2002 - 2006 : PONCIN YACHTS : Nouveau constructeur, nouvelles ambitions

Au cours de l'année 2002, fort du bon déroulement des ventes de bateaux d'occasions, CHANTIER PONCIN (anciennement dénommé DUFOUR ANTILLES et futur PONCIN YACHTS) décide de redevenir un chantier constructeur de voiliers.

Fusionnées, les sociétés DUFOUR ANTILLES et AVS ont donné naissance à CHANTIER PONCIN qui deviendra PONCIN YACHTS en 2005.

➤ En Juillet 2003, le CHANTIER PONCIN est sollicité pour étudier le cas du constructeur de catamarans **CATANA** installé à Canet en Roussillon (Pyrénées Orientales), sous administration judiciaire depuis le mois de janvier 2003.

Très vite, il apparaît que le chantier CATANA est une vraie opportunité pour CHANTIER PONCIN en termes d'image, de savoir faire des équipes, de capacité industrielle et de synergie en matière d'achats des matières premières ou composants entrant dans la fabrication des bateaux.

Le 31 juillet 2003, le Tribunal de Commerce de Perpignan confie à CHANTIER PONCIN l'avenir du CHANTIER CATANA. 121 personnes sur un effectif total de 219 vont être reprises. Les actifs qui représentent une valeur de 21 M€ (dont 12,5 M€ de stock de bateaux finis ou en cours de production), sont acquis pour 6,8 M€.

➤ A partir de mai 2003, Olivier Poncin mène une réflexion sur le projet **HARMONY** portant sur la création d'une nouvelle gamme très réduite de voiliers destinés au cœur du marché avec la mise en place d'un véritable process industriel novateur, issu du secteur automobile, et basé sur une grande standardisation des pièces produites et l'automatisation poussée de la chaîne polyester.

A la fin de l'été 2004, le groupe présente les premiers prototypes HARMONY (38- 42-47) à la presse et dans les salons d'automne européens.

Dans le même temps, démarre la construction de la nouvelle usine démarre à Marans (Charente-Maritime). Cette nouvelle entité de production est d'une surface de 10.000 m², bâtie sur 26.000 m² de foncier, et est dédiée exclusivement à la fabrication des voiliers de la gamme HARMONY.

➤ En mai 2005, le groupe PONCIN YACHTS augmente son capital de 20 M€ à l'occasion de son introduction en bourse sur l'Eurolist d'Euronext compartiment C. L'objectif de cette opération est de consolider les moyens financiers du groupe afin d'assurer le développement de ses activités et notamment le projet HARMONY. Au terme de cette introduction, le groupe compte 60 M€ de fonds propres.

L'usine de Marans est inaugurée en novembre 2005. Après une implantation des robots et de postes de travail plus longs que prévus et le recrutement difficile d'une centaine de nouveaux collaborateurs, cette usine peut donc commencer la fabrication des premiers HARMONY. Néanmoins, le retard pris ne permet pas à la gamme HARMONY d'être aussi massivement présente que prévue au cours des salons d'automne 2005/2006... événement très pénalisant pour une nouvelle marque.

➤ En décembre 2005, le Chantier CATANA lance son programme de renouvellement et de développement de sa gamme. Les projets d'un 50 pieds est dévoilé au salon nautique de Paris en même temps qu'une unité de prestige déclinée en deux tailles, 82 et 92 pieds.

➤ En mars 2006, le groupe PONCIN YACHTS acquiert 100% des titres la société de motonautisme KELT. Par cette acquisition, PONCIN YACHTS accélère sa stratégie de fédération de marques, profitant de la très forte croissance du secteur motonautique. Créé en 1974, KELT est un acteur important dans le marché des bateaux à moteur « OPEN » avec sa prestigieuse marque White Shark.

Lors du salon nautique de Paris, en décembre 2006, le groupe PONCIN YACHTS présentent de nombreuses nouveautés. Le nouveau CATANA 50 est inauguré par son parrain Jean Michel Aulas, Président de CEGID et de l'Olympique Lyonnais.

Afin de combler le retard pris sur le plan commercial, la gamme HARMONY se présente sous sa nouvelle version Elégance.

Dans le département motonautique, la société KELT présente un nouveau produit, le semi rigide SEA HAWK 285, ainsi que ses nouveaux White SHARK (WS 245-WS 248-WS 298-WS 185)

2006 – 2009 : Gestion de la tempête : recentrage stratégique en amont de la crise

➤ Lors de l'été 2007, la direction de PONCIN YACHTS prend conscience que le projet HARMONY aura du mal à atteindre ses objectifs initiaux compte tenu d'une part des retards pris, et d'autre part d'un marché ayant considérablement évolué en terme de design suite à la percée du constructeur allemand HANSE, travaillant sur un axe stratégique de produits très différenciés.

En conséquence, le groupe décide de procéder à un recentrage stratégique autour du haut de gamme. Ce recentrage se caractérise :

- Par une évolution de la gamme HARMONY vers des séries plus personnalisées avec notamment les versions Elégance puis Vintage. Ce nouvel axe pour HARMONY nécessite le démarrage d'un plan de réduction du point mort de l'usine de Marans
- Par l'accélération du plan de développement de la gamme CATANA avec le lancement du CATANA 41, du CATANA 65 et du CATANA 92 en 2007/2008
- Par l'accélération du plan de développement de la gamme WHITE SHARK et SEA HAWK

Sur le plan industriel, le groupe se lance également dans un plan de ré-internalisation des sous-traitances clé comme : la menuiserie (rachat en décembre 2007 pour 100 K€ des actifs et du savoir faire d'une menuiserie industrielle à Marans sur le même site qu'HARMONY), l'usinage et le modelage dans le cadre du développement de nouveaux modèles.

➤ Malheureusement, à la suite de la première crise des subprimes lors de l'été 2007, le marché de la plaisance subit un premier coup d'arrêt. La jeune gamme HARMONY, ne pouvant de plus pas suivre la plupart de ses compétiteurs dans une stratégie d'engorgement des réseaux pour faire face au ralentissement, voit ses ventes s'effondrer tout au long du premier semestre ce qui conduit le groupe à geler la fabrication de cette gamme au tout début du printemps 2008.

Considérablement affaiblie sur le plan financier par les lourdes pertes récurrentes d'HARMONY et l'augmentation de ses stocks de produits finis et compte tenu du plan de développement très soutenu et coûteux des gammes CATANA, WHITE SHARK et SEA HAWK, la direction du groupe prend la décision le 29 mai 2008 de placer HARMONY YACHTS et PONCIN YACHTS (titulaire des dettes bancaires du groupe) en procédure de sauvegarde avec pour objectif :

- L'accélération du recentrage du groupe autour du marché haut de gamme fort de la crédibilité et la légitimité de ses marques CATANA et WHITE SHARK et l'arrêt de toute stratégie de volume ce qui passe par l'abandon de la marque HARMONY et la cession du conséquent stock de bateaux (près de 70 unités).
- La réorientation industrielle du site de Marans au service de cette nouvelle stratégie avec notamment la mise en fabrication du nouveau CATANA 41.
- L'accentuation du plan de réduction des coûts démarré dès le début de l'exercice 2007/2008.
- La renégociation de la dette bancaire (22 M€) devenue incompatible avec cette nouvelle et indispensable stratégie.

➤ Au prix d'un travail considérable d'une année, PONCIN YACHTS et sa filiale HARMONY YACHTS voient leur plan de sauvegarde homologué par le Tribunal de Commerce de La Rochelle le 29 mai 2009, pour une durée de 10ans. Par cette décision, l'atteinte des objectifs suivants est actée :

- La pertinence du recentrage du groupe autour des marques haut de gamme CATANA et WHITE SHARK dans un marché de la plaisance en baisse de plus de 50% en 2009 spécialement sur les constructeurs de grandes séries.
- L'importante réduction des coûts, spécialement à Marans où les frais de structure passent à 4 M€ après avoir culminés à 13 M€ en 2007. L'effectif de cette usine passent de 220 personnes à 68 personnes sur cette même période.
- La mise en place d'un business model moins consommateur de trésorerie notamment sur le plan du BFR où la systématisation de la fabrication à la commande est décrétée.
- La négociation d'un accord avec les partenaires bancaires débouchant sur un abandon de créance de la part des banques de 10 M€ après un paiement cash de près de 2 M€ et l'étalement du reste de la dette (10 M€) sur 7 ans.

Dans la foulée de l'homologation du plan de sauvegarde, le groupe PONCIN YACHTS décide le recentrage de l'activité WHITE SHARK à Marans ce qui passe par la fermeture de l'usine de Vannes dans le Morbihan.

Par cette décision, la direction du groupe acte définitivement l'incapacité du site de Vannes à devenir rentable malgré un soutien sans faille sur le plan financier (développement de 8 nouveaux modèles WHITE SHARK et SEA HAWK en moins de 4 ans). La chute du marché et l'obsolescence du site de Vannes, en perte historiquement, rendent inéluctable cette décision.

La gamme WHITE SHARK rejoint donc le site moderne de Marans aux côtés du CATANA 41.

Le groupe PONCIN YACHTS démarre ainsi l'exercice 2009/2010 totalement reconfiguré :

- Une marque CATANA forte et légitime bénéficiant d'une gamme récente et renouvelée. La sortie en septembre 2009 du nouveau CATANA 47, dans la taille historiquement forte du chantier (47/50 pieds) renforce encore ce potentiel
- Une marque WHITE SHARK forte, bénéficiant elle aussi d'une gamme récente et renouvelée avec l'apport entre septembre et décembre 2009 de deux nouveaux modèles (WS 226 et WS 296)
- Un groupe profondément restructuré, en avance sur ce point sur beaucoup d'acteurs dans un marché toujours très difficile. L'effectif du groupe est d'environ 250 personnes contre près de 650 au pic de l'année 2007.

En octobre 2009, le groupe PONCIN YACHTS acte une nouvelle fois sa volonté de rompre avec les activités de forts volumes et décide de céder les actifs et la marque de semi rigide SEA HAWK au groupe ZODIAC INTERNATIONAL.

2010 : Cap sur la fédération de marques fortes haut de gamme

➤ Au niveau de l'activité, sur le premier semestre 2009/2010, le groupe PONCIN YACHTS voit son carnet de commandes se garnir confortablement tout au long de la période automnale, faisant fi d'une année de sauvegarde pénalisante sur le plan commercial

Cette bonne dynamique commerciale enregistrée sur ce premier semestre a confirmé une certaine stabilisation du marché nautique sur cette période sans toutefois revêtir une tendance de fond très marquée.

Dès le 1^{er} semestre et malgré la faible activité hivernale, PONCIN YACHT constate une réduction très importante de ses pertes d'exploitation et surtout l'apparition d'un EBITDA équilibré témoignant des premiers signes positifs du nouveau business model. Le bon 2nd semestre aboutit à un CA annuel stable par rapport au CA 2008/2009 et confirme cette tendance.

5.2. INVESTISSEMENTS

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS REALISES JUSQU'A LA DATE DE VISA DU DOCUMENT DE REFERENCE

Historiquement, les investissements réalisés par la Société concernent :

- Pour les investissements incorporels de 2.004K€ en 2007 et de 1.066K€ en 2008, il s'agit pour respectivement 1525 K€ et 885 K€ de frais de développement du Catana 50 pieds, du 65 pieds et du 28 mètres ainsi que des nouveaux modèles White Shark et Harmony.
- Pour les investissements corporels de 8.697K€ en 2007 et 4.655K€ en 2008, ils comprennent respectivement 6.820K€ sur 2007 et 2.845K€ sur 2008 principalement des moules liés aux nouveaux modèles, matériels et installations.

Table 9. Montant des investissements réalisés au cours des exercices 2007, 2008 et 2009

	31/08/2009	31/08/2008	31/08/2007
Investissements incorporels	189	1 066	2 004
Investissements corporels	1 384	4 655	8 697
Investissements financiers	NS	NS	NS
Total	1 573	5 721	10 701

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS EN COURS ET METHODE DE FINANCEMENT

A ce jour, le principal investissement en cours est le développement du nouveau WHITE SHARK 246 prévu pour les salons d'automne 2010-2011 ainsi que l'étude récemment démarré du nouveau CATANA 59 qui remplacera, à l'horizon fin 2011 l'ancien CATANA 58 sorti en 2000. Ce bateau est intégralement développé en interne et autofinancé par le groupe.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENTS ET ENGAGEMENTS FERMES

Doté d'outils de production récents et modernes et de gammes renouvelées compte tenu d'un effort considérable réalisé au cours des cinq dernières années, le groupe PONCIN YACHTS limitera ses investissements des prochaines années, au développement ou renouvellement progressif de certaines gammes de produits

Néanmoins, le groupe PONCIN YACHTS n'exclut pas la possibilité de saisir des opportunités de croissances externes pour consolider son positionnement dans les niches haut de gamme. Ces opportunités pourraient concerner essentiellement le site de Marans dont la capacité d'accueil et la sous utilisation actuelle en font un outil potentiel de consolidation d'acteurs présents dans des niches haut de gamme

CHAPITRE 6. APERCU DES ACTIVITES

6.1. PRINCIPALES ACTIVITES

PONCIN YACHTS est spécialisée dans la conception, la construction et la commercialisation de navires de plaisance.

Le métier de PONCIN YACHTS intègre deux pôles :

- Un pôle BATEAUX
- Un pôle SERVICES

6.1.1. LE POLE BATEAU

Le pôle Bateaux de PONCIN YACHTS se décompose comme suit :

- Les **voiliers multicoques** à travers les marques :
 - CATANA, catamarans de croisière de luxe construits sur le site de production de Canet-en-Roussillon (Pyrénées Orientales) pour les grandes unités et de Marans (Charente Maritime) pour les petites unités et
 - TAINO 25, catamarans charter de 25m fabriqués sur le site de PORT PIN ROLLAND à Saint Mandrier (Var).
- Les **bateaux à moteur Open** à travers la marque **White Shark** construite sur le site de Marans (Charente Maritime).

Les voiliers multicoques : La gamme CATANA



CATANA est une marque de catamarans de très haut de gamme qui s'est forgée une image de robustesse et de qualités marines, de confort et de performances depuis plus d'une vingtaine d'années.

C'est, à ce titre, une marque à part, sur le plan mondial des catamarans de grand luxe, destinée à une clientèle de passionnés.

Le site principal de Chantier CATANA est situé sur le port de Canet-en Roussillon dans les Pyrénées Orientales.

Le savoir-faire de CATANA repose sur 25 ans d'expérience de la navigation et sur une recherche & développement permanente qui se traduit par des bateaux qui offrent :

- une stabilité statique et dynamique unique. Ainsi, pour augmenter la stabilité latérale, les flotteurs des CATANA sont inclinés vers l'extérieur.
- des carènes allongées (flotteurs en forme de torpille), offrant moins de résistance à l'avancement que celle d'un catamaran à carènes larges.
- des dérives relevables et à géométrie variable, autre facteur de sécurité qui permet en cas de gros temps d'avoir un bateau dont le comportement est plus sûr.
- un centrage des poids optimisé, nécessaire au bon équilibre du bateau et à la diminution du tangage.
- des étraves à bulbe et tulipées pour éviter l'enfournement dans le gros temps.

Les catamarans CATANA sont tous garantis 5 ans pour la structure, avec un service client unique. Ainsi le client peut suivre la construction de son bateau au cours de réunions techniques. Il sera assisté par un skipper pour la prise en main lors de la livraison et par un service après-vente assurant le suivi du bateau où qu'il soit dans le Monde.



➤ La gamme développée :

La gamme se décline actuellement en 6 modèles :

CATANA 41-42 (12,58 mètres)
 CATANA 47 (14,02 mètres)
 CATANA 50 (15,20 mètres)
 CATANA 58 (17,40 mètres)
 CATANA 65 (19,80 mètres)
 CATANA 92 (28,00 mètres)

A l'exception du CATANA 58 (qui sera remplacé en 2011 par le nouveau CATANA 59), l'ensemble des modèles sont récents et ont été développés entre 2006 et 2009.

➤ Le positionnement tarifaire

Du fait de son positionnement très haut de gamme, les tarifs de CATANA sont parmi les plus élevés du marché.

Chaque unité étant cependant unique, chaque propriétaire peut personnaliser à loisir son CATANA par un large choix d'options.

A titre indicatif, les tarifs des CATANA sont les suivants :

CATANA 42 : à partir de 380 K€

CATANA 47 : à partir de 540 K€

CATANA 50 : à partir de 790 K€

CATANA 58 : à partir de 1 300 K€

CATANA 65 : à partir de 1 650 K€

CATANA 92 : à partir de 5 500 K€



Photo du CATANA 92

➤ L'originalité des bateaux « CATANA »

Dérives sabres, centrage des poids, étraves inclinées et tulipées, roof profilé,...

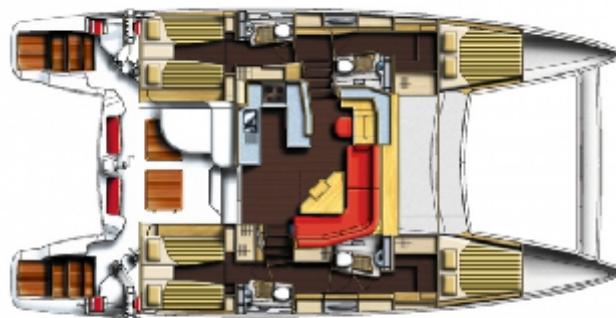
En 25 ans d'innovations et de perfectionnements, les catamarans CATANA sont probablement devenus les voiliers les plus rapides au monde que puisse barrer un navigateur non professionnel, pour le plus grand plaisir de leurs propriétaires.



Photo de la cabine du CATANA 92

Le chantier CATANA, toujours à la pointe de la technologie a choisi la fabrication en infusion sous vide. Ce procédé, en plus d'améliorer les conditions de travail et préserver l'environnement, apporte un gain de poids important au bateau pour des performances toujours plus accentuées

Mais la vitesse n'est pas seulement source de plaisir, c'est aussi elle qui permet d'envisager les plus longs voyages en sécurité et qui, par gros temps, permet de gagner un abri au plus vite



Des aménagements intérieurs systématiquement allégés qui permettent de voyager dans le plus grand confort épargnant la fatigue. De quoi naviguer vite, loin, longtemps

Croquis de la cabine du CATANA 50

Le niveau de sécurité exceptionnel d'un CATANA, sa simplicité de manœuvre, son confort intérieur haut de gamme permettent de profiter pleinement de sensations uniques



Label Bateau Bleu

Toute la gamme CATANA a obtenu la labellisation "Bateau Bleu" délivré par la Fédération des Industries Nautiques.

Lien: <http://www.france-nautic.com/frameset.asp?langue=fr>

Les voiliers multicoques : La gamme TAINO

TAINO est une marque de catamarans destinés à une activité charter.

Cette fabrication, d'une à deux unités par an, est effectuée sur le site de PORT PIN ROLLAND à Saint-Mandrier dans le Var.

➤ La gamme développée

Cette gamme se décline en deux versions de 25m :

➔ Une version bimini ou roof rigide : 2 cabines équipées de 2 couchettes et 2 salles de bain équipées de WC, douche et lavabo ;
1 coin cuisine équipée ;
Un roof conséquent livré avec banquettes et tables pour 30 à 100 personnes.

➔ Une version luxe : 4 cabines luxueuses très équipées et entièrement climatisée ;
Salles de bain avec WC, lavabo et douche séparée ;
Un immense salon sous le roof de près de 40 m² avec cuisine équipée, table à carte, salon, salle à manger, climatisation, téléviseur grand écran.

➤ Le positionnement tarifaire

Les tarifs sont les suivants :

TAINO 25 version bimini :	880 K€ HT
TAINO 25 version roof rigide :	920 K€ HT
TAINO 25 version luxe :	2 200 K€ HT

Les bateaux à moteur : La gamme White Shark



KELT est un chantier naval spécialisé dans la conception et la construction de bateaux de plaisance à moteur, de taille moyenne de 6 à 9 mètres sous la marque WHITE SHARK.

Cette marque est considérée comme l'une des meilleures par la presse spécialisée avec la gamme WHITE SHARK.

Sa navigabilité fait le bonheur des marins, amateurs de croisières ou de parties de pêche entre amis, tandis que sa puissance et sa maniabilité animent les journées des « fous » de glisses et de sensations fortes.

Aujourd’hui, le White Shark est sans conteste une des grandes références du motonautisme. Sa fiabilité et ses performances d’exception en font des unités servant de référence dans le monde du nautisme tant pour leur qualité de fabrication que pour leurs performances.

Fabriquée à présent à Marans (Charente Maritime) dans une usine développant les dernières technologies dans les domaines des matériaux composites et de la protection de l’environnement, la gamme WHITE SHARK bénéficie de nouveaux outils innovants comme l’injection de résine en moules fermés et le détourage en cabine robotisée.

➔ 3500 WHITE SHARK ont déjà été construits et vendus à travers une vingtaine de pays dans le monde.

➤ La gamme WHITE SHARK

Elle se décompose d'une dizaine de modèles différents : WHITE SHARK 205

WHITE SHARK 226 sorti en 2009/2010

WHITE SHARK 228 sorti en 2007/2008

WHITE SHARK 246 sortie prévue en septembre 2010

WHITE SHARK 248

WHITE SHARK 265

WHITE SHARK 268

WHITE SHARK 296 sorti en 2009/2010

WHITE SHARK 298 sorti en 2008/2009



White Shark 265



➤ Les caractéristiques techniques et esthétiques des WHITE SHARK

Les bateaux WHITE SHARK sont des bateaux idéaux pour des sorties en famille (de 6 à 12 personnes en fonction des modèles) avec de grands volumes de rangement (coffres, consoles) et de détente (bain de soleil avant).

Leur taille varie de 6 à 9 mètres pour un poids sans moteur allant de 600 kg à 2 tonnes. La motorisation oscille entre 115 cv à 700cv.

Les caractéristiques esthétiques et techniques des WHITE SHARK sont bien connues des passionnés :

- ➔ la carène en V évolutif
- ➔ la proue « tulipée » qui permet une grande efficacité dans toutes les conditions de la mer
- ➔ l'ergonomie de la console de pilotage et des plans de pont
- ➔ la convivialité des aménagements (rangements, bain de soleil à l'avant en fonction des modèles)
- ➔ Une très haute qualité de fabrication :

- Robustesse : L'exigence dans le choix de matériaux nobles de qualité, dans la sélection des équipements employés et dans la rigueur apportée à chaque stade de fabrication garantit un niveau de robustesse, de fiabilité et de durabilité attendu par chaque propriétaire de bateau

- Technologie de pointe :

- Les "gel coat" de toute première qualité contribuent à la parfaite maîtrise des coques de couleurs;
- Les échantillonnages de polyester apportent aux bateaux une résistance incomparable;
- L'emploi de mousse à cellules fermées dans les fonds de coque permet une excellente isolation acoustique en navigation;
- L'utilisation de l'injection polyester tant dans la fabrication des consoles que dans celle de nombreuses pièces offre une finition de très haut niveau.

➤ Le positionnement tarifaire

Les prix HT des WHITE SHARK (coque nue) sont les suivants :

WHITE SHARK 205 :	à partir de 22 K€
WHITE SHARK 226 :	à partir de 29 K€
WHITE SHARK 228 :	à partir de 33 K€
WHITE SHARK 246 :	à partir de 38 K€
WHITE SHARK 248 :	à partir de 44 K€
WHITE SHARK 265 :	à partir de 58 K€
WHITE SHARK 268 :	à partir de 70 K€
WHITE SHARK 296 :	à partir de 100 K€
WHITE SHARK 298 :	à partir de 106 K€



6.1.2. LE POLE SERVICES

La concession

Ce pôle est principalement constitué par la détention de la concession jusqu'en 2021 minimum d'un port situé au centre de la Méditerranée, PORT PIN ROLLAND, à Saint-Mandrier (Var) qui offre près de 400 places à flots et environ 500 places de stockage à terre.

En dehors de l'aspect « places au port » (aspect essentiel dans une région où il est devenu particulièrement difficile de trouver un anneau), le fait de gérer un port permet d'offrir à la clientèle de nombreux services et avantages. Les formules de stationnement 10 mois à terre et 2 mois à flot sont très prisées par les plaisanciers qui n'habitent pas en permanence la côte méditerranéenne.

Outre une équipe propre d'une quarantaine de personnes dans tous les corps de métier de la construction nautique, le PORT PIN ROLLAND accueille en son sein une trentaine d'artisans spécialisés (Schiplander, voilerie, gréement, sellerie, mécanique, ferronnerie, location de bateaux, etc....)

De plus, le PORT PIN ROLLAND est extrêmement bien équipé pour faire face à tous types de travaux avec 3 ROULEVS de 30 et 80 tonnes, des chariots hydrauliques, une grue mobile de 15 tonnes et des places dans les hangars pouvant aller jusqu'à 25 mètres.

Le PORT PIN ROLLAND détient donc tous les ingrédients pour assurer la meilleure qualité de prestations aux propriétaires de bateaux toutes marques confondues

Fort de cette infrastructure et des compétences, le PORT PIN ROLLAND est aussi un atout considérable pour l'activité BATEAUX du groupe PONCIN YACHTS, les chantiers du groupe pouvant donc assurer la meilleure qualité de service à leurs clients, propriétaires de bateaux d'exception (CATANA et WHITE SHARK) et très attentifs à la qualité du service offert.

La vente de bateaux d'occasions

Bénéficiant historiquement d'une très grosse compétence dans le domaine de la vente de bateaux d'occasions, le groupe PONCIN YACHTS est peu confronté dans son compartiment « bateaux » à la reprise de bateaux d'occasions

Dans le pôle motonautisme, les reprises sont supportées par le réseau de concessionnaires mais le groupe PONCIN YACHTS apporte toute l'assistance nécessaire, le cas échéant

Chez CATANA, en moyenne, 1 vente sur 4 fait l'objet d'une reprise (lesquelles représentent en moyenne 15% du CA de CATANA) ce qui représente un stock relativement faible. La très bonne expérience du groupe PONCIN YACHTS dans l'expertise des bateaux d'occasions lui permet de négocier ses reprises dans des conditions qui préservent systématiquement les équilibres financiers du groupe.

PONCIN YACHTS privilégie les reprises de bateaux à philosophie identique aux CATANA (marque de niche, navires de croisière) pour en favoriser la revente rapide auprès du réseau PONCIN YACHTS. PONCIN YACHTS a bien évidemment un savoir faire supérieur pour les reprises de bateaux CATANA puisque PONCIN YACHTS peut également assurer le refit de ces unités.

A ce jour CATANA dispose d'un stock de 3 bateaux d'occasion pour 2.4 M€.



6.1.3. REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITES

Répartition du chiffre d'affaires consolidé par activité

Ventilation du chiffre d'affaires	2006/2007	2007/2008	2008/2009	28/02/2010* (6 mois)
BATEAUX	33 980	25 219	24 402	10 316
SERVICES	4 590	4 894	4 736	2 136
TOTAL	38 570	30 113	29 138	12 452

* Chiffre d'affaires traditionnellement peu significatif en raison du caractère très saisonnier de l'activité nautique.

Répartition géographiques du chiffre d'affaires consolidé

Ventilation du chiffre d'affaires 2006 / 2007	France	Union Européenne	Export	Total
BATEAUX	20 001	6 794	7 185	33 980
SERVICES	4 355	-	235	4 590
TOTAL	24 356	6 794	7 420	38 570

Ventilation du chiffre d'affaires 2007/2008	France	Union Européenne	Export	Total
BATEAUX	4 682	4 283	16 244	25 219
SERVICES	4 894	-	-	4 894
TOTAL	9 576	4 283	16 244	30 113

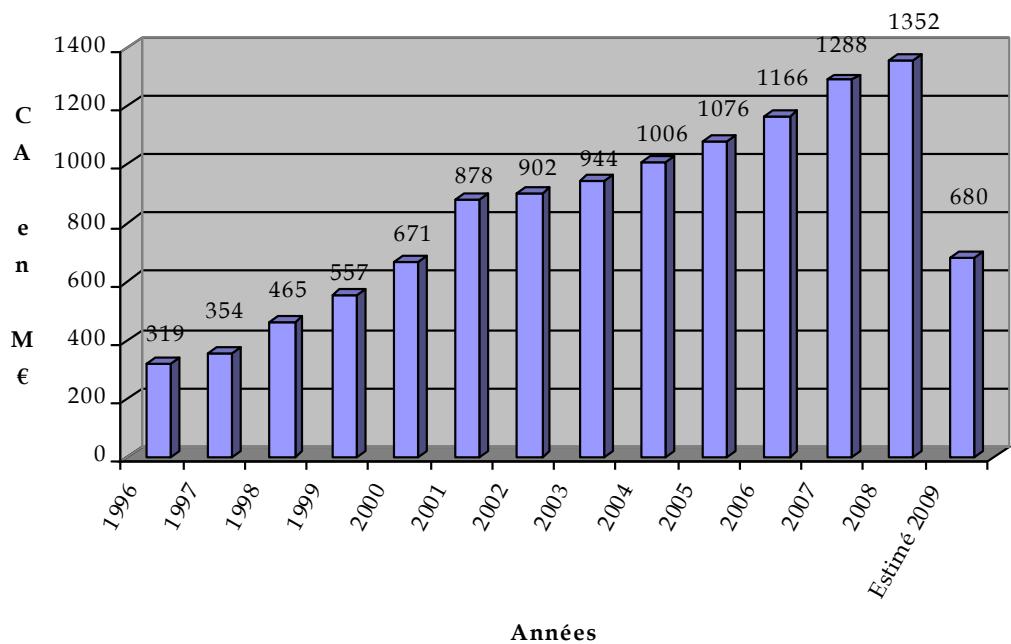
Ventilation du chiffre d'affaires 2008/2009	France	Union Européenne	Export	Total
BATEAUX	7 367	3 205	13 830	24 402
SERVICES	4 736	-	-	4 736
TOTAL	12 103	3 205	13 830	29 138

Ventilation du chiffre d'affaires Semestriel (Février 2010)	France	Union Européenne	Export	Total
BATEAUX	2 801	179	7 336	10 316
SERVICES	2 136			2 136
TOTAL	4 937	179	7 336	12 452

6.2. LE MARCHE DU NAUTISME

EVOLUTION DU MARCHE

Après la dernière crise du début des années 1990, le secteur nautique a connu un cycle historique de croissance ininterrompue de près de 13 ans comme en témoigne le graphique ci après relatif à la production française de bateaux de plaisance :



Source : Statistiques de la Fédération des Industries Nautique

La production française de l'industrie nautique a été multipliée par plus de quatre sur la période. Cette croissance exceptionnelle s'est justifiée par :

- Un vieillissement de la flotte mondiale après les années de crise du début des années 1990
- Des marchés d'exportation en forte croissance surtout en Europe (Italie, Espagne, Royaume Uni, Allemagne, Grèce,)
- Des taux d'intérêts bas
- Une croissance mondiale forte et des marchés financiers bien orientés
- Une diminution importante du prix des bateaux initiée par la concurrence forte du concept BAVARIA
- Un marché intérieur fort compte tenu des arguments supplémentaires suivants :
 - o La diminution du temps de travail laissant plus de temps disponible sur certaines catégories de clientèles
 - o Des régimes dérogatoires de TVA sur les financements en crédit bail
 - o Le maintien du dispositif Loi Girardin favorisant les ventes dans les Dom Tom

La configuration exceptionnellement positive des ces composantes économiques durant cette période a probablement conduit l'ensemble du secteur à oublier leur impact majeur sur les stratégies poursuivies.

Après la première crise des subprimes aux Etats-Unis, un premier signe de ralentissement a été immédiatement perçu sur le marché de la Plaisance au cours de la saison 2007/2008, signe peu pris au sérieux par l'ensemble de la profession certaine de la maturité de son marché.

C'est après la seconde crise des subprimes en octobre 2008 et de la crise économique qui s'en est suivie que le marché de la plaisance a subit la plus grosse chute de son histoire puisque celui-ci a dévissé en moyenne de 50% sur le seul exercice 2008/2009 (baisse de 42% chez le Groupe BENETEAU et de plus de 50% chez les allemand BAVARIA et HANSE).

Rien qu'en Europe, les conséquences de cette crise ont été immédiates tous segments confondus :

- Procédure de sauvegarde et lourde restructuration chez PONCIN YACHTS
- Procédure de sauvegarde chez J EUROPE
- Procédure de sauvegarde chez RODRIGUEZ
- Redressement judiciaire de DELHER (Allemagne)
- Redressement judiciaire de ETAP (Belgique)
- Redressement judiciaire de COUACH
- Licenciements et mesures de chômage partiel importants chez les autres compétiteurs

Par ailleurs, le chantier allemand BAVARIA qui avait été vendu par le fondateur en 2007 pour 1.3 md€ à un fonds d'investissement a été revendu à d'autres fonds au cours de l'été 2009 pour 300 M€. D'autres cession du même ont eu lieu dans la plaisance comme les fabricants de bateaux à moteur de luxe comme Ferreti (Italie) et Sunseeker (UK) témoignant de la brutalité de cette crise

La relative stabilité du marché en 2009/2010 démontre déjà que l'hypothèse d'une reprise majeure ne peut être envisagée sans que les fondamentaux économiques et financiers soient de nouveau et surtout durablement réunis. En tout état de cause, il est difficile d'imaginer que le marché puisse retrouver à court terme son niveau de 2008.

Dans ce contexte, deux profils d'entreprises vont évoluer :

1 Les chantiers généralistes évoluant dans le segment moyen de gamme à fort volumes

Ces acteurs doivent aujourd'hui disposer d'une taille d'entreprise adaptée au marché post crise tout en préservant leur capacité financière à investir dans de nouveaux produits dans un contexte fortement concurrentiel à marges réduites.

En effet, la rareté des clients de ce segment de marché entraînent la nécessité pour les chantiers de sortir régulièrement des nouveaux modèles en étant très performant sur le rapport qualité prix ce qui place le Groupe BENETEAU, dont la taille et la superficie financière le permettent, dans la position de véritable leader européen (mondial dans la voile) dans ces marchés moyen de gamme à forts volumes.

Dans ce contexte, il est possible que dans cette situation, beaucoup d'acteurs soient contraints de rechercher des solutions d'augmentation de leurs fonds propres ou tout simplement des solutions de rapprochements industriels et/ou capitalistiques alternativement à leur disparition.

2 Les chantiers de niches à faibles volumes

Ces chantiers évoluent généralement avec des positionnements produits différenciés des acteurs à fort volumes.

Si les chantiers de niches semblent avoir beaucoup moins souffert que les chantiers de gros volumes, certaines d'entre eux, de part leur positionnement tarifaire, sont eux aussi confrontés à une clientèle très sensible aux aléas économiques.

Ce profil de chantier rentre aussi dans la catégorie des acteurs qui doivent plus que jamais adapter leur taille d'entreprise même si leurs volumes sont moindres. Là aussi, cette situation de marché, dont le niveau ne permet plus pour beaucoup d'acteurs d'absorber les frais fixes d'exploitation, entraînera probablement la nécessité de mutualiser les productions soit au sein d'un même groupe (comme c'est le cas de notre gamme WHITE SHARK qui a dû fermer son site de Vannes pour rejoindre les productions réalisées dans le site de Marans) soit par regroupement avec d'autres acteurs.

Les chantiers de niche très haut de gamme semblent disposer du meilleur profil. A condition de disposer de produits d'exception, ces chantiers peuvent toujours compter sur une clientèle fortunée. Cette dernière, bien qu'ayant été touchée par la crise financière semble probablement la moins fragile. En effet, le récent rapport annuel « Global Wealth 2010 » publié par le Boston Consulting Group en juin dernier a indiqué que le nombre de millionnaires avait augmenté de 14% en 2009 confirmant cette hypothèse. La gamme CATANA entre très nettement dans cette catégorie.

LE MARCHE DU CATAMARAN

Le principal acteur français du catamaran de croisière est de loin LAGOON du groupe vendéen BENETEAU.

Le constructeur charentais FOUNTAINE PAJOT, bien que beaucoup plus petit, est son concurrent le plus direct sur le marché des bateaux de série bon marché.

Excepté le chantier CATANA 3^{ème} constructeur français de catamaran, la France compte également 3 autres constructeurs de catamarans de série : ALLIAURA MARINE, NAUTITECH et OUTREMER

A l'international, les marques qui produisent des bateaux de série et qui comptent le plus sont : ROBERSTON & CAINE et GUNBOAT en Afrique du Sud, SUNREEF en Pologne.

Face à ces concurrents, le chantier CATANA se positionne plutôt comme le spécialiste des catamarans de croisière ayant trouvé le juste milieu entre confort luxe et performance. Les CATANA sont donc des unités positionnées haut de gamme mais avec une conception offrant des très bonnes performances. Ce positionnement de niche, avec parti pris produit très prononcé, différencie nettement CATANA nettement des chantiers généralistes que sont LAGOON et FOUNTAINE PAJOT, ROBERSTON & CAINE et NAUTITECH qui sont plus orientées vers les marchés des loueurs qui représentent une part importante de leurs débouchés.

CATANA n'a pas de concurrent frontal sur ce type de segment mais plusieurs chantiers de catamarans opèrent également sur la niche haut de gamme.

Les principaux sont les marques PRIVILEGE (groupe ALLIAURA MARINE) avec des tailles de 44 à 100 pieds, offre un très haut niveau d'aménagement intérieur et des gros volumes, qualités qui viennent en revanche au détriment de la performance, ce parti pris produit ayant pour conséquence un poids très important

SUNREEF propose des catamarans semi custom de 60 à 150 pieds qui s'inscrivent eu aussi vers un parti pris confort luxe plutôt que performant

GUNBOAT fabrique des catamarans rapides en carbone, vendus à une clientèle qui privilégie la vitesse au confort.

OUTREMER offre des catamarans de taille moyenne de 42 à 64 pieds plutôt orientés performance. Ce parti pris s'accompagne d'aménagements intérieurs simples et d'une cellule habitable de plus petite dimension.

Sur le marché des bateaux à moteurs, les chantiers sont nombreux mais, comme pour la voile, ce marché recouvre de nombreux compartiments dont le segment des open.

Sur ce marché des Open, les marques américaines sont les plus importantes sur le plan mondial mais le leader européen est le groupe Bénéteau.

Sur le marché Européen, les principales marques que nous retrouvons face à WHITE SHARK sont les marques américaines (BOSTON WHALER, FOUR WINNS, REGAL, PURSUIT ...) et le groupe leader en Europe, le groupe BENETEAU avec ses marques CAP CAMARAT et FLYER. La marque italienne SESSA est également très présente.

Historiquement, WHITE SHARK est l'une des rares marques dont le positionnement haut de gamme est reconnu sur le marché.

6.3. LES CONCURRENTS DE PONCIN YACHTS

Afin d'éviter toute concurrence directe, PONCIN YACHTS a développé des produits de niche haut de gamme.

Ainsi CATANA combine luxe et vitesse, et attirent donc une clientèle qui désire disposer d'un produit combinant ces 2 caractéristiques. Or, sur ce créneau, la marque CATANA est seule positionnée.

En fonction des gammes de produits, la concurrence indirecte est :

- CATANA : Les principaux sont les marques PRIVILEGE (groupe ALLIAURA MARINE) avec des tailles de 44 à 100 pieds, offre un très haut niveau d'aménagement intérieur et des gros volumes, qualités qui viennent en revanche au détriment de la performance, ce parti pris produit ayant pour conséquence un poids très important

SUNREEF propose des catamarans semi custom de 60 à 150 pieds qui s'inscrivent eu aussi vers un parti pris confort luxe plutôt que performant

GUNBOAT fabrique des catamarans rapides en carbone, vendus à une clientèle qui privilégie la vitesse au confort.

OUTREMER offre des catamarans de taille moyenne de 42 à 64 pieds plutôt orientés performance. Ce parti pris s'accompagne d'aménagements intérieurs simples et d'une cellule habitable de plus petite dimension.

- WHITE SHARK : Le groupe BENETEAU (CAP CAMARAT et FLYER), leader en Europe ;
Les marques américaines BOSTON WHALER, FOUR WINNS, REGAL, PURSUIT ;
La marque italienne SESSA.

6.4. LES ATOUTS DE PONCIN YACHTS

Outre son positionnement de niche évoqué ci-avant, le Groupe PONCIN dispose d'une structure assainie.

En effet, le Groupe PONCIN a initié une démarche de restructuration très en amont dans le contexte de crise économique. Cette initiative permet du Groupe PONCIN de proposer des gammes renouvelées d'outils de production de pointe grâce aux investissements productifs réalisés

Désormais le Groupe n'envisage de ne réaliser que peu d'investissements productifs.

6.5. EVENEMENTS EXCEPTIONNELS AYANT INFLUENCE L'ACTIVITE

A l'exception de la sortie de nouvelles gammes, et la situation de crise dans laquelle sont plongés l'économie et le marché du nautisme, aucun évènement exceptionnel, à la connaissance de la Société, n'a eu ou n'est susceptible d'influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, les opérations de la Société.

6.6. DEGRE DE DEPENDANCE DE PONCIN YACHTS

A L'EGARD DES BREVETS, LICENCES OU AUTRES COMPETENCES TECHNOLOGIQUES

La Société détient des brevets et licences dans le cadre de la réalisation de son activité.

Il est précisé que les risques technologiques sont étudiés au paragraphe 4.1.5. « *Risques technologiques* » et les risques de dépendance à l'égard de brevets et de licences sont étudiés au paragraphe 4.3.5. « *Dépendance à l'égard des brevets et des licences* ».

A L'EGARD DE CONTRATS DE PARTENARIATS

Non concerné

CHAPITRE 7. ORGANIGRAMME

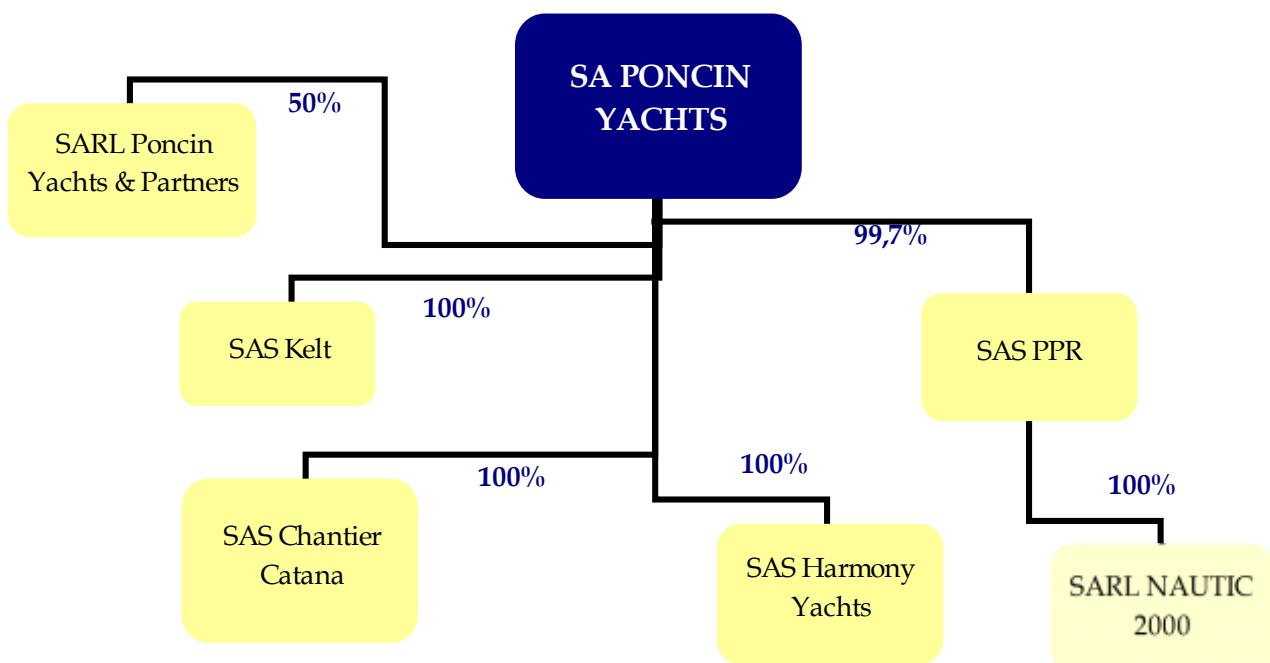
7.1. PERIMETRE DU GROUPE

Comme précisé au chapitre 5 du présent Document de Référence, PONCIN YACHTS a restructuré son Groupe au début de l'année 2009, dans le cadre d'un plan sauvegarde homologué par le Tribunal de Commerce de La Rochelle le 29 mai 2009.

PONCIN YACHTS s'était placée volontairement, le 29 mai 2008, en procédure de sauvegarde.

Comme évoqué précédemment (Cf. §5.1. « Histoire et évolution de la Société » page 34), le Groupe s'est alors profondément restructuré.

Table 10. Pérимètre de PONCIN YACHTS au 28 février 2010



7.2. PRINCIPALES FILIALES

Table 11. Caractéristiques des principales sociétés du Groupe (PONCIN YACHTS et ses filiales)

Filiales	Siège	Pays	Activité	N° Siren	% Contrôle	% Intérêt	Méthode
SA Poncin Yachts	La Rochelle (17)	FR	Holding et commercialisation de bateaux	390 406 320		Société consolidante	
SAS Chantier Catana	Canet en Roussillon (66)	FR	Construction de bateaux	449 811 769	100%	100%	IG
SAS Harmony Yachts	Marans (17)	FR	Construction de bateaux	447 857 715	100%	100%	IG
SAS PPR	St Mandrier sur Mer (83)	FR	Port de plaisance Réparation navale	301 939 740	99.70%	99.70%	IG
SARL Nautic 2000	Juan Les Pins (06)	FR	Chantier naval et commercialisation de bateaux	326 461 886	100%	99.70%	IG
SARL Poncin Yachts & Partners	La Seyne sur Mer (83)	FR	Commercialisation et gardiennage de bateaux	478 411 010	50%	50%	IG
SAS Kelt	Marans (17)	FR	Constructions de bateaux	410 285 811	100%	100%	IG

IG : intégration globale

CHAPITRE 8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

8.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET PROPRIETES IMMOBILIERES LOUEES

INFORMATIONS IMMOBILIERES

Le Groupe exerce ses activités sur les sites suivants :

Sites	Surface	Surface bâtie	Propriétaire	Nature du contrat / titre	Loyer annuel HT	Fin de bail
PONCIN YACHTS Marans	760 m ²	760 m ²	Palatine Bail	Crédit bail	77 K€	Prop en Fév 2012
HARMONY YACHTS Polyester + Assemblage	26 000 m ²	9 209 m ²	Sud Ouest Bail	Crédit Bail Immobilier	212 K€	Prop en mars 2020
HARMONY YACHTS Marans Bâtiment annexe	6 573 m ²	3 200 m ²	Crédit Agricole leasing	Crédit bail immobilier	52 K€	Prop en mars 2016
HARMONY YACHTS Marans bâtiment annexe	5 993 m ²	3 200 m ²	Bail entreprise	Crédit bail immobilier	28 K€	Prop en janvier 2016
CATANA Canet en Roussillon	24 948 m ²	9 987 m ²	TET Méditerranée	Crédit Bail Immobilier	300 K€	Prop en Juin 2026
KELT	22 689 m ²	7 687 m ²	Sogebail	Crédit bail Immobilier	194 K€	Prop en Mai 2018
PORT PIN ROLLAND Saint-Mandrier sur Mer	20 000 m ²	2 920 m ²	Cci du Var (CCIV)	Bail + concession	270 K€	Août 2021
PONCIN YACHTS & PARTNERS	7 000 m ²	900 m ²	Ville de la Seyne sur Mer	Bail + concession	31 K€	Juil. 2043
TOTAL	113.963 m²	37.863 m²				

ACTIFS D'EXPLOITATION

Le Groupe PONCIN YACHTS bénéficie d'actifs d'exploitation exceptionnels.

Pour fabriquer ses bateaux à moteur WHITE SHARK ainsi que ses multicoques de luxe CATANA, le groupe dispose de deux outils de production à la pointe :

➤ Situé à 10 minutes de Perpignan, **le site de Canet en Roussillon (Pyrénées Orientales)** principal site des catamarans CATANA dispose d'un emplacement exceptionnel. En bordure de Méditerranée, ce site met à l'eau directement ses bateaux dans le port de Plaisance de Canet en Roussillon, ce qui représente un double avantage :

- Des économies importantes de transports de bateaux de taille significatives
- La possibilité donnée aux clients de venir essayer ou prendre livraison de leur bateau directement au chantier

Ce site comprend 3 bâtiments de production dont :

- Un bâtiment polyester entièrement climatisé
- Un bâtiment dédié à l'assemblage des grands modèles et aux développements de nouveaux modèles (59, 65 et 92 pieds)
- Un bâtiment d'assemblage dédié aux unités de 47 et 50 pieds

Enfin, ce site industriel est composé d'une équipe fortement expérimentée dans tous les domaines de la fabrication d'unités haut de gamme et vient d'achever avec succès l'internalisation du métier de la menuiserie et de l'ébénisterie ce qui permet à ce site, dans de meilleures conditions de rentabilité, d'être encore plus réactif et créatif face aux nombreuses demandes de la clientèle.

Le site de production CATANA (Canet en Roussillon -Pyrénées Orientales)



➤ Situé à 20 minutes au nord de La Rochelle, **le site de Marans (Charente Maritime)** est un site parmi les mieux équipés en Europe. Il concentre un savoir faire rare qui avait été initialement développé pour le projet HARMONY.

Ce site bénéficie d'un équipement sans égal (Robot de Gel coatage, Machine à injecter et à infuser, robot 5 axes permettant d'usiner en une fois des pièces allant de 16 mètres et 6 mètres de large, cabines climatisées et protectrices de l'environnement).

Bien que de taille réduite (moins de 10 000 m²) ce site peut s'adapter à toutes les situations compte tenu :

- des flux de fabrication et des gros moyens de manutention (ponts roulants, portiques à l'assemblage) ;
- de contrats de travail permettant de travailler en 3x8 si nécessaire ;
- d'une équipe désormais très expérimentée et pour la plupart ayant déjà travaillé dans les plus grands chantiers.

Fort de sa polyvalence acquise (fabrication des monocoques HARMONY puis d'un modèle multicoque CATANA et depuis peu des bateaux à moteur WHITE SHARK, fabrication de moules pour l'ensemble du Groupe), cet outil de production représente pour le groupe PONCIN YACHTS une réelle souffre industrielle pour saisir toutes les opportunités de développements du groupe dans son activité bateaux

Le site de production de Marans (Charente Maritime)



➤ **Situé à Saint-Mandrier dans la rade de Toulon, le PORT PIN ROLLAND (Var) bénéfice lui aussi d'un actif et d'une équipe très précieux.**

Outre une équipe propre d'une quarantaine de personnes dans tous les corps de métier de la construction nautique, le PORT PIN ROLLAND accueille en son sein une trentaine d'artisans spécialisés (Schiplander, voilerie, gréement, sellerie, mécanique, ferronnerie, location de bateaux, etc...).

De plus, le PORT PIN ROLLAND est extrêmement bien équipé pour faire face à tous types de travaux avec 3 ROULEVS de 30 et 80 tonnes, des chariots hydrauliques, une grue mobile de 15 tonnes et des hangars pouvant aller jusqu'à 25 mètres.

Le PORT PIN ROLLAND détient donc tous les ingrédients pour assurer la meilleure qualité de prestations aux propriétaires de bateaux toutes marques confondues

Fort de cette infrastructure et des compétences, le PORT PIN ROLLAND est aussi un atout considérable pour l'activité BATEAUX du groupe PONCIN YACHTS, les chantiers du groupe pouvant donc assurer la meilleure qualité de service à leurs clients, propriétaires de bateaux d'exception (CATANA et WHITE SHARK) qui sont très attentifs à la qualité du service offert.

PORT PIN ROLLAND (VAR)

S
e
r
v
i
c
e
s



➤ **Le site de Vannes (Morbihan), ancienne usine de fabrication des WHITE SHARK est actuellement en cours de cession.**

8.2. FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX POUVANT INFLUENCER L'UTILISATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

A la connaissance de la Société, aucun facteur de nature environnementale n'a sensiblement influencé au cours des dernières années ou n'est susceptible d'influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, les opérations de PONCIN YACHTS.

Au contraire, les très gros efforts déployés par le Groupe dans le cadre de la mise en place de technologies propres dans le domaine des composites en font un acteur en avance sur les normes environnementales européennes les plus sévères.

Pour plus de détails sur ce point, voir également le paragraphe 4.2.6 du présent Document de Référence, paragraphe relatif aux risques environnementaux et aux conséquences environnementales des activités de PONCIN YACHTS.

CHAPITRE 9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

Les données énoncées ci-après s'entendent en données consolidées. Les règles et méthodes comptables nécessaires à leur élaboration sont indiquées au Chapitre 20 du présent Document de Référence .

9.1. SITUATION FINANCIERE DE PONCIN YACHTS

EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

(Montants en milliers d'euros)	Données semestrielles		Données annuelles		
	S1 2010	S1 2009	2009	2008	2007*
Chiffre d'affaires net	12 452	15 455	29 138	30 113	38 570
<i>Dont bateaux</i>	10 316	13 206	24 402	25 175	33 980
<i>Dont services</i>	2 136	2 249	4 736	4 938	4 590
<i>Dont France</i>	4 937	ND	12 103	9 576	24 356
<i>Dont Autres</i>	7 515	ND	17 035	20 537	14 214

* Données retraitées

ND : non disponible

Suite à la mise sous sauvegarde de PONCIN YACHTS et de sa filiale HARMONY YACHTS en mai 2008, le Groupe a immédiatement pris la décision d'arrêter la fabrication de la gamme HARMONY. Cette décision stratégique impliquait un changement de présentation des comptes consolidés puisque l'ensemble des éléments comptables relatifs à l'activité HARMONY YACHTS, en ce compris le chiffre d'affaires, devenait une ligne isolée du compte de résultat consolidé intitulé « Résultat net des activités abandonnées » (conséquence de la norme IFRS5). Ainsi, le chiffre d'affaire du compte de résultat consolidé devenait uniquement le reflet de l'activité conservée à savoir la fabrication de bateaux hors Harmony et les services. La colonne relative à l'exercice 2007 est donc retraitée de telle façon à ce que le périmètre des trois exercices (2007-2008-2009) soit parfaitement comparable.

Le chiffre d'affaires du Groupe a principalement été impacté dans cette période par l'importante réduction des ventes de bateaux à moteurs WHITE SHARK, conformément au marché dans lequel cette gamme évolue, et dans une moindre mesure par un tassement de l'activité commerciale de CATANA doublement impactée par la crise du secteur mais aussi et surtout par les conséquences « psychologiques » de la mise sous sauvegarde de sa maison mère PONCIN YACHTS. Ce dernier événement a créé assez naturellement une attitude de méfiance de la part des clients entre le l'ouverture de la procédure de sauvegarde le 29 mai 2008 et l'homologation du plan de sauvegarde le 29 mai 2009.

Fort heureusement, la sortie de sauvegarde de PONCIN YACHTS a redonné beaucoup de confiance aux clients de CATANA permettant à la fin de l'exercice 2008/2009 la reconstitution progressive d'un carnet de commandes qui avait été sérieusement dégradé par ce moment difficile traversé par le Groupe.

Dès le premier semestre 2009/2010, le Groupe PONCIN YACHTS a donc pu afficher une activité relativement stable, malgré un marché toujours aussi difficile, le seul écart majeur enregistré correspondant à livraison sur le premier semestre 2008/2009 d'un catamaran long charter 25m TAINO.

EVOLUTION DES RESULTATS

Résultat opérationnel courant

Table 12. Résultat opérationnel courant

(Montants en milliers d'euros)	Données semestrielles		Données annuelles		
	S1 2010	S1 2009	2009	2008	2007*
Chiffre d'affaires net	12 452	15 455	29 138	30 113	38 570
Achats consommés	4 635	5 999	10 959	11 773	17 954
Charges de personnel	4 095	5 936	10 738	9 653	8 445
Charges externes	3 045	5 697	8 659	10 210	9 378
Impôts et taxes	566	464	854	789	724
Dotations / reprises amortissements	2 365	2 387	4 920	4 044	3 041
Dotations / reprises provisions et dépréciations	69	555	852	864	315
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis	649	-147	1 353	-562	340
Autres produits opérationnels courants	-1 031	-2 718	-2 526	-1 323	-659
Autres charges opérationnelles courantes	590	541	2 251	865	
Résultat opérationnel courant	-2 531	-3 258	-8 921	- 6 201	-968

* Données retraitées.

2006/2007 et 2007/2008

Pour les mêmes raisons évoquées dans le paragraphe sur le chiffre d'affaires, le résultat opérationnel courant affiché ne tient plus compte de l'activité HARMONY.

Sur ces deux exercices, la dégradation du résultat opérationnel courant témoigne des conséquences importantes sur le plan de la rentabilité du plan de développement et de renouvellement très lourd engagé dans les marques CATANA et WHITE SHARK :

Chez CATANA, le développement du CATANA 50 et du CATANA 41 démarrait le plan de renouvellement de la gamme existante tandis que le développement du CATANA 65 et du CATANA 92 marquait le développement de CATANA dans les unités de grandes tailles semi custom, tailles à l'apprentissage long et douloureux.

Chez WHITE SHARK, le développement de 5 modèles WHITE SHARK (WS 185-WS 228-WS 245-WS248-WS298) démarrait le plan de renouvellement de la gamme privée de nouveaux modèles depuis de nombreuses années avant la reprise par le groupe PONCIN YACHTS tandis que le développement du SEA HAWK 225 et 285 marquait le développement de ce pôle motonautique dans les semi rigides

Ces lourds investissements gammes sur une courte période ont provoqué une désorganisation industrielle coûteuse qui explique la dégradation du résultat opérationnel courant

Il convient de noter que les postes « charge de personnel » et « charges externes » au 31/08/07 et 31/08/08 ne tiennent pas compte des charges de personnel de l'usine de Marans puisque celle-ci fabriquait encore les HARMONY sur ces deux exercices. Les coûts de structure de l'usine de Marans ont réintégré le résultat opérationnel courant du groupe qu'à compter de l'exercice 2008/2009, cette usine produisant alors des unités du périmètre conservé.

Pour information, les charges de personnel de l'usine de Marans étaient de 4921 K€ en 2007 et 3644 K€ en 2008 tandis que les charges externes de cette usine étaient de 5922 K€ en 2007 et 4249 K€ en 2008

2008/2009

Cet exercice tient désormais bien compte de tous les éléments d'exploitation du nouveau périmètre du Groupe.

Néanmoins, la présentation de comptes consolidés suite à l'abandon de la gamme HARMONY masque la réduction importante des coûts de structure du groupe dès l'exercice 2008/2009.

En effet, cet exercice réintègre les charges de structure de l'usine de Marans désormais dédiée à la fabrication d'unités du périmètre conservé.

Ainsi, une première lecture du résultat opérationnel courant donne l'impression que les charges de personnel augmentent compte tenu de la réintégration des charges de personnel de l'usine de Marans.

En fait les charges totales de personnel du groupe en 2006/2007 étaient de 13.366K€ et en 2007/2008 de 13.297K€. Ainsi, la charge de personnel de 2008/2009 pour 10.738K€ démontre tout de même bien les premiers signes du plan de restructuration engagé.

Selon le même principe, les charges externes totales du groupe qui étaient de 15.300K€ en 2006/2007 et 14.459K€ en 2007/2008 passent à 8.659K€ en 2008/2009

Les autres produits opérationnels au 28/02 et au 31/08 pour 2526 k€ comprennent 920 k€ d'indemnités perçues par Poncin yachts dans le cadre d'un litige avec une assurance et 544 k€ de reprise de provision pour garanties clients devenues sans objet.

Les autres charges opérationnelles pour 2251 k€ comprennent 517 ke de plan social et 622 k€ de penalités de retard de livraison de bateau.

S1 2010

Ce premier semestre confirme les effets positifs de la mise en place du nouveau business model ainsi que des nombreuses et conséquentes restructurations effectuées depuis deux ans.

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'élève à 12.452 K€ pour le premier semestre de l'exercice 2009/2010 contre 15.455 K€ pour le premier semestre de l'exercice 2008/2009. Cet écart se justifie par la présence l'année dernière d'une livraison d'une grosse unité (TAINO 25m).

Il convient de noter que le résultat semestriel de l'exercice dernier était impacté favorablement par la présence d'un poste net à caractère exceptionnel « autres charges et produits opérationnels courant » très positif de 2.177 K€ (2.718 K€ (-) 541 K€).

Le résultat opérationnel courant ressort à - 2.531 K€ contre - 3.258 K€ en 2009. Le résultat opérationnel courant au 28 février 2009 incluait de plus une contribution positive à caractère exceptionnel de 2,1 ME (poste autres produits et charges opérationnelles courantes).

Ce semestre intègre également les coûts exceptionnels liés au transfert de l'activité WHITE SHARK de l'ancienne usine de Vannes vers l'usine de Marans en Charente Maritime.

Il s'agit donc d'une réelle avancée sur le plan des résultats d'exploitation, fruit du travail considérable de restructuration du groupe entre 2008 et 2009 comme en témoigne l'évolution des postes personnel (-31%) et charges externes (-47%), tous deux en baisse de 4.5 M€ sur ce premier semestre par rapport à la même période en 2009.

Résultat Opérationnel

Table 13. Résultat opérationnel

(Montants en milliers d'euros)	Données semestrielles		Données annuelles		
	S1 2010	S1 2009	2009	2008	2007*
Autres produits opérationnels (exceptionnels)	403	80	13 054	240	2 228
Dont <i>Résultat de cession s/immobilisations incorporelles et corporelles</i>	403	46	114	240	1 886
Dont <i>Abandon dettes bancaires</i>			10 533		
Dont <i>Résiliation crédits-bails mobiliers</i>			1 592		
Dont <i>Abandon dettes fournisseurs sauvegarde</i>			815		
Dont <i>Reprise dépréciation concession</i>		34			342
Autres charges opérationnelles (exceptionnels)	-571	-80	-185	-22 676	-1 073
Dont <i>Résultat de cession s/immobilisations incorporelles et corporelles</i>	-571	-80	-185	-203	-1 073
Dont <i>Dépréciation goodwill</i>				-20 866	
Dont <i>Reprise / dépréciation sur concession</i>				-1 534	
Dont <i>Autres charges opérationnelles</i>				-73	
Résultat opérationnel	-2 699	-3 259	3 949	-28 636	187

* Données retraitées.

Les éléments propres au résultat opérationnel courant sont commentés ci-dessus, les commentaires ci-après n'intègrent donc que les autres charges et produits opérationnels.

2006 / 2007

Le résultat sur cession sur immobilisations incorporelles et corporelles correspond à la plus value réalisé d'un terrain et de ses agencements situé sur la zone géographique du PORT PIN ROLLAND à Saint Mandrier (83). Il constitue l'essentiel des autres produits et charges opérationnels.

2007 / 2008

Outre les conséquences comptables de la décision d'arrêter l'activité HARMONY, la mise sous sauvegarde en mai 2008 de la maison mère PONCIN YACHTS et de sa filiale HARMONY YACHTS et l'incertitude sur l'issue de cette procédure, ont amené le management du groupe à prendre en compte les risques maximum auxquels été confronté l'ensemble des sociétés filiales de PONCIN YACHTS.

Ainsi, le groupe a constaté sur cet exercice 2007/2008 la dépréciation de la totalité des Goodwill Harmony, Catana et Kelt compte tenu des indices de pertes de valeur pour 20.866K€ ainsi que la dépréciation partielle des concessions PPR et Nautic pour 1.534 K€.

2009

Les autres produits et charges opérationnels sont principalement constitués sur cet exercice 2008/2009 des conséquences favorables des différentes renégociations effectuées dans le cadre de la procédure de sauvegarde à savoir :

- * L'abandon des dettes bancaires par le pool de PONCIN YACHTS pour 10.533K€
- * La renégociation d'un contrat de crédit bail mobilier chez HARMONY YACHTS entraînant un produit de 1.592K€
- * Un produit de 815K€ sur les autres dettes négociées dans le cadre des procédures de sauvegarde de PONCIN YACHTS et d'HARMONY YACHTS

Résultat financier

Table 14. Résultat financier des 3 derniers exercices

(Montants en milliers d'euros)	Données semestrielles		Données annuelles		
	S1 2010	S1 2009	2009	2008	2007*
Coût de l'endettement financier	218	274	600	1 512	334
Dont Revenus rémunération compte courant	2	1	1	-353	-528
Dont Frais financiers sur emprunts	89	52	175	1 303	384
Dont Frais financiers sur découverts bancaires	9	12	26	135	160
Dont Frais financiers sur location-financement	117	197	325	313	267
Dont Autres frais financiers	1	12	73	113	53
Autres produits financiers	69	76	102	63	192
Autres charges financières	-1	-73	-35	-22	-21
Résultat financier	-150	-271	-534	-1 471	-163

2007

Pas de commentaires particuliers.

2008

L'augmentation des frais financiers sur emprunts qui s'élèvent à 1.303K€ en 2007/2008 se justifie par la dette bancaire de 20M€ (10M€ court terme et 10M€ moyen terme) mise en place en juillet 2007 par le pool bancaire de PONCIN YACHTS. Il convient de noter qu'une partie de ces intérêts (533K€) ont été passés en « autres produits opérationnels - abandon dettes bancaires » au cours de l'exercice suivant 2008/2009 (poste qui s'élève au global à 10.533K€ voir ci-dessus dans le détail du résultat opérationnel) suite à la renégociation des dettes bancaires intervenues pendant la période de sauvegarde.

2009

Pas de commentaires particuliers.

S1 2010

Pas de commentaires particuliers.

Résultat net

Table 15. Résultat net des 3 derniers exercices

(Montants en milliers d'euros)	Données semestrielles		Données annuelles		
	S1 2010	S1 2009	2009	2008	2007*
Résultat opérationnel courant	-2 531	-3 258	-8 921	-6 201	-968
Résultat opérationnel	-2 699	-3 259	3 949	-28 636	187
Résultat financier	-150	-271	-534	-1 471	-163
Charge d'impôt	-38		114	-283	-711
Résultat net des activités poursuivies	-2 887	-3 530	3 528	-30 390	-687
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	228	2 390	3 105	-18 714	-9 279
Résultat net de l'ensemble consolidé	-2 659	-1 140	6 633	-49 104	-9 966
Part des minoritaires		1	1	1	2
Résultat net (part du groupe)	-2 659	-1 141	6 632	-49 105	-9 968

Les éléments constitutifs du résultat opérationnel courant, du résultat opérationnel et du résultat financier sont explicités ci-dessus.

2007

Suite à la mise sous sauvegarde de PONCIN YACHTS et de sa filiale HARMONY YACHTS en mai 2008, le groupe a immédiatement pris la décision d'arrêter la gamme HARMONY. Cette décision stratégique impliquait un changement de présentation des comptes consolidés puisque l'ensemble des éléments comptables relatifs à l'activité HARMONY YACHTS, en ce compris le chiffre d'affaires, devenait une ligne isolée du compte de résultat consolidé intitulé « Résultat net des activités abandonnées ».

On note d'ailleurs qu'en 2007, l'essentiel des pertes du groupe provenait des pertes de l'activité HARMONY qui, n'arrivant pas à percer sur son marché, affichait un niveau d'activité bien trop faible par rapport au point mort à l'époque conséquent de l'usine de Marans.

La charge d'impôt de 711K€ correspond à l'annulation des impôts différés actifs constatés sur les exercices précédents, les bénéfices futurs étant jugés à cette époque insuffisants pour couvrir les pertes fiscales de l'exercice et les antérieurs.

2008

Outre la perte opérationnelle courante de 6.201K€ et les positions concernant les dépréciations de la totalité des goodwill et d'une partie des concessions pour 22.400K€ commentés plus haut sur le détail des résultats opérationnels, la perte nette du groupe est aussi significativement impactée par le résultat net des activités abandonnées. Ce poste, correspondant à l'activité HARMONY, prend acte au 31 août 2008 de toutes les conséquences comptables liées à l'arrêt de l'activité HARMONY à savoir la dépréciation des frais de développement et des moules pour 4.590K€, la dépréciation du stock de matière première propre à la gamme HARMONY pour 940 K€ et enfin la dépréciation de l'important stock de produits finis de 51 bateaux pour un montant de 4.306K€.

Par ailleurs la charge d'impôt se justifie de la même façon que pour 2006/2007 mais tient compte également d'un produit de crédit d'impôt recherche et de crédit d'impôt apprentissage pour 237 K€

2009

Comme détaillé plus haut, le bénéfice net de cet exercice est essentiellement composé d'une perte opérationnelle courante de 8.921K€ et des conséquences positives des différentes renégociations de dettes intervenues pendant la période de sauvegarde pour 12.940K€.

Le résultat positif des activités abandonnées pour 3.105K€ provient de la reprise d'une très grosse partie de la provision sur stock de produits finis HARMONY passée un an plus tôt dès la mise sous sauvegarde de PONCIN YACHTS et d'HARMONY YACHTS. La quasi-totalité de ce stock a été finalement écoulé sur l'exercice 2008/2009 dans des conditions financières meilleures que prévues.

S1 2010

Outre les commentaires apportés plus haut sur les résultats opérationnels de ce premier semestre 2009/2010, il convient de noter que le résultat semestriel 2008/2009 tenait déjà compte d'un résultat positif des activités abandonnées (voir ci-dessus) non récurrent et ce pour 2.390K€.

9.2. RESULTAT OPERATIONNEL COURANT

FACTEURS IMPORTANTS INFLUANT SUR LE REVENU D'EXPLOITATION

Les facteurs importants ayant influencé le revenu d'exploitation sont liés au développement de la Société et de l'évolution de son chiffre d'affaires et des charges d'exploitation décrite ci avant au paragraphe 9.1. « Situation financière de PONCIN YACHTS».

RISQUES DE NATURE GOUVERNEMENTALE, ECONOMIQUE, BUDGETAIRE, MONETAIRE OU POLITIQUE

Cf. § 4.3.6. « *Risque de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique* » du présent Document de Référence .

CHAPITRE 10. TRESORERIE ET CAPITAUX

10.1. CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Table 16. Variation des capitaux propres consolidés entre le 31 août 2007 et le 28 février 2010

(Montants en milliers d'euros)

	Capital	Réserves liées au capital	Résultat de l'exercice	Total Capitaux propres	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres du groupe
Capitaux propres au 31 août 2007	46 833	13 544	-9 966	50 411	13	50 398
Affectation en réserves		- 9 966	9 966			
Résultat consolidé au 31 août 2008			-49 104	-49 104	1	-49 105
Capitaux propres au 31 août 2008	46 833	3 578	-49 104	1 307	14	1 293
Réduction de capital de la société PONCIN YACHTS	-42 150	42 150				
Affectation en réserves		-49 104	49 104			
Résultat consolidé au 31 août 2009			6 633	6 633	1	6 632
Capitaux propres au 31 août 2009	4 683	-3 376	6 633	7 940	15	7 925
Affectation en réserves		6 633	-6 633			
Résultat consolidé au 28 février 2010			- 2 659	-2 659		-2 659
Capitaux propres au 28 février 2010	4 683	3 257	- 2 659	5 281	15	5 266

Outre la variation des capitaux propres par les résultats de la société, il n'a pas de commentaires particuliers sur l'évolution des fonds propres à l'exception de l'opération intervenue le 31 août 2009.

Au terme d'une délibération en date du 31 août 2009, l'assemblée générale extraordinaire de la société PONCIN YACHTS a décidé une réduction du capital social de 42.150K€, par voie d'imputation à due concurrence du report à nouveau débiteur qui est passé de 65.868K€ à 23.718K€. La valeur nominale de chaque action a donc été réduite de 5€ à 0,5€. Enfin, les primes d'émission, la réserve légale et les réserves ordinaires ont été imputées sur le report à nouveau débiteur pour un montant de 18.805K€.

10.2. SOURCE, MONTANT ET DESCRIPTION DES FLUX DE TRESORERIE

(Montants en milliers d'euros)	Flux de trésorerie consolidés			
	S1 2010	2009	2008	2007
Résultat net des sociétés intégrées	-2 887	3 528	-30 390	-688
Charge / produit d'impôt	7	242	483	780
Amortissements et provisions	2 033	4 694	22 955	2 724
Plus et moins values de cessions	168	71	201	-542
Abandons de créances des banques		-10 533		
Autres abandons de créances		-2 407		
Quote-part de subvention virée au résultat	-86	-71	-8	
Marge Brute d'autofinancement des sociétés intégrées	-765	-4 476	-6 759	2 274
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	1 495	3 421	-152	3 649
Flux nets de trésorerie opérationnels	730	-1 055	-6 911	5 923

2007

Les flux nets de trésorerie opérationnels s'élèvent à + 5.923K€ en 2007, compte tenu d'un résultat net de - 688K€ et d'amortissements et provisions de 2.724K€.

La variation du besoin en fonds de roulement augmente les flux nets de trésorerie opérationnels de 3 649K€.

2008

Les flux nets de trésorerie opérationnels s'élèvent à - 6.911K€ en 2008, compte tenu d'un résultat net de - 30.390K€ et d'amortissements et provisions de 22.955K€.

La variation du besoin en fonds de roulement réduit les flux nets de trésorerie opérationnels de 152K€.

2009

Les flux nets de trésorerie opérationnels s'élèvent à - 1.055K€ en 2009, compte tenu d'un résultat net de 3.528K€ et d'amortissements et provisions de 4.694K€, de l'abandon de créances bancaires pour 10.533K€ et autres abandons pour 2.407K€.

La variation du besoin en fonds de roulement augmentent les flux nets de trésorerie opérationnels de 3.421K€ (principalement augmentation poste fournisseurs).

S1 2010

Les flux nets de trésorerie opérationnels s'élèvent à + 730K€ au 28/02/2010, compte tenu d'un résultat net de - 2 887K€ et d'amortissements et provisions de 2033K€.

La variation du besoin en fonds de roulement augmentent les flux nets de trésorerie opérationnels de 1 495K€.

VARIATION DE TRESORERIE

Table 17. Variation de trésorerie au cours des 3 derniers exercices

(Montants en milliers d'euros)

	S1 2010	2009	2008	2007
Flux nets de trésorerie opérationnels	730	-1 055	-6 911	5 923
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement		-1 607	-3 894	-14 941
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	-495	-2 866	1 460	7 689
Flux nets de trésorerie liés aux activités abandonnées	-162	6 199	456	-597
Variation de trésorerie	73	671	-8 889	-1 926
Trésorerie d'ouverture	2 195	- 9 573	-684	1 242
Abandon des billets de trésorerie par les banques		5 533		
Concours bancaires reclassés en dettes financières sauvegarde		5 564		
Trésorerie de clôture	2 268	2 195	-9 573	-684

2007

Compte tenu des montants de flux de trésorerie décrits ci-avant, l'exercice 2007 présente une variation de trésorerie négative de 1 926 K€ principalement causée par l'autofinancement important des investissements

Le flux liés aux opérations d'investissements se ventile de la façon suivante :

- - 8 412 K€ d'investissements (nouveaux modèles et acquisition KELT)
- 3 471 K€ de cessions d'immobilisations
- Un apport en numéraire au capital d'HARMONY YACHTS de 10 000 K€. Ce flux, bien qu'intragroupe, est identifié car il bénéficie à HARMONY YACHTS dont tous les impacts comptables sont isolés sur une ligne à part « activité abandonnée »

Face à ces investissements nombreux, un crédit moyen terme de 10 000 K€ a été mis en place. Après les remboursements d'emprunts effectués sur l'exercice pour 2 311 K€, le flux de financement ressort positif de 7 689 K€.

Le flux négatif de 597 K€ lié aux opérations abandonnées se justifie comme suit :

- - 8374 K€ de flux lié à l'activité
- - 1903 K€ d'investissements nouveaux
- 9 680 K€ de flux positif essentiellement par l'augmentation de capital effectué par PONCIN YACHTS pour 10 000 K€ (voir ci-dessus)

La trésorerie de clôture est négative à - 684 K€.

2008

Compte tenu des montants de flux de trésorerie décrits ci-avant, l'exercice 2008 présente une variation de trésorerie négative de 8 889 K€ liée principalement à la perte de l'exercice et aux nombreux investissements engagés dans le développement des modèles CATANA, WHITE SHARK et SEA HAWK

La trésorerie de clôture est largement négative à 9 573 K€.

2009

Compte tenu des montants de flux de trésorerie décrits ci-avant, l'exercice 2009 présente une variation de trésorerie positive de 671 K€.

La trésorerie de clôture est positive à 2 195 K€ compte tenu de l'abandon de créances de banques dans le cadre du plan de sauvegarde.

Par ailleurs, le poids des investissements (1 607 K€) se fait moindre compte tenu des efforts consentis au cours des exercices précédents.

Enfin, le flux positif de 6 199 K€ lié aux activités abandonnées provient de la cession des stocks de produits finis HARMONY.

S1 2010

Compte tenu des montants de flux de trésorerie décrits ci-avant, la période semestrielle présente une variation de trésorerie positive de 73 K€ au 28/02/2010, période hivernale toujours difficile sur le plan de la trésorerie.

La trésorerie de clôture est largement positive à 2 268K€.

10.3. CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DE FINANCEMENT

STRUCTURE DE LA DETTE

Au 28 février 2010, la Société PONCIN YACHTS affiche un endettement de 21M€ constitué essentiellement de dettes long terme sous formes bancaires (12.8 M€) et crédit bail (6.8 M€).

Table 18. Détails des principaux emprunts et crédit bail en cours au 28 février 2010

(Données en euros)

Organisme prêteur	Montant initial	Date de début	Date de fin	Dette au 28/02/2010	Intérêts 2010	Taux d'intérêts
Crédit Agricole	800 000	12/2003		233 333		EUR 3M + 1.5%
Crédit Mutuel	1 700 000	05/2008	05/2018	1 465 624	41 420	5.5%
CIC Lyonnaise de Banque	385 000	04/2005	02/2015	218 274	6 190	5.4%
Natexis	2 000 000	06/2007	05/2016	2 000 000	/	EUR 3M + 1.5%
Société Générale	2 000 000	06/2007	05/2016	2 000 000	/	EUR 3M + 1.5%
BNP Paribas	1 000 000	06/2007	05/2016	1 000 000	/	EUR 3M + 1.5%
Natexis	1 750 000	06/2007	05/2016	1 750 000	14 367	EUR 3M + 1.5%
Société Générale	2 250 000	06/2007	05/2016	2 250 000	18 473	EUR 3M + 1.5%
BNP Paribas	1 000 000	06/2007	05/2016	1 000 000	8 210	EUR 3M + 1.5%
Ucabail	345 580	07/1997	07/2012	102 856	8 347	CODEVI
Communauté d'Agglomération de Perpignan	1 169 120	07/2000	07/2022	737 843	7 147	EUR 3M
Communauté d'Agglomération de Perpignan	2 251 093	07/2004	07/2026	1 736 458	7 802	EUR 3M +0.08%
Sud Ouest Bail	3 199 839	06/2005	09/2020	1 752 084	23 131	TAM +1.6%
Sogebail	1 836 393	05/2006	05/2018	1 344 026	37 371	4.20%
San Paolo Bail	467 445	02/2006	02/2012	139 192	4 012	5.10%
Bail Entreprise	352 462	04/2001	04/2016	156 199	2 108	2.53%
Crédit Agricole leasing	482 958	06/2001	06/2016	265 787	9 785	7.54%
Sogelease	800 097	10/2006	10/2011	276 253	7 164	4.25%
Banque Populaire Cote d'Azur	371 840	07/2007	07/2012	102 946	4 174	6.00%
Total	24 161 827			18 530 875		

A la date du présent Document de Référence , il n'existe pas d'autre emprunt bancaire significatif, soit dont le niveau de capital restant dû au 28/02/2010 serait supérieur à 100 K€.

ENDETTEMENT FINANCIER
Table 19. Endettement financier des 2 derniers exercices et du 1^{er} semestre 2010
(Montants en milliers d'euros)

	28/02/2010	31/08/2009	31/08/2008
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	12 523	12 569	13 914
Concours bancaires courants	351	280	11 139
Dettes sur crédits bail	6 845	7 244	9 748
Emprunts et dettes financières divers	1 314	1 296	1 339
Total Dette brute	21 033	21 389	36 140
Valeurs mobilières de placement	1 921	865	3
Disponibilités	698	1 610	1 564
Total Trésorerie brute	2 619	2 475	1 567
Total Endettement financier net (-) / Trésorerie financière nette (+)	-18 414	-18 914	-34 573

2007

Au 31 août 2007, la trésorerie nette disponible s'élève à -22 614 K€ compte tenu d'une dette brute de 23 770 K€ et d'une trésorerie brute de 1 156 K€.

2008

Au 31 août 2008, la trésorerie nette disponible s'élève à -34 573 K€ compte tenu d'une augmentation de la dette brute à 12 370 K€ et d'une trésorerie brute en augmentation à 411 K€.

2009

Au 31 août 2009, la trésorerie nette disponible s'élève à -18 914 K€ compte tenu d'une baisse de la dette brute à 14 751 K€ et d'une trésorerie brute en augmentation à 908 K€.

S1 2010

Au 28 février 2010, la trésorerie nette disponible s'élève à -18 414 K€ compte tenu d'une baisse de la dette brute à 356 K€ et d'une trésorerie brute en augmentation à 144 K€.

10.4. RESTRICTION EVENTUELLE A L'UTILISATION DE CAPITAUX

Le plan de sauvegarde proposé par PONCIN YACHTS et HARMONY YACHTS et accepté le 29 mai 2009 par le Tribunal de Commerce de La Rochelle ont permis à la société PONCIN YACHTS de bénéficier d'un abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune de la part de ses partenaires financiers à hauteur de 10.533 K€, dont 5.000 K€ d'emprunts et 5.000 K€ de billets de trésorerie.

Cet abandon de créances avait été consenti aux termes d'un protocole d'accord signé le 20 mai 2009 entre « la société Natixis, la Société Générale, BNP Paribas et la société PONCIN YACHTS ».

En contrepartie de cet abandon, PONCIN YACHTS a pris les engagements suivants :

➤ **Le remboursement d'un nouveau crédit court terme** de 1,740M€ lors de l'acceptation du plan de sauvegarde et dans le mois qui suivra cette acceptation du plan de sauvegarde. Cet engagement a été respecté.

➤ **Le remboursement des créances non abandonnées des banques, soit 10M€ sur 7 années.**

<i>(Données en milliers d'euros)</i>	Date d'échéance	%	Montant / échéance
	Mai 2010 (effectué)	5%	250.000€
	Mai 2011	10%	500.000€
Crédit court terme de 5 M€	Mai 2012, 2013, 2014 et 2015	15%	750.000€
	Mai 2016	25%	1.250.000€
	Total	100%	5.000.000€
	Mai 2010 (effectué)	5%	250.000€
	Mai 2011	10%	500.000€
Crédit moyen terme de 5 M€	Mai 2012 à mai 2015	15%	750.000€
	Mai 2016	25%	1.250.000€
	Total	100%	5.000.000€

➤ **La clause de retour à meilleure fortune :**

Affectée au règlement des sommes abandonnées, cette clause s'applique selon les modalités suivantes :

- en respectant l'**ordre suivant** :

- (v) les marges sur intérêts des échéances du plan de sauvegarde; puis,
- (vi) les intérêts échus à la date d'ouverture de la procédure de sauvegarde; puis,
- (vii) les intérêts courus durant la période d'observation; puis,
- (viii) les autres sommes abandonnées.

- hypothèses de mise en œuvre :

1/ Une quote-part de 50% du prix de cession des actions nanties minoré de l'encours résiduel du crédit garanti 5la détermination et la répartition du prix de vente des sociétés dont les titres sont nantis devra faire l'objet d'une validation par le commissaire à l'exécution du plan)

2/ Une quote-part de 50% du prix de cession de tout actif de Poncin YACHTS dès lors que les montants de cession engagés au cours d'un exercice comptable excéderait 75K€.

3/ Une quote-part de 50% de la variation de trésorerie et des équivalents de trésorerie tel que défini dans le tableau de flux de trésorerie figurant au rapport sur les comptes consolidés du Groupe PONCIN YACHTS (i) majoré des dividendes versés (ii) minoré des sommes perçues dans les cas 1. et 2. ci-dessus (iii) minoré du besoin de trésorerie courant plafonné à 15% du chiffre d'affaires consolidé au 31/08/2009 et au 31/08/2010, puis ramené à 10% du chiffre d'affaires consolidé à partir du 31/08/2011 jusqu'au terme du plan et de ses effets.

Dans l'un des cas sus-énoncés, PONCIN YACHTS a le « plein droit obligation de verser aux banques, au prorata de leurs engagements respectifs, dans les 3 mois au plus tard soit de la cession soit de l'assemblée générale annuelle d'approbation des comptes consolidés en cas d'amélioration de la situation de trésorerie ».

Les bénéficiaires de cette clause se répartiraient tout versement comme suit :

Bénéficiaires	Société Générale	NATIXIS	BNP Paribas	Total
Quote-part	42,5%	37,5%	20%	100%

- **Echéance de la clause de retour à meilleure fortune :**

Cette clause s'applique jusqu'à la date de l'assemblée générale approuvant les comptes consolidés du dernier exercice inclus dans le plan, soit l'exercice qui sera clos le 31/08/2019.

- Autres engagements de PONCIN YACHTS:

- 1/ Ne pas rembourser de compte courant d'associés ;
- 2/ Communiquer, pour PONCIN YACHTS et chacune de ses filiales : le bilan, le compte de résultat, le rapport de gestion de l'AGO annuelle, les rapports général et spécial des Commissaires aux comptes (social et consolidé).

➤ Il n'existe aucune autre restriction particulière portant sur l'utilisation de ses capitaux par la Société.

10.5. SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES POUR HONORER LES ENGAGEMENTS PRIS

Comme décrit au paragraphe 5.2.3. « *Stratégie d'investissements et engagements fermes* », PONCIN YACHTS n'a pris aucun engagement ferme en ce qui concerne ses futurs investissements, à l'exception des projets de nouveaux modèles CATANA 59 et WHITE SHARK 246.

CHAPITRE 11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

11.1. POLITIQUE DE PROTECTION DES MARQUES, BREVETS, LICENCES ET AUTRES PROPRIETES INTELLECTUELLES

Le Groupe PONCIN ne détient pas de brevets mais dispose de plusieurs marques et de noms de domaines déposés.

Les dispositions pratiques liées à la protection des marques du Groupe sont gérées par la Société et par un cabinet juridique spécialisé.

Table 20. Marques du Groupe PONCIN YACHTS

Marques	Classes couvertes / observations	N° national	N° BOPI	Date de dépôt	Date d'échéance
DIVA					
(Sté CHANTIER CATANA)	12-37-39	04 3 286 662	04/39	20 Avril 2004	20 avril 2014
PONCIN YACHTS					
(Sté CHANTIER PONCIN)	12-37-39	04 3 286 174	04/38	16 Avril 2004	16 Avril 2014
HARMONY					
(Sté BOAT INDUSTRY SYSTEM)	12-37-39	04 3 286 169	04/38	16 Avril 2004	16 Avril 2014
CATANA					
(Sté CHANTIER CATANA)	12-37-39 Marque transmise par CATANA (acte sous seing privé 28/01/04) Renouvellement anticipé fait le 16/04/2004 Extension à la classe 39 avec logo le 16/04/2004	99 8 04827	2000-01	Extension à la classe 39 avec logo le 16/04/2004	27 juillet 1999 16 Avril 2014
CATANA CUP					
(Sté CHANTIER CATANA)	25-35-41 Marque transmise par CATANA (acte sous seing privé 28/01/04)	3106714		13 juin 2001	13 juin 2011

Table 21. Noms de domaine du Groupe PONCIN YACHTS

Catana.com	Batoccasion.fr	Harmony-yachts.com
Canata.net	Locwind.fr	Harmony-yacht.com
Kelt.fr	Locwind-yachts.com	Groupe-poncin.com
Poncinyachts.com	Poncinyachts.fr	Poncinyachts.net
Poncin-yachts.com	Poncin-yachts.fr	Poncinyachts.info
Poncinbrokerage.com	Poncinyacht.fr	Catana.info
Poncin-brokerage.com	Poncin-yacht.fr	Poncinbrokerage.fr
Poncinyacht.fr	Poncin-yacht.fr	Poncin-brokerage.fr
Poncin-yacht.fr		

11.2. DESCRIPTION DES ACTIVITES DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

POLITIQUE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Avec des produits d'exception comme les gammes CATANA, WHITE SHARK et TAINO, la recherche d'innovation est un souci permanent au sein des équipes de bureau d'études du groupe PONCIN YACHTS.

Il n'y a pas de budget dédié spécifiquement.

LABELLISATION OSEO ENTREPRISE INNOVANTE

PONCIN YACHTS s'est vu octroyer le label OSEO Entreprise innovante en 2006 mais ne l'a malheureusement pas renouvelé lors de la procédure de sauvegarde.

Le Groupe envisage toutefois sérieusement de solliciter à nouveau ce label.

CHAPITRE 12. INFORMATION SUR LES TENDANCES

12.1. PRINCIPALES TENDANCES AYANT AFFECTÉ L'ACTIVITÉ DEPUIS LE DERNIER EXERCICE

Chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre 2010 – Données non-auditées

Communiqué le 15 juillet 2010, le chiffre d'affaires du Troisième trimestre 2009/2010 de Poncin Yachts s'établit à 8,4 M€ « dans la droite ligne du plan de développement », aux termes du communiqué.

En milliers d'euros	T3	T3
	2009/2010	2008/2009
BATEAUX	7 091	7 168
SERVICES	1 307	1 350
TOTAL	8 398	8 518
Total 9 mois	21 051	23 321

Le communiqué poursuit : Ce Chiffre d'affaires « traduit comme prévu la très bonne tenue des ventes d'automne sur les deux marques Catana et White Shark, dans un marché toujours hésitant, et confirme l'importance stratégique du pôle service.

La poursuite de ce développement actif et ciblé, sur des marques haut de gamme, permet au groupe de confirmer pour l'exercice en cours l'amélioration significative de son EBITDA. »

Autres – (acquisitions, etc.)

En octobre 2009, la société KELT a cédé les actifs et la marque SEA HAWK (prix de cession : 551K€)

12.2. ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'INFLUER SUR LES PERSPECTIVES DE LA SOCIETE

Le Groupe PONCIN dispose d'une structure assainie car a initié une démarche de restructuration très en amont dans le contexte de crise économique. Cette initiative permet du Groupe PONCIN de proposer des gammes renouvelées d'outils de production de pointe grâce aux investissements productifs réalisés

Le Groupe PONCIN s'estime désormais favorisé face au marché car disposant d'une taille et d'une structure optimales.

CHAPITRE 13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

ACTIF	31/08/2009	31/08/2010 Estimé	31/08/2011 Prévisionnel	31/08/2012 Prévisionnel
Ecarts d'acquisition				
Immobilisations incorporelles	3 762	3 406	2 278	1 535
Immobilisations corporelles	23 163	19 428	15 144	13 073
Autres actifs non courants	1 639	93	95	95
Actifs d'impôts non courants				
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	28 564	22 927	17 516	14 703
Stocks et en-cours	9 309	9 601	6 043	6 956
Créances clients	7 450	4 712	8 855	9 448
Autres actifs courants	2 390	2 389	1 996	2 034
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 475	1 735	5 690	7 337
TOTAL ACTIFS COURANTS	21 624	18 437	22 585	25 774
TOTAL ACTIF	50 188	41 364	40 101	40 477

PASSIF	31/08/2009	31/08/2010 Estimé	31/08/2011 Prévisionnel	31/08/2012 Prévisionnel
Capital social	4 683	4 683	5 883	5 883
Prime d'apport			4 350	4 350
Réserves consolidées part du Groupe	-3 391	3 242 -	248 -	218
Résultat consolidé part du Groupe	6 632	- 3 489	29	850
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	7 925	4 436	10 015	10 864
Réserves consolidées part des minoritaires	14	16	64	45
Résultat consolidé part des minoritaires	1	48 -	19	2
INTERETS MINORITAIRES	16	64	45	47
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	7 940	4 500	10 060	10 911
Emprunts et dettes financières long terme	18 344	16 987	14 351	12 176
Provisions à long terme	235	241	242	281
Autres passifs non courants	2 333	2 232	2 132	2 032
PASSIFS NON COURANTS	20 912	19 460	16 725	14 489
Emprunts et dettes financières	3 045	5 714	3 282	3 544
Autres passifs courants	18 290	11 689	10 033	11 533
PASSIFS COURANTS	21 335	17 403	13 316	15 077
TOTAL PASSIF	50 188	41 364	40 101	40 477

	31/08/2009	31/08/2010 estimé	31/08/2011 prévisionnel	31/08/2012 prévisionnel
CHIFFRE D'AFFAIRES	29 138	29 182	36 481	41 037
Achats consommés	10 959	12 891	15 311	17 377
Charges de personnel	10 738	8 045	9 154	10 606
Charges externes	8 659	6 041	5 888	6 927
Impôts et taxes	854	1 038	824	875
Dotations / Reprises amortissements	4 920	4 835	4 628	3 972
Dotations / Reprises provisions et dépréciations	852	166	163	187
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis	1 353	378	1 775	40
Autres produits opérationnels courants	-2 526	-1 429	-412	-106
Autres charges opérationnelles courantes	2 251	661		
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	-8 921	-3 444	-849	1 159
Autres produits opérationnels	13 054	479	3 250	
Autres charges opérationnelles	-185	-692	-1 836	
RESULTAT OPERATIONNEL	3 949	-3 657	565	1 159
Coût de l'endettement financier	600	458	645	408
Autres produits financiers	102	36	90	100
Autres charges financières	-35	-3		
RESULTAT FINANCIER	-534	-425	-555	-308
Charge d'impôt	114	4		
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES	3 528	-4 077	10	851
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	3 105	637		
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	6 633	-3 440	10	851
Part des minoritaires	1	48	-19	2
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)	6 632	-3 489	29	850
RESULTAT PAR ACTION	0,71 €	0,37 €	0,00 €	0,07 €
Activités poursuivies	0,38 €	0,44 €	0,00 €	0,07 €
Activités abandonnées	0,33 €	0,07 €	- €	- €
RESULTAT DILUE PAR ACTION	0,71 €	0,37 €	0,00 €	0,07 €
Activités poursuivies	0,38 €	0,44 €	0,00 €	0,07 €
Activités abandonnées	0,33 €	0,07 €	- €	- €

Hypothèses d'établissement des estimés au 30/08/2010 et des prévisions 2001 et 2012 :

Activité

Dans un environnement économique mais surtout sectoriel difficile, le chiffre d'affaires estimé 2010 montre une stabilité à 29 M€

Le chiffre d'affaire 2009/2010 enregistre une croissance significative du chiffre d'affaires de CATANA. En revanche, l'activité des TAINO 25 mètres a connu un moins bon exercice que les précédents et l'activité WHITE SHARK a été handicapée par le transfert de la production à Marans (Charente Maritime) qui a limité de 40% la capacité de production de ces unités. Ce transfert d'activité provient de la décision de la fermeture du site de Vannes intervenue au cours de l'été 2009.

Malgré la stabilité du chiffre d'affaires, le groupe enregistre sur 2009/2010 une très nette baisse de sa perte opérationnelle courante principalement liée aux conséquences des importantes actions de restructuration effectuées au cours des exercices 2008 et 2009. Ces actions se font nettement ressentir dans la baisse des postes de personnel et de charges externes.

Le résultat net 2009/2010 est en perte étant précisé que l'exercice 2008/2009 avait été bénéficiaire par le seul fait des conséquences favorables de la restructuration financière (abandon des banques et renégociation de crédit bail) justifiant des autres produits opérationnels à hauteur de 13 M€.

Avec cette structure de coûts allégée, une croissance du chiffre d'affaires aura désormais un effet de levier significatif sur les résultats du Groupe.

C'est d'ailleurs le schéma retenu pour les prévisionnels 2011 et 2012 avec une croissance de chiffre d'affaires justifiée par :

- La poursuite de croissance de chiffre d'affaires de CATANA grâce :
 - o A sa gamme récente et l'apport de nouveaux modèles surtout dans les unités de grandes tailles
 - o Aux retours des efforts intensifs de développement des réseaux et l'accès à des nouveaux marchés porteurs pour les bateaux de luxe (Russie, Chine, Corée du sud, etc..)
- Une activité WHITE SHARK plus soutenue :
 - o Libérée par la disparition des conséquences du transfert de production
 - o L'apport de nouveaux modèles
 - o Un positionnement encore plus différencié et haut de gamme
- Le retour de l'activité TAINO sur ses bases de 2009

Les frais de personnel suivront logiquement l'augmentation de la production mais le modèle d'entreprise à faibles coûts perdurera.

Bilan et flux de trésorerie

Les prévisions intègrent l'augmentation de capital pour 3.550 K€ nette de frais d'opération.

Les investissements prévus correspondent à la création de nouveaux modèles.

Les remboursements d'emprunts correspondent aux échéances bancaires prévues dans le cadre du plan de sauvegarde ainsi que les échéances de crédit bail.

SOFIDEM

rue J.B. Lamarck - B.P. 2145
53021 LAVAL CEDEX 9

SARL DUO SOLUTIONS AUDIT

16 rue du Pré Médard – B.P. 25
86281 ST BENOIT CEDEX

PONCIN YACHTS

Société Anonyme au capital de 4 683 319 €
Siège Social : Z.I. La Pénisière – B.P. 27
RN 137 – 17230 MARANS

N° SIRET : 390 406 320 00072
Code APE : 714B
RCS LA ROCHELLE 390 406 320

RAPPORT SUR DES ESTIMATIONS DE BÉNÉFICE AU 31 AOUT 2010

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application du Règlement (CE) N° 809/2004, nous avons établi le présent rapport sur les estimations de bénéfice de la société PONCIN YACHTS incluses dans le chapitre 13 de son prospectus daté du 5 Novembre 2010.

Ces estimations ont été établies sous votre responsabilité, en application des dispositions du règlement (CE) N° 809/2004 et des recommandations CESR relatives aux estimations de bénéfice.

Il nous appartient d'exprimer, dans les termes requis par l'annexe I, point 13.2 du Règlement (CE) N° 809/2004, une conclusion sur le caractère adéquat de l'établissement de ces estimations.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes. Ces travaux ont comporté une évaluation des procédures mises en place par la Direction pour l'établissement des estimations ainsi que la mise en œuvre de diligences permettant de s'assurer de la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles qui devraient être suivies pour l'établissement des comptes définitifs de l'exercice clos le 31 août 2010. Ils ont également consisté à collecter les informations et les explications que nous avons estimé nécessaires permettant d'obtenir l'assurance que les estimations sont adéquatement établies sur la base indiquée.

...f...

Nous rappelons que, s'agissant d'estimations susceptibles d'être révisées à la lumière notamment des éléments découverts ou survenus postérieurement à l'émission du présent rapport, les comptes définitifs pourraient différer des estimations présentées et que nous n'exprimons aucune conclusion sur la confirmation effective de ces estimations.

A notre avis :

- Les estimations ont été adéquatement établies sur la base indiquée ;
- la base comptable utilisée aux fins d'établissement de ces estimations est conforme aux méthodes comptables qui devraient être suivies par la société PONCIN YACHTS pour l'établissement de ses comptes de l'exercice le 31 août 2010.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le fait que le résultat de l'exercice clos le 31 août 2010 est en cours d'audit et n'a donc pas fait l'objet à ce jour d'une certification.

Ce rapport est émis aux seules fins de l'enregistrement du document de référence auprès de l'AMF et, de l'offre au public en France et dans les autres pays de l'Union européenne dans lesquels un prospectus, comprenant ce document de référence visé par l'AMF, serait notifié, et ne peut être utilisé dans un autre contexte.

Fait à Laval et Poitiers, le 5 Novembre 2010

Pour SOFIDEM,

Philippe NOURY,
Commissaire aux comptes



Pour DUO SOLUTIONS AUDIT,

Franck FORTIN,
Commissaire aux comptes



SOFIDEM

rue J.B. Lamarck - B.P. 2145
53021 LAVAL CEDEX 9

SARL DUO SOLUTIONS AUDIT

16 rue du Pré Médard – B.P. 25
86281 ST BENOIT CEDEX

PONCIN YACHTS

Société Anonyme au capital de 4 683 319 €
Siège Social : Z.I. La Pénissière – B.P. 27
RN 137 – 17230 MARANS

N° SIRET : 390 406 320 00072
Code APE : 714B
RCS LA ROCHELLE 390 406 320

**RAPPORT SUR LES PREVISIONS DE BÉNÉFICE
AUX 31 AOUT 2011 ET 31 AOUT 2012**

— — —

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application du Règlement (CE) N° 809/2004, nous avons établi le présent rapport sur les prévisions de résultat de la société PONCIN YACHTS incluses dans le chapitre 13 de son prospectus daté du 5 novembre 2010.

Ces prévisions et les hypothèses significatives qui les sous-tendent ont été établies sous votre responsabilité, en application des dispositions du règlement (CE) N° 809/2004 et des recommandations CESR relatives aux prévisions.

Il nous appartient d'exprimer, dans les termes requis par l'annexe I, point 13.2 du Règlement (CE) N° 809/2004, une conclusion, sur le caractère adéquat de l'établissement de ces prévisions.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes. Ces travaux ont comporté une évaluation des procédures mises en place par la Direction pour l'établissement des prévisions ainsi que la mise en œuvre de diligences permettant de s'assurer de la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des informations historiques de la société PONCIN YACHTS. Ils ont également consisté à collecter les informations et les explications que nous avons estimé nécessaires permettant d'obtenir l'assurance que les prévisions sont adéquatement établies sur la base des hypothèses qui sont énoncées.

.../...

...l...

Nous rappelons que, s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront parfois de manière significative des prévisions présentées et que nous n'exprimons aucune conclusion sur la possibilité de réalisation de ces prévisions.

A notre avis :

- les prévisions ont été adéquatement établies sur la base indiquée ;
- la base comptable utilisée aux fins de cette prévision est conforme aux méthodes comptables appliquées par la société PONCIN YACHTS.

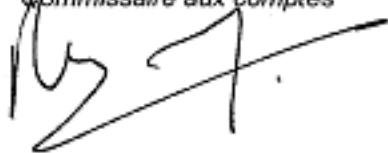
Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le fait que le résultat de l'exercice clos le 31 août 2010 est en cours d'audit et n'a donc pas fait l'objet à ce jour d'une certification.

Ce rapport est émis aux seules fins de l'enregistrement du document de référence auprès de l'AMF et de l'offre au public en France et dans les autres pays de l'Union européenne dans lesquels un prospectus, comprenant ce document de référence visé par l'AMF, serait notifié, et ne peut être utilisé dans un autre contexte.

Fait à Laval et Poitiers, le 5 Novembre 2010

Pour SOFIDEM,

Philippe NOURY,
Commissaire aux comptes



Pour DUO SOLUTIONS AUDIT,

Franck FORTIN,
Commissaire aux comptes



CHAPITRE 14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GENERALE

14.1. INFORMATIONS GENERALES

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Olivier PONCIN a été nommé Président du Conseil d'Administration lors de la réunion du Conseil d'Administration du 22 février 2005 pour une durée de 6 années soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2011.

Table 22. Composition du Conseil d'Administration au 10 novembre 2010

Noms	Fonctions		Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2009
	Date de début de mandat	Date d'échéance de mandat	
Olivier PONCIN 56 ans			Mandats en cours : - Gérant de la SARL FINANCIERE PONCIN - Président Directeur Général de la SA PONCIN YACHTS - Dirigeant (en tant que PDG de la SA PONCIN YA SASU KELT - Dirigeant (en tant que PDG de la SA PONCIN YA SASU HARMONY YACHTS - Dirigeant (en tant que PDG de la SA PONCIN YA SAS PORT PIN ROLLAND - Dirigeant (en tant que PDG de la SA PONCIN YA SASU CHANTIER CATANA - Gérant de la SARL AUREDINE - Gérant de la SCI DU LEVANT - Gérant de la SCI DU PONANT - Gérant de la SCI DES TERRASSES DE L'ILET - Gérant non associé de SNC d'investissement dans les DO - Gérant associé de SNC d'investissement dans les DO
ZI La Pessiniere / RN 137 17230 Marans	Président du Conseil d'Administration depuis le 22 février 2005 (Président de la société gérée sous forme de SAS depuis juillet 2002 et jusqu'au 22 janvier 2005)	Echéance du mandat en cours : Exercice clos le 31 août 2011	
Nombre d'actions : 284.575 (+4.393.108 au travers la financière Poncin)			
Nombre de droits de vote: 342.150 (+8.573.683 au travers la financière Poncin)			
Christian CASTANIE 61 ans			Mandats en cours : - Directeur Général Délégué et Administrateur de la SA PONCIN YACHTS - Directeur Général de la SAS PORT PIN ROLLAND - Gérant de la SARL PONCIN YACHTS AND PARTN - Gérant de l'EURL NAUTIC 2000 - Dirigeant en nom propre de WINNER - Gérant de REFIT BOAT
ZI La Pessiniere / RN 137 17230 Marans	Administrateur depuis le 22 février 2005 (1ère nomination)		
Nombre d'actions : 89.700			
Nombre de droits de vote: 179.400	Echéance du mandat en cours : Exercice clos le 31 août 2011		
Aurélien PONCIN 27 ans			Mandats en cours : - Directeur Général Délégué et Administrateur de la SA PONCIN YACHTS - Gérant de la SARL NET OCEAN
ZI La Pessiniere / RN 137 17230 Marans	Administrateur depuis le 22 février 2005 (1ère nomination)		
Nombre d'actions : 374.927			
Nombre de droits de vote: 644.853	Echéance du mandat en cours : Exercice clos le 31 août 2011		

Aurélien PONCIN est le fils d'Olivier PONCIN. Il n'existe aucun autre lien familial entre les membres du Conseil d'Administration.

Au cours des cinq dernières années, aucun Dirigeant ni membre du Conseil d'Administration, de PONCIN YACHTS :

- N'a fait l'objet ni d'une condamnation pour fraude ni d'une incrimination ou d'une sanction publique officielle prononcée contre lui par les autorités statutaires ou réglementaires,
- N'a été impliqué dans une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que membre des organes d'administration, de Direction ou de Surveillance, associé commandité ou fondateur,
- N'a été empêché d'agir par un tribunal en qualité de membre d'un organe d'administration, de Direction ou de Surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

PROFIL DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Olivier PONCIN

Président du Conseil d'Administration et Directeur Général

Olivier PONCIN, 56 ans, diplômé SUPAERO HEC, est un professionnel du nautisme depuis 36 ans.

- De 1974 à 1975, il occupe un poste de vendeur dans deux sociétés concessionnaires JEANNEAU et BENETEAU.
- En 1976, il crée la société PLAISANCE 2000 à TOULON et, en trois ans, devient le plus important concessionnaire KIRIE de France.
- En 1981, lors de la cession de PLAISANCE 2000, la société est concessionnaire KIRIE, GIB SEA et ARCHAMBAULT et emploie 15 personnes.
- A la fin de l'année 1981, Olivier PONCIN crée avec l'aide de partenaires financiers la société « YACHTING LOCATION SA », qui achète puis gère une flotte de bateaux JEANNEAU à Saint-Mandrier.
- En 1983, Olivier PONCIN prend le contrôle de KIRIE avec les mêmes partenaires que YACHTING LOCATION et en devient P.D.G. En 1986, KIRIE reprend la société KELT, constructeur de voiliers à Vannes qui est rapidement transformée en fabricant de bateaux à moteurs. Une usine de fabrication sous licence KIRIE est cette même année construite au Canada. En cinq ans les effectifs des deux chantiers sont doublés, le groupe emploie 300 personnes et produit plus de 350 unités par an.
- Au mois d'août 1988, Olivier PONCIN cède sa participation à ses co-associés.

- En octobre 1988, Olivier PONCIN reprend la société DUFOUR & SPARKS en grande difficulté après une perte cumulée de 9 MF sur 18 mois. Le chantier emploie alors 29 personnes :
 - De 1988 à 1998, Olivier PONCIN assainira et développera l'entreprise en faisant l'acquisition successivement de :
 - DYNAMIQUE YACHTS, constructeur de voiliers à Andilly (50 personnes) en 1994,
 - GIB-SEA, constructeur de voiliers à Marans (200 personnes) en 1996,
 - A.C.M, constructeur de bateaux à moteurs à Cabourg (100 personnes) en 1997.
 - Olivier PONCIN crée la marque « NAUTITECH en 1994, le groupe DUFOUR produira plus de 150 unités de 12 à 30 mètres, de fin 1994 à 2000.
 - En 1997, le groupe DUFOUR réalise 600 MF HT de chiffre d'affaires, emploie 650 personnes pour un résultat positif de 25 MF. Le fort développement du groupe qui, au cours de ces dix années, a toujours généré un résultat d'exploitation positif, entraîne d'importants besoins en fonds de roulement, ce qui incite Olivier PONCIN, possédant toujours 90 % du capital de l'entreprise, à céder fin 1998 à deux partenaires financiers 40 % des actions de la société.
 - Olivier PONCIN réinvestit la totalité de la somme perçue dans une nouvelle société dénommée « GROUPE GEO », SA au capital de 150 MF qui acquiert plusieurs actifs du Groupe DUFOUR dans lesquels les partenaires financiers susvisés ne souhaitaient pas être partie prenante.

Il s'agit notamment :

- . d'une chaîne de 7 hôtels à l'enseigne « GEO »,
- . de l'activité de location des bateaux situés aux Antilles et en Polynésie dénommée « DUFOUR ANTILLES » et « DUFOUR TAHITI »,
- . de la SA A.V.S, maison mère de PORT PIN ROLLAND SA, port concédé jusqu'en 2011 et 2021 par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var, situé à Saint-Mandrier dans la rade de Toulon, disposant de 300 anneaux à flot et de 200 places à terre, ainsi qu'un bâtiment atelier de 3 200 m²,

. du développement d'un catamaran à moteur de 44 pieds, dénommé « LEGEND », initialement prévu pour être construit par le chantier ACM (filiale de Dufour Yachts).

➤ 1999 : Remporte le trophée des PME françaises Les Echos / Crédit Lyonnais - Prix à l'exportation avec DUFOUR YACHTS.

➤ En avril 2000, une divergence apparaît entre Olivier PONCIN et les deux partenaires financiers sur la stratégie de développement de l'entreprise. Après 4 mois de réflexion et de négociation, Olivier PONCIN décide, dans l'intérêt du groupe DUFOUR, de quitter la présidence du chantier qu'il occupait depuis 12 ans et de céder les 52 % des actions de DUFOUR SA qu'il détenait à l'époque.

➤ De septembre 2000 à septembre 2003, Olivier PONCIN s'est employé à :

- Gérer la chaîne des hôtels GEO, qui a été cédée depuis avec son nom, le groupe souhaitant se concentrer sur son principal métier : la plaisance,
- Organiser la cession des 153 bateaux qui étaient exploités par des sociétés propriétaires dans le cadre de la loi Pons dans les DOM-TOM,
- Consolider l'activité du PORT PIN ROLLAND et de sa filiale NAUTIC 2000 à Golfe Juan, deux entreprises spécialisées dans les services portuaires et nautiques. A noter que depuis 1998, la capacité d'accueil du PORT PIN ROLLAND est passée de 500 places à plus de 900, après l'acquisition d'un terrain de 3 ha limitrophe aux surfaces concédées par la CCI, devenant ainsi une entreprise parmi les plus importantes de ce secteur en France,
- Simplifier la structure du groupe en fusionnant les sociétés AVS, DUFOUR ANTILLES et DUFOUR TAHITI, l'entité ainsi constituée étant devenue CHANTIER PONCIN SAS.
- Définir une stratégie de re-développement au terme de la période de cession de cette importante flotte de bateaux d'occasion.

➤ 2003 : Prix du manager de l'année organisé par Le nouvel Economiste.

➤ En Juillet 2003, le Chantier PONCIN est sollicité pour étudier le cas du constructeur de catamarans CATANA installé à Canet en Roussillon, sous administration judiciaire depuis le mois de janvier 2003.

En deux semaines et avec l'aide de ses conseils, un dossier de reprise est mis au point, fort du constat d'un grand nombre de gisements d'améliorations de l'exploitation de l'entreprise et de l'opportunité que représenterait un regroupement des activités PONCIN YACHTS et CATANA.

➤ Le 31 juillet 2003, le Tribunal de Commerce de Perpignan confie à CHANTIER PONCIN l'avenir du CHANTIER CATANA. 121 personnes sur un effectif total de 219 vont être reprises, étant précisé qu'un tiers environ sera affecté à la fabrication des nouveaux modèles de CHANTIER PONCIN, notamment la fabrication du catamaran à moteur 44 pieds qui devait être initialement sous-traité dans le chantier appartenant à l'architecte du bateau.

➤ A partir de 2003, fort de la cession du stock des 153 bateaux d'occasion sortis d'exploitation dans le cadre de la loi PONS, le groupe décide un redéploiement dans la construction de navires de plaisance.

➤ De 2003 à aujourd'hui, le groupe s'est doté de trois unités de fabrication de navires de plaisance :

- La fabrication de voiliers catamarans haut de gamme grâce au rachat des actifs de la société CATANA à la barre du tribunal de commerce de Perpignan en juillet 2003
- La fabrication de voiliers monocoques de série avec le projet HARMONY lancé en 2004 et la construction d'une nouvelle usine en 2005
- La fabrication de bateaux moteurs grâce au rachat de la société KELT à Vannes en mars 2005.

➤ 2006 : 1^{er} lauréat du prix de la stratégie d'entreprise KPMG, AFORGE, ATRIA.

Monsieur Christian CASTANIE

Directeur Général Délégué

Christian CASTANIE, âgé de 61 ans, est un professionnel du nautisme depuis 39 ans

- De 1971 à 1981 : Responsable commercial Yacht Port de Toulon
- De 1981 à 1989 : Gérant de la société Yacht Port de Toulon
- De 1984 à 1987 : Gérant de Toulon Yachting (concessionnaire Bénéteau pour la région de Toulon)
- De 1989 à 1998 : Gérant de la société WINNER (location de multicoques)
- De 1997 à ce jour : Directeur Général de Port Pin Rolland (gestion d'un port de plaisance)
- De 2004 à ce jour : Directeur Général de CHANTIER CATANA (construction de catamarans haut de gamme)
- De 2004 à ce jour : Directeur Général Délégué de la société PONCIN YACHTS SA

Monsieur Aurélien PONCIN

Directeur Général Délégué

Aurélien PONCIN est âgé de 27 ans - diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce de Toulouse, promotion 2005.

Début 2006, il fonde avec un associé la société Netocean qui exploite le site internet marchand www.boatiful.com, spécialisé dans la vente à distance de matériel de loisir. Cette expérience lui permet d'acquérir rapidement des réflexes d'entrepreneur, mettant ainsi à profit une spécialisation en entrepreunariat et stratégie effectuée dans le cadre de son cursus ESC. Par ailleurs, il développe une compétence en matière de développement de contenu et de communication sur Internet.

- Fin 2005 il est chargé de l'audit sur les outils Internet du Groupe PONCIN
- En septembre 2006, il est nommé Directeur Général Adjoint de PONCIN YACHTS SA
- Depuis cette date, il participe activement au repositionnement stratégique du Groupe, au développement de la politique marketing et à la commercialisation des bateaux

14.2. CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DE LA DIRECTION GENERALE

En dehors des éléments indiqués au Chapitre 19. du présent Document de Référence « *Opérations avec des apparentés* » et relatifs aux différentes conventions réglementées, et ainsi que cela est rappelé au paragraphe 16.5 « *Rapport sur le Contrôle interne et le gouvernement d'entreprise* », il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs à l'égard de l'émetteur des personnes présentées dans le tableau du paragraphe 14.1. « *Informations générales* » et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

Il est également précisé qu'aucun arrangement ou accord n'a été conclu avec des clients, des fournisseurs ou autres en vertu duquel l'une des quelconques personnes présentées dans le tableau du paragraphe 14.1. « *Informations générales* » a été sélectionnée en tant que membre du Conseil d'Administration.

Il n'existe aucun engagement de conservation ni aucune restriction acceptée par les personnes présentées ci-dessus concernant la cession de leur participation au capital de la Société.

CHAPITRE 15. REMUNERATION ET AVANTAGES

15.1. REMUNERATIONS ET AVANTAGES EN NATURE ATTRIBUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Synthèse des rémunérations attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Table 23. *Tableau de synthèse des rémunérations attribuées à chaque dirigeant mandataire social*

Table 24. Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

(Montants en milliers euros)

	2009	2008		
	Dus	Versés	Dus	Versés
Monsieur Olivier PONCIN, Président Directeur Général				
Rémunération fixe	48.000€	48.000€	48.000€	48.000€
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	-	-	-	-
Monsieur Christian CASTANIE, Directeur Général Délégué				
Rémunération fixe	72.000€	72.000€	72.000€	72.000€
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	-	-	-	-
Monsieur Aurélien PONCIN, Directeur Général Délégué				
Rémunération fixe	40.000€	40.000€	24.000€	24.000€
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	-	-	-	-
Total	160.000€	160.000€	144.000€	144.000€

Aucune rémunération variable, action gratuite, stock-options ou avantage en nature n'a été attribué.

Jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

PONCIN YACHTS n'a pas versé de rémunérations (jetons de présence et autres rémunérations) à des mandataires sociaux non dirigeants au cours de l'exercice 2009 ou des exercices précédents.

PONCIN YACHTS ne compte d'ailleurs pas de mandataires sociaux non dirigeants.

15.2. SOMMES PROVISIONNEES OU CONSTATEES PAR PONCIN YACHTS AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITE OU D'AUTRES AVANTAGES

Néant.

15.3. TABLEAU RELATIFS AUX RECOMMANDATIONS AFEP/MEDEF

Table 25. Récapitulatif relatif aux Dirigeants Mandataires Sociaux

Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions.	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
Olivier PONCIN	Néant	Néant	Néant
Christian CASTANIE	Néant	5% sur la tranche B	Néant
Aurélien PONCIN	Néant	Néant	Néant

CHAPITRE 16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1. DIRECTION ET ADMINISTRATION DE LA SOCIETE

DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ

La Société est représentée à l'égard des tiers par Olivier PONCIN, Président du Conseil d'Administration de PONCIN YACHTS.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 22 février 2005 :

- Monsieur Olivier PONCIN a été désigné en qualité de Président du Conseil d'Administration de PONCIN YACHTS.
 - Monsieur Christian CASTANIE a été désigné en qualité de Directeur Général Délégué.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 1^{er} septembre 2006 :

- Monsieur Aurélien PONCIN a été désigné en qualité de Directeur Général Délégué.

A la date du présent Document de Référence , la Direction Générale de PONCIN YACHTS est organisée de la manière suivante :

- | | | |
|---|-----------------------------|-----------------------------|
| - | Monsieur Olivier PONCIN | Président Directeur Général |
| - | Monsieur Christian CASTANIE | Directeur Général Délégué |
| - | Monsieur Aurélien PONCIN | Directeur Général Délégué |

Dispositions concernant la Direction de la Société

Contenues dans les statuts

Les dispositions concernant la Direction de PONCIN YACHTS sont contenues dans les statuts de la Société, mis à jour le 31 août 2009 et notamment l'article 17, sont retranscrites au paragraphe 21.2.2. « *Dispositions concernant les membres des organes d'administration, de Direction et de Surveillance* ».

Contenues dans le règlement intérieur

Le règlement intérieur de PONCIN YACHTS ne contient aucune disposition relative à la direction de PONCIN YACHTS.

ADMINISTRATION DE LA SOCIETE

Composition du Conseil d'Administration

A la date du présent Document de Référence, la composition du Conseil d'Administration de PONCIN YACHTS est la suivante :

- Monsieur Olivier PONCIN
- Monsieur Christian CASTANIE
- Monsieur Aurélien PONCIN

PRECISIONS CONCERNANT LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nombre d'actions devant être détenues par un membre du Conseil d'Administration / Durée des fonctions / Réélection

Chaque Administrateur doit détenir au moins une action de la Société.

La durée des fonctions des Administrateurs est de six ans.

Tout membre sortant est rééligible.

Administrateur indépendant

PONCIN YACHTS ne compte aucun administrateur indépendant.

Censeurs

A la date du présent Document de Référence, la Société n'a nommé aucun Censeur.

Rôle du Conseil d'Administration

Dispositions contenues dans les statuts

Les dispositions concernant la composition du Conseil d'administration de la Société contenues dans les statuts de la Société, mis à jour le 31 août 2009 et notamment les articles 1 & suivants, sont retranscrites au paragraphe 21.2.2. « Dispositions concernant les membres des organes d'administration, de Direction et de Surveillance ».

Dispositions contenues dans le règlement intérieur

Le Conseil d'Administration de PONCIN YACHTS n'a pas adopté de règlement intérieur.

Fonctionnement du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2009

Au cours de l'exercice 2009, le Conseil d'Administration, s'est réuni à 3 reprises, soit le:

➤ Le 13 février 2009 pour :

- arrêter les comptes clos le 31 août 2008 et préparer la convocation de l'Assemblée annuelle d'approbation des comptes,
- arrêter des comptes consolidés de l'exercice écoulé,
- examiner les documents de gestion prévisionnelle,
- convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire en vue de délibérer sur la dissolution anticipée et d'autoriser le conseil à réaliser diverses opérations portant sur le capital social.

➤ Le 20 juillet 2009 pour :

- délibérer sur l'examen des comptes semestriels consolidés ;
- examiner la situation du groupe ;
- la cession de la Société LES EBENISTES DU MARAIS ;
- convocation d'une Assemblée Générale Extraordinaire en vue de délibérer sur la réduction du report à nouveau débiteur de la Société.

➤ Le 31 août 2009 pour statuer sur :

- la rémunération de Messieurs Olivier PONCIN, Aurélien PONCIN et Christian CASTANIE,
- la rémunération de prestations de services rendues aux filiales,
- la rémunération des cautions consenties aux filiales,
- la rémunération des avances en compte courant,
- le rappel des conventions non réglementées.

Le taux de présence des membres du Conseil d'Administration est de 100% au cours de l'exercice 2009.

Règles de répartition des jetons de présence et montant individuel des versements effectués

A la date du présent Document de Référence, il n'est prévu aucune rémunération au titre des jetons de présence pour les membres du Conseil d'Administration.

16.2. INFORMATIONS SUR LES CONTRATS DE SERVICES

Les éventuels contrats liant les membres des organes d'Administration et de Direction de PONCIN YACHTS, et prévoyant l'octroi d'avantages à leur terme, sont détaillés au Chapitre 19 (*Opérations avec des apparentés*) du présent Document de Référence.

16.3. INFORMATIONS RELATIVES AUX COMITES

Il n'existe pas de Comité spécialisé chargé d'effectuer des recommandations au Conseil d'Administration de PONCIN YACHTS.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables la mise en place d'un comité d'audit est reportée au 30 avril 2011.

16.4. DECLARATION DE CONFORMITE AU REGIME DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE EN VIGUEUR EN FRANCE

La Société PONCIN YACHTS est une Société cotée.

A ce titre elle s'est dotée d'un gouvernement d'entreprise conformément aux recommandations de son marché.

Elle a pris pour base le code de gouvernement d'entreprise édicté par le MEDEF en 2009.

Il apparaît aujourd'hui que l'application de ce code de gouvernement d'entreprise reste inadaptée sur certains points à l'entreprise, à l'organisation, ainsi qu'à la composition de l'actionnariat de la Société « PONCIN YACHTS ».

Par suite la Société « PONCIN YACHTS » ne respecte pas tous les points du code de gouvernement d'entreprise édicté par le MEDEF.

Afin de palier cette difficulté, la Société « PONCIN YACHTS » a décidé de créer en interne une commission destinée à réfléchir sur ce sujet et à remettre un rapport au Conseil d'Administration avant fin décembre 2010.

L'objectif pour la Société « PONCIN YACHTS » est de pouvoir proposer à la plus prochaine Assemblée Générale réunie en 2011 les mesures de gouvernance d'entreprise ayant une application pratique au regard des spécificités de la Société « PONCIN YACHTS » tout en restant dans l'esprit des codes en vigueur.

En ce qui concerne les rémunérations des dirigeants mandataires, l'article 18 « Rémunération » des statuts de la société stipule que Le Conseil d'Administration arrête le montant et les modalités de calcul et de paiement de la rémunération du Président ainsi que celle du Directeur Général en cas de dissolution des fonctions de la direction générale, éventuellement des Directeurs Généraux Délégués et le cas échéant, de la personne déléguée temporairement dans les fonctions du Président. Le Conseil d'Administration peut recevoir à titre de jetons de présence une rémunération fixée par l'Assemblée Générale et maintenu jusqu'à décision contraire de toute autre Assemblée. Le Conseil d'Administration répartit ces rémunérations entre ses membres dans les proportions qu'il juge

convenables. Le Conseil d'Administration peut autoriser le remboursement des frais de voyage et de déplacement et les dépenses engagées par les Administrateurs dans l'intérêt de la Société. Enfin, le Conseil d'Administration peut allouer en se conformant à la législation en vigueur, des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des Administrateurs, ainsi que des rémunérations pour les membres non Administrateurs de tous comités et pour tous délégués et mandataires.

16.5. RAPPORT SUR LE CONTRÔLE INTERNE (31 AOUT 2009)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26 FEVRIER 2010

RAPPORT DU PRESIDENT
SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET LE CONTROLE INTERNE

Madame, Monsieur,

En application des dispositions légales, je vous rends compte aux termes du présent rapport :

- Des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le 31 août 2009,
- Des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

1 – PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

1.1 Composition du Conseil d'Administration

Votre Conseil d'Administration est composé de trois membres. La liste des Administrateurs de la Société est la suivante :

- Monsieur Olivier PONCIN
- Monsieur Christian CASTANIE
- Monsieur Aurélien PONCIN

Chaque Administrateur doit détenir au moins une action de la Société. La durée des fonctions des Administrateurs est de six ans. Tout membre sortant est rééligible.

Les règles de fonctionnement du Conseil d'Administration sont fixées par les articles 11 et suivants et les statuts, et conformes aux dispositions légales.

1.2 Fréquence des réunions

L'article 15 des statuts prévoit que le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Au cours de l'exercice écoulé votre Conseil d'Administration s'est réuni deux fois :

- Le 13 février 2009 pour :

Π arrêter les comptes clos le 31 août 2008 et préparer la convocation de l'Assemblée annuelle d'approbation des comptes,
Π arrêter des comptes consolidés de l'exercice écoulé,

Π examiner les documents de gestion prévisionnelle,

Π convocation d'une Assemblée Générale Extraordinaire en vue de délibérer sur la dissolution anticipée et d'autoriser le conseil à réaliser diverses opérations portant sur le capital social.

- Le 20 juillet 2009 pour :

Π délibérer sur l'examen des comptes semestriels consolidés,

Π examiner la situation du groupe.

Π la cession de la Société LES EBENISTES DU MARAIS

Π convocation d'une Assemblée Générale Extraordinaire en vue de délibérer sur la réduction du report à nouveau débiteur de la Société.

- Le 31 août 2009 pour statuer sur :

Π la rémunération de Messieurs Olivier PONCIN, Aurélien PONCIN et Christian CASTANIE,

Π la rémunération de prestations de services rendues aux filiales,

Π la rémunération des cautions consenties aux filiales,

Π la rémunération des avances en compte courant,

Π le rappel des conventions non réglementées.

1.3 Convocations des Administrateurs

Conformément à l'article 15 des statuts, les Administrateurs ont été régulièrement convoqués à toutes les réunions du Conseil.

Les Commissaires aux Comptes ont été convoqués au Conseil d'arrêté des comptes sociaux.

1.4 Information des Administrateurs

Outre l'ordre du jour que les Administrateurs reçoivent systématiquement avec leur convocation, la Société met à leur disposition tous les documents et informations nécessaires à leur mission.

1.5 Comités spécialisés

Il n'existe pas de Comité spécialisé chargé d'effectuer des recommandations au Conseil d'Administration.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables la mise en place d'un comité d'audit est reportée au 30 avril 2011.

1.6 Décisions adoptées

Conformément à l'article 15 des statuts, les délibérations sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi.

1.7 Procès-verbaux des réunions

Les réunions et décisions du Conseil sont formalisées dans des procès-verbaux établis à l'issue de chaque réunion, puis signés par le Président et au moins un Administrateur.

⇒ **2 – PROCÉDURE DE CONTRÔLE INTERNE**

2.1 Objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne est un ensemble de procédures mis en œuvre par la direction et l'ensemble du personnel du groupe pour la réalisation des objectifs suivants :

- ⇒ De protéger le patrimoine et de préserver les actifs du groupe
- ⇒ de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités du groupe par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes au groupe
- ⇒ Réaliser et optimiser les objectifs du groupe
- ⇒ de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société et du groupe.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

2.2 Organisation générale des procédures de contrôle interne

2.2.1 Les acteurs du contrôle interne

Acteurs internes au groupe :

- ⇒ Le conseil d'administration définit les orientations stratégiques et veille à leur mise en œuvre. Il autorise tous les actes ou engagements significatifs de la société.
- ⇒ La direction générale du groupe, composée d'un président directeur général et de deux directeurs généraux délégués, est l'acteur principal de la mise en œuvre des principes et procédures de contrôle interne. Elle s'appuie sur les directions opérationnelles (industrielle, technique, commerciale et financière) au sein de chaque filiale, pour mettre en œuvre les objectifs stratégiques du groupe.
- ⇒ Le pilotage des activités industrielles, dans les trois principales filiales CHANTIER CATANA, KELT et HARMONY YACHTS, est assuré par des réunions de production dont le but est de veiller au développement et à la mise au point de l'outil et des process industriels.
- ⇒ La direction financière a pour mission, pour l'ensemble des sociétés du groupe et pour tous les processus de contribuer à apprécier la conformité aux règles et procédures internes, et de s'assurer que le patrimoine du groupe est protégé, avec l'équipe de contrôle de gestion et la

comptabilité de prévenir et maîtriser les écarts par rapport aux budgets et de garantir la fiabilité des informations comptables et financières.

Acteurs externes au groupe :

⇒ L'expert comptable :

Historiquement, la société fait appel aux services d'un cabinet d'expertise comptable chargé principalement de la révision et l'établissement des comptes sociaux et de l'établissement des comptes consolidés.

⇒ Les commissaires aux comptes contribuent au dispositif de contrôle interne de la société en apportant un point de vue indépendant et objectif dans le cadre de leur mission légale.

⇒ Le suivi juridique est assuré par des cabinets d'avocats.

2.22 Les éléments clefs des procédures de contrôle interne mises en place par la société

Le groupe met en place des délégations de pouvoirs pour les principaux cadres de direction.

La signature bancaire est attribuée aux directeur généraux délégués et au directeur administratif et financier.

Les principales sociétés du groupe : CHANTIER CATANA, KELT et HARMONY YACHTS ont intégré les processus de contrôle interne aux outils de gestion quotidienne et stratégique que sont : le système d'information intégré, le système comptable, les outils de suivi de l'activité et des résultats, le management de la qualité.

Le groupe identifie périodiquement en collaboration avec les sociétés du groupe le niveau de risque des différents processus d'activité.

Le groupe assiste les sociétés dans leur conception de référentiels homogènes de bonnes pratiques, les valide puis les vérifie.

Le système d'information intégré (ERP) mis en place chez CHANTIER CATANA, HARMONY YACHTS et KELT chaîne automatiquement les éléments suivants :

Demande d'achats, devis, commandes clients et fournisseurs, stocks, réceptions et expéditions, facturation, comptabilisation, paiements.

Les autres sociétés du groupe utilisent des logiciels comptables standards.

Le groupe a mis en place des outils de suivi de l'activité et des indicateurs sur les points jugés importants, reporting social et industriel. Le reporting budgétaire permet de suivre mensuellement les résultats par société et le résultat consolidé du groupe.

2.3 Description des procédures de contrôle interne mises en place par le groupe

⇒ Organisation de la fonction comptable :

L'activité comptable de chaque société du groupe est assurée au niveau opérationnel par une ou plusieurs personnes dédiée(s). L'ensemble des travaux sont supervisés par la Direction Administrative et Financière. Un reporting d'exploitation comparé au prévisionnel et un reporting financier est établi régulièrement pour chaque société du groupe.

Le rôle des services comptables est d'assurer, sous la direction du Directeur Administratif et Financier, une traduction comptable des résultats de l'activité de la société en appliquant les règles et méthodes arrêtées par le groupe. Ils s'assurent de l'exhaustivité et de la fiabilité des enregistrements comptables.

La révision des comptes est effectuée semestriellement par le cabinet d'expertise comptable dans le cadre de leur mission d'examen limité.

⇒ Description synthétique des principales procédures de contrôle interne.

Procédures d'élaboration des comptes consolidés :

Les comptes consolidés sont établis par le cabinet d'expertise comptable, les services comptables du groupe recensent les opérations ou flux intra-groupe qui se traduisent par des tableaux de recouplement.

Toutes les sociétés du groupe sont dotées d'un commissaire aux comptes, excepté trois SARL, qui, dans le cadre de leur mission légale émettent une opinion sur les comptes des dites sociétés.

De plus, les comptes consolidés semestriels et annuels sont certifiés par les commissaires aux comptes du groupe.

Procédures de gestion des risques :

Au regard de l'importante restructuration qui a été opérée au cours des derniers mois, il est apparu nécessaire d'adopter une procédure de gestion des risques plus en phase avec les enjeux du groupe qui compte désormais 250 personnes. Il a donc été mis en place un système de répartition des risques qui se fait en fonction des compétences de l'équipe managériale composée des différents postes d'activité de la société tant au niveau commercial, que stratégique, financier ou relevant du domaine de la sécurité. Des points bi-hebdomadaires sont faits et permettent une réactivité et une réponse quasi immédiate aux situations, pouvant le cas échéant donner lieu à un rapport écrit.

Procédure de gouvernement d'entreprise :

Notre société au cours de l'exercice précédent a adhéré aux principes de gouvernement d'entreprise résultant de la consolidation du rapport de l'AFEP et du MEDEF d'octobre 2003 et de leurs recommandations de janvier 2007 et d'octobre 2008. Nous vous précisons que ce code est consultable directement sur le site internet du MEDEF.

En ce qui concerne les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux ces recommandations ont été suivies et notamment :

- Les principes de détermination et de rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés cotées.
- La limitation des indemnités de départ
- Le renforcement de l'encadrement des régimes de retraites supplémentaires
- Des règles complémentaires pour les options d'achats ou de souscription d'actions et d'attribution d'actions de performance
- Une transparence améliorée sur tous les éléments de la rémunération
- Un mécanisme de suivi

Rémunération et avantages accordés aux membres du conseil d'administration :

L'article 18 « Rémunération » des statuts de la société stipule que Le Conseil d'Administration arrête le montant et les modalités de calcul et de paiement de la rémunération du Président ainsi que celle du Directeur Général en cas de dissociation des fonctions de la direction générale, éventuellement des Directeurs Généraux Délégués et le cas échéant, de la personne déléguée temporairement dans les fonctions du Président. Le Conseil d'Administration peut recevoir à titre de jetons de présence une rémunération fixée par l'Assemblée Générale et maintenu jusqu'à décision contraire de toute autre Assemblée. Le Conseil d'Administration répartit ces rémunérations entre ses membres dans les proportions qu'il juge convenables. Le Conseil d'Administration peut autoriser le remboursement des frais de voyage et de déplacement et les dépenses engagées par les Administrateurs dans l'intérêt de la Société. Enfin, le Conseil d'Administration peut allouer en se conformant à la législation en vigueur, des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des Administrateurs, ainsi que des rémunérations pour les membres non Administrateurs de tous comités et pour tous délégués et mandataires.

Nous vous rappelons que les rémunérations de vos dirigeants et mandataires sociaux sont récapitulés dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Procédures de gestion de trésorerie :

La situation de trésorerie est suivie quotidiennement par les services comptables et validée par la direction financière.

Le prévisionnel de trésorerie sur l'exercice par société et pour le groupe est mis à jour mensuellement.

Procédures de gestion budgétaire :

Au titre de l'ensemble des sociétés du groupe un budget prévisionnel est établi. Tous les mois, les situations mensuelles sont comparées au prévisionnel : les écarts sont analysés.

Procédures de suivi des engagements hors bilan :

L'expert comptable, conjointement avec la direction financière recensent les engagements hors bilan semestriellement

Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale.

Les statuts de la société précisent aux articles 23 et 24 les conditions de participation des actionnaires aux assemblées générales.

2.4 Évolution du contrôle interne

Il existe des axes d'améliorations pour lesquels des plans d'action seront mis en place, au fur et à mesure de leurs analyses.

2.5 Dispositions relatives à l'article L 225-100-3

Conformément aux dispositions de l'article 24 des statuts de la société nous vous rappelons qu'est institué un droit de vote double qui stipule qu'un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire de nationalité française, d'un Etat membre de la Communauté Européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ce droit de vote double bénéficiera, dès leur émission, aux actions nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Le droit de vote double cessera de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété. Néanmoins, n'interrompra pas le délai ci-dessus fixé, ou conservera le droit acquis, tout transfert du nominatif au nominatif, par suite de succession ab intestat ou testamentaire, de partage de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit du conjoint ou de parents au degré successible.

Fait à MARANS,
Le 14 janvier 2010

Le Président Directeur Général,
Olivier PONCIN

CHAPITRE 17. SALARIES

17.1. EFFECTIF

Au 28 février 2010, le Groupe PONCIN comptait 270 salariés contre 365 au 31 août 2009 et 533 au 31 août 2008. Dans le cadre de l'importante restructuration intervenue suite à la mise sous sauvegarde de PONCIN YACHTS et HARMONY YACHTS, le Groupe a du se séparer d'un certain nombre de ses collaborateurs.

Les licenciements et non renouvellement de CDD ont malheureusement concerné :

- 70 personnes qui travaillaient sur le site de Vannes, lequel a été fermé ;
- 50 personnes ont été licenciées à l'occasion de licenciements économiques sur le Sites d'Harmony (Marans)
- 30 personnes au niveau des chantiers CATANA.

Dans le cadre de ce plan de licenciement, le Groupe n'a eu à déplorer qu'une seule procédure prud'homale.

Table 26. Répartition des effectifs moyens au cours des 2 derniers exercices

	30/08/2009	30/08/2008
Cadres	42	53
Agents de maîtrise	24	51
Employés et ouvriers	299	429
TOTAL	365	533

Table 27. Répartition des effectifs par type de contrats au 31/08/2009

2009	CDI	CDD	TOTAL
Cadres	34		34
Agents de Maîtrise	32		32
Employés et Ouvriers	188	6	194
Total	254	6	260

Recours à la main d'œuvre extérieure en 2008/2009 :

La Société a eu recours à de la main d'œuvre extérieure intérimaire pour un montant de 45 K€ contre 515 K€ en 2008.

Représentation du personnel :

Les Sociétés suivantes disposent d'une représentation de personnel :

➤ HARMONY YACHTS :

- Délégation unique du personnel (DP/CE)
- CHSCT

➤ CHANTIER CATANA :

- Délégation unique du personnel (DP/CE)
- CHSCT

➤ KELT

- Délégation unique du personnel (DP/CE)

➤ PORT PIN ROLLAND :

- Délégué du personnel

Intéressement et participation :

Les Sociétés suivantes disposent de tels accords :

➤ CHANTIER CATANA : accord de participation.

Négociation annuelle des salaires :

En matière de rémunération, chaque entreprise négocie annuellement avec les représentants du personnel.

Formation :

Conformément aux dispositions de la loi n°2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle, les entités françaises du groupe accordent à leurs salariés un droit individuel de formation d'une durée de vingt heures minimum par année civile cumulable sur une durée maximale de six ans. Au terme de ce délai et à défaut de son utilisation, l'ensemble des droits restera plafonné à 120 heures.

Aucune charge n'a été comptabilisée dans les résultats de l'exercice 2009, en application de l'avis n°2004-F du 13 octobre 2004 du CU-CNC.

Le nombre d'heures de droit individuel à la formation s'élève à 14.349 heures au 31 août 2009.

Emploi des séniors :

Depuis le 1er janvier 2010, les entreprises comptabilisant plus de 50 salariés doivent être couvertes par un accord ou un plan d'action en faveur de l'emploi des seniors. À défaut, elles s'exposent à une pénalité financière égale à 1% de la masse salariale.

Or, le Groupe PONCIN respecte ce dispositif et a signé des accords pour l'emploi des séniors.

17.2. PARTICIPATIONS ET INSTRUMENTS D'ACCES AU CAPITAL DES MANDATAIRES SOCIAUX ET DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX DE PONCIN YACHTS

PARTICIPATION AU 31 AOUT 2010

Table 28. Actionnariat des Dirigeants et mandataires sociaux au 31 août 2010

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	% du capital	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
Olivier PONCIN	284 575	3,04%	342 150	2,39%
Financière PONCIN*	4 393 108	46,90%	8 573 683	59,99%
Aurélien PONCIN	374 927	4,00%	644 853	4,51%
Christian CASTANIE	89 700	0,96%	179 400	1,26%
Total	5 142 310	54,90%	9 740 086	68,15%

* La Financière PONCIN (RCS La Rochelle B 420 984 239) est une société holding gérée par M. Olivier PONCIN sous forme de SARL. Son capital est de 18 000 000 € dont les détenteurs sont des Olivier PONCIN (1 499 998 actions), Aurélien PONCIN (1 action) et Amandine PONCIN (1 action).

ACTIONS GRATUITES ATTRIBUEES AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX ET AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Néant.

BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION DE PARTS DE CREATEUR D'ENTREPRISE ATTRIBUES AUX DIRIGEANTS ET AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Néant.

17.3. ACCORD PREVOYANT UNE PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL DE PONCIN YACHTS

Un accord existe au sein de CATANA.

CHAPITRE 18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1. REPARTITION DU CAPITAL

ACTIONNARIAT AU 10 NOVEMBRE 2010

Le tableau ci-dessous présente la composition de l'actionnariat de la Société au 10 novembre 2010:

Table 29. Actionnariat au 10 novembre 2010

Catégorie	Actionnaires	Répartition du capital		Répartition des droits de vote			
		Nombre d'actions détenues	% du capital	Nombre de droits de vote simples	Nombre de droits de vote doubles	Total droits de vote	% de droits de vote
PDG	Olivier PONCIN	253 909	2,71%	253 909	84 575	338 484	2,46%
DGD	Aurélien PONCIN	251 919	2,69%	251 919	151 926	403 845	2,93%
Famille	Amandine PONCIN	401 420	4,29%	401 420	316 086	717 506	5,21%
Famille	Pascale PONCIN	69	0,0007%	69	69	138	0,00%
Famille / Dirigeants	Financière PONCIN	4 334 352	46,27%	4 334 352	3 753 108	8 087 460	58,71%
Sous-Total Concert familial		5 241 669	55,96%	5 241 669	4 305 764	9 547 433	69,31%
DGD	Christian CASTANIE	89 700	0,96%	89 700	89 700	179 400	1,30%
Flottant		4 035 269	43,08%	4 035 269	12 859	4 048 128	29,39%
Total		9 366 638	100,0%	9 366 638	4 408 323	13 774 961	100,0%

➤ La Financière PONCIN (RCS La Rochelle B 420 984 239) est une société holding gérée par M. Olivier PONCIN sous forme de SARL. Son capital est de 18 000 000 € dont les détenteurs sont des Olivier PONCIN (1 499 998 actions), Aurélien PONCIN (1 action) et Amandine PONCIN (1 action).

DECLARATIONS DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2009

Date	Actionnaires	Opération	Contenu de la déclaration
22 avril 2010	Quaeroq SCRL*	Cession d'actions sur le marché	<p>Franchissement à la baisse, le 14 avril 2010, du seuil de 5% du capital de la société PONCIN YACHTS, par suite d'une cession d'actions PONCIN YACHTS sur le marché</p> <p>Détention de 344.920 actions PONCIN YACHTS représentant autant de droits de vote, soit 3,68% du capital et 2,41% des droits de vote de PONCIN YACHTS</p>
	Aurélien PONCIN		<p>Franchissement individuel en baisse, le 9 avril 2010, des seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société PONCIN YACHTS.</p> <p>Détention individuelle de 374.927 actions PONCIN YACHTS représentant 644.852 droits de vote, soit 4,00% du capital et 4,51% des droits de vote de cette société</p>
15 avril 2010	Amandine PONCIN	Cession d'actions sur le marché	<p>Franchissement individuel en baisse, le 9 avril 2010, du seuil de 5% du capital de la société PONCIN YACHTS</p> <p>Détention individuelle de 432.086 actions PONCIN YACHTS représentant 748 172 droits de vote, soit 4,61% du capital et 5,23% des droits de vote de cette société.</p>
	Olivier PONCIN		<p>Franchissement individuel en baisse, le 10 juin 2009, du seuil de 5% du capital de la société PONCIN YACHTS</p> <p>Détention individuelle de, à cette date, 363 575 actions PONCIN YACHTS représentant 421 150 droits de vote, soit 3,88% du capital et 2,71% des droits de vote de cette société.</p>
25 novembre 2009	Groupe familial PONCIN	Cession d'actions sur le marché	<p>Franchissement en baisse, le 10 juin 2009, du seuil de 2/3 du capital de la société PONCIN YACHTS</p> <p>Détention à cette date, 6 148 764 actions représentant 11 108 995 droits de vote, soit 65,65% du capital et 71,38% des droits de vote de cette société, répartis de la manière suivante</p>

*Société de droit belge sis à Franklin Rooseveltlaan 180, B-8790 Waregem, Belgique.

Date	Actionnaires	Opération	Contenu de la déclaration
	Aurélien PONCIN		<p>Franchissement individuelle en hausse, le 9 mars 2009, le seuil de 5% du capital de la société PONCIN YACHTS</p> <p>Détention, à cette date, de 717 239 actions PONCIN YACHTS représentant 1 144 478 droits de vote, soit 7,66% du capital et 7,34% des droits de vote de cette société</p>
15 juillet 2009	Amandine PONCIN	Acquisition d'actions hors marché	<p>Franchissement individuel en hausse, le 9 mars 2009, du seuil de 5% du capital de la société PONCIN YACHTS</p> <p>Détention, à cette date, de 592 086 actions PONCIN YACHTS représentant 1 034 172 droits de vote, soit 6,32% du capital et 6,63% des droits de vote de cette société.</p>
	Groupe familial PONCIN		<p>Franchissement individuel en hausse, le 9 mars 2009, du seuil de 2/3 du capital de la société PONCIN YACHTS</p> <p>Détention, à cette date, de 6 406 077 actions représentant 11 623 621 droits de vote, soit 68,39% du capital et 74,54% des droits de vote de cette société, répartis de la manière suivante :</p>
3 février 2009	Henderson Global Investors Ltd* (agissant pour le compte de clients)	Cession d'actions	<p>Franchissement en baisse, le 2 février 2009, par suite d'une cession d'actions PONCIN YACHTS, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société PONCIN YACHTS</p> <p>Détention, pour le compte desdits clients, de 924 368 actions PONCIN YACHTS représentant autant de droits de vote, soit 9,87% du capital et 5,52% des droits de vote de cette société.</p>

*201 Bishopsgate, Londres, EC2M 3AE, Royaume-Uni.



EVOLUTION RECENTE DE L'ACTIONNARIAT

Les fonds d'investissements sont sortis du capital social de PONCIN YACHTS entre 2008 et 2010 :

- Henderson Global Investor : Ce fonds détenait 10% du capital depuis l'introduction et a cédé sa participation au concert familial PONCIN en 2009
- POWER CAPITAL : Ce fonds détenait 3% du capital depuis l'introduction et a cédé sa participation au concert familial PONCIN en 2008
- QUAEROQ : Ce fond détenait 5% du capital depuis octobre 2007, il a cédé sa participation sur le marché au cours des séances très soutenues d'avril 2010

18.2. DROITS DE VOTE

Un droit de vote double a été institué (article 24 des statuts en vigueur) :

« [...] Un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire de nationalité française, d'un Etat membre de la Communauté Européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ce droit de vote double bénéficiera, dès leur émission, aux actions nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Le droit de vote double cessera de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété. Néanmoins, n'interrompra pas le délai ci-dessus fixé, ou conservera le droit acquis, tout transfert du nominatif au nominatif, par suite de succession ab intestat ou testamentaire, de partage de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit du conjoint ou de parents au degré successible. »

18.3. DETENTION OU CONTROLE DE PONCIN YACHTS

➤ PONCIN YACHTS est contrôlé par la famille PONCIN, qui détient 55,96% du capital social et 69,31% des droits de vote au 10 novembre 2010.

La Société est contrôlée comme décrit ci-dessus. Toutefois, la société estime qu'il n'y a pas de risque que le contrôle soit exercé de manière abusive.

➤ Aucun pacte d'actionnaires n'est actuellement en vigueur.

18.4. ACCORD POUVANT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE

Il n'existe aucune disposition (pacte d'actionnaires ou autre accord spécifique) relative au capital social de PONCIN YACHTS et/ou susceptible d'entrainer un changement de contrôle de PONCIN YACHTS.

CHAPITRE 19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

19.1. DESCRIPTION DES CONVENTIONS

Ces conventions sont décrites dans le rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées.

Aucune autre convention n'a été signée depuis lors.

19.2. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES (EXERCICE CLOS LE 30/08/2009)

SARL DUO SOLUTIONS AUDIT
16, rue du Pré Médard
B.P. 25
86281 SAINT BENOIT CEDEX

SOFIDEM
Rue J.B. Lamarck
B.P. 2145
53021 LAVAL CEDEX 9

SA PONCIN YACHTS

Société Anonyme au capital de 4 683 319 €
Siège Social : Lieu dit Le Pénissière
RN 137
17230 MARANS

N° SIRET : 390 406 320 00072
Code APE : 714B
RCS LA ROCHELLE : 390 406 320

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2009

—

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1.1 Convention avec la société Harmony Yachts, filiale de votre société :

Administrateur concerné : Monsieur Olivier PONCIN

Nature et objet :

Rémunération de la caution donnée à la société Sud Ouest Bail, à hauteur de 600 000 €, en garantie des engagements de la société Harmony Yachts dans le cadre du contrat de crédit bail immobilier souscrit par cette dernière auprès de la société Sud Ouest Bail.

Modalités :

Rémunération au taux de 0,5 % l'an.

Montant de la rémunération comptabilisée en produits au titre de l'exercice : 3 000 €.

1.2 Convention avec la société Poncin Yachts and Partners, filiale de votre société :

Administrateurs concernés : Messieurs Olivier PONCIN et Christian CASTANIE

Nature et objet

Rémunération de la caution donnée par votre société au profit de la banque CIC Lyonnaise de Banque en garantie de l'emprunt souscrit par la société Poncin Yachts and Partners, à hauteur de 385 000 €.

Modalités :

Rémunération au taux de 0,5 % l'an.

Montant de la rémunération comptabilisée en produits au titre de l'exercice : 1 786 €.

1.3 Convention avec la société Financière Poncin :

Administrateur concerné : Monsieur Olivier PONCIN

Nature et objet :

Rémunération des avances financières effectuées par la société Financière Poncin à votre société

Modalités :

Rémunération au taux fiscalement déductible.

Montant des intérêts comptabilisés en charges au titre de l'exercice : 599 €.

1.4 Convention avec la société KELT, filiale de votre société :

Administrateur concerné : Monsieur Olivier PONCIN

Nature et objet :

Rémunération de la caution donnée par votre société au profit de la société Sogebail, à hauteur de 1 097 731 € TTC, pour garantir les engagements de la société Kelt dans le cadre du contrat de crédit bail immobilier souscrit par cette dernière auprès de la société Sogebail.

Modalités :

Rémunération au taux de 0,5 % /an.

Montant de la rémunération comptabilisée en produits au titre de l'exercice : 5 489 €.

1.5 Conventions avec les sociétés Chantier Catana, Harmony Yachts, Port Pin Rolland, Poncin Yachts and Partners et Kelt, filiales de votre société :

Administrateurs concernés : Messieurs Olivier PONCIN et Christian CASTANIE

Nature et objet :

Rémunération des avances financières accordées par votre société aux sociétés du groupe selon les conventions de trésorerie en date du 31 août 2005, et du 17 juillet 2006 en ce qui concerne les sociétés Kelt et Poncin Yachts and Partners.

Modalités :

Rémunération fixée au taux interbancaire plus un point, limitée au taux fiscalement déductible par un avenant aux conventions de trésorerie en date du 31 août 2006.

Montant des produits financiers comptabilisés au titre de l'exercice :

Chantier Catana	128 865 €
Harmony Yachts	36 104 €
Poncin Yachts and Partners	24 167 €
Kelt	134 421 €

Montant des charges financières comptabilisées au titre de l'exercice :

Port Pin Rolland	28 427 €
------------------	----------

1.6 Conventions avec les sociétés du groupe, Chantier Catana, Harmony Yachts, Port Pin Rolland, Nautic 2000, Poncin Yachts and Partners et Kelt, Financière Poncin :

Administrateurs concernés : Messieurs Olivier PONCIN et Christian CASTANIE

Nature et objet :

Facturation de prestations de services par votre société aux sociétés du Groupe.

Modalités :

Rémunération fixée en fin d'exercice social sur la base des prestations effectuées par votre société aux sociétés du groupe dans les domaines administratif, comptable, financier, management, contrôle de gestion, gestion sociale, gestion des achats, direction industrielle, selon les contrats de prestations de services signés entre votre société et les sociétés du groupe en date du 2 mai 2005, et entre votre société et la société Kelt en date du 3 mars 2006.

Montant des prestations comptabilisées en produits au titre de l'exercice :

Chantier Catana	209 209 €
Harmony Yachts	217 541 €
Port Pin Rolland	126 168 €
Nautic 2000	9 012 €
Poncin Yachts and Partners	19 827 €
Kelt	87 261 €

1.7 Convention avec la société Port Pin Rolland, filiale de votre société :

Administrateurs concernés : Messieurs Olivier PONCIN et Christian CASTANIE

Nature et objet :

Rémunération de la caution donnée par votre société au profit de la Banque Crédit Mutual de la Seyne en garantie de l'emprunt souscrit par la société Port Pin Rolland à hauteur de 1 700 000 €.

Modalités :

Rémunération au taux de 0,5 % l'an.

Montant de la rémunération comptabilisée en produits au titre de l'exercice : 10 200 €.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Poitiers et Laval, le 9 février 2010

Pour la SARL DUO SOLUTIONS AUDIT,
Christine JANET,
Commissaire aux Comptes.



Pour SOFIDEM,
Philippe NOURY,
Commissaire aux Comptes.



CHAPITRE 20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

Dans le cadre du présent Document de Référence , la Société présente des éléments financiers sociaux. Ils reflètent fidèlement l'évolution de la situation financière de la Société.

20.1. INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES – BILAN ET COMPTES ANNUELS SOCIAUX

COMPTES ANNUELS AU 31/08/2009

DOCUMENTS COMPTABLES ANNUELS
COMPTES SOCIAUX

I – Bilan au 31 août 2009 (en €)

	31/08/09		31/08/08	
	Brut	Amort. Depr.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, droit similaire				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et out. ind.				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon méth. mise/équival.				
Autres participations	66 872 360	54 764 608	12 107 752	7 149 752
Créances rattachées à des participations	16 129 177	6 166 016	9 963 161	13 965 495
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
	3 330		3 330	3 330
Total	83 343 872	61 120 527	22 223 344	21 341 339
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
	269 672	269 672		
	887 507	369 668	517 839	2 071 238
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 674 985	76 989	1 597 995	933 739
Autres créances	505 238		505 238	512 582
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instrument de trésorerie				
	862 547		862 547	
Disponibilités				
184 682			184 682	111 090
Charges constatées d'avance	81 578		81 578	107 669
Total	4 466 210	716 329	3 749 881	3 736 319
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Écart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	87 810 082	61 836 856	25 973 226	25 077 658

Bilan au 31 août 2009 (suite) (en €)

	31/08/09	31/08/08
	Net	Net
CAPITAUX PROPRES		
Capital	4 683 319	46 833 190
Primes d'émission, de fusion, d'apport	14 084 049	
Écarts de réévaluation		
Réserve(s) :		
- légale		149 131
- statutaires ou contractuelles		4 572 236
- réglementées		- 16 102 613
- autres		- 49 765 213
Report à nouveau	- 4 912 538	
Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	- 715 531	
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
	Total	- 944 750
		- 229 219
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
	Total	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
	Total	
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	21 330 389	22 805 265
Emprunts et dettes financières divers	3 920 088	1 595 028
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 203 406	592 700
Dettes fiscales et sociales	435 303	298 861
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	13 462	15 022
Produits constatés d'avance	15 327	
	Total	26 917 976
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	25 973 226	25 077 658

II – Compte de résultat au 31 août 2009 (en €)

	31/08/09		31/08/08
	France	Exportation	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Ventes marchandises	9 089 227		9 089 227
Production vendue de biens			1 814 136
Production vendue de services	689 493		689 493
Chiffres d'affaires net	9 778 720		2 758 247
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges		4 191 218	623 135
Autres produits		7 904	19 698
		Total produits d'exploitation	13 977 843
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats marchandises		3 336 152	8 199 734
Variation de stocks de marchandises		5 399 901	- 6 277 648
Achats matières premières et autres approvisionnements			
Variation de stocks de matières premières et autres approvisionnements			
Autres achats et charges externes		1 986 510	1 418 097
Impôt, taxes et versements assimilés		31 030	22 080
Salaires et traitements		262 857	326 857
Charges sociales		105 527	130 738
Dotations aux amortissements et provisions :			
- sur immobilisations : dotations aux amortissements		70 586	67 688
- sur immobilisations : dotations aux provisions			
- sur actif circulant : dotations aux provisions		43 010	4 383 400
- sur risques et charges : dotations aux provisions			
Autres charges		8 057	1 594
		Total charges d'exploitation	11 243 632
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 734 211	- 4 871 460
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN			
Bénéfice attribué ou perte transférée			
Perte supportée bénéfice transféré			
PRODUITS FINANCIERS			
Produits financiers de participations		323 557	1 109 891
Produits des autres valeurs mobilières et créances			
Autres intérêts et produits assimilés		6 892	
Reprises sur provisions et transfert de charges		6 963 488	
Déficiences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
		Total des produits financiers	7 293 937
CHARGES FINANCIERES			
Dotations financières aux amortissements et provisions		6 507 000	44 662 112
Intérêts et charges assimilés		5 426 403	1 461 707
Déficiences négatives de change			1 152
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
		Total des charges financières	11 933 403
RESULTAT FINANCIER		- 4 639 465	- 45 015 080
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		- 1 905 254	- 49 886 540

Compte de résultat au 31 août 2009 (suite) (en €)

	31/08/09	31/08/08
	Total	Total
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 312 865	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	64 400	
Reprises sur Provisions et transferts de charges		
Total produits exceptionnels	1 377 265	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	442 796	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	57 600	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		1 432
Total charges exceptionnelles	500 396	1 432
RESULTAT EXCEPTIONNEL	876 869	- 1 432
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	- 312 854	- 122 759
TOTAL DES PRODUITS	22 649 047	4 510 974
TOTAL DES CHARGES	23 364 578	54 276 187
BENEFICE OU PERTE (Total des produits -Total des charges)	- 715 531	- 49 765 213

III – Projet d'affectation du résultat

L'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit les bénéfices de l'exercice écoulé :

Bénéfices €
- à l'amortissement des pertes antérieures €
- à la réserve légale €
- à la réserve facultative €

IV – Annexe aux Comptes sociaux

1. Evénements principaux de l'exercice

* Le 29 mai 2009, le Tribunal de Commerce de la Rochelle a accepté le plan de sauvegarde proposé par la société PONCIN YACHTS et l'accord particulier avec les partenaires financiers permettant à la société PONCIN YACHTS de bénéficier d'un abandon de créance de 10 533 K€ (5 000 K€ d'emprunts et 5 000 K€ de Billets de Trésorerie), assorti d'une condition suspensive et d'une clause de retour à meilleure fortune justifiant le maintien dans les dettes financières.

Les créances bancaires non abandonnées, soit 10 000 K€ font l'objet d'un plan de remboursement sur 7 ans. Les remises de dettes acceptées par les autres créanciers ont été comptabilisées en produit exceptionnel pour 256 K€.

* Au terme d'une délibération en date du 31 août 2009, l'assemblée générale extraordinaire de la société PONCIN YACHTS a décidé une réduction du capital social de 42 150 K€ par voie d'imputation à due concurrence du Report à Nouveau débiteur qui est passé de 65 868 K€ à 23 718 K€. La valeur nominale de chaque action est réduite de 5 € à 0.50 €. Enfin, les primes d'émission, la réserve légale et les réserves ordinaires ont été imputées sur le Report à Nouveau débiteur pour un montant de 18 805 K€.

* Les titres de la société LES EBENISTES DU MARAIS ont été cédés à la société HARMONY YACHTS pour leur valeur nette comptable soit 50 K€.

* La société PONCIN YACHTS a cédé 47 bateaux de la gamme HARMONY qui ont dégagé une plus-value de l'ordre de 3 800 K€ compte tenu d'une reprise de provision sur stock de 3 889 K€.

* Le litige OMNE GULF s'est terminé sur l'exercice, entraînant la comptabilisation d'un produit exceptionnel de 920 K€.

2. Principes et méthodes comptables

2.1 Rappel des principes

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions de la législation française, en respectant les principes généraux et méthodes généralement admis, et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont notamment été respectées :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.2 Principes comptables retenus

2.2.1 Immobilisations incorporelles

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif et en fonction des durées de vie suivantes :

- | | |
|------------------------|------------|
| - Brevets et logiciels | 3 et 5 ans |
|------------------------|------------|

2.2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire, en respectant les règles fiscales en vigueur en fonction de la durée d'utilisation estimée :

- Agencements, aménagements, installations	5 et 15 ans
- Matériel de transport	3 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 et 4 ans
- Mobilier	5 à 10 ans

2.2.3 Participations et autres titres immobilisés

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Au 31/08/2009, compte tenu des valeurs d'utilité des filiales, les dépréciations des titres et créances ont été ajustées (cf. tableau 3.2).

Au 31/08/2008, la valorisation des filiales selon la même méthode aurait conduit la société à minorer les dépréciations financières de 2 280 K€. L'incidence sur le résultat et les capitaux propres au 31/08/2008 aurait été la suivante :

	Selon comptes au 31/08/2009	Ajustement dépréciation financière	Comptes au 31/08/2008 corrigés de la dépréciation financière
Capitaux propres à l'ouverture	- 229	2 280	2 051
Résultat 31/08/2009	- 715	- 2 280	- 2 991
Résultat 31/08/2008	- 49 765	2 280	- 47 485

2.2.4 Stocks

Les bateaux neufs et occasion sont valorisés à leur coût d'acquisition.

Le bateau fabriqué P38 est valorisé au coût de fabrication.

Ces éléments ont été dépréciés pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

2.2.5 Créesances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour la valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

2.2.6 Provisions et dépréciations

Les provisions pour risques et charges et les dépréciations ont été déterminées selon les modalités de constitution et d'évaluation prescrites par la réglementation comptable.

2.2.7 Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

3. Informations complémentaires sur le bilan

3.1 Actif immobilisé

Immobilisations	Valeurs brutes au début de l'exercice	Acquisitions	Cessions ou mises au rebut	Valeurs brutes à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	201 629		14 400	187 229
Immobilisations corporelles	147 247	4 525		151 772
Immobilisations financières	82 505 691	(1) 549 178	50 000	83 004 869
TOTAL	82 854 569	553 703	64 400	83 343 872

(1) Augmentation des titres de participation 5 500 000 € suite à l'incorporation du c/c CATANA.

Diminution des créances rattachées à des participations 4 950 821 €.

3.2 État des amortissements et dépréciations

Amortissements et dépréciations	Valeurs brutes au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	68 029	53 932	6 801	115 161
Immobilisations corporelles	58 087	16 654		74 742
Immobilisations financières	61 387 112	(1) 6 507 000	(1) 6 963 488	60 930 624
TOTAL	61 513 229	6 577 587	6 970 289	61 120 527

(1) dépréciation des titres :	- CATANA :	1 509 K€	
	- PPR :		1 017 K€
(1) dépréciation des créances :	- HARMONY :	2 369 K€	5 323 K€
	- PYP :		623 K€
	- KELT :	2 629 K€	
		6 507 K€	6 963 K€

3.3 Immobilisations financées par crédit bail

Immobilisations	Terrains	Constructions	Installation, matériel et outillage	Autres	TOTAL
Valeur d'origine		467 445			467 445
Amortissements :					
- Antérieurs		62 325			62 325
- Exercice		31 163			31 163
		93 488			93 488
Redevances payées :					
- Antérieurs		269 702			269 702
- Exercice		77 261			77 261
		346 963			346 963
Redevances à payer :					
- A 1 an au plus		77 260			77 260
- Entre 1 et 5 ans		103 019			103 019
- A plus de 5 ans		180 279			180 279
Valeur résiduelle :					
- A 1 an au plus		4 674			4 674
- Entre 1 et 5 ans					
- A plus de 5 ans		4 674			4 674
Montant pris en charge dans l'exercice		66 709			66 709

3.4 Contrat de location longue durée

Redevances restant à payer

- A moins d'un an	57 551 €
- A plus d'un an et 5 ans au plus	30 658 €

Montant pris en charge dans l'exercice 69 293 €

3.5 État des échéances des créances et des dettes

Les créances s'élèvent à : 18 394 310 €

Et se ventilent de la manière suivante :

- A moins d'un an	18 254 000 €
- A plus d'un an	140 309 €

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 26 917 976 € et le classement par échéance s'établit comme suit :

Dettes	Total	A moins 1 an	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts auprès des Ets de crédit	21 330 389	520 524	5 608 583	(1) 15 201 282
Autres dettes	5 587 587	5 417 697	32 679	137 211
Total	26 917 976	5 938 221	5 641 262	15 338 493

(1) dont 10 533 K€ d'abandon de créance bancaire avec clause de retour à meilleure fortune, qui ne sera définitivement acquis, et donc comptabilisé qu'après versement de la dernière échéance de remboursement de la dette bancaire en mai 2016, et après application des effets éventuels de la clause de retour à meilleure fortune.

3.6 Produits à recevoir, charges à payer et produits ou charges constatés d'avance

Les montants inscrits dans ces rubriques ne concernent que des opérations à caractère habituel.

3.7 État des provisions et dépréciations

Provisions et dépréciations	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Total
Provisions réglementées				
<i>Dont amortissements dérogatoires</i>				
Provisions pour risques et charges				
<i>Dont litiges</i>				
" impôts				
Dépréciations des actifs	65 952 248	6 550 010	10 855 305	61 646 953
<i>Dont immobilisations</i>	61 387 112	(1) 6 507 000	(1) 6 963 488	60 930 624
" stocks	4 485 841	43 010	3 889 511	639 340
" créances clients	79 295		2 306	76 989
Total	65 952 248	6 550 010	10 855 305	61 646 953

A caractère d'exploitation : 43 010 € 3 891 817 €

Financier : 6 507 000 € 6 963 488 €

Exceptionnel :

(1) dépréciation des titres et créances du groupe PONCIN YACHTS (cf. point 3.2)

3.8 Capital social

Le capital social à la clôture de l'exercice est constitué de 9 366 638 actions pour un montant de 4 683 319 €.

La valeur nominale de chacune des 9 366 638 actions est de 0.50 euros.

Les 9 366 638 actions se décomposent en :

-3 130 315 actions au porteur assorties d'un droit de vote simple

-6 236 323 actions nominatives dont 1 193 043 assorties d'un droit de vote simple et 5 043 280 sont assorties d'un droit de vote double.

4. Informations complémentaires sur le compte de résultat

4.1 Ventilation de l'effectif moyen

Catégories de personnel	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	5	
Total	5	

4.2 Rémunérations brutes allouées aux dirigeants

Au titre de l'exercice, la rémunération allouée aux organes de direction s'élève à 160 K€.

4.3 Transfert de charges

- Charges externes	299 400 €
<i>Dont refacturation de frais directs aux filiales</i>	262 533 €
<i>Refacturation d'assurance aux filiales</i>	36 867 €

4.4 Résultat financier

	Charges financières	Produits financiers
Intérêts des dettes et créances groupe	29 683	323 558
Intérêts des emprunts	72 725	
Autres charges et produits financiers	506	6 892
Perte sur créances liées à participations	5 323 489	
Harmony		
Dépréciation et reprises des créances des filiales	4 998 000	5 946 488
Dépréciation des titres des filiales	1 509 000	1 017 000
Total	11 933 403	7 293 938

4.5 Résultat exceptionnel

	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Pénalités Dream Yachts	90 000	
Eléments d'actif cédés	57 600	64 400
Autres charges/produits exceptionnels	2 292	455
Indemnités de résiliation swap de taux	350 505	55 181
Litige client		80 794
Litige affaire Omne		920 000
Produits s/ procédure sauvegarde créances non produites ou abandon.		256 435
Total	500 397	1 377 265

4.6 Impôt sur les bénéfices

4.6.1 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

La société entre dans le cadre des dispositions fiscales applicables au régime de groupe (art. 223-A à 223-U du CGI). L'option est à effet du 1er septembre 2006.

- Impôt comptabilisé produit : 312 854 €
- Impôt en l'absence d'intégration fiscale : 0 €

L'impôt comptabilisé correspond au produit d'intégration fiscale des filiales pour 312 854 €.

5. Autres informations

5.1 Engagements financiers

5.1.1 Engagements donnés

	TOTAL	Au profit			
		Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
Effets escomptés non échus					
Cautionnements, avals et garanties donnés par la société	3 871 964				3 871 964
Sûretés réelles consenties (hypothèques, nantissements)					
Créances à l'exportation					
En-cours affacturage					
Abandons de créances avec clause de retour à meilleure fortune					

Autres engagements :

- Le compte courant de CHANTIER CATANA est bloqué pendant 5 ans à compter de 2005 à hauteur de 2 000 K€.
- Dans le cadre de la cession du droit au bail du bâtiment situé sur le plateau nautique de la Rochelle, la société a pris l'engagement de rester garant conjointement et solidairement, avec le nouveau locataire la société GRASSI BATEAUX, du paiement des loyers jusqu'au 5 novembre 2012, fin du bail, soit un engagement de 215 K€ au 31 août 2009 selon le dernier loyer connu.
- Engagement de blocage des comptes courants PONCIN YACHTS dans HARMONY YACHTS pour un montant de 3 500 K€ jusqu'au complet remboursement des contrats de crédit-bail immobilier.

5.1.2 Engagements réciproques

	Montant
Emprunts obtenus non encore encaissés	
Commandes d'immobilisations	
Commandes importantes de clients	
Crédit documentaire	
Crédit bail	184 953
Intérêts des emprunts	365 346

5.1.3 Dettes garanties par des sûretés réelles

- Dettes Bancaires Sauvegarde : 20 000 K€
- Garantie : gage et nantissement des titres HARMONY YACHTS, KELT, PPR et CATANA

5.1.4 Engagements en matière de retraite

Les engagements de l'entreprise en matière d'indemnités de départ à la retraite calculés suivant la méthode rétrospective tenant compte des dispositions de la Convention Collective, des probabilités de vie et de présence dans l'entreprise, et d'une actualisation financière ne sont pas significatifs.

5.1.5 Engagements en matière de Droit Individuel à la Formation

Le nombre d'heures disponibles au titre du Droit Individuel à la Formation pour l'ensemble des salariés présents 31/08/2009 est de 188 heures.

5.2 Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Nom PONCIN YACHTS
 Adresse BP 27
 ZI de la Pénissière
 17230 MARANS

Entreprises liées (en €)

Immobilisations incorporelles :	
- Avances et acomptes	
Immobilisations corporelles :	
- Avances et acomptes	
Immobilisations financières :	
- Participations	66 872 361
- Crédances rattachées à des participations	16 128 739
- Prêts	
Avances et acomptes versés sur commandes :	
Crédances :	
- Crédances clients et comptes rattachés	681 430
- Autres créances	326 287
- Capital souscrit, appelé non versé	
Dettes :	
- Emprunts et dettes financières divers	3 920 088
- Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	497 740
- Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
- Autres dettes	
Charges financières :	
- Intérêts et charges assimilées	5 353 172
Produits financiers :	
- Produits de participations	
- Produits des créances	323 558
- Intérêts	

Tableau de financement (en €)

	31/08/2009 12 mois
I RESSOURCES STABLES BRUTES	
Résultat net comptable	-715 531
+ Charges calculées	6 620 596
- Reprises / charges calculées	10 855 306
- +/- Values sur cession d'actif	6 800
- Subventions d'investissement virés au résultat	
= Capacité d'autofinancement	-4 957 041
- Prélèvements	
Autofinancement disponible	-4 957 041
Cessions ou réductions d'éléments de l'actif immobilisé	7 416 870
Augmentation de capital ou apports de l'exploitant	
Augmentation des autres capitaux propres	
Augmentation des dettes financières	2 744 300
Augmentation financement par crédit-bail	
Variation écarts conversion actif-passif	
TOTAL DES RESSOURCES STABLES	5 204 129
II EMPLOIS DURABLES	
Distribution mises en paiement	
Acquisitions d'immobilisations	
. Incorporelles	
. Corporelles	4 525
. Financières	8 687 981
. par crédit-bail	
Charges à répartir / plusieurs exercices	
Réduction des capitaux propres	
Remboursement des dettes financières	2 514 774
Remboursement financement crédit-bail	
Variation écarts conversion actif-passif	
TOTAL DES EMPLOIS DURABLES	11 207 280
Variation du fonds de roulement net global	-6 003 151

Tableau de financement (suite) (en €)

	Début 31/08/2008	Fin 31/08/2009	Variation	
EXPLOITATION				
Actif d'exploitation	7 941 636	3 085 627		-4 856 009
. Stocks et en-cours	6 557 080	1 157 179		-5 399 901
. Avances et acomptes sur commandes				
. Clients et effets escomptés	1 013 034	1 674 985	661 951	
. Autres créances	263 853	171 885		-91 968
. Charges constatées d'avance	107 669	81 578		-26 091
Dettes d'exploitation	906 584	1 667 499		-760 915
. Avances et acomptes sur commandes				
. Dettes fournisseurs et comptes rattachés.	592 700	1 203 407		-610 706
. Dettes fiscales et sociales	298 862	435 304		-136 442
. Autres dettes	15 022	13 462	1 560	
. Produits constatées d'avance		15 327		-15 327
Besoin en fonds de roulement d'exploitation	7 035 052	1 418 128		-5 616 925
HORS EXPLOITATION				
. Actifs divers hors exploitation	1 358 622	330 625		-1 027 997
. Dettes divers hors exploitation	5 141 200	5 082 988	58 212	
Total	-3 782 578	-4 752 363	58 212	-1 027 997
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT GLOBAL	3 252 474	-3 334 236		-6 586 710
TRESORERIE				
. Disponibilités	111 090	1 047 230	936 140	
. Ouvertures de crédits bancaires				
- Crédit escompté	5 690 733	6 043 313		-352 581
Trésorerie	-5 579 643	-4 996 084	936 140	-352 581
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL				-6 003 151
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL	-2 327 168	-8 330 319		-6 003 151

Tableau des filiales et participations (en €)

Filiales et participations	Pays	Capital	Capitaux propres autres que capital	Quote part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société	Montant des cautions et avais donnés par la société	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Chiffre d'affaires hors taxes
					brute	nette					
A) Renseignements détaillés concernant les filiales et participations ci-dessous											
1 - Filiales (à détailler) : (+ 50 % du capital détenu)											
- PPR	France	38 112	3 168 199	99,7	5 335 753	5 116 753	312 854	1 937 145	628 929		9 193 336
- CATANA	France	7 500 000	- 2 289 211	100	20 240 000	6 991 000	4 756 687		- 2 396 381		15 184 991
- HARMONY	France	19 000 000	- 21 427 016	100	38 725 000		- 2 389 154	600 000	3 041 037		3 970 538
- KELT	France	713 472	- 5 090 560	100	2 556 608		- 7 601 597	1 097 731	- 3 754 214		4 191 869
- NAUTIC 2000	France	9 528	- 399 952	(1) 100					- 2 934		658 139
2 - Participations (à détailler) : (10 à 50 % du capital détenu)											
- PONCIN YACHTS & PARTNERS	France	30 000	- 568 469	50	15 000		- 1 401 740	237 039	- 81 971		890 912
-											
-											
B) Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations											
-											

(1) détenue à 100 % par PPR

COMPTES ANNUELS AU 31/08/2008

I – Bilan au 31 août 2008 (en K€)

ACTIF	31/08/08			31/08/07
	Brut	Amort. Dépr.	Net	
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, droit similaire				
Fonds commercial	201 629	68 029	133 600	180 647
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et out. ind.				
Autres immobilisations corporelles	147 247	58 087	89 159	106 225
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon méth. mise/équival.				
Autres participations	61 422 360	54 272 608	7 149 752	44 647 360
Créances rattachées à des participations	21 079 999	7 114 504	13 965 495	13 071 897
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 330		3 330	3 330
Total	82 854 569	61 513 229	21 341 339	58 009 463
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	269 672	269 672		100 000
Marchandises	6 287 408	4 216 169	2 071 238	1
Avances et acomptes versés sur commandes				4 256
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 013 034	79 295	933 739	2 865 133
Autres créances	512 582		512 582	522 137
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instrument de trésorerie				
Disponibilités				
Charges constatées d'avance	111 090		111 090	396 913
Total	8 301 456	4 565 136	3 736 319	3 985 776
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Écart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	91 156 025	66 078 366	25 077 658	61 995 239

Bilan au 31 août 2008 (suite) (en K€)

PASSIF	31/08/08	31/08/07
	Net	Net
CAPITAUX PROPRES		
Capital	46 833 190	46 833 190
Primes d'émission, de fusion, d'apport	14 084 049	14 084 049
Ecarts de réévaluation		
Réserve(s) :		
- légale	149 131	149 131
- statutaires ou contractuelles		
- réglementées		
- autres		
Report à nouveau	4 572 236	4 572 236
Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	- 16 102 613	- 16 102 613
Subventions d'investissement	- 49 765 213	- 49 765 213
Provisions réglementées		
	Total	- 229 219
		49 535 994
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
	Total	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		50 000
Provisions pour charges		
	Total	50 000
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	592 700	588 752
Dettes fiscales et sociales	298 861	778 985
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	15 022	12 124
Produits constatés d'avance		
	Total	25 306 878
Ecarts de conversion passif		
	TOTAL GENERAL	25 077 658
		61 995 239

II – Compte de résultat au 31 août 2008 (en K€)

	31/08/08		31/08/07
	France	Exportation	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Ventes marchandises	1 814 136		1 433 128
Production vendue de biens			88 000
Production vendue de services	944 111		1 132 340
Chiffres d'affaires net	2 758 247		2 653 468
Production stockée			- 183 383
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges		623 135	1 532 251
Autres produits		19 698	59 062
		Total produits d'exploitation	3 401 082
			4 061 399
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats marchandises		8 199 734	556 112
Variation de stocks de marchandises		- 6 277 648	1 340 885
Achats matières premières et autres approvisionnements			
Variation de stocks de matières premières et autres approvisionnements			
Autres achats et charges externes		1 418 097	2 284 399
Impôt, taxes et versements assimilés		22 080	26 359
Salaires et traitements		326 857	441 196
Charges sociales		130 738	194 485
Dotations aux amortissements et provisions :			
- sur immobilisations : dotations aux amortissements		67 688	101 970
- sur immobilisations : dotations aux provisions			
- sur actif circulant : dotations aux provisions		4 383 400	
- sur risques et charges : dotations aux provisions			24 000
Autres charges		1 594	29 328
		Total charges d'exploitation	8 272 542
			4 998 738
RESULTAT D'EXPLOITATION		- 4 871 460	- 937 339
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN			
Bénéfice attribué ou perte transférée			
Perte supportée bénéfice transférée			
PRODUITS FINANCIERS			
Produits financiers de participations		1 109 891	925 964
Produits des autres valeurs mobilières et créances			
Autres intérêts et produits assimilés			44 137
Reprises sur provisions et transfert de charges			
Défenses positives de change			2
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	Total des produits financiers	1 109 891	970 103
CHARGES FINANCIERES			
Dotations financières aux amortissements et provisions		44 662 112	16 725 000
Intérêts et charges assimilés		1 461 707	500 959
Défenses négatives de change		1 152	1 266
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	Total des charges financières	46 124 972	17 227 226
RESULTAT FINANCIER	- 45 015 080	- 16 257 122	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	- 49 886 540	- 17 194 461	

Compte de résultat au 31 août 2008 (suite) (en K€)

	31/08/08	31/08/07
	Total	Total
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		1 921 773
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur Provisions et transferts de charges		
	Total produits exceptionnels	1 921 773
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 432	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		1 073 916
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total charges exceptionnelles	1 432
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 1 432	847 856
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	- 122 759	- 243 991
TOTAL DES PRODUITS	4 510 974	6 953 276
TOTAL DES CHARGES	54 276 187	23 055 889
BENEFICE OU PERTE (Total des produits -Total des charges)	- 49 765 213	- 16 102 613

III – Projet d'affectation du résultat

L'Assemblée Générale propose de reporter à nouveau la perte de l'exercice écoulé qui s'élève à 49 765 213 €.

IV – Annexe aux Comptes sociaux

1. Événements principaux de l'exercice

La mévente des monocoques HARMONY a généré une augmentation des stocks de produits finis, provoquant des difficultés de trésorerie pour le groupe et le conduisant le 4 mars 2008 à se placer sous conciliation.

Sous l'égide du conciliateur, le Pool Bancaire a accepté de consentir un financement court terme de 1 740 K€ garanti par une hypothèque maritime sur un stock de 30 bateaux HARMONY repris par PONCIN YACHTS. Fin avril 2008, PONCIN YACHTS a racheté aux mêmes conditions financières, le stock résiduel de bateaux HARMONY.

Le 30 mai, les mesures de cession d'actifs n'ayant pas abouti, la direction du groupe a demandé au Tribunal de Commerce de la Rochelle l'ouverture d'une procédure de sauvegarde au bénéfice des sociétés PONCIN YACHTS et de sa filiale HARMONY YACHTS, assortie d'une période d'observation de 6 mois prenant fin

le 21 novembre 2008, afin notamment de pouvoir renégocier ses dettes bancaires court et moyen terme d'environ 22 M€. Le Tribunal de Commerce de la Rochelle a décidé de reporter sa décision de renouvellement ou non de période de sauvegarde au 16 janvier 2009. Par jugement en date du 23 janvier 2009, le Tribunal de Commerce a autorisé la poursuite de la période d'observation dans le cadre de la procédure de sauvegarde jusqu'au 31 mai 2009.

Compte tenu de la situation de l'entreprise, une incertitude pèse sur sa capacité à poursuivre son activité, au cas où le plan de sauvegarde proposé ne serait pas adopté à l'issue de la période d'observation.

L'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de continuité d'exploitation, concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs, pourrait s'avérer, dans ce cas, non appropriée.

Au 31 août 2008, il reste dans les stocks, 51 bateaux de la gamme HARMONY pour une valeur d'achat de 6 277 K€ que la direction a souhaité déprécier à 70 %, compte tenu de l'arrêt de la fabrication de la gamme, de la crise dans le secteur du nautisme entraînant des difficultés d'écoulement des stocks et des ventes avec des remises importantes.

La situation financière et les pertes dégagées au 31 août 2008 par les filiales du groupe justifient les dépréciations complémentaires sur titres et créances constatées sur l'exercice pour 44 662 K€ portant ainsi le montant global des dépréciations sur titres et créances à 61 387 K€. Les dépréciations complémentaires expliquent le niveau de perte de PONCIN YACHTS sur cet exercice.

2. Principes et méthodes comptables

2.1 Rappel des principes

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions de la législation française, en respectant les principes généraux et méthodes généralement admis, et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont notamment été respectées :

- continuité de l'exploitation, compte tenu de la période de sauvegarde en cours,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.2 Principes comptables retenus

2.2.1 Immobilisations incorporelles

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire et en fonction des durées de vie suivantes :

- Brevets et logiciels	3 à 5 ans
------------------------	-----------

2.2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire, en respectant les règles fiscales en vigueur en fonction de la durée d'utilisation estimée :

- Agencements, aménagements, installations	5 à 15 ans
- Matériel de transport	2 à 3 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 à 4 ans
- Mobilier	5 à 10 ans

2.2.3 Participations et autres titres immobilisés

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire est définie en fonction des filiales et des activités comme étant :

- soit l'actualisation des flux de trésorerie prévisionnels permettant de déterminer une valeur de fonds propres. Cette méthode n'a pas été retenue au 31 août 2008 : la situation de sauvegarde du groupe et le manque de visibilité sur le marché ne permettant pas d'établir des prévisionnels fiables.
- soit la valeur patrimoniale déterminée à partir de l'actif net corrigé ou des capitaux propres.

Pour HARMONY YACHTS : la société étant placée en sauvegarde depuis le 30 mai 2008, l'intégralité de la valeur des titres et créances de la société a été déprécié pour 44 048 K€ (dont 27 323 K€ sur l'exercice).

Pour CHANTIER CATANA : la valeur patrimoniale retenue correspond au montant des capitaux propres au 31 août 2008, 2 107 K€ réévalué à 3 000 K€ mais qui ne prend pas en compte :

- d'éventuelles plus-values sur l'immobilier financé en crédit-bail
- de la valeur de la marque,
- du potentiel de développement lié aux nouveaux modèles.

Ces éléments étant difficilement chiffrables dans le contexte économique actuel.

La dépréciation des titres s'élève à 11 740 K€.

Pour KELT : l'actif net corrigé au 31 août 2008 est négatif de 622 K€. Les titres de cette société ont été dépréciés à 100% pour une valeur de 2 557 K€ et la créance à hauteur de 630 K€.

Pour PORT PIN ROLLAND : la valeur patrimoniale de cette société ressort à 4 100 K€ (capitaux propres au 31 août 2008 + valeur de la concession), justifiant la dépréciation des titres de cette société pour 1 236 K€.

Pour PONCIN YACHTS AND PARTNERS : les fonds propres de la société sont négatifs de 456 K€ au 31 août 2008. Les titres sont donc intégralement dépréciés pour 15 K€ et la créance pour la totalité soit 1 161 K€.

2.2.4 Stocks

Les bateaux neufs et occasion sont valorisés à leur coût d'acquisition.

Le bateau fabriqué P38 est valorisé au coût de fabrication.

Ces éléments ont été dépréciés pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

2.2.5 Créesances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour la valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

2.2.6 Provisions et dépréciations

Les provisions pour risques et charges et les dépréciations ont été déterminées selon les modalités de constitution et d'évaluation prescrites par la réglementation comptable.

2.2.7 Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

3. Informations complémentaires sur le bilan

3.1 Actif immobilisé

Immobilisations	Valeurs brutes au début de l'exercice	Acquisitions	Cessions ou mises au rebut	Valeurs brutes à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	198 054	3 575		201 629
Immobilisations corporelles	148 010		762	147 247
Immobilisations financières	74 447 589	(1) 8 058 101		82 505 691
TOTAL	74 793 654	8 061 677	762	82 854 569

(1) dont 8 008 K€ de variation de créances rattachées à des participations.

3.2 État des amortissements et dépréciations

Amortissements et dépréciations	Valeurs brutes au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	17 406	50 622		68 029
Immobilisations corporelles	41 784	17 065	762	58 087
Immobilisations financières	16 725 000	(1) 44 662 112		61 387 112
TOTAL	16 784 191	44 729 800	762	61 513 229

(1) dépréciation des titres :	- HARMONY :	22 000 K€	N-1 : 16 725 K€
	- CATANA :	11 740 K€	
	- KELT :	2 557 K€	
	- PPR :	1 236 K€	
	- PYP :	15 K€	
(1) dépréciation des créances :	- HARMONY :	5 323 K€	
	- PYP :	1 161 K€	
	- KELT :	630 K€	
		44 662 K€	

3.3 Immobilisations financées par crédit bail

Immobilisations	Terrains	Constructions	Installation, matériel et outillage	Autres	TOTAL
Valeur d'origine		467 445			467 445
Amortissements :					
- Antérieurs		46 743			46 743
- Exercice		31 163			31 163
		77 906			77 906
Redevances payées :					
- Antérieurs		192 442			192 442
- Exercice		77 260			77 260
		269 702			269 702
Redevances à payer :					
- A 1 an au plus		77 260			77 260
- Entre 1 et 5 ans		180 280			180 280
- A plus de 5 ans					
		257 540			257 540
Valeur résiduelle :					
- A 1 an au plus		4 674			4 674
- Entre 1 et 5 ans					
- A plus de 5 ans		4 674			4 674
Montant pris en charge dans l'exercice		77 260			77 260

3.4 Contrat de location longue durée

Redevances restant à payer

- A moins d'un an	19 990 €
- A plus d'un an et 5 ans au plus	9 574 €
Montant pris en charge dans l'exercice	55 134 €

3.5 État des échéances des créances et des dettes

Les créances s'élèvent à : 22 716 616 €

Et se ventilent de la manière suivante :

- A moins d'un an	15 363 049 €
- A plus d'un an	(1) 7 353 565 €

(1) créance de la filiale HARMONY YACHTS placée sous procédure de sauvegarde pour 5 323 K€ + compte courant de CHANTIER CATANA bloqué pendant 5 ans à compter de 2005 à hauteur de 2 000 K€.

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 25 306 878 € et le classement par échéance s'établit comme suit :

Dettes	Total	A moins 1 an	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires				
Emprunts auprès des Ets de crédit	22 805 265	55 181	(1) 22 750 084	
Autres dettes	2 501 612	2 071 894	429 718	
Total	25 306 878	2 127 075	23 179 803	

(1) dont 22 750 K€ d'emprunt et dettes bancaires liée à la mise sous procédure de sauvegarde.

3.6 Produits à recevoir, charges à payer et produits ou charges constatés d'avance

Les montants inscrits dans ces rubriques ne concernent que des opérations à caractère habituel.

3.7 État des provisions et dépréciations

Provisions et dépréciations	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Total
Provisions réglementées				
<i>Dont amortissements dérogatoires</i>				
Provisions pour risques et charges	50 000		50 000	
<i>Dont litiges</i>				
" impôts				
Dépréciations des actifs	16 906 736	49 045 512		65 952 248
<i>Dont immobilisations</i>	16 725 000	(1) 44 662 112		61 387 112
" stocks	179 430	(2) 4 306 411		4 485 841
" créances clients	2 306	76 989		79 295
Total	16 956 736	49 045 512	50 000	65 952 248

A caractère d'exploitation : 4 383 400 € 50 000 €

Financier : 44 662 112 €

Exceptionnel :

- (1) dépréciation des titres et créances du groupe PONCIN YACHTS (cf. point 3.2)
 (2) dépréciation du stock de produits finis pour tenir compte de difficultés d'écoulement des ventes de bateaux HARMONY dont la fabrication est arrêtée.

3.8 Capital social

Le capital social à la clôture de l'exercice est constitué de 9 366 638 actions pour un montant de 46 833 190 €.

4. Informations complémentaires sur le compte de résultat

4.1 Ventilation de l'effectif moyen

Catégories de personnel	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	6	
Total	6	

4.2 Rémunérations allouées aux dirigeants

Au titre de l'exercice, la rémunération allouée aux organes de direction s'élève à 144 K€.

4.3 Transferts de charges

- Charges externes	554 895 €
<i>Dont refacturation de frais directs aux filiales</i>	354 412 €
<i>Refacturation d'assurance aux filiales</i>	171 686 €
- Charges externes	18 240 €

4.4 Résultat financier

	Charges financières	Produits financiers
Intérêts des dettes et créances groupe	48 690	1 109 892
Intérêts des emprunts	1 275 499	
Autres charges financières	138 671	
Dépréciation des créances des filiales	7 114 504	
Dépréciation des titres des filiales	37 547 608	
Total	46 124 972	1 109 892

4.5 Impôt sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

La société entre dans le cadre des dispositions fiscales applicables au régime de groupe (art. 223-A à 223-U du CGI). L'option est à effet du 1er septembre 2006.

- Impôt comptabilisé produit : 122 759 €
- Impôt en l'absence d'intégration fiscale : 0 €

L'impôt comptabilisé correspond au produit d'intégration fiscale des filiales pour 122 759 €.

5. Autres informations

La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal sur l'exercice portant sur les exercices du 1er septembre 2004 au 31 août 2007. Les redressements portent sur des rehaussements en base d'impôt société qui ont été pris en compte dans le résultat fiscal au 31 août 2008, mais n'ont pas de conséquence en terme de rappel d'impôt société, compte tenu du montant des déficits reportables du groupe.

5.1 Engagements financiers

5.1.1 Engagements donnés

	TOTAL	Au profit			
		Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
Effets escomptés non échus Cautionnements, avals et garanties donnés par la société Sûretés réelles consenties (hypothèques, nantissements) Créances à l'exportation En-cours affacturage Abandons de créances avec clause de retour à meilleur fortune	6 064 354				6 064 354

Autres engagements :

- Le compte courant de CHANTIER CATANA est bloqué pendant 5 ans à compter de 2005 à hauteur de 2 000 K€
- Dans le cadre de la cession du droit au bail du bâtiment situé sur le plateau nautique de la Rochelle, la société a pris l'engagement de rester garant conjointement et solidairement, avec le nouveau locataire la société GRASSI BATEAUX, du paiement des loyers jusqu'au 5 novembre 2012, fin du bail, soit un engagement de 215 K€ au 31 août 2008 selon le dernier loyer connu.

5.1.2 Engagements réciproques

	Montant
Emprunts obtenus non encore encaissés	
Commandes d'immobilisations	
Commandes importantes de clients	
Crédit documentaire	
Crédit bail	
Intérêts des emprunts	(I) 2 641 678

(I) intérêts produits : 138 235 €
Intérêts suivant échéancier initial : 2 503 443 €

5.1.3 Dettes garanties par des sûretés réelles

- Emprunts auprès des établissements de crédit : 10 000 000 €
Garantie : gage et nantissement des titres HARMONY YACHTS, KELT et PPR (gage de 1er rang) et nantissement des titres CATANA (gage de 2nd rang).
- Autorisation de découvert : 10 000 000 €
Garantie : nantissement des titres CATANA
- Prêt à court terme : 1 740 000 €
Garantie : Hypothèque maritime sur les bateaux acquis par PONCIN YACHTS pour un montant de 3 003 K€.
Caution personnelle et solidaire d'Olivier Poncin à hauteur de 1 200 K€.

5.1.4 Engagements en matière de retraite

Les engagements de l'entreprise en matière d'indemnités de départ à la retraite calculés suivant la méthode rétrospective tenant compte des dispositions de la Convention Collective, des probabilités de vie et de présence dans l'entreprise, et d'une actualisation financière ne sont pas significatifs.

5.1.5 Engagements en matière de Droit Individuel à la Formation

Le nombre d'heures disponibles au titre du Droit Individuel à la Formation pour l'ensemble des salariés présents 31/08/2008 est de 186 heures.

5.2 Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Nom PONCIN YACHTS
Adresse BP 27
ZI de la Pénissière
17230 MARANS

Entreprises liées (en K€)

Immobilisations incorporelles :	
- Avances et acomptes.....	
Immobilisations corporelles :	
- Avances et acomptes.....	
Immobilisations financières :	
- Participations.....	61 422 360
- Crédances rattachées à des participations.....	21 079 999
- Prêts.....	
Avances et acomptes versés sur commandes :	
Crédances :	
- Crédances clients et comptes rattachés.....	691 383
- Autres créances.....	108 596
- Capital souscrit, appelé non versé.....	
Dettes :	
- Emprunts et dettes financières divers.....	1 595 028
- Avances et acomptes reçus sur commandes en cours.....	
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....	
- Dettes sur immobilisations et comptes rattachés.....	
- Autres dettes.....	15 022
Charges financières :	
- Intérêts et charges assimilées.....	48 689
Produits financiers :	
- Produits de participations.....	
- Produits des créances.....	1 109 891
- Intérêts.....	

Tableau de financement (en K€)

	31/08/2008 12 mois
I RESSOURCES STABLES BRUTES	
Résultat net comptable	-49 765 213
+ Charges calculées	49 113 201
- Reprises / charges calculées	50 000
- +/- Values sur cession d'actif	
- Subventions d'investissement virés au résultat	
 = Capacité d'autofinancement	 -702 013
 - Prélèvements	
Autofinancement disponible	-702 013
Cessions ou réductions d'éléments de l'actif immobilisé	-7 746 970
Augmentation de capital ou apports de l'exploitant	
Augmentation des autres capitaux propres	
Augmentation des dettes financières	2 997 795
Augmentation financement par crédit-bail	
Variation écarts conversion actif-passif	
 TOTAL DES RESSOURCES STABLES	 -5 451 188
II EMPLOIS DURABLES	
Distribution mises en paiement	
Acquisitions d'immobilisations	
. Incorporelles	3 576
. Corporelles	
. Financières	50 000
, par crédit-bail	
Charges à répartir / plusieurs exercices	
Réduction des capitaux propres	
Remboursement des dettes financières	
Remboursement financement crédit-bail	
Variation écarts conversion actif-passif	
 TOTAL DES EMPLOIS DURABLES	 53 576
 Variation du fonds de roulement net global	 -5 504 764

Tableau de financement (suite) (en K€)

	Début 31/08/2007	Fin 31/08/2008	Variation	
EXPLOITATION				
Actif d'exploitation				
. Stocks et en-cours	3 326 399	7 941 636	4 615 237	
. Avances et acomptes sur commandes	279 432	6 557 080	6 277 648	
. Clients et effets escomptés	4 256			-4 256
. Autres créances	2 867 440	1 013 034		-1 854 405
. Charges constatées d'avance	77 937	263 853	185 916	
	97 334	107 669	10 335	
Dettes d'exploitation				
. Avances et acomptes sur commandes	1 379 862	906 584	473 278	
. Dettes fournisseurs et comptes rattachés.	588 752	592 700		-3 948
. Dettes fiscales et sociales	778 986	298 862	480 124	
. Autres dettes	12 124	15 022		-2 898
Besoin en fonds de roulement d'exploitation	1 946 536	7 035 052	5 088 516	
HORS EXPLOITATION				
Actifs divers hors exploitation				
. Actifs divers hors exploitation	1 292 961	1 358 622	65 661	
. Dettes divers hors exploitation	105 874	5 267 171		-5 161 297
Total	1 187 087	-3 908 549	65 661	-5 161 297
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT GLOBAL	3 133 624	3 126 503		-7 121
TRESORERIE				
Disponibilités				
. Ouvertures de crédits bancaires	396 914	111 090		-285 824
- Crédit escompté	478 913	5 690 733		-5 211 820
Trésorerie	-81 999	-5 579 643		-5 497 643
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL				-5 504 764
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL	3 051 624	-2 453 139		-5 504 764

Tableau des filiales et participations (en K€)

Filiales et participations	Pays	Capital	Capitaux propres autres que capital	Quote part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société	Montant des cautions et avais donnés par la société	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Chiffre d'affaires hors taxes
					brute	nette					
A) Renseignements détaillés concernant les filiales et participations ci-dessous											
1-Filiales (à détailler) : (+ 50 % du capital détenu)											
- PPR	France	38 112	2 512 676	99,70%	5 335 753	4 099 753	30 372	334 912	6 390 246		
- CATANA	France	2 000 000	723 098	100%	14 240 000	3 000 000	7 075 691	- 4 219 838	22 765 457		
- HARMONY	France	19 000 000	- 24 468 053	100%	38 725 000		5 332 184	- 15 095 522	17 472 558		
- KELT	France	713 472	- 1 316 156	100%	2 556 008		7 157 891	- 2 022 404	9 924 147		
- EDM	France	50 000	- 6 402	100%	50 000	50 000	269 398	- 6 402	1 143 420		
- NAUTIC 2000	France	9 528	- 397 017	(I) 100%				- 1 775	969 466		
2-Participations (à détailler) : (10 à 50 % du capital détenu)											
- PONCIN YACHTS & PARTNERS	France	30 000	- 486 498	50%	15 000		1 211 738	- 75 096	1 059 906		
-											
B) Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations											
-											
-											

(I) détenu par PPR

COMPTES ANNUELS AU 31/08/2007

I – Bilan au 31 août 2007 (en K€)

ACTIF	31/08/07			31/08/06
	Brut	Amort. Dépr.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, droit similaire	198 034	17 406	180 627	13 385
Fonds commercial				229 921
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				900 332
Installations techniques, mat. et out. ind.				1 236
Autres immobilisations corporelles	148 000	41 784	106 225	126 098
Immobilisations corporelles en cours				45 694
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon méth. mise/équival.				
Autres participations	61 372 360	16 725 000	44 647 360	51 372 360
Créances rattachées à des participations	13 071 897		13 071 897	6 583 376
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 330		3 330	18 059
Total	74 793 654	16 784 191	58 009 463	59 290 964
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	269 672	169 672	100 000	200 000
Marchandises	9 760	9 758	1	1 631 628
Avances et acomptes versés sur commandes	4 256		4 256	
Créances				
Clients et comptes rattachés	2 867 439	2 306	2 865 133	1 503 918
Autres créances	522 137		522 137	4 728 846
Capital souscrit - appr. é., non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instrument de trésorerie				
Disponibilités	396 913		396 913	467 911
Charges constatées d'avance	97 334		97 334	152 041
Total	4 167 513	181 736	3 985 776	8 484 344
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Écart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	78 961 167	16 965 928	61 995 239	67 775 309

Bilan au 31 août 2007 (suite) (en K€)

PASSIF	31/08/07	31/08/06
	Net	Net
CAPITAUX PROPRES		
Capital	46 833 190	46 833 190
Primes d'émission, de fusion, d'apport	14 084 049	14 084 049
Ecart de réévaluation		
Réserve(s) :		
- légale	169 131	85 676
- statutaires ou contractuelles		
- réglementées		
- autres	4 572 236	3 366 601
Report à nouveau		- 32 596
Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	- 16 102 613	1 301 686
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
	Total	49 535 994
		65 638 607
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
	Total	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	50 000	39 000
Provisions pour charges		
	Total	50 000
		39 000
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	10 955 620	654 166
Emprunts et dettes financières divers	73 762	170 368
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	588 752	803 300
Dettes fiscales et sociales	778 985	449 775
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	12 124	
Produits constatés d'avance		14 202
	Total	12 409 245
		2 091 813
Ecart de conversion passif		5 888
TOTAL GENERAL	61 995 239	67 775 309

II – Compte de résultat au 31 août 2007 (en K€)

		31/08/07	31/08/06
	France	Exportation	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Ventes marchandises	1 433 128		1 433 128
Production vendue de biens	88 000		88 000
Production vendue de services	1 132 340		1 132 340
Chiffres d'affaires net	2 653 468		2 653 468
Production stockée			- 183 383
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges		1 532 251	1 280 875
Autres produits		59 062	48 854
		Total produits d'exploitation	4 061 399
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats marchandises		556 112	2 984 835
Variation de stocks de marchandises		1 340 885	1 698 391
Achats matières premières et autres approvisionnements			
Variation de stocks de matières premières et autres approvisionnements			
Autres achats et charges externes		2 284 399	2 600 749
Impôt, taxes et versements assimilés		26 359	45 373
Salaires et traitements		441 196	425 673
Chargos sociales		104 485	100 356
Dotations aux amortissements et provisions :			
- sur immobilisations : dotations aux amortissements		101 970	365 523
- sur immobilisations : dotations aux provisions			
- sur actif circulant : dotations aux provisions			106 785
- sur risques et charges : dotations aux provisions		24 000	
Autres charges		29 328	30 936
		Total charges d'exploitation	4 998 738
RESULTAT D'EXPLOITATION		- 937 339	- 1 042 979
QUOTES-PARTS DE RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN			
Bénéfice attribué ou perte transférée			
Perte supportée bénéfice transféré			
PRODUITS FINANCIERS			
Produits financiers de participations		525 964	772 724
Produits des autres valeurs mobilières et créances			
Autres intérêts et produits assimilés		44 137	240 596
Reprises sur provisions et transfert de charges			
Déficiences positives de change		2	2 413
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
		Total des produits financiers	570 103
CHARGES FINANCIERES			
Dotations financières aux amortissements et provisions		16 725 000	
Intérêts et charges assimilés		500 959	69 452
Déficiences négatives de change		1 266	629
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			228 043
		Total des charges financières	17 227 226
RESULTAT FINANCIER		- 16 257 122	717 610
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		- 17 194 461	- 325 369

Compte de résultat au 31 août 2007 (suite) (en K€)

	31/08/07	31/08/06
	Total	Total
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 921 773	1 926 235
Reprises sur Provisions et transferts de charges		388 793
	Total produits exceptionnels	2 315 028
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		93 123
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 073 916	649 927
Dotations exceptionnelles aux amortissements et prévisions		
	Total charges exceptionnelles	743 051
RESULTAT EXCEPTIONNEL	847 856	1 571 977
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	- 243 991	- 55 078
TOTAL DES PRODUITS	6 953 276	10 735 410
TOTAL DES CHARGES	23 055 889	9 433 723
BENEFICE OU PERTE (Total des produits -Total des charges)	- 16 102 613	1 301 686

III – Projet d'affectation du résultat

L'Assemblée Générale propose de reporter à nouveau la perte de l'exercice écoulé qui s'élève à 16 102 613 €

IV – Annexe aux Comptes sociaux

1. Événements principaux de l'exercice

En août 2007, réduction de capital de 8 000 K€ de notre filiale HARMONY YACHTS par imputation sur le compte de report à nouveau, suivi d'une augmentation de capital de 10 000 K€ par incorporation du compte courant de la société mère PONCIN YACHTS, entraînant une augmentation de la valeur des titres à l'actif.

La société a cédé à la SCI DACA le droit au bail et les agencements du terrain et des constructions de St Mandrier pour un montant de 1 630 K€ générant une plus-value de 559 K€. La société a également cédé le droit au bail du plateau nautique de La Rochelle pour 250 K€.

2. Principes et méthodes comptables

2.1 Rappel des principes

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions de la législation française, en respectant les principes généraux et méthodes généralement admis, et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont notamment été respectées :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.2 Principes comptables retenus

2.2.1 Immobilisations incorporelles

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire et en fonction des durées de vie suivantes :
- Brevets et logiciels 3 à 5 ans

2.2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire, en respectant les règles fiscales en vigueur en fonction de la durée d'utilisation estimée :

- Constructions	10 à 15 ans
- Agencements, aménagements, installations	5 à 15 ans
- Install. techniques, matériel et outillage	3 à 5 ans
- Matériel de transport	2 à 3 ans
- Matériel de bureau et informatique	2 à 5 ans
- Mobilier	5 à 10 ans

2.2.3 Participations et autres titres immobilisés

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire est définie en fonction des filiales et des activités comme étant :

- Soit l'actualisation des flux de trésorerie prévisionnels permettant de déterminer une valeur de fonds propres.
- Soit la valeur patrimoniale déterminée à partir de l'actif net corrigé.

Pour HARMONY YACHTS, les tests de valeur effectués à partir des flux de trésorerie actualisés (DCF), et tenant compte des prévisionnels d'exploitation à 3 ans, des flux de trésorerie futurs, d'un taux d'actualisation de 12,47 % (comprenant 10,80 % de prime de risque) et d'un taux de croissance à long terme de 2 % concluent à une valeur de l'entité de 22 M€, confortés par un rapport d'évaluateur externe et justifient une dépréciation des titres de 17 M€.

Pour CHANTIER CATANA, la valeur de l'entité réalisée à partir de ses prévisions d'exploitation à 3 ans, des flux de trésorerie futurs et d'un taux d'actualisation de 8,42 % (comprenant 6 % de prime de risque) ressort à 26 M€ supérieure à la valeur brute des titres.

Pour les autres filiales, la valeur d'inventaire déterminée à partir de l'actualisation des flux de trésorerie ou de la valeur patrimoniale, est supérieure à la valeur des titres.

2.2.4 Stocks

Les bateaux d'occasion sont valorisés à leur coût d'acquisition.

Les bateaux fabriqués sont valorisés à leur coût de production.

Ces éléments ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

2.2.5 Crédances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour la valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

2.2.6 Provisions et dépréciations

Les provisions pour risques et charges et les dépréciations ont été déterminées selon les modalités de constitution et d'évaluation prescrites par la réglementation comptable.

2.2.7 Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

3. Informations complémentaires sur le bilan

3.1 Actif immobilisé

Immobilisations	Valeurs brutes au début de l'exercice	Acquisitions	Cessions ou mises au rebut	Valeurs brutes à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	407 199	183 064	(1) 389 209	198 054
Immobilisations corporelles	1 248 222	11 712	(2) 1 111 924	148 010
Immobilisations financières	57 974 296	(3) 16 483 021	14 728	74 447 589
TOTAL	59 629 718	16 679 798	1 515 862	74 793 654

(1) Dont 10 800 K€ de titres suite à l'augmentation de capital de HARMONY YACHTS, et 6 488 K€ de variation de créances rattachées à des participations.

(2) Dont cession d'un droit au bail pour 304 K€ à la SCI DACA.

(3) Dont cession de constructions pour 1 022 K€ à la SCI DACA.

3.2 État des amortissements et dépréciations

Amortissements et dépréciations	Valeurs brutes au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	163 892	22 642	169 127	17 407
Immobilisations corporelles	174 861	79 328	212 405	41 784
Immobilisations financières		(1) 16 725 000		16 725 000
TOTAL	338 754	16 826 970	381 533	16 784 191

(1) dépréciations des titres HARMONY 16 725 K€

3.3 Immobilisations financées par crédit bail

Immobilisations	Terrains	Constructions	Installation, matériel et outillage	Autres	TOTAL
Valeur d'origine		467 445	10 550		477 995
Amortissements :					
- Antérieurs		15 581	7 032		22 613
- Exercice		15 581	1 760		17 341
		31 162	8 792		39 954
Redevances payées :					
- Antérieurs		115 186	8 770		123 956
- Exercice		77 256	2 925		80 181
		192 442	11 695		204 137
Redevances à payer :					
- A 1 an au plus		77 260			77 260
- Entre 1 et 5 ans		257 540			257 540
- A plus de 5 ans		334 800			334 800
Valeur résiduelle :					
- A 1 an au plus		4 674			4 674
- Entre 1 et 5 ans		4 674			4 674
- A plus de 5 ans		4 674			4 674
Montant pris en charge dans l'exercice		77 256			77 256

3.4 Contrat de location longue durée

Redevances restant à payer

- A moins d'un an	132 948€
- A plus d'un an et 5 ans au plus	97 154€

Montant pris en charge dans l'exercice	133 852€
--	----------

3.5 État des échéances des créances et des dettes

Les créances s'élèvent à : 16 562 140 €

Et se ventilent de la manière suivante :

- A moins d'un an	11 058 808 €
- A plus d'un an	(1) 5 503 330 €

(1) Engagement de blocage des comptes courants PONCIN YACHTS dans HARMONY YACHTS pour un montant de 3 500 K€ jusqu'au complet remboursement des contrats de crédit-bail immobilier.

Le compte courant de CHANTIER CATANA est bloqué pendant 5 ans à compter de 2005 à hauteur de 2 000 K€.

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 12 409 245 € et le classement par échéance s'établit comme suit :

Dettes	Total	A moins 1 an	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires				
Emprunts auprès des Etés de crédit	10 955 620	755 619	(1) 10 200 001	
Autres dettes	1 453 625	1 453 625		
Total	12 409 245	2 209 244	10 200 001	

(1) Dont 10 000 K€ d'emprunt bancaire remboursable avec un différé de 3 ans.

3.6 Produits à recevoir, charges à payer et produits ou charges constatés d'avance

Les montants inscrits dans ces rubriques ne concernent que des opérations à caractère habituel.

3.7 État des provisions et dépréciations

Provisions et dépréciations	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Total
Provisions réglementées				
<i>Dont amortissements dérogatoires</i>				
Provisions pour risques et charges	59 000	24 000	13 000	50 000
<i>Dont litiges</i>				
" impôts				
Dépréciations des actifs	583 718	(1) 16 725 000	401 981	16 906 736
<i>Dont immobilisations</i>		16 725 000		16 725 000
" stocks	572 071		392 641	179 430
" créances clients	4 585		2 279	2 306
Total	622 719	16 749 000	414 981	16 956 736
A caractère d'exploitation :		24 000 €	414 982 €	
Financier :		16 725 000 €		
Exceptionnel :				

(1) Dépréciation des titres de participation de la filiale HARMONY YACHTS pour 16 725 K€.

3.8 Capital social

Le capital social à la clôture de l'exercice est constitué de 9 366 638 actions pour un montant de 46 833 190 €.

4. Informations complémentaires sur le compte de résultat

4.1 Ventilation de l'effectif moyen

Catégories de personnel	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	9	
Total	9	

4.2 Rémunérations allouées aux dirigeants

Au titre de l'exercice, la rémunération allouée aux organes de direction s'élève à 173 K€.

4.3 Transferts de charges

Charges externes	882 019 €
<i>Dont refacturation de frais directs aux filiales</i>	855 609 €
Refacturation assurances aux filiales	225 109 €
Refacturation prestations informatiques aux filiales	10 137 €

4.4 Résultat financier

	Charges financières	Produits financiers
Intérêts des dettes et créances groupe	1 171	850 337
Perte / gain de change	1 266	
Intérêts des emprunts	365 066	
Intérêts bancaires	134 722	
Intérêts sur créances		119 764
Dépréciation des titres de participation HARMONY	16 725 000	
Total	17 227 225	970 101

4.5 Résultat exceptionnel

	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Eléments d'actif cédés	1 073 916	1 880 000
Solde litige		41 773
Total	1 073 916	1 921 773

4.6 Impôt sur les bénéfices

La société entre dans la cadre des dispositions fiscales applicables au régime de groupe (art.223-A à 223-U du CGI). L'option est à effet du 01/09/2006.

- Impôt comptabilisé produit : 243 991 €
- Impôt en l'absence d'intégration fiscale charge : 119 051 €

L'impôt comptabilisé se décompose en :

- Charge d'impôt différé pour 119 051 € (activation de l'impôt sur les frais d'introduction en bourse sur N-2)
- Produit d'intégration fiscale des filiales pour 363 042 €

5. Autres informations

5.1 Engagements financiers

5.1.1 Engagements donnés

	TOTAL	Au profit			
		Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
Effets escomptés non échus					
Cautionnements, avals et garanties donnés par la société					
Sûretés réelles consenties (hypothèques, nantissements)					
Créances à l'exportation					
En-cours affacturage					
Abandons de créances avec clause de retour à meilleur fortune					
	4 606 473				4 606 473

Autres engagements :

- Engagement de blocage des comptes courants PONCIN YACHTS dans HARMONY YACHTS pour un montant de 3 500 K€ jusqu'au complet remboursement des contrats de crédit-bail immobilier.
- Le compte courant de CHANTIER CATANA est bloqué pendant 5 ans à compter de 2005 à hauteur de 2 000 K€.
- Dans le cadre de la cession du droit au bail du bâtiment situé sur le plateau nautique de la Rochelle, la société a pris l'engagement de rester garant conjointement et solidairement, avec le nouveau locataire la société GRASSI BATEAUX, du paiement des loyers jusqu'au 5 novembre 2012, fin du bail, soit un engagement de 263 K€ au 31/08/2007 selon le dernier loyer connu.

5.1.2 Engagements réciproques

	Montant
Credit de trésorerie non utilisé	10 000 000
Commandes d'immobilisations	
Commandes importantes de clients	
Credit documentaire	
Credit bail	339 474
Intérêts des emprunts	2 512 071

5.1.3 Dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunts auprès des établissements de crédit : 10 000 000 €

Garanties : gage et nantissement des titres HARMONY YACHTS, KELT et PPR (gage de 1er rang) et nantissement des titres CATANA (gage de 2nd rang).

Conditions particulières :

- Augmentation de capital de 5 000 K€ avant le 28/02/2008.
- Olivier Poncin et sa famille doivent maintenir une participation supérieure à 51 %, directe ou indirecte.
- Un ratio d'endettement consolidé sur fonds propres consolidés inférieur à 0,20 pour les exercices du 31/08/2008 au 31/08/2010, et dettes bancaires consolidées sur EBE inférieur à 0,55 pour les exercices 31/08/2009 et 31/08/2010.

5.1.4 Engagements en matière de retraite

Les engagements de l'entreprise en matière d'indemnités de départ à la retraite sont calculés suivant la méthode rétrospective tenant compte des dispositions de la Convention Collective, des probabilités de vie et de présence dans l'entreprise, et d'une actualisation financière.

Le montant des droits acquis au 31 août 2007 s'élève à 6 540 €, charges sociales incluses.

Ces engagements ne font pas l'objet d'une provision.

5.1.5 Engagements en matière de Droit Individuel à la Formation

Le nombre d'heures disponibles au titre du Droit Individuel à la Formation pour l'ensemble des salariés présents 31 décembre 2006 est de 122 heures.

5.2 Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Nom	PONCIN YACHTS
Adresse	BP 27
	ZI de la Pénissière
	17230 MARANS

Entreprises liées (en K€)

Immobilisations incorporelles :	
- Avances et acomptes	
Immobilisations corporelles :	
- Avances et acomptes	
Immobilisations financières :	
- Participations	61 372 360
- Crédances rattachées à des participations	13 091 897
- Prêts	
Avances et acomptes versés sur commandes :	
Crédances :	
- Crédances clients et comptes rattachés	2 171 663
- Autres crédances	227745
- Capital souscrit, appelé non versé	
Dettes :	
- Emprunts et dettes financières divers	73 762
- Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	121 015
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
- Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
- Autres dettes	12 124
Charges financières :	
- Intérêts et charges assimilées	1171
Produits financiers :	
- Produits de participations	850337
- Produits des créances	
- Intérêts	

Tableau de financement (en K€)

	31/08/2007 12 mois
I RESSOURCES STABLES BRUTES	
Résultat net comptable	-16 102 613
- Charges calculées	16 850 970
- Reprises / charges calculées	414 982
+/- Valeurs sur cession d'actif	806 084
- Subventions d'investissement virés au résultat	
 = Capacité d'autofinancement	 -472 709
 - Prélèvements	
 Autofinancement disponible	 -472 709
Cessions ou réductions d'éléments de l'actif immobilisé	1 880 000
Augmentation de capital ou apports de l'exploitant	
Augmentation des autres capitaux propres	
Augmentation des dettes financières	9 620 061
Augmentation financement par crédit-bail	
Variation écarts conversion actif-passif	
 TOTAL DES RESSOURCES STABLES	 11 027 352
 II EMPLOIS DURABLES	
Distribution mises en paiement	
Acquisitions d'immobilisations	
, Incorporelles	134 370
, Corporelles	11 712
, Financières	16 397 267
, par crédit-bail	
Charges à répartir / plusieurs exercices	
Réduction des capitaux propres	
Remboursement des dettes financières	
Remboursement financement crédit-bail	5 888
Variation écarts conversion actif-passif	
 TOTAL DES EMPLOIS DURABLES	 16 549 237
 Variation du fonds de roulement net global	 -5 521 885

Tableau de financement (suite) (en K€)

	Début 31/08/2006	Fin 31/08/2007	Variation
EXPLOITATION			
Actif d'exploitation	4 010 299	3 326 399	-683 900
. Stocks et en-cours	1 803 700	279 432	-1 524 268
. Avances et acomptes sur commandes		4 256	4 256
. Clients et effets escomptés	1 908 503	2 867 440	958 936
. Autres créanciers	146 055	77 937	-68 118
. Charges constatées d'avance	152 041	97 334	-54 707
Dettes d'exploitation	1 267 278	1 379 862	-112 584
. Avances et acomptes sur commandes			
. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	803 300	588 752	214 548
. Dettes fiscales et sociales	449 776	778 986	-329 210
. Autres dettes		12 124	-12 124
. Produits constatées d'avance	20 090		14 202
Besoin en fonds de roulement d'exploitation	2 743 021	1 946 536	-796 485
HORS EXPLOITATION			
. Actifs divers hors exploitation	5 362 577	1 292 961	-4 069 616
. Dettes divers hors exploitation		105 874	-105 874
Total	5 362 577	1 187 087	-4 175 490
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT GLOBAL	8 105 598	3 133 624	-4 971 975
TRESORERIE			
. Disponibilités	467 911	396 914	-70 997
. Ouvertures de crédits bancaires		478 913	-478 913
- Crédit escompté			
-			
-			
Trésorerie	467 911	-81 999	-549 910
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL			-5 521 885
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL	8 573 509	3 051 624	-5 521 885

Tableau des filiales et participations (en €)

Filiales et participations	Pays	Capital	Capitaux propres autres que capital	Quote part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société	Montant des cotisations et versements versés par la société	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice)	Dividendes versés par la société en cours de l'exercice	Chiffre d'affaires hors taxes
					brute	nette					
A) Renseignements détaillés concernant les filiales et participations ci-dessous											
1-Filiales (à détailler) : (+ 50 % du capital détenu)											
- Kelt	France	213 472	686 067	1	2 556 608	2 555 608	3 005 277	- 737 900	9 645 914		
- Harmony	France	19 309 500	- 9 045 311	1	38 025 000	22 000 000	3 985 018	- 8 835 181	14 561 927		
- Cittadini Coranz	France	2 000 000	- 1 592 820	1	19 400 000	14 790 000	3 359 018	- 277 012	22 401 076		
- Poncin Yachts and Partners	France	50 500	- 41 1407	0,5	15 000	15 000	834 600	- 179 354	406 973		
- Nautic 2000	France	9 528	- 395 042	0,1605	0		1 300	39 156	1 102 786		
- PPR	France	38 112	2 151 170	99,70%	5 335 753	5 335 753	1 692 957	714 219	663 090		
2-Participations (à détailler) : (10 à 50 % du capital détenu)											
-											
-											
B) Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations											
-											
-											

(i) Détenu par PPR

20.2. INFORMATIONS FINANCIERES PROFORMA

Non concerné

20.3. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE CONSOLIDÉ AU 31/08/2009

BILAN CONSOLIDÉ *en milliers d'euros*

A C T I F	Notes	31/08/2009	31/08/2008
Ecarts d'acquisition			
Immobilisations incorporelles	6.2	3 762	4 491
Immobilisations corporelles	6.3	23 163	26 185
Autres actifs non courants	6.4	1 639	1 981
Actifs d'impôts non courants	6.5		
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		28 564	32 657
Stocks et en-cours	6.6	9 309	12 214
Créances clients	6.7	7 450	6 786
Autres actifs courants	6.8	2 390	3 130
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.9	2 475	1 566
TOTAL ACTIFS COURANTS		21 624	23 697
TOTAL ACTIF		50 188	56 354

BILAN CONSOLIDE
en milliers d'euros

P A S S I F	Notes	31/08/2009	31/08/2008
Capital social	7.1	4 683	46 833
Primes		14 084	
Réserves consolidées part du Groupe		-3 391	-10 520
Résultat consolidé part du Groupe		6 632	-49 105
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	7.1	7 925	1 292
Réserves consolidées part des minoritaires		14	13
Résultat consolidé part des minoritaires		1	1
INTERETS MINORITAIRES	7.1	16	14
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	7.1	7 940	1 307
Emprunts et dettes financières	7.2	18 344	31 923
Provisions	7.3	235	356
Autres passifs non courants	7.4	2 333	5 484
PASSIFS NON COURANTS		20 912	37 763
Emprunts et dettes financières	7.2	3 045	4 217
Autres passifs courants	7.5	18 290	13 068
PASSIFS COURANTS		21 335	17 285
TOTAL PASSIF		50 188	56 354

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE
en milliers d'euros

	Notes	31/08/2009	31/08/2008
CHIFFRE D'AFFAIRES		29 138	30 113
Achats consommés		10 959	11 773
Charges de personnel	8.1	10 738	9 653
Charges externes		8 659	10 210
Impôts et taxes		854	789
Dotations / Reprises amortissements	8.2	4 920	4 044
Dotations / Reprises provisions et dépréciations	8.3	852	864
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis		1 353	-562
Autres produits d'exploitation	8.4	-2 526	-1 323
Autres charges d'exploitation	8.5	2 251	865
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		-8 921	-6 201
Autres produits opérationnels	8.6	13 054	240
Autres charges opérationnelles	8.7	-185	-22 676
RESULTAT OPERATIONNEL		3 949	-28 637
Coût de l'endettement financier	8.8	600	1 512
Autres produits financiers	8.9	102	63
Autres charges financières	8.10	-35	-22
RESULTAT FINANCIER		-534	-1 471
Charge d'impôt	8.11	114	-283
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES		3 528	-30 390
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	8.13	3 105	-18 714
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		6 633	-49 104
Part des minoritaires		1	1
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)		6 632	-49 105
RESULTAT PAR ACTION		0,71 €	-5,24 €
Activités poursuivies	8.12	0,38 €	-3,24 €
Activités abandonnées		0,33 €	-2,00 €
RESULTAT DILUE PAR ACTION		0,71 €	-5,24 €
Activités poursuivies	8.12	0,38 €	-3,24 €
Activités abandonnées		0,33 €	-2,00 €

**TABLEAU DE VARIATION DE L'EXERCICE DES CAPITAUX
PROPRES CONSOLIDÉS ET DES INTÉRÊTS MINORITAIRES**
en milliers d'euros

Tableau de variation des capitaux propres consolidés et des intérêts minoritaires

	Capital	Réserves liées au capi- tal	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres du grou- pe
Situation au 31.08.2007	46 833	13 544	-9 966	50 411	13	50 398
Affectation résultat 31.08.2007			-9 966	9 966		
Résultat consolidé 31.08.2008			-49 104	-49 104	1	-49 105
Situation au 31.08.2008	46 833	3 578	-49 104	1 307	14	1 293
Réduction de capital de la société PONCIN YACHTS	-42 150	42 150				
Affectation résultat 31.08.2008		-49 104	49 104			
Résultat consolidé 31.08.2009				6 633	1	6 632
Situation au 31.08.2009	4 683	-3 376	0	7 940	15	7 925

GROUPE PONCIN YACHTS

Rapport sur les comptes
consolidés au 31 août 2009

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE
en milliers d'euros

FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE	31/08/2009	31/08/2008
Résultat net des sociétés intégrées	3 528	-30 390
Charge / produit d'impôt	242	483
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	4 694	22 955
Plus et moins values de cessions	71	201
Abandons de créances des banques	-10 533	
Autres abandons de créances	-2 407	
Quote-part de subvention virée au résultat	-71	-8
<i>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt</i>	-4 476	-6 759
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	3 421	-152
- Stocks et en cours	784	-2 064
- Clients	-543	3 204
- Autres créances	722	-655
- Fournisseurs	2 315	-1 105
- Autres dettes	143	460
Impôt versé		
Flux net de trésorerie liés aux activités opérationnelles	-1 055	-6 911
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations	-1 724	-4 136
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations	117	242
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-1 607	-3 894
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Encaissements liés à de nouveaux emprunts (1)	134	2 061
Remboursements d'emprunts	-3 000	-601
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	-2 866	1 460
Flux net de trésorerie opérationnelle liés aux activités abandonnées	6 199	364
Flux net de trésorerie d'investissement liés aux activités abandonnées		-524
Flux net de trésorerie de financement liés aux activités abandonnées		616
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	671	-8 889
Trésorerie d'ouverture	-9 573	-684
Abandon des billets de trésorerie par les banques	5 533	
Concours bancaires reclassés en dettes financières sauvegarde	5 564	
Trésorerie d'ouverture retraitée	1 524	
Trésorerie de clôture	2 195	-9 573
Variation des écarts de conversion		
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	671	-8 889

GROUPE PONCIN YACHTS

*Rapport sur les comptes
consolidés au 31 août 2009*

ANNEXES / Sommaire

1. Informations générales.....	6
2. Événements significatifs de l'exercice et postérieurs à la clôture.....	7
2.1 <i>Procédure de sauvegarde</i>	7
2.2 <i>Autres événements significatifs</i>	7
2.3 <i>Événements postérieurs</i>	9
3. Principes comptables et règles de consolidation	9
3.1 <i>Déclaration de conformité au référentiel IFRS</i>	9
3.2 <i>Base de préparation des états financiers consolidés</i>	9
3.3 <i>Estimations et hypothèses</i>	10
3.4 <i>Périmètre et méthodes de consolidation</i>	10
3.5 <i>Ventilation des actifs et des passifs courants et non courants (IAS 1)</i>	12
3.6 <i>Ecart d'acquisition (IFRS 3 – IAS 36)</i>	12
3.7 <i>Immobilisations incorporelles (IAS 38)</i>	12
3.8 <i>Immobilisations corporelles (IAS 16)</i>	14
3.9 <i>Locations financières (IAS 17)</i>	15
3.10 <i>Autres actifs non courants (IAS 1)</i>	15
3.11 <i>Dépréciation des actifs (IAS 36)</i>	15
3.12 <i>Impôts différés (IAS 12)</i>	17
3.13 <i>Stocks, en cours de production et produits finis (IAS 2)</i>	18
3.14 <i>Créances clients et autres créances</i>	18
3.15 <i>Trésorerie et équivalents de trésorerie (IAS 7)</i>	19
3.16 <i>Capital</i>	19
3.17 <i>Emprunts et dettes financières (non courants et courants)</i>	19
3.18 <i>Provisions (non courantes et courantes) (IAS 37)</i>	19
3.19 <i>Avantages du personnel (IAS 19)</i>	20
3.20 <i>Passifs courants et non courants</i>	20
3.21 <i>Chiffre d'affaires</i>	21
3.22 <i>Résultat opérationnel courant</i>	21
3.23 <i>Coût de l'endettement financier</i>	21
3.24 <i>Autres produits et charges financiers</i>	22
3.25 <i>Impôt sur le résultat (IAS 12)</i>	22
3.26 <i>Activités abandonnées (IFRS 5)</i>	22
3.27 <i>Intérêts minoritaires (IAS 27)</i>	23
3.28 <i>Résultat par action (IAS 33)</i>	23
3.29 <i>Information sectorielle (IAS 14)</i>	23
3.30 <i>Normes non appliquées par anticipation</i>	25
4. Périmètre de consolidation.....	26

GROUPE PONCIN YACHTS

*Rapport sur les comptes
consolidés au 31 août 2009*

5. Information sectorielle	27
5.1 <i>Information sectorielle de premier niveau</i>	27
5.2 <i>Information sectorielle de second niveau</i>	28
6. Notes sur le bilan actif	29
6.1 <i>Pertes de valeur sur actifs immobilisés</i>	29
6.2 <i>Immobilisations incorporelles nettes</i>	31
6.3 <i>Immobilisations corporelles nettes</i>	34
6.4 <i>Autres actifs non courants</i>	35
6.5 <i>Actifs d'impôts différés</i>	35
6.6 <i>Stocks</i>	35
6.7 <i>Créances clients</i>	36
6.8 <i>Autres actifs courants</i>	36
6.9 <i>Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	36
7. Notes sur le bilan passif	37
7.1 <i>Capitaux propres</i>	37
7.2 <i>Emprunts et dettes financières</i>	39
7.3 <i>Provisions à long terme</i>	40
7.4 <i>Autres passifs non courants</i>	40
7.5 <i>Autres passifs courants</i>	40
8. Notes sur le compte de résultat	41
8.1 <i>Charges de personnel</i>	41
8.2 <i>Dotations / Reprises amortissements</i>	41
8.3 <i>Dotations / Reprises provisions et dépréciations</i>	41
8.4 <i>Autres produits d'exploitation</i>	42
8.5 <i>Autres charges d'exploitation</i>	42
8.6 <i>Autres produits opérationnels</i>	44
8.7 <i>Autres charges opérationnelles</i>	44
8.8 <i>Coût de l'endettement financier net</i>	45
8.9 <i>Autres produits financiers</i>	45
8.10 <i>Autres charges financières</i>	45
8.11 <i>Impôts sur les bénéfices</i>	46
8.12 <i>Résultat net par action</i>	46
8.13 <i>Activités abandonnées</i>	47
9. Informations complémentaires	49
9.1 <i>Informations permettant la comparabilité des comptes</i>	49
9.2 <i>Effectifs</i>	49
9.3 <i>Passifs éventuels</i>	49
9.4 <i>Engagements hors bilan</i>	50
9.5 <i>Transactions avec les parties liées</i>	50
9.6 <i>Autres informations</i>	52
9.7 <i>Rémunérations accordées aux organes d'administration et de direction</i>	52
9.8 <i>Honoraires des commissaires aux comptes</i>	52

GROUPE PONCIN YACHTS

*Rapport sur les comptes
consolidés au 31 août 2009*

1. Informations générales

Le métier du GROUPE PONCIN YACHTS est celui de constructeur de navires de plaisance avec deux pôles :

- Un pôle BATEAUX, avec la voile haut de gamme à travers les marques CATANA et le moteur avec la marque WHITE SHARK,
- Un pôle SERVICE, principalement constitué du PORT PIN ROLLAND situé au Centre de la Méditerranée.

PONCIN YACHTS est une entreprise domiciliée en France. Ses actions sont cotées sur le marché Eurolist d'Euronext.

Les états financiers consolidés de la société, pour l'exercice clos le 31 août 2009, comprennent les états financiers de la société et de ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe »). Les données de l'exercice clos le 31 août 2008 sont présentées à titre de comparatif.

Les comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration du 14 janvier 2010.

2. Evénements significatifs de l'exercice et postérieurs à la clôture

2.1 Procédure de sauvegarde

Le 29 mai 2009, le Tribunal de Commerce de La Rochelle a accepté le plan de sauvegarde proposé par les sociétés PONCIN YACHTS et HARMONY YACHTS et l'accord particulier avec les partenaires financiers permettant à la société PONCIN YACHTS de bénéficier d'un abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune de la part de ses partenaires financiers à hauteur de 10 533 K€, dont 5 000 K€ d'emprunts et 5 000 K€ de billets de trésorerie.

Ces abandons ont été comptabilisés en « autres produits opérationnels », les flux de trésorerie prévisionnels sur 10 ans, établis par la direction, ont conclu à l'absence de mise en œuvre de la clause de retour à meilleure fortune. Un test sera réalisé à chaque clôture jusqu'à l'échéance du plan.

Les sommes non abandonnées (10 000 K€) font l'objet d'un remboursement échelonné en 7 règlements annuels jusqu'en mai 2016.

Par ailleurs, les abandons de créances consentis par les fournisseurs ont conduit le Groupe à constaté un profit de 815 K€ en résultat opérationnel.

Depuis l'ouverture de la procédure de sauvegarde, le Groupe a procédé à des restructurations internes importantes.

2.2 Autres événements significatifs

Au terme d'une délibération en date du 31 août 2009, l'assemblée générale extraordinaire de la société PONCIN YACHTS a décidé une réduction du capital social de 42 150 K€, par voie d'imputation à due concurrence du Report à Nouveau débiteur qui est passé de 65 868 K€ à 23 718 K€. La valeur nominale de chaque action est réduite de 5 € à 0.50 €. Enfin, les primes d'émission, la réserve légale et les réserves ordinaires ont été imputées sur le Report à Nouveau débiteur pour un montant de 18 805 K€.

Les titres de la société LES EBENISTES DU MARAIS ont été cédés à la société HARMONY YACHTS pour leur valeur nette comptable, soit 50 K€. Au terme d'une délibération en date du 20 juillet 2009, l'assemblée de la société HARMONY YACHTS a décidé la dissolution par confusion de patrimoine de la société LES EBENISTES DU MARAIS par application des dispositions de l'article 1844-5 du Code Civil.

GROUPE PONCIN YACHTS

*Rapport sur les comptes
consolidés au 31 août 2009*

La société KELT a transféré son siège social de Vannes à Marans à compter du 1^{er} avril 2009, le transfert d'activité ayant été réalisé fin août 2009.

Par décision extraordinaire de l'associé unique du 24 juillet 2009, la société CHANTIER CATANA a procédé à une augmentation de capital de 5 500 K€ par capitalisation du compte courant PONCIN YACHTS.

Le Groupe a engagé les plans de licenciement suivants :

- Sur la société CHANTIER CATANA : réduction d'effectif de 39 personnes, pour un coût global de 165 K€.
- Sur la société KELT : réduction d'effectif de 63 personnes, pour un coût global de 704 K€.
- Sur la société HARMONY YACHTS, réduction d'effectif de 32 personnes, pour un coût global de 222 K€.

Le compte de résultat consolidé fait ressortir un résultat net de l'ensemble consolidé de 6 633 K€ intégrant notamment les éléments suivants :

- Un résultat opérationnel courant de -8 921 K€ qui comprend des autres produits d'exploitation pour 2 526 K€ :
 - Indemnités perçues par la société PONCIN YACHTS pour 920 K€ dans le cadre d'un litige avec une assurance
 - Reprise de provision garanties clients devenues sans objet pour 544 K€
 - Reprise de dépréciation de créances clients pour 500 K€
- Et des autres charges d'exploitation pour 2 251 K€ :
 - Pénalités de retard de livraison pour 622 K€
 - Indemnités de licenciement et CRP pour 517 K€
 - Indemnités de résiliation contrat swap pour 351 K€
 - Pertes sur créances irrécouvrables pour 291 K€
 - Pénalités de travaux complémentaires et d'immobilisations d'un bateau pour 206 K€.
- Des autres produits opérationnels pour 13 054 K€ comprenant notamment :
 - L'abandon des dettes bancaires pour 10 533 K€ (cf. point 2.1)
 - La résiliation de contrats de crédit-bail mobilier pour 1 592 K€
 - L'abandon de dettes fournisseurs dans le cadre du plan de sauvegarde pour 815 K€.
- Un coût de l'endettement financier pour 600 K€.

GROUPE PONCIN YACHTS

*Rapport sur les comptes
consolidés au 31 août 2009*

- Un résultat net d'impôt des activités abandonnées pour 3 105 K€ résultant de la cession par la société PONCIN YACHTS de 47 bateaux de la gamme Harmony incluant notamment une reprise de provision sur stock de 3 880 K€.

2.3 Evénements postérieurs

Au cours du mois d'octobre 2009, la société KELT a cédé les actifs et la marque SEA HAWK pour un prix de 551 K€.

A compter du 1^{er} novembre 2009, la SAS KELT a mis en location-gérance son fonds de commerce auprès de la société HARMONY YACHTS.

3. Principes comptables et règles de consolidation

3.1 Déclaration de conformité au référentiel IFRS

En application du règlement n°1606/2002 du Conseil Européen, adopté le 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du GROUPE PONCIN YACHTS sont établis conformément aux normes comptables internationales (IFRS) applicables au 31 août 2009, telles qu'approvées par l'Union Européenne.

Les exigences de chaque norme IAS et IFRS, ainsi que leurs interprétations SIC et IFRIC que comprend le référentiel IFRS, ont été intégralement respectées. Le groupe n'a pas opté pour l'application anticipée des normes, amendements de normes et interprétations.

3.2 Base de préparation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux bases de préparation suivantes, prévues par la norme IAS 1 « Présentation des états financiers ».

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros.

3.3 Estimations et hypothèses

Pour préparer les informations financières, conformément aux principes comptables généralement admis, la direction du groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent, d'une part, les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, ainsi que les informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières et, d'autre part, les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

La direction revoit ses estimations et appréciations, de manière régulière, sur la base de son expérience passée, ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Des changements de faits et circonstances économiques et financières peuvent amener le groupe à revoir ses estimations. L'impact de ces changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement, s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les principaux éléments, qui requièrent des estimations établies à la date de clôture sur la base d'hypothèses d'évolution future et pour lesquels il existe un risque significatif de modification matérielle de leur valeur, telle qu'enregistrée au bilan à la date de clôture, concernent :

- La valorisation des écarts d'acquisition et écarts d'évaluation,
- La valorisation des engagements de retraite,
- Les impôts différés.

3.4 Périmètre et méthodes de consolidation

Périmètre

Les sociétés, dans lesquelles le Groupe détient, directement ou indirectement, le contrôle exclusif, sont consolidées par intégration globale. Le Groupe n'exerce au 31 août 2009, directement ou indirectement, aucun contrôle conjoint, ni aucune influence notable.

GROUPE PONCIN YACHTS

*Rapport sur les comptes
consolidés au 31 août 2009*

Méthodes de consolidation

Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Les sociétés du Groupe qui sont consolidées sont répertoriées au point 4.

Les méthodes comptables, exposées ci-dessous, ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les méthodes comptables ont été appliquées, d'une manière uniforme, dans les comptes des entités du Groupe compris dans les états financiers consolidés.

La méthode de l'intégration globale mise en œuvre est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges sont entièrement intégrés. La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en tant qu'intérêts minoritaires au bilan consolidé et au compte de résultat consolidé.

Les écarts d'évaluation sur les actifs et passifs identifiables sont traités suivant la méthode de la réévaluation globale, c'est-à-dire en regroupant la part groupe et celle des minoritaires.

Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes bilanciels, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les produits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements sont inscrites en produits différés au passif du bilan et sont reprises en résultat sur la durée d'utilisation de l'actif, auquel elles se rapportent et, pour certaines, sur la durée de réalisation des emplois.

Amortissements dérogatoires

GROUPE PONCIN YACHTS

*Rapport sur les comptes
consolidés au 31 août 2009*

L'incidence sur les comptes des écritures passées pour la seule application de la législation fiscale est éliminée. A ce titre, sont notamment reprises sur les réserves et le résultat, les provisions pour amortissements dérogatoires pour leur montant net d'impôt.

3.5 Ventilation des actifs et des passifs courants et non courants (IAS 1)

Les actifs liés au cycle d'exploitation normal du Groupe, hors impôts différés, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice, ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie disponibles, constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe, hors passifs d'impôts différés ou dans les douze mois suivant la date de clôture, constituent des éléments courants. Tous les autres passifs sont non courants.

3.6 Ecart d'acquisition (IFRS 3 - IAS 36)

Tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

L'écart d'acquisition correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Ultérieurement, les écarts d'acquisition sont évalués à leurs coûts, diminués des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur. Ces actifs ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test de dépréciation de valeur annuel (cf. point 6.1).

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite au compte de résultat en résultat opérationnel dans les « Autres charges opérationnelles ».

3.7 Immobilisations incorporelles (IAS 38)

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, y compris les frais d'acquisition, diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur cumulés.

GROUPE PONCIN YACHTS

*Rapport sur les comptes
consolidés au 31 août 2009*

Conformément à la norme IAS 38, seuls les éléments, dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages futurs existent, sont comptabilisés en immobilisations.

GROUPE PONCIN YACHTS

*Rapport sur les comptes
consolidés au 31 août 2009*

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles, sauf si elle est indéterminée. Les durées d'utilité sont les suivantes :

- Brevets et licences..... de 1 à 5 ans
- Frais de développement..... de 3 à 5 ans

Le Groupe active les frais de développement dans les comptes sociaux. Il s'agit des coûts d'études, conception, mise au point de nouveaux modèles et des coûts de développement de nouveaux process de fabrication. Les frais immobilisés sont les frais externes (études, honoraires...) et internes (main d'œuvre directement liée au projet). Ils sont amortis à compter de la mise en production et commercialisation des bateaux concernés.

Des écarts d'évaluation ont été affectés au poste concessions (cf. point 6.2.1). Ces écarts sont amortis sur la durée restante des concessions.

3.8 Immobilisations corporelles (IAS 16)

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique, y compris les frais d'acquisition et déduction faite des escomptes de règlement. Cette valeur brute est ensuite diminuée du cumul des amortissements et du cumul des éventuelles pertes de valeur.

Les différents composants d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés séparément, lorsque leurs durées d'utilité sont significativement différentes.

A l'exception des terrains qui ne sont pas amortis, du fait de leur durée de vie infinie, les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur la base des durées d'utilisation probable suivantes :

- Constructions - gros œuvre 40 ans
- Constructions - installations générales 10 à 30 ans
- Agencements - installations 4 à 20 ans
- Matériel et outillage 1 à 10 ans
- Matériels de transport 1 à 5 ans
- Matériels de bureau et informatique 2 à 10 ans
- Mobilier 5 à 10 ans

Les moules et pièces mères des bateaux sont amortis en fonction de la durée de vie estimée des modèles, excepté pour les moules et pièces mères des productions Harmony qui sont entièrement amortis.

3.9 Locations financières (IAS 17)

Les biens financés par un contrat de crédit-bail ou de location avec option d'achat, pour lesquels le Groupe supporte la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien, sont considérés comme des contrats de location-financement et font l'objet d'un retraitement.

La valeur à l'actif (au poste immobilisations) et au passif (au poste emprunts) correspond à la juste valeur du bien loué. Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La méthode d'amortissement des actifs loués est identique à celle appliquée aux actifs détenus par la société.

Les contrats de location, qui ne confèrent pas au groupe l'intégralité des risques et des avantages, sont classés en contrat de location simple. Les paiements effectués sur ces contrats sont comptabilisés en charge sur la durée du contrat.

3.10 Autres actifs non courants (IAS 1)

Ils comprennent les prêts, cautionnements et autres créances ayant une échéance supérieure à un an, avec des paiements fixes ou déterminables. Ils sont reconnus à leur juste valeur à leur initiation et comptabilisés au coût amorti.

3.11 Dépréciation des actifs (IAS 36)

Le Groupe évalue à chaque date d'arrêté des comptes s'il existe un indice de perte de valeur d'un actif (autre qu'un actif financier), d'une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT), telle que définie par la norme IAS 36, ou d'un groupe d'UGT.

Les UGT sont des entités de gestion autonomes au niveau desquelles les processus d'allocation des ressources et d'analyse des résultats sont effectués. Elles correspondent à des regroupements de filiales appartenant à un même secteur d'activité.

Les immobilisations incorporelles avec une durée d'utilité indéfinie et les immobilisations incorporelles font l'objet d'un test systématique de dépréciation au moins une fois par an. Si la valeur comptable est supérieure à

GROUPE PONCIN YACHTS

*Rapport sur les comptes
consolidés au 31 août 2009*

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité. Dans la pratique, compte tenu du fait qu'il existe rarement une base fiable pour évaluer la juste valeur diminuée des coûts de la vente des UGT du Groupe, PONCIN YACHTS utilise sauf indication contraire la valeur d'utilité pour déterminer la valeur recouvrable d'une UGT, conformément au paragraphe 20 de la norme IAS 36. La valeur d'utilité correspond à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs que l'on espère obtenir d'un actif ou d'une UGT. Le taux d'actualisation est le taux qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif (ou groupe d'actifs).

La perte de valeur est allouée aux actifs de l'UGT dans l'ordre suivant en premier lieu, au goodwill affecté le cas échéant à l'UGT, puis aux autres actifs de l'UGT au prorata de leur valeur comptable.

Dans le Groupe, les UGT correspondent aux secteurs d'activité :

- Fabrication et négoce de bateaux de plaisance (voiles et moteurs), comprenant les sociétés CHANTIER CATANA, HARMONY YACHTS, KELT et PONCIN YACHTS AND PARTNERS.
- Services (travaux sur bateaux, locations garage, gardiennage et places de port), comprenant les sociétés PORT PIN ROLLAND et NAUTIC 2000.

Les pertes de valeur, constatées sur les goodwill, et les autres immobilisations incorporelles non amortissables ne sont jamais reprises en résultat.

3.12 Impôts différés (IAS 12)

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode du report variable. L'évaluation des actifs et passifs d'impôts différés repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Le Groupe ne comptabilise un actif d'impôt différé, au titre de ses pertes fiscales ou crédits d'impôt non utilisés, que dans la mesure où il dispose de différences temporelles suffisantes ou d'autres indications convaincantes qu'il disposera de bénéfices imposables suffisants, sur lesquels pourront s'imputer les pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés.

GROUPE PONCIN YACHTS

*Rapport sur les comptes
consolidés au 31 août 2009*

Le Groupe n'a pas comptabilisé d'impôt différé actif au titre des pertes fiscales des exercices antérieurs, les bénéfices futurs sur 3 ans étant insuffisants pour couvrir ces déficits (cf. point 6.5).

Quelle que soit leur date d'échéance de reversement ou de recouvrement, les passifs et actifs d'impôts différés sont présentés dans les éléments non courants du bilan. Ils sont compensés si les entités possèdent un droit légal de compensation et relèvent de la même administration fiscale. Ils ne sont pas actualisés.

3.13 Stocks, en cours de production et produits finis (IAS 2)

Matières premières

Les matières premières sont évaluées selon la méthode du premier entré - premier sorti ou la méthode du coût moyen d'achat pondéré.

Marchandises

Les stocks de bateaux d'occasion sont évalués à leur prix de reprise.

Produits et en-cours

Les produits et en-cours de production ont été évalués à leur coût réel de production ou à leur coût standard de production.

La méthode retenue pour les contrats à long terme de la société CHANTIER CATANA est la constatation du produit à l'avancement.

Dépréciations

Les stocks, encours de production et produits finis sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cadre de l'activité normale, net des coûts restant à encourir pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

3.14 Créances clients et autres créances

Les créances clients et les autres créances sont évaluées à leur juste valeur, puis ultérieurement évaluées à leur coût, sous déduction des pertes de valeur, le cas échéant. Le montant de la dépréciation est comptabilisé au compte de résultat. Elle est constituée dès lors qu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer tout ou partie de sa créance.

3.15 Trésorerie et équivalents de trésorerie (IAS 7)

Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les disponibilités bancaires et placements immédiatement disponibles.

Les découverts bancaires sont inclus dans les emprunts, parmi les dettes à court terme au passif du bilan.

Les placements financiers (valeurs mobilières) sont comptabilisés à leur juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées en résultat financier.

Le Groupe n'a pas appliqué de mesures de couvertures de taux de change ou de taux d'intérêt.

3.16 Capital

Les charges externes directement liées à une émission d'actions nouvelles sont comptabilisées en moins de la prime d'émission, nettes de taxes.

3.17 Emprunts et dettes financières (non courants et courants)

Les emprunts sont comptabilisés à leur juste valeur.

La fraction, à moins d'un an, des dettes financières est présentée en passif courant.

3.18 Provisions (non courantes et courantes) (IAS 37)

Une provision est constituée, dès lors qu'une obligation à l'égard d'un tiers provoquera de manière certaine ou probable une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. La provision est maintenue, tant que l'échéance et le montant de la sortie de ressources ne sont pas fixés avec précision.

GROUPE PONCIN YACHTS

*Rapport sur les comptes
consolidés au 31 août 2009*

3.19 Avantages du personnel (IAS 19)

Avantages à court terme

Les avantages à court terme du groupe, constitués principalement des rémunérations, des charges sociales, de la participation et des primes à payer, sont comptabilisés en charges de l'exercice.

Avantages à long terme

Les sociétés du Groupe disposent de régimes de retraite à prestations définies, qui déterminent le montant de la prestation de retraite qui sera perçue par un salarié lors de son départ à la retraite.

Les engagements sont évalués suivant la méthode rétrospective des unités de crédit projetées, tenant compte des dispositions de la Convention Collective, des probabilités de vie et de présence dans chacune des sociétés, et d'une actualisation financière.

Les principales hypothèses retenues pour cette estimation sont les suivantes :

▪ Taux d'actualisation.....	3,50%
▪ Convention collective	navigation de plaisance
▪ Départ à l'initiative du salarié	départ à 65 ans
▪ Progression annuelle des salaires	2% dégressif ou constant
▪ Table de mortalité	TPRV93
▪ Taux de rotation du personnel	faible ou très faible
▪ Taux de charges sociales retenu.....	36,5 à 46%

La variation de l'engagement est comptabilisée en résultat opérationnel et en résultat financier pour la partie résultant de la variation du taux d'actualisation (cf. point 7.3).

3.20 Passifs courants et non courants

Les passifs courants comprennent notamment :

- Les dettes financières pour la fraction inférieure à un an ;
- Les avances et acomptes reçus sur commandes ;
- Les provisions courantes : elles correspondent aux provisions liées au cycle normal d'exploitation. Elles comprennent, pour l'essentiel, les provisions pour garanties données aux clients et les provisions pour litiges ;
- Les dettes fournisseurs, les dettes fiscales et sociales, les dettes sur immobilisations, les autres dettes et les produits constatés d'avance. Lorsque ces dettes ont une échéance supérieure à un an, elles sont classées en autres passifs non courants. Il s'agit notamment des dettes

~

incluses dans le plan de sauvegarde accepté par le Tribunal de Commerce de La Rochelle.

3.21 Chiffre d'affaires

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat, lorsque la majorité des risques et avantages inhérents à la propriété est transférée.

Les ventes sont évaluées à leur juste valeur, c'est-à-dire nettes des taxes sur les ventes, des remises, rabais, escomptes et après élimination des ventes intra groupe.

3.22 Résultat opérationnel courant

Le Groupe utilise le résultat opérationnel courant comme un des indicateurs de performance. Cet aggrégat correspond au résultat net avant prise en compte :

- Des autres produits et charges opérationnels qui comprennent principalement :
 - Des profits et des pertes sur des éléments d'actifs immobilisés,
 - Des profits à caractère exceptionnel tels que les abandonnements de créances bancaires,
 - Des provisions couvrant d'éventuels événements inhabituels, anormaux et peu fréquents visés dans le cadre conceptuel des IFRS ;
- Des éléments de produits et charges financiers ;
- De l'impôt sur le résultat (exigible et différé).

3.23 Coût de l'endettement financier

Le coût de l'endettement financier comprend :

- Les produits d'intérêts générés par la trésorerie et les équivalents de trésorerie,
- Le résultat de cessions des équivalents de trésorerie,
- Les charges d'intérêts sur opérations de financement.

GROUPE PONCIN YACHTS

*Rapport sur les comptes
consolidés au 31 août 2009*

3.24 Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent :

- Les produits et les charges d'actualisation, notamment ceux relatifs aux avantages du personnel à long terme,
- Les autres produits et charges financiers.

3.25 Impôt sur le résultat (IAS 12)

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge ou le produit d'impôt exigible et la charge ou le produit d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat, sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable, pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales.

Un rapprochement de la charge d'impôt théorique avec la charge d'impôt consolidée est présenté en point 8.11.

3.26 Activités abandonnées (IFRS 5)

Une activité abandonnée est une composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue à la vente et qui :

- Représente une ligne d'activité principale et distincte,
- Fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer de cette ligne d'activité principale et distincte,
- Ou, est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Dans le Groupe PONCIN YACHTS, les activités abandonnées correspondent à l'arrêt de la production de la gamme HARMONY.

Pour ces activités, les informations suivantes sont fournies pour l'ensemble des périodes présentées :

GROUPE PONCIN YACHTS

*Rapport sur les comptes
consolidés au 31 août 2009*

- Un seul montant au compte de résultat comprenant le total du profit ou de la perte après impôt des activités abandonnées ;
- Une analyse du montant unique dans les notes annexes comprenant :
 - Les produits, les charges et le profit ou la perte avant impôt des activités abandonnées,
 - La charge d'impôt sur le résultat associée ;
- Les flux de trésorerie nets attribuables aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement des activités abandonnées.

Pour l'exercice clos au 31 août 2009, le résultat des activités abandonnées correspond à la vente du stock de bateaux de la gamme Harmony par la société PONCIN YACHTS et la dépréciation des moules correspondants.

3.27 Intérêts minoritaires (IAS 27)

Les intérêts minoritaires figurent au bilan consolidé sur une ligne spécifique. Ils comprennent leur quote-part dans l'actif net et le résultat net consolidés.

Le compte de résultat enregistre leur quote-part dans le résultat net consolidé. Les intérêts minoritaires débiteurs sont attribués à la part du Groupe, sauf si les actionnaires minoritaires ont l'engagement et la capacité à couvrir leur quote-part de pertes.

3.28 Résultat par action (IAS 33)

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net par action dilué est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, ajusté de l'impact de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Le Groupe ne dispose pas de ce type d'instruments dilutifs.

3.29 Information sectorielle (IAS 14)

GROUPE PONCIN YACHTS

*Rapport sur les comptes
consolidés au 31 août 2009*

Le Groupe a opté pour le secteur d'activité comme le premier niveau de segmentation et pour le secteur géographique (France et international) comme second niveau.

Ce Groupe est structuré selon deux principaux secteurs d'activité :

- La fabrication et négoce de bateaux de plaisance, voiles et moteurs ;
- Les prestations de services : travaux sur bateaux, locations garage, gardiennage et place de port.

GROUPE PONCIN YACHTS

*Rapport sur les comptes
consolidés au 31 août 2009*

3.30 Normes non appliquées par anticipation

Les normes suivantes n'ont pas été appliquées par anticipation dans les comptes consolidés au 31 août 2009 :

- IAS 1 révisée : Présentation des états financiers
- IAS 23 révisée : Coûts des emprunts
- IFRS 2 : Amendements relatifs aux conditions d'acquisition et d'annulation
- IFRS 3 : Regroupements d'entreprise
- IFRS 8 : Secteurs opérationnels
- IFRIC 15 : Accords pour la construction d'un bien immobilier
- IFRIC 16 : Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger
- IFRIC 17 : Distributions en nature aux actionnaires.

GROUPE PONCIN YACHTS

*Rapport sur les comptes
consolidés au 31 août 2009*

4. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation comprend les sociétés suivantes :

Société	Siège	Pays	Activité	N° Siren	% Contrôle	% Intérêt	Méthode
SA Poncin Yachts	Marans (17)	FR	Holding et commercialisation de bateaux	390 406 320			Société consolidante
SAS Chantier Catana	Canet en Roussillon (66)	FR	Construction de bateaux	449 811 769	100%	100%	IG
SAS Harmony Yachts	Marans (17)	FR	Construction de bateaux	447 857 715	100%	100%	IG
SAS PPR	St Mandrier sur Mer (83)	FR	Port de plaisance Réparation navale	301 939 740	99,70%	99,70%	IG
SARL Nautic 2000	Juan Les Pins (06)	FR	Port de plaisance et réparation navale	326 461 886	100%	100%	IG
SARL Poncin Yachts & Partners	La Seyne sur Mer (83)	FR	Commercialisation et réparation de bateaux	478 411 010	50%	50%	IG*
SAS KELT	Marans (17)	FR	Constructions de bateaux	410 285 811	100%	100%	IG

IG : intégration globale

* La répartition du capital de la société PONCIN YACHTS AND PARTNERS est la suivante :

- La société PONCIN YACHTS 50%
- M. Christian CASTANIE 15%
- Mme Patricia CASTANIE 15%
- Les enfants de M. et Mme CASTANIE 20%

Le gérant de la société est M. CASTANIE qui occupe également les fonctions de Directeur Général Délégué de la SA PONCIN YACHTS. La SARL PONCIN YACHTS AND PARTNERS a pour vocation la commercialisation des bateaux du Groupe.

L'ensemble de ces éléments présume le contrôle de fait, ce qui conduit à utiliser la méthode de l'intégration globale pour cette société.

Les comptes consolidés couvrent une période de 12 mois.

GROUPE PONCIN YACHTS 5. Information sectorielle

*Rapport sur les comptes
consolidés au 31 août 2009*

5.1 Information sectorielle de premier niveau

L'information sectorielle par secteur d'activité pour les exercices clos en 2009 et 2008 se présente comme suit :

	31/08/2009				31/08/2008			
	Bateaux	Services	Inter secteurs	Total Groupe	Bateaux	Services	Inter secteurs	Total Groupe
Chiffre d'affaires total des activités poursuivies	33 153	5 494	-9 509	29 138	30 455	5 028	-14 170	30 113
Dont chiffre d'affaires avec les tiers	24 402	4 736		29 138	25 175	4 930		30 113
Dont chiffre d'affaires inter secteurs	8 751	758		9 509	13 280	890		14 170
Résultat opérationnel des activités poursuivies	3 803	146		3 949	-28 069	-567		-28 636
Valeur globale des actifs sectoriels (1)	42 712	7 477		50 189	47 968	9 026		57 014
Valeur globale des passifs sectoriels (2)	24 190	2 512		26 702	28 040	2 006		30 046
Investissements (3)	1 501	72		1 574	5 397	324		5 721
Dotations aux amortissements (4)	4 163	756		4 920	3 272	2 306		5 578
Charges importantes sans contrepartie de trésorerie (5)	492	39		531	841	36		877

(1) Les actifs sectoriels comprennent les écarts d'acquisitions, les immobilisations, les stocks, les créances (excepté les créances d'impôts) et la trésorerie

(2) Les passifs sectoriels comprennent les provisions (hors provision pour impôts), les dettes (excepté les emprunts bancaires, les dettes de crédits-bails, les dettes financières diverses et les dettes d'impôts)

(3) Les investissements concernent les immobilisations incorporelles et corporelles

(4) Les dotations aux amortissements concernent les amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles

(5) Les autres charges, sans contrepartie de trésorerie, comprennent les dotations aux provisions (hors dotations aux amortissements) à savoir : dépréciations pour créances, les provisions pour garanties clients et les provisions pour engagements de retraite

GROUPE PONCIN YACHTS

*Rapport sur les comptes 2008 :
consolidés au 31 août 2009*

Les actifs et passifs opérationnels se raccordent comme suit, aux bilans 2009 et

	31/08/2009	31/08/2008
Valeur globale des actifs sectoriels	50 182	56 105
Impôt différé actifs	0	0
Créances d'impôt exigible	7	249
Total du bilan actif	50 189	56 354
Valeur globale des passifs sectoriels	26 702	30 046
Emprunts bancaires	7 005	13 914
Dettes sur crédits-bails	7 243	9 748
Dettes financières diverses	1 297	1 339
Passifs d'impôts		
Provision pour impôts		
Total des passifs courants et non courants	42 247	55 047

5.2 Information sectorielle de second niveau

La répartition du chiffre d'affaires par zone géographique pour les exercices 2009 et 2008 est la suivante :

2008/2009	France	Union Européenne	Export	TOTAL
Bateaux	7 307	3 205	13 830	24 402
Services	4 736			4 736
TOTAL	12 103	3 205	13 830	29 138

2007/2008	France	Union Euro- péenne	Export	TOTAL
Bateaux	4 682	4 203	16 244	25 219
Services	4 894			4 894
TOTAL	9 576	4 293	16 244	30 113

6. Notes sur le bilan actif

6.1 Pertes de valeur sur actifs immobilisés

6.1.1 *Immobilisations corporelles et incorporelles (hors goodwill)*

Les pertes de valeur relatives aux actifs corporels et incorporels résultent principalement de tests de dépréciation réalisés à partir des UGT selon la méthode suivante :

- La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie (UGT) est déterminée à partir de la valeur d'utilité en utilisant les prévisions de flux de trésorerie qui se fondent sur les budgets financiers établis par la direction sur une période de 3 ans. Ils sont extrapolés sur les deux années suivantes sans croissance, afin de calculer la valeur d'utilité des UGT considérées.
- L'actualisation des flux de trésorerie est effectuée en utilisant un coût moyen pondéré du capital approprié à l'UGT.
- Des tests de sensibilité ont été réalisés sur la base d'une part, de trois hypothèses de croissance et d'autre part, d'une sensibilité du taux d'actualisation à plus ou moins 10%. Pour chaque UGT, la valeur d'utilité la plus faible a été retenue.

– *UGT bateaux*

La valeur d'utilité retenue est la somme des cash-flows actualisés sur 5 ans, sans prise en compte de valeur terminale (compte tenu de la conjoncture et des incertitudes sur le marché du nautisme), actualisés au taux de 11.1% (incluant une prime de risque de 7.6%).

Ces tests n'ont pas mis en évidence de dépréciation à constater.

– *UGT services*

La valeur d'utilité retenue est la somme des cash-flows actualisés sur 5 ans au taux de 7.01% (incluant une prime de risque de 3.5%).

Il est pris en compte une valeur terminale qui correspond à l'actualisation à l'infini du dernier flux de trésorerie, tenant compte d'une hypothèse de renouvellement des concessions à leur terme.

Ces tests n'ont pas mis en évidence de dépréciation complémentaire à constater.

Au 31 août 2008, le Groupe avait comptabilisé une dépréciation d'un montant de 1 750 K€ sur les concessions.

6.1.2 *Ecarts d'acquisition (goodwill)*

6.2 Immobilisations incorporelles nettes

	Frais de développement	Brevets, licences, concessions	Autres	TOTAL
Au 31 août 2007				
Valeur brute	4 320	6 558	443	11 321
Amortissements et dépréciations cumulés	-1 025	-2 182	-33	-3 240
Valeur nette	3 295	4 376	410	8 081
Variations				
Acquisitions	885	10	171	1 066
Cessions	-40		-371	-411
Dotation aux amortissements et dépréciations	-2 532	-1 986		-4 518
Reprises de dépréciations				
Transfert en Ecart d'acquisition				
Transferts	274			274
Total des variations de la période	-1 414	-1 976	-200	-3 590
Au 31 août 2008				
Valeur brute	5 418	6 568	243	12 229
Amortissements et dépréciations cumulés	-3 537	-4 168	-33	-7 738
Valeur nette	1 881	2 400	210	4 491
Variations				
Acquisitions	91	4	94	189
Cessions		-8		-8
Dotation aux amortissements et dépréciations	-496	-415		-911
Reprises de dépréciations				
Transfert en Ecart d'acquisition				
Transferts	34		-34	
Total des variations de la période	-371	-418	60	-729
Au 31 août 2009				
Valeur brute	5 543	6 564	303	12 411
Amortissements et dépréciations cumulés	-4 032	-4 583	-33	-8 648
VALEUR NETTE	1 511	1 982	270	3 762

GROUPE PONCIN YACHTS

*Rapport sur les comptes
consolidés au 31 août 2009*

6.2.1 Écarts d'évaluation

Dans la rubrique « brevets, licences, concessions », figurent des écarts d'évaluation, dont le détail est présenté dans le tableau ci-dessous :

Valeurs brutes	31.08.2008	Augmentations	Diminutions	31.08.2009
Concession Port Pin Rolland (1)	5 541			5 541
Concession Nautic 2000 (2)	573			573
TOTAL	6 114			6 114
<hr/>				
Amortissements et dépréciations	31.08.2008	Dotations	Reprises	31.08.2009
Concession Port Pin Rolland (1)	3 362	312		3 674
Concession Nautic 2000 (2)	573			573
TOTAL	3 935	312		4 247
<hr/>				TOTAL VALEURS NETTES
<hr/>				1 867

(1) Concession PPR :

La différence entre le coût d'acquisition des titres PPR en 2002 par la société PONCIN YACHTS et la quote-part des capitaux propres acquise, a été affectée au poste concession pour 5 541 K€. Cette concession a été amortie sur sa durée restante, à savoir 85% de la concession sur 20 1/3 ans et 15% de la concession sur 10 1/3 ans.

(2) Concession NAUTIC 2000 :

La différence entre le coût d'acquisition des titres NAUTIC 2000 en 2002 par la société PPR et la quote-part des capitaux propres acquise, a été affectée au poste concession pour 573 K€. Cette concession a été amortie sur sa durée restante, à savoir 15 ans.

Les tests réalisés au 31 août 2008 en actualisant les cash-flows de trésorerie futurs avaient conduit le Groupe à déprécier les concessions PORT PIN ROLLAND et NAUTIC 2000 à hauteur de respectivement de 1 177 K€ et 573 K€.

La norme IAS 38 (§ 78) précise que les actifs incorporels ne peuvent pas faire l'objet d'un marché actif du fait de leur unicité. Il est donc difficile de tester la valeur des droits à concessions individuellement, car ils ne génèrent pas de flux de trésorerie séparément des autres actifs (cf. IAS 36 § 66 s.).

GROUPE PONCIN YACHTS

*Rapport sur les comptes
consolidés au 31 août 2009*

Au 31 août 2009, les droits à concessions ont donc été testés au sein de l'unité génératrice de trésorerie services, à laquelle ils appartiennent.

GROUPE PONCIN YACHTS 6.3 Immobilisations corporelles nettes

*Rapport sur les comptes
consolidés au 31 août 2009*

	Terrains et constructions	Matériel, installations techniques et outillage	Autres immobilisations corporelles et en cours	TOTAL
Au 31 août 2007				
Valeur brute	14 716	23 132	6 271	44 119
Amortissements et dépréciations cumulés	-2 557	-8 414	-2 182	-13 153
Valeur nette	12 159	14 718	4 089	30 966
Variations				
Acquisitions	863	2 845	947	4 655
Cessions		-161	-902	-1 063
Dotation aux amortissements et dépréciations ⁽¹⁾	-1 082	-8 208	-487	-9 777
Reprise de dépréciation		828		
Transferts		577		577
Total des variations de la période	-219	-4 119	-442	-5 608
Au 31 août 2008				
Valeur brute	15 579	25 591	6 279	47 449
Amortissements et dépréciations cumulés	-3 639	-14 992	-2 632	-21 263
Valeur nette	11 940	10 599	3 647	26 186
Variations				
Acquisitions	111	522	751	1 384
Cessions		-174		-174
Dotation aux amortissements et dépréciations ⁽¹⁾	-750	-3 479	-467	-4 695
Reprise de dépréciation		462		462
Transferts				
Total des variations de la période	-638	-2 669	284	-3 023
Au 31 août 2009				
Valeur brute	15 690	25 939	7 030	48 659
Amortissements et dépréciations cumulés	-4 389	-18 009	-3 099	-25 496
VALEUR NETTE	11 302	7 930	3 931	23 163

⁽¹⁾ Les amortissements exceptionnels sur les moules se rapportant à la gamme HARMONY s'élèvent à 622 K€.

Pour les UGT sur lesquelles des indices de pertes de valeur ont été identifiées, les tests de dépréciation n'ont pas mis en évidence de dépréciation à constater.

Il n'est pas constaté de dépréciation sur la valeur nette comptable du moule du

26-28 mètres, qui s'élève à 860 K€ au 31 août 2009, malgré l'absence de commandes pour ce modèle, compte tenu d'une part de la pérennité du moule et d'autre part de son caractère unique de part sa taille dans le secteur du nautisme, permettant d'envisager des ventes à moyen terme.

GROUPE PONCIN YACHTS 6.4 Autres actifs non courants

*Rapport sur les comptes
consolidés au 31 août 2009*

	31.08.2008	Augmentations	Diminutions	31.08.2009
Dépôts et cautionnements	31	7	6	33
Autres créances dont échéance > 1 an	1 950	324	668	1 606
TOTAL	1 981	331	674	1 639

6.5 Actifs d'impôts différés

Le Groupe n'a pas comptabilisé d'impôt différé actif au titre des pertes fiscales de cet exercice et des exercices antérieurs, les bénéfices futurs sur 3 ans étant insuffisants pour couvrir ces déficits qui s'élèvent à 47 119 K€.

A compter du 1^{er} septembre 2005, la SA PONCIN YACHTS a opté pour le régime d'intégration fiscale prévue par les articles 223-A à 223-U du Code Général des Impôts. Ses filiales, HARMONY YACHTS, CHANTIER CATANA, PORT PIN ROLLAND et NAUTIC 2000 entrent dans le périmètre d'intégration. La société KELT a rejoint le Groupe à compter du 1^{er} septembre 2006.

6.6 Stocks

	31.08.2009			31.08.2008		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Matières premières et autres approvisionnements	3 367	1 740	1 627	5 195	1 924	3 272
Marchandises	3 760	446	3 315	7 509	4 440	3 069
En-cours de production	2 537	243	2 294	2 764	150	2 614
Produits intermédiaires et finis	2 354	281	2 073	3 540	281	3 259
TOTAL	12 018	2 709	9 309	19 009	6 795	12 214

GROUPE PONCIN YACHTS

*Rapport sur les comptes
consolidés au 31 août 2009*

6.7 Crédits clients

	31.08.2009	31.08.2008
Clients et comptes rattachés	7 730	7 408
Dépréciation	280	622
Crédits clients nettes	7 450	6 786

6.8 Autres actifs courants

	31.08.2009			31.08.2008		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Personnel	10		10	22		22
Etat	1 335		1 335	1 469		1 469
Débiteurs divers	169		169	205		205
Avances et acomptes sur commandes	349		349	720		720
Charges constatées d'avance	528		528	714		714
TOTAL	2 390		2 390	3 130		3 130

6.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31.08.2009	31.08.2008
Valeurs mobilières de placement	909	47
Dépréciation	-44	-44
Disponibilités	1 610	1 564
TOTAL TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	2 475	1 566
Concours bancaires	280	11 139
TRESORERIE NETTE	2 195	-9 573

La diminution des concours bancaires s'explique principalement par l'accord particulier signé avec les partenaires bancaires dans le cadre du plan de sauvegarde de la société PONCIN YACHTS, se traduisant par un abandon de créance de 5 256 K€ et le reclassement en dettes financières pour 5 000 K€ correspondant au plan de remboursement.

7. Notes sur le bilan passif

7.1 Capitaux propres

	31.08.2009	31.08.2008
Capital	4 683	46 833
Prime d'émission, de fusion et d'apport	14 084	
Réserve légale	149	
Autres réserves	4 572	
Report à nouveau	- 4 913	-16 102
Résultat et réserves consolidées	8 154	-48 244
TOTAL CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE	7 925	1 292
Intérêts minoritaires	16	14
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	7 940	1 306

Le capital social se présente comme suit :

	31.08.2009
Nombre de titres	9 366 638
Valeur unitaire (en €)	0,50
MONTANT DU CAPITAL (en K€)	4 683

Par décision en date du 31 août 2009, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société PONCIN YACHTS a décidé de réduire le capital social de 42 150 K€ pour le ramener de 46 833 K€ à 4 683 K€ par voie d'imputation du report à nouveau débiteur qui reviendra de 65 868 K€ à 23 718 K€, et ce au moyen de la réduction de 5 € à 0,50 € de la valeur nominale de chacune des 9 366 638 actions composant le capital social.

En outre, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé l'imputation d'une somme complémentaire de 18 805 K€ sur les postes suivants :

- Prime d'émission à concurrence de 14 084 K€
- Réserve légale à concurrence de 149 K€
- Réserves ordinaires à concurrence de 4 572 K€

GROUPE PONCIN YACHTS

*Rapport sur les comptes
consolidés au 31 août 2009*

7.2 Emprunts et dettes financières

	31.08.2009	31.08.2008
Emprunts et dettes bancaires	11 870	13 745
Concours bancaires		10 777
Dettes sur crédits-bails	6 286	7 218
Dettes financières diverses	188	183
Emprunts et dettes financières non courants	18 344	31 923
Emprunts et dettes bancaires	699	169
Concours bancaires	280	362
Dettes sur crédits-bails	958	2 530
Dettes financières diverses	1 108	1 156
Emprunts et dettes financières courants	3 045	4 217
TOTAL	21 389	36 140

Afin de permettre à la société PONCIN YACHTS de présenter un plan de sauvegarde accepté par le Tribunal de Commerce de La Rochelle le 29 mai 2009, le pool bancaire a consenti à abandonner 50% de sa dette bancaire selon le protocole d'accord signé le 20 mai 2009.

Les dettes bancaires, ayant fait l'objet d'un abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune par les partenaires financiers, ont été portées en compte de résultat par le Groupe au 31 août 2009, pour un montant de 10 533 K€. Les tableaux de flux de trésorerie prévisionnels sur 10 ans, établis par la direction, ont conclu à l'absence de mise en œuvre de la clause de retour à meilleure fortune et ceci jusqu'à l'échéance du plan de remboursement des sommes non abandonnées. Un test sera réalisé à chaque clôture jusqu'à l'échéance du plan.

Le remboursement des sommes non abandonnées fait l'objet d'un échéancier sur 7 ans à compter de mai 2010.

Les emprunts et dettes financières se ventilent de la manière suivante :

	31.08.2009	31.08.2008
A moins d'un an	3 045	4 217
De un à cinq ans	9 656	27 179
A plus de cinq ans	8 688	4 745
TOTAL	21 389	36 140

GROUPE PONCIN YACHTS 7.3 Provisions à long terme

*Rapport sur les comptes
consolidés au 31 août 2009*

	31.08.2008	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31.08.2009
Provision pour engagements retraite	356	40	160		235
Provision pour risques et charges	356	40	160		235

7.4 Autres passifs non courants

	31.08.2009	31.08.2008
Dettes fournisseurs	730	3 711
Personnel	536	489
Etat	1 067	1 283
TOTAL	2 333	5 484

Les autres passifs non courants sont uniquement constitués des dettes faisant l'objet du plan de sauvegarde.

7.5 Autres passifs courants

	31.08.2009	31.08.2008
Provision SAV	574	684
Provision pour litiges	822	427
Provision plan social	360	
Dettes fournisseurs	6 889	2 407
Dettes sur immobilisations	58	202
Avances et acomptes reçus sur commandes	287	470
Personnel	2 600	2 163
Etat	1 661	917
Autres dettes	519	438
Produits constatés d'avance	4 520	5 360
TOTAL	18 290	13 068

8. Notes sur le compte de résultat

8.1 Charges de personnel

	31.08.2009	31.08.2008
Salaires	7 791	6 977
Charges sociales	3 123	2 739
Indemnités de fin de carrière	-151	-58
Subvention d'exploitation	-25	-5
TOTAL	10 738	9 653

8.2 Dotations / Reprises amortissements

	31.08.2009	31.08.2008
Immobilisations incorporelles	911	931
Immobilisations corporelles	4 009	3 112
TOTAL	4 920	4 044

8.3 Dotations / Reprises provisions et dépréciations

	31.08.2009	31.08.2008
Dépréciation des créances	158	143
Provision garantie clients	334	294
Provision livraison en retard		100
Provision travaux qualité		45
Provision plan social	360	
Provision sur litige social		235
Provision sur litige clients		46
TOTAL	852	864

GROUPE PONCIN YACHTS

*Rapport sur les comptes
consolidés au 31 août 2009*

8.4 Autres produits d'exploitation

	31.08.2009	31.08.2008
Quote-part de subvention d'investissement reprise au résultat	70	8
Reprise provision sur risques et charges	544	243
Reprise dépréciation sur créances	500	37
Autres produits d'exploitation	1 411	1 035
TOTAL	2 526	1 323

La reprise de provision sur risques et charges correspond aux provisions garanties clients, devenues sans objet.

Les autres produits d'exploitation concernent principalement les indemnités perçues par la société PONCIN YACHTS pour 920 K€ dans le cadre du litige avec une assurance.

Sur l'exercice précédent, les autres produits d'exploitation concernent principalement l'encaissement d'une indemnité de 801 K€ par la société CHANTIER CATANA suite à un litige avec un transporteur.

8.5 Autres charges d'exploitation

	31.08.2009	31.08.2008
Indemnités de licenciement et CRP	517	
Indemnités de résiliation contrat swap	351	
Pénalités de retard de livraison	622	
Autres charges d'exploitation	762	865
TOTAL	2 251	865

Sur l'exercice 2008/2009, les autres charges d'exploitation s'expliquent principalement par :

- Des pertes sur créances irrécouvrables à hauteur de 291 K€,
- Des pénalités sur travaux complémentaires et d'immobilisation d'un bateau pour 206 K€.

Sur l'exercice précédent, les autres charges d'exploitation concernaient principalement la société CHANTIER CATANA :

- Provision de taxe professionnelle 2004 pour 277 K€ (majorations comprises),
- Versements complémentaires réclamés par un organisme financier suite à la décision du Tribunal de Commerce pour 136 K€,
- Solde des créances reprises à la SA CATANA pour 205 K€.

GROUPE PONCIN YACHTS

*Rapport sur les comptes
consolidés au 31 août 2009*

8.6 Autres produits opérationnels

	31.08.2009	31.08.2008
Résultat de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	114	240
Abandon dettes bancaires (cf. § 7.2)	10 533	
Résiliation crédits-bails mobiliers	1 592	
Abandon dettes fournisseurs sauvegarde	815	
TOTAL	13 054	240

8.7 Autres charges opérationnelles

	31.08.2009	31.08.2008
Résultat de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	185	203
Dépréciation goodwill	20 866	
Reprise / dépréciation sur concession	1 534	
Autres charges opérationnelles	73	
TOTAL	185	22 676

Sur l'exercice précédent, les tests effectués sur la valeur des goodwill au niveau de chacune des filiales définie comme unité génératrice de trésorerie ont conduit le groupe à déprécier à hauteur de 20 866 K€ les écarts d'acquisition des sociétés CHANTIER CATANA, HARMONY YACHTS et KELT, leur valeur recouvrable étant inférieure à leur valeur dans les comptes consolidés.

Sur l'exercice précédent, les dépréciations sur concessions des sociétés PORT PIN ROLLAND et NAUTIC 2000 s'élèvent respectivement à 1 177 K€ et 357 K€, leur valeur nette comptable théorique étant inférieure à leur valeur dans les comptes consolidés.

GROUPE PONCIN YACHTS

*Rapport sur les comptes
consolidés au 31 août 2009*

8.8 Coût de l'endettement financier net

	31.08.2009	31.08.2008
Frais rémunération compte courant	1	-353
Frais financiers sur emprunts	175	1 303
Frais financiers sur découverts bancaires	26	136
Frais financiers sur location-financement	325	313
Autres frais financiers	73	113
TOTAL	600	1 512

8.9 Autres produits financiers

	31.08.2009	31.08.2008
Produits financiers divers	89	40
Gains de change	1	10
Revenus des créances commerciales	12	12
TOTAL	102	63

8.10 Autres charges financières

	31.08.2009	31.08.2008
Perte de change	5	22
Variation de la provision retraite résultant de la variation du taux d'actualisation	31	
TOTAL	35	22

GROUPE PONCIN YACHTS

*Rapport sur les comptes
consolidés au 31 août 2009*

8.11 Impôts sur les bénéfices

	31.08.2009	31.08.2008
Charge d'impôt exigible	-114	-237
Charge d'impôt différé	520	
TOTAL	-114	283

La charge d'impôt exigible tient compte d'un crédit d'impôt recherche et d'un crédit d'impôt apprentissage pour un montant de 114 K€.

Réconciliation entre la charge d'impôt théorique et le taux effectif d'impôt consolidé :

	31.08.2009	31.08.2008
Résultat comptable avant impôt	6 520	-34 314
Charge d'impôt théorique	2 173	-11 438
Impact déficits de l'exercice non activés	2 207	4 244
Impact de l'arrestation des impôts différés constatés sur exercices antérieurs	520	
Impact de l'absence d'impôts différés sur les retraitements de l'exercice	-3 139	5 085
Impact des crédits d'impôts	-114	-237
Impact des décalages temporaires non retraités	-1 243	1 495
Impact des charges définitivement non déductibles	2	614
Charge d'impôt effective	-114	283

8.12 Résultat net par action

	31/08/2009	31/08/2008
Résultat net part du groupe des activités poursuivies	3 528	-30 390
Nombre moyen pondéré d'actions sur la période	9 366 638	9 366 638
Résultat net par action (en euros)	0,38	-3,24

GROUPE PONCIN YACHTS

*Rapport sur les comptes
consolidés au 31 août 2009*

8.13 Activités abandonnées

Il s'agit de l'activité relative à la production des bateaux de la gamme HARMONY que la direction a décidé d'arrêter début 2008, l'entité HARMONY poursuivant une activité plus réduite de sous-traitance pour le Groupe. Sur l'exercice précédent, l'intégralité du résultat de la société HARMONY YACHTS avait été retraitée sur une seule ligne du compte de résultat, étant donné l'impossibilité d'isoler l'activité sous-traitance.

Sur l'exercice 2008/2009, le résultat des activités abandonnées correspond à la vente du stock de bateaux de la gamme HARMONY par la société PONCIN YACHTS, la dépréciation des moules correspondant aux productions de cette gamme et la provision pour risques comptabilisée au titre du litige sur les safrans.

Le tableau ci-après fournit la décomposition du résultat des activités abandonnées pour l'exercice clos le 31 août 2009 et le 31 août 2008.

	31/08/2009	31/08/2008
CHIFFRE D'AFFAIRES	6 200	16 367
Achats consommés	2 120	15 214
Charges de personnel		3 644
Charges externes		4 249
Impôts et taxes		239
Dotations / Reprises amortissements	224	7 527
Dotations / Reprises provisions et dépréciations		224
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis		2 214
Autres produits et charges opérationnels courants	750	-192
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	3 105	-16 752
Autres produits et charges opérationnels		146
RESULTAT OPERATIONNEL	3 105	-16 607
Coût de l'endettement financier		642
Autres produits et charges financiers		34
RESULTAT FINANCIER	-	-608
Charge d'impôt		-1 499
RESULTAT NET	3 105	-18 713
Résultat de déconsolidation		
RESULTAT NET DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES	3 105	-18 713

GROUPE PONCIN YACHTS

*Rapport sur les comptes
consolidés au 31 août 2009*

Le tableau ci-après fournit la décomposition des flux de trésorerie identifiés des activités abandonnées au 31 août 2009 et au 31 août 2008.

FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE	31/08/2009	31/08/2008
<i>Résultat net des sociétés intégrées</i>	3 105	-18 714
Charge / produit d'impôt	1 511	
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	974	11 705
Plus et moins values de cessions		-70
Quote-part de subvention virée au résultat		-94
<i>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt</i>	4 079	-5 662
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	2 120	6 026
- Stocks et en cours	2 120	4 900
- Clients		1 624
- Autres créances		-500
- Fournisseurs		-1 052
- Autres dettes		974
Impôt versé		
<i>Flux net de trésorerie liés aux activités opérationnelles</i>	6 199	364
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations ⁽¹⁾		-775
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations		251
<i>Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement</i>		-524
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Augmentation de capital en numéraire		
Encaissements liés à de nouveaux emprunts ⁽¹⁾	2 387	
Remboursements d'emprunts		-1 771
<i>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</i>		616
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	6 199	456
Trésorerie d'ouverture		-287
Trésorerie de clôture		169
Variation des écarts de conversion		
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		456

9. Informations complémentaires

9.1 Informations permettant la comparabilité des comptes

Les filiales sont incluses dans le périmètre de consolidation à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré effectivement au Groupe, alors que les filiales cédées sont exclues du périmètre de consolidation à compter de la date de perte de contrôle.

Le Groupe a acquis 100% du capital de la société LES EBENISTES DU MARAIS, le 20 décembre 2007.

Il n'a pas établi de comptes pro-forma au 31 août 2008 retraitant l'activité de la société LES EBENISTES DU MARAIS, le chiffre d'affaires de cette dernière ne représentant que 0.4% du chiffre d'affaires consolidé.

9.2 Effectifs

Au cours de l'exercice 2008/2009, l'effectif moyen du Groupe se décompose de la façon suivante :

	31.08.2009	31.08.2008
Cadres	42	53
Agents de maîtrise	24	51
Employés et ouvriers	299	429
TOTAL	365	533

9.3 Passifs éventuels

Droit individuel à la formation

Conformément aux dispositions de la loi n°2004-391 du 4 mai 2004, relative à la formation professionnelle, les entités françaises du groupe accordent à leurs salariés un droit individuel de formation d'une durée de vingt heures minimum par année civile, cumulable sur une durée maximale de six ans. Au terme de ce délai et à défaut de son utilisation, l'ensemble des droits restera plafonné à 120 heures.

Aucune charge n'a été comptabilisée dans les résultats des exercices 2008 et 2009, en l'application de l'avis n°2004-F du 13 octobre 2004 du CU-CNC.

GROUPE PONCIN YACHTS

*Rapport sur les comptes
consolidés au 31 août 2009*

Le nombre d'heures de droit individuel à la formation s'élève à 14 349 heures au 31 août 2009.

9.4 Engagements hors bilan

<i>Sûretés réelles</i>	10 000 K€
- dont 5 000 K€ d'emprunts garantis par le nantissement des titres HARMONY, KELT, PPR et CATANA	
- dont 5 000 K€ d'autorisation de découvert garantis par le nantissement des titres CATANA	

Engagements donnés au profit d'un crédit bailleur pour reprendre le contrat de crédit souscrit par un loueur, pour le financement de deux catamarans, en cas de rupture par ladite société pour quelque cause que ce soit.

Total des échéances restant dues au 31 août 2009 : 522 K€.

Dans le cadre de la cession du droit au bail du bâtiment industriel situé à « La Ville en Bois », Plateau Nautique Est, 17000 LA ROCHELLE, la société a pris l'engagement de rester garant conjointement et solidairement avec le nouveau locataire, la société GRASSI BATEAUX, du paiement des loyers jusqu'au 5 novembre 2012, fin du bail.

Engagement donné en janvier 2009 pour une durée de 70 mois au profit d'un organisme bancaire de racheter 5 navires pour 397 K€, en cas de défaillance de ladite société.

Engagement donné à la société SUD OUEST BAIL dans le cadre du contrat de crédit-bail signé le 11 mars 2005 concernant l'avance-preneur pour 500 K€.

Commandes de clients concernant la société CHANTIER CATANA : 9 467 K€

9.5 Transactions avec les parties liées

Il n'existe aucune transaction et solde entre parties liées dans les états consolidés du Groupe. En effet, aucune entité n'est consolidée par mise en équivalence, l'ensemble du périmètre de consolidation étant constitué de filiales intégrées globalement. Conformément aux principes de consolidation énoncés ci-dessus, la totalité des soldes et flux intra-groupes ont été éliminés de même que tout profit et perte interne réalisé à l'intérieur du périmètre.

Au sens de l'IAS 24, la société PONCIN YACHTS est contrôlée par la SARL FINANCIERE PONCIN. Les relations du Groupe avec cette société sont les suivantes :

▪ Dettes financières	182 K€
▪ Charges financières	1 K€

GROUPE PONCIN YACHTS

*Rapport sur les comptes
consolidés au 31 août 2009*

Les SNC de défiscalisation constituent des parties liées, au sens où elles sont contrôlées par les dirigeants du Groupe. Les relations du Groupe avec ces sociétés sont les suivantes :

▪ Débiteurs divers (gage espèces)	654 K€
-----------------------------------	--------

GROUPE PONCIN YACHTS

*Rapport sur les comptes
consolidés au 31 août 2009*

9.6 Autres informations

Informations environnementales

Le Groupe prend en compte les normes environnementales liées à l'activité, notamment dans les domaines du rejet de styrène dans l'atmosphère et des émissions polluantes provenant des motorisations.

A ce titre, les nouvelles technologies développées dans l'usine de Marans doivent permettre de réduire le taux d'émanation de styrène très en-dessous de la norme européenne.

Par ailleurs, les déchets sont triés directement sur le poste de travail et le Groupe a développé un partenariat avec plusieurs entreprises spécialisées dans l'enlèvement et la destruction de ces déchets.

9.7 Rémunérations accordées aux organes d'administration et de direction

Au titre de l'exercice, la rémunération allouée aux organes de direction et d'administration s'élève à 160 K€.

Il n'existe pas d'avantages particuliers alloués aux dirigeants.

9.8 Honoraires des commissaires aux comptes

	SOFIDEM		DUO SOLUTIONS	
	31.08.2009	31.08.2008	31.08.2009	31.08.2008
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes sociaux et consolidés	64	83	47	77
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	-	-	-	-
Autres prestations				
Juridique, fiscal et social	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
	64	83	47	77

NOTE COMPLEMENTAIRE AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31/08/2009

A) Précision sur les effets comptables de la restructuration financière (compléments aux notes annexes n°7.2 et 8.6)

Précisions relatives au traitement comptable (et les références aux textes comptables IFRS applicables) des mesures de restructuration, en particulier :

- du profit de 815K€ en résultat opérationnel le 29 mai 2009 :

Les 815 K€ correspondent à des abandons de créances de certains fournisseurs. Le plan de sauvegarde arrêté par le Tribunal de Commerce du 29 mai 2009 prévoyait 3 options :

- Un paiement de 20% sur deux ans (une seule année pour les créances < 50 K€)
- Un paiement de 50% sur 7 ans
- Un paiement de 100% sur 10 ans

Le profit correspond aux abandons de créances des fournisseurs ayant choisis les options 20% et 50% dans la mesure où le Tribunal a donné acte aux créanciers des délais et remises acceptés par eux dans les conditions prévues à l'article L626-18 du Code de Commerce. Dans ce cas, les remises de créances consenties doivent être regardées comme certaines dans leur principe et dans leur montant par le simple effet du jugement. Référence IAS 39 (39 à 42).

- des 10,5M€ constatés en autres produits opérationnels au titre de la restructuration financière.

Cf. § 4.3 du présent Document de Référence qui évoque le plan de sauvegarde et plus particulièrement l'accord particulier négocié avec les partenaires financiers permettant à la société PONCIN YACHTS de bénéficier d'un abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune à hauteur de 10.533 K€.

Conformément à l'IAS 32.25 « clause conditionnelle de règlement », la fraction de la dette susceptible d'être abandonnée qui a subi une modification substantielle dans ses termes et conditions (remboursement -partiel ou total- aléatoire en fonction des capacités de la société à faire face à ces échéances du plan et de la clause de retour à meilleure fortune) a été enregistrée à sa juste valeur, à savoir zéro (cf. test) entraînant la constatation d'un produit de 10 533 K€.

B) Précision sur les informations sur les risques financiers au titre d'IFRS 7 (complément à la note annexe n°3.30)

Aucune information n'a été donnée dans l'annexe en application de l'IFRS 7.

Les risques ont été décrits pages 13 à 18 du rapport financier 2008/2009 publié par l'entreprise.

Le Groupe n'utilise pas d'instruments financiers.

Cf. pages 13 à 18 du présent Document de Référence pour les informations sur les risques, lesquelles font expressément partie des comptes consolidés au 31/08/09 comme il est requis par IFRS 7-B 6 qui prévoit la possibilité de fournir ce type d'information en dehors de l'annexe, mais sous condition (pour les clôtures 2008 et 2009, une recommandation AMF demandait la mention explicite en annexe d'un renvoi en annexe).

C) Précision sur le risque et l'échéancier de liquidité (complément à la note n°7.2)

- Echéancier des passifs financiers complets conformément à IFRS 7-exemple B11 et commentés selon les recommandations AMF pour les clôtures 2008 et 2009.

Echéancier des passifs financiers au 31/08/2009 :

	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans
Emprunts et dettes bancaires	9 656	8 688
Provision retraite		235
Dettes fournisseurs	90	640
Personnel	78	456
Etat	223	844
TOTAL	10 47	10 863

- Information explicite sur le respect ou non des covenants au 31/08/2009.

Il n'existe aucun convenant excepté la clause de retour à meilleure fortune sur la dette bancaire abandonnée.

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31/08/2008

I – Bilan consolidé au 31 août 2008 (en K€)

ACTIF	Notes	31/08/2008	31/08/2007
Ecart d'acquisition	6.1	20 866	
Immobilisations incorporelles	6.2	4 491	8 081
Immobilisations corporelles	6.3	26 185	30 966
Autres actifs non courants	6.4	1 981	1 281
Actifs d'impôts non courants	6.5		2 031
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		32 657	63 205
Stocks et en-cours	6.6	12 214	15 130
Créances clients	6.7	6 786	11 927
Autres actifs courants	6.8	3 130	2 345
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.9	1 566	1 156
TOTAL ACTIFS COURANTS		23 697	30 558
TOTAL ACTIF		56 354	93 763

PASSIF	Notes	31/08/2008	31/08/2007
Capital social	7.1	46 833	46 833
Primes		14 084	14 084
Réserves consolidées part du Groupe		-10 520	-551
Résultat consolidé part du Groupe		-49 105	-9 968
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	7.1	1 292	50 398
Réserves consolidées part des minoritaires		13	11
Résultat consolidé part des minoritaires		1	2
INTERETS MINORITAIRES	7.1	14	13
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	7.1	1 307	50 411
Emprunts et dettes financières	7.2	31 923	20 038
Provisions	7.3	356	412
Autres passifs non courants	7.4	5 484	
PASSIFS NON COURANTS		37 763	20 450
Emprunts et dettes financières	7.2	4 217	3 732
Autres passifs courants	7.5	13 068	19 170
PASSIFS COURANTS		17 285	22 902
TOTAL PASSIF		56 354	93 763

II – Compte de résultat consolidé au 31 août 2008 (en K€)

	Notes	31/08/2008	31/08/2007 retraité	31/08/2007 publié
CHIFFRE D'AFFAIRES		30 113	38 570	52 545
Achats consommés		11 773	17 954	27 483
Charges de personnel	8.1	9 653	8 445	13 366
Charges externes		10 210	9 378	15 300
Impôts et taxes		789	724	940
Dotations / Reprises amortissements	8.2	4 044	3 041	6 156
Dotations / Reprises provisions et dépréciations	8.3	864	315	570
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis		-562	340	-354
Autres produits et charges opérationnels courants	8.4	-457	-669	-1 237
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		-6 201	-968	-9 679
Autres produits et charges opérationnels	8.5	-22 435	1 155	1 155
RESULTAT OPERATIONNEL		-28 636	187	-8 524
Coût de l'endettement financier	8.6	1 512	334	1 080
Autres produits et charges financiers	8.7	41	171	179
RESULTAT FINANCIER		-1 471	-163	-901
Charge d'impôt	8.8	-283	-711	-541
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES		-30 390	-687	-9 966
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	8.10	-18 714	-9 279	
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		-49 104	-9 966	-9 966
Part des minoritaires		1	2	2
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)		-49 105	-9 968	-9 968
RESULTAT PAR ACTION		-5,24 €	-1,06 €	-1,06 €
Activités poursuivies	8.9	-3,24 €	-0,07 €	-1,06 €
Activités abandonnées		-2,00 €	-0,99 €	
RESULTAT DILUE PAR ACTION		-5,24 €	-1,06 €	-1,06 €
Activités poursuivies	8.9	-3,24 €	-0,07 €	-1,06 €
Activités abandonnées		-2,00 €	-0,99 €	

III – Tableau de variation de l'exercice des capitaux propres consolidés et des intérêts minoritaires

	Capital	Primes	Réserves de l'exercice	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres du groupe
Situation au 31.08.2006	46 833	14 084	2 104	-2 644	60 377	11	60 366
Affectation résultat 31.08.2006			-2 644	2 644			
Résultat consolidé 31.08.2007				-9 966	-9 966	2	-9 968
Situation au 31.08.2007	46 833	14 084	-540	-9 966	50 411	13	50 398
Affectation résultat 31.08.2007			-9 966	9 966			
Résultat consolidé 31.08.2008				-49 104	-49 104	1	-49 105
Situation au 31.08.2008	46 833	14 084	-10 506	-49 104	1 307	14	1 293

IV - Tableau des flux de trésorerie au 31 août 2008 (en K€)

FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE	31/08/2008	31/08/2007
Résultat net des sociétés intégrées	-30 390	-688
Charge / produit d'impôt	483	780
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	22 955	2 724
Plus et moins values de cessions	201	-542
Quote-part de subvention virée au résultat	-8	
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	-6 759	2 274
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-152	3 649
- Stocks et en cours	-2 064	1 201
- Clients	3 204	-3 578
- Autres créances	-655	3 138
- Fournisseurs	-1 105	1 352
- Autres dettes	468	1 536
Impôt versé		
Flux net de trésorerie liés aux activités opérationnelles	-6 911	5 923
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations ⁽¹⁾	-4 136	-8 412
Encassements liés aux cessions d'immobilisations	242	3 471
Acquisition de sociétés consolidées, trésorerie acquise déduite ⁽²⁾		-10 000
Cession de sociétés consolidées, trésorerie cédée déduite		
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-3 894	-14 941
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
Libération du capital		
Augmentation de capital en numéraire		
Encassements liés à de nouveaux emprunts ⁽¹⁾	2 061	10 000
Remboursements d'emprunts	-601	-2 311
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	1 460	7 689
Flux net de trésorerie opérationnelle liés aux activités abandonnées	364	-8 374
Flux net de trésorerie d'investissement liés aux activités abandonnées	-524	-1 903
Flux net de trésorerie de financement liés aux activités abandonnées	616	9 680
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-8 889	-1 926
Trésorerie d'ouverture	-684	1 242
Trésorerie de clôture	-9 573	-684
Variation des écarts de conversion		
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-8 889	-1 926

⁽¹⁾ La valeur d'origine des crédits-bails souscrits du 01/09/2007 au 31/08/2008 s'élève à 995 K€ et n'est pas intégrée dans le tableau, car il ne s'agit pas d'un flux de trésorerie.

⁽²⁾ L'acquisition de sociétés consolidées correspond à l'augmentation de capital concernant les activités abandonnées.

V – Annexe aux comptes consolidés du Groupe PONCIN YACHTS

1. Informations générales

Le métier du GROUPE PONCIN YACHTS est celui de constructeur de navires de plaisance avec deux pôles :

- **Un pôle BATEAUX**, avec la voile haut de gamme à travers les marques CATANA et DIVA, la voile grande série à travers la marque HARMONY, et le moteur avec la marque WHITE SHARK ;
- **Un pôle SERVICE**, principalement constitué du PORT PIN ROLLAND situé au Centre de la Méditerranée.

PONCIN YACHTS est une entreprise domiciliée en France. Ses actions sont cotées sur le marché Eurolist d'Euronext.

Les états financiers consolidés de la société, pour l'exercice clos le 31 août 2008, comprennent les états financiers de la société et de ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe »). Les données de l'exercice clos le 31 août 2007 sont présentées à titre de comparatif.

Les comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration du 13 février 2009.

2. Evénements significatifs de l'exercice et postérieurs à la clôture

2.1 Procédure de sauvegarde

La mévente des monocoques HARMONY a généré une augmentation des stocks de produits finis, provoquant des difficultés de trésorerie pour le groupe et le conduisant, le 4 mars 2008, à se placer sous conciliation.

Sous l'égide du conciliateur, le Pool Bancaire a accepté de consentir un financement court terme de 1 740 K€, garanti par une hypothèque maritime sur un stock de 30 bateaux HARMONY repris par PONCIN YACHTS. Fin avril 2008, PONCIN YACHTS a racheté aux mêmes conditions financières, le stock résiduel de bateaux HARMONY.

Le 30 mai, les mesures de cession d'actifs n'ayant pas abouti, la direction du groupe a demandé au Tribunal de Commerce de la Rochelle l'ouverture d'une procédure de sauvegarde au bénéfice des sociétés PONCIN YACHTS et de sa filiale HARMONY YACHTS, assortie d'une période d'observation de 6 mois prenant fin le 21 novembre 2008, afin notamment de pouvoir renégocier ses dettes bancaires court et moyen terme d'environ 22 M€. Le Tribunal de Commerce de la Rochelle, par jugement du 23 janvier 2009, a décidé de prolonger la période d'observation jusqu'au 31 mai 2009.

Compte tenu de la situation du Groupe, une incertitude pèse sur sa capacité à poursuivre son activité, au cas où le plan de sauvegarde proposé pour PONCIN YACHTS ne serait pas adopté à l'issue de la période d'observation.

L'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de continuité d'exploitation, concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs, pourrait s'avérer non appropriée.

En conséquence, le passif issu de cette procédure de sauvegarde a été gelé. Dans l'attente de la décision du Tribunal de Commerce, il est classé dans les rubriques appropriées du bilan en dettes courantes et non courantes pour des montants respectifs de 22.6 M€ et 10.1 M€ pour PONCIN YACHTS et HARMONY YACHTS.

2.2 Autres événements significatifs

- La fabrication de la gamme HARMONY a été stoppée jusqu'à la cession totale des stocks. Les ressources industrielles de l'usine de Marans ont été réaffectées à la fabrication du nouveau CATANA 41 et du monocoque LOCWIND 16, ce qui a également nécessité des réductions d'effectifs. En conséquence, les frais de développement et les moules immobilisés se rapportant à la gamme HARMONY font l'objet d'un amortissement exceptionnel de 4 590 K€ ; le stock de matières premières propre à la gamme HARMONY est déprécié pour 941 K€ et le stock de produits finis et en cours pour 4 206 K€.
L'abandon de la production de la gamme HARMONY a été appréhendé selon la norme IFRS 5 dans les comptes consolidés du 31 août 2008, à savoir : le compte de résultat et le tableau de flux de l'exercice, ainsi que l'exercice comparatif 2006/2007 présentent les activités et les flux de trésorerie nets attribuables en un seul montant s'élevant à - 18 714 K€.
- Concernant CATANA, la fabrication du nouveau catamaran géant « 28 mètres » s'est avérée plus longue et plus coûteuse que prévue, entraînant sur l'exercice une perte d'exploitation évaluée à 2 M€ et une désorganisation industrielle liée au lancement des nouveaux modèles (65 p., 28 m., 41 et 46 p.).
- KELT a poursuivi le développement de sa gamme pneumatique semi-rigide haut de gamme Sea Hawk. Le lancement des deux nouveaux modèles de la gamme White Shark connaît un succès commercial, mais ont aussi fortement contribué à la dégradation des marges. La situation de la société a conduit la direction à mettre en place au mois d'août 2008 un plan de restructuration.
- Le résultat opérationnel est impacté de la dépréciation des goodwill pour 20 866 K€, compte tenu des indices de pertes de valeur identifiés sur les UGT HARMONY, CATANA et KELT, liées aux difficultés rencontrées par le Groupe.
- Le 12 décembre 2007, PONCIN YACHTS a souscrit entièrement au capital de la société LES EBENISTES DU MARAIS pour un montant de 50 K€. Cette société a été créée dans le but du rachat des actifs de la société PLOQUAIN, société en redressement judiciaire. Elle assure la fabrication des menuiseries pour le groupe.

3. Principes comptables et règles de consolidation

3.1 Déclaration de conformité au référentiel IFRS

En application du règlement n°1606/2002 du Conseil Européen, adopté le 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du GROUPE PONCIN YACHTS sont établis conformément aux normes comptables internationales (IFRS) applicables au 31 août 2008, telles qu'approuvées par l'Union Européenne.

Les exigences de chaque norme IAS et IFRS, ainsi que leurs interprétations SIC et IFRIC que comprend le référentiel IFRS, ont été intégralement respectées. Le groupe n'a pas opté pour l'application anticipée des normes, amendements de normes et interprétations.

3.2 Base de préparation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux bases de préparation suivantes, prévues par la norme IAS 1 « Présentation des états financiers ».

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros.

3.3 Estimations et hypothèses

Pour préparer les informations financières, conformément aux principes comptables généralement admis, la direction du groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent, d'une part, les

montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, ainsi que les informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières et, d'autre part, les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

La direction revoit ses estimations et appréciations, de manière régulière, sur la base de son expérience passée, ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Des changements de faits et circonstances économiques et financières peuvent amener le groupe à revoir ses estimations. L'impact de ces changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement, s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les principaux éléments, qui requièrent des estimations établies à la date de clôture sur la base d'hypothèses d'évolution future et pour lesquels il existe un risque significatif de modification matérielle de leur valeur, telle qu'enregistrée au bilan à la date de clôture, concernent :

- La valorisation des écarts d'acquisition et écarts d'évaluation,
- La valorisation des engagements de retraite,
- Les impôts différés.

3.4 Périmètre et méthodes de consolidation

Périmètre

Les sociétés, dans lesquelles le Groupe détient, directement ou indirectement, le contrôle exclusif, sont consolidées par intégration globale. Le Groupe n'exerce au 31 août 2008, directement ou indirectement, aucun contrôle conjoint, ni aucune influence notable.

Méthodes de consolidation

Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Les sociétés du Groupe qui sont consolidées sont répertoriées au point 4.

Les méthodes comptables, exposées ci-dessous, ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les méthodes comptables ont été appliquées, d'une manière uniforme, dans les comptes des entités du Groupe comprises dans les états financiers consolidés.

La méthode de l'intégration globale mise en œuvre est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges sont entièrement intégrés. La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en tant qu'intérêts minoritaires au bilan consolidé et au compte de résultat consolidé.

Les écarts d'évaluation sur les actifs et passifs identifiables sont traités suivant la méthode de la réévaluation globale, c'est-à-dire en regroupant la part groupe et celle des minoritaires.

Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes bilanciels, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les produits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements sont inscrites en produits différés au passif du bilan et sont reprises en résultat sur la durée d'utilisation de l'actif, auquel elles se rapportent et, pour certaines, sur la durée de réalisation des emplois.

Amortissements dérogatoires

L'incidence sur les comptes des écritures passées pour la seule application de la législation fiscale est éliminée. A ce titre, sont notamment reprises sur les réserves et le résultat, les provisions pour amortissements dérogatoires pour leur montant net d'impôt.

3.5 Ventilation des actifs et des passifs courants et non courants (IAS 1)

Les actifs liés au cycle d'exploitation normal du Groupe, hors impôts différés, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice, ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie disponibles, constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe, hors passifs d'impôts différés ou dans les douze mois suivant la date de clôture, constituent des éléments courants. Tous les autres passifs sont non courants.

3.6 Ecart d'acquisition (IFRS 3 – IAS 36)

Tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

L'écart d'acquisition correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Ultérieurement, les écarts d'acquisition sont évalués à leurs coûts, diminués des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur. Ces actifs ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test de dépréciation de valeur annuel (cf. point 6.1).

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite au compte de résultat en résultat opérationnel dans les « Autres produits et charges opérationnels ».

3.7 Immobilisations incorporelles (IAS 38)

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, y compris les frais d'acquisition, diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur cumulés.

Conformément à la norme IAS 38, seuls les éléments, dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages futurs existent, sont comptabilisés en immobilisations.

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles, sauf si elle est indéterminée. Les durées d'utilité sont les suivantes :

- | | |
|-------------------------------|--------------|
| ▪ Brevets et licences | de 1 à 5 ans |
| ▪ Frais de développement..... | de 3 à 5 ans |

Le Groupe active les frais de développement dans les comptes sociaux. Il s'agit des coûts d'études, conception, mise au point de nouveaux modèles et des coûts de développement de nouveaux process de fabrication. Les frais immobilisés sont les frais externes (études, honoraires...) et internes (main d'œuvre directement liée au projet). Ils sont amortis à compter de la mise en production et commercialisation des bateaux concernés.

Des écarts d'évaluation ont été affectés au poste concessions (cf. point 6.2.1). Ces écarts sont amortis sur la durée restante des concessions.

3.8 Immobilisations corporelles (IAS 16)

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique, y compris les frais d'acquisition et déduction faite des escomptes de règlement. Cette valeur brute est ensuite diminuée du cumul des amortissements et du cumul des éventuelles pertes de valeur.

Les différents composants d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés séparément, lorsque leurs durées d'utilité sont significativement différentes.

A l'exception des terrains qui ne sont pas amortis, du fait de leur durée de vie infinie, les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur la base des durées d'utilisation probables suivantes :

▪ Constructions - gros œuvre.....	40 ans
▪ Constructions - installations générales.....	10 à 30 ans
▪ Agencements - installations.....	4 à 20 ans
▪ Matériel et outillage.....	1 à 10 ans
▪ Matériels de transport.....	1 à 5 ans
▪ Matériels de bureau et informatique.....	2 à 10 ans
▪ Mobilier.....	5 à 10 ans

Les moules et pièces mères des bateaux sont amortis en fonction de la durée de vie estimée des modèles, excepté pour les moules et pièces mères des productions Harmony où il est retenu un amortissement linéaire sur 5 ans.

3.9 Locations financières (IAS 17)

Les biens financés par un contrat de crédit-bail ou de location avec option d'achat, pour lesquels le Groupe supporte la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien, sont considérés comme des contrats de location-financement et font l'objet d'un retraitement.

La valeur à l'actif (au poste immobilisations) et au passif (au poste emprunts) correspond à la juste valeur du bien loué. Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La méthode d'amortissement des actifs loués est identique à celle appliquée aux actifs détenus par la société.

Les contrats de locations, qui ne confèrent pas au groupe l'intégralité des risques et des avantages, sont classés en contrat de location simple. Les paiements effectués sur ces contrats sont comptabilisés en charge sur la durée du contrat.

3.10 Autres actifs non courants (IAS 1)

Ils comprennent les prêts, cautionnements et autres créances ayant une échéance supérieure à un an, avec des paiements fixes ou déterminables. Ils sont reconnus à leur juste valeur à leur initiation et comptabilisés au coût amorti.

3.11 Suivi de la valeur des actifs non courants (IAS 36)

Un test de dépréciation de la valeur des immobilisations est effectué en cas d'événements ou de circonstances, internes ou externes, indiquant qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue.

S'agissant des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles, le test de dépréciation est réalisé chaque année.

Ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable.

Pour les écarts d'acquisition et les autres immobilisations incorporelles (dont les concessions), un test de valeur est effectué chaque année au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT). Les filiales, pour lesquelles il existe un écart d'acquisition, sont des UGT.

Dans le cas où le test de valeur annuel révèle une valeur recouvrable inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée pour ramener la valeur comptable de l'immobilisation ou de l'écart d'acquisition à sa valeur recouvrable.

Les pertes de valeur, constatées sur les écarts d'acquisition, et les autres immobilisations incorporelles non amortissables ne sont jamais reprises en résultat.

3.12 Impôts différés (IAS 12)

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode du report variable. L'évaluation des actifs et passifs d'impôts différés repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Le Groupe ne comptabilise un actif d'impôt différé, au titre de ses pertes fiscales ou crédits d'impôt non utilisés, que dans la mesure où il dispose de différences temporelles suffisantes ou d'autres indications convaincantes qu'il disposera de bénéfices imposables suffisants, sur lesquels pourront s'imputer les pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés.

Le Groupe n'a pas comptabilisé d'impôt différé actif au titre des pertes fiscales du 31 août 2008, les bénéfices futurs sur 3 ans étant insuffisants pour couvrir les pertes fiscales de l'exercice et les antérieurs (cf. point 6.5).

Quelle que soit leur date d'échéance de versement ou de recouvrement, les passifs et actifs d'impôts différés sont présentés dans les éléments non courants du bilan. Ils sont compensés si les entités possèdent un droit légal de compensation et relèvent de la même administration fiscale. Ils ne sont pas actualisés.

3.13 Stocks, en cours de production et produits finis (IAS 2)

Matières premières

Les matières premières sont évaluées selon la méthode du premier entré - premier sorti ou la méthode du coût moyen d'achat pondéré.

Marchandises

Les stocks de bateaux d'occasion sont évalués à leur prix de reprise.

Produits et en-cours

Les produits et en-cours de production ont été évalués à leur coût réel de production ou à leur coût standard de production.

La méthode retenue pour les contrats à long terme de la société CHANTIER CATANA est la constatation du produit à l'avancement.

Dépréciations

Les stocks, encours de production et produits finis sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cadre de l'activité normale, net des coûts restant à encourir pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

3.14 Crédances clients et autres créances

Les créances clients et les autres créances sont évaluées à leur juste valeur, puis ultérieurement évaluées à leur coût, sous déduction des pertes de valeur, le cas échéant. Le montant de la dépréciation est comptabilisé au compte de résultat. Elle est constituée dès lors qu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer tout ou partie de sa créance.

3.15 Trésorerie et équivalents de trésorerie (IAS 7)

Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les disponibilités bancaires et placements immédiatement disponibles.

Les découverts bancaires sont inclus dans les emprunts, parmi les dettes à court terme au passif du bilan.

Les placements financiers (valeurs mobilières) sont comptabilisés à leur juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées en résultat financier.

Le Groupe n'a pas appliqué de mesures de couvertures de taux de change ou de taux d'intérêt.

3.16 Capital

Les charges externes directement liées à une émission d'actions nouvelles sont comptabilisées en moins de la prime d'émission, nettes de taxes.

3.17 Emprunts et dettes financières (non courants et courants)

Les emprunts sont comptabilisés à leur juste valeur.

La fraction, à moins d'un an, des dettes financières est présentée en passif courant.

3.18 Provisions (non courantes et courantes) (IAS 37)

Une provision est constituée, dès lors qu'une obligation à l'égard d'un tiers provoquera de manière certaine ou probable une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. La provision est maintenue, tant que l'échéance et le montant de la sortie de ressources ne sont pas fixés avec précision.

3.19 Avantages du personnel (IAS 19)

Avantages à court terme

Les avantages à court terme du groupe, constitués principalement des rémunérations, des charges sociales, de la participation et des primes à payer, sont comptabilisés en charges de l'exercice.

Avantages à long terme

Les sociétés du Groupe disposent de régimes de retraite à prestations définies, qui déterminent le montant de la prestation de retraite qui sera perçue par un salarié lors de son départ à la retraite.

Les engagements sont évalués suivant la méthode rétrospective des unités de crédit projetées, tenant compte des dispositions de la Convention Collective, des probabilités de vie et de présence dans chacune des sociétés, et d'une actualisation financière.

Les principales hypothèses retenues pour cette estimation sont les suivantes :

▪ Taux d'actualisation.....	4.25%
▪ Convention collective	navigation de plaisance
▪ Départ à l'initiative du salarié	départ à 65 ans
▪ Progression annuelle des salaires.....	2% dégressif ou constant
▪ Table de mortalité	TV88/90
▪ Taux de rotation du personnel	faible ou très faible
▪ Taux de charges sociales retenu	37 à 46.4%

La variation de l'engagement est comptabilisée en résultat opérationnel et en résultat financier pour la partie résultant de la variation du taux d'actualisation (cf. point 7.3).

3.20 Passifs courants et non courants

Les passifs courants comprennent notamment :

- Les dettes financières pour la fraction inférieure à un an ;
- Les avances et acomptes reçus sur commandes ;
- Les provisions courantes : elles correspondent aux provisions liées au cycle normal d'exploitation. Elles comprennent, pour l'essentiel, les provisions pour garanties données aux clients et les provisions pour litiges ;
- Les dettes fournisseurs, les dettes fiscales et sociales, les dettes sur immobilisations, les autres dettes et les produits constatés d'avance. Lorsque ces dettes ont une échéance supérieure à un an, elles sont classées en autres passifs non courants.

3.21 Chiffre d'affaires

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat, lorsque la majorité des risques et avantages inhérents à la propriété est transférée.

Les ventes sont évaluées à leur juste valeur, c'est-à-dire nettes des taxes sur les ventes, des remises, rabais, escomptes et après élimination des ventes intra groupe.

3.22 Résultat opérationnel courant

Le Groupe utilise le résultat opérationnel courant comme un des indicateurs de performance. Cet agrégat correspond au résultat net avant prise en compte :

- Des autres produits et charges opérationnels qui comprennent principalement :
 - des profits et des pertes sur des éléments d'actifs immobilisés,
 - des provisions couvrant d'éventuels événements inhabituels, anormaux et peu fréquents visés dans le cadre conceptuel des IFRS ;
- Des éléments de produits et charges financiers ;
- De l'impôt sur le résultat (exigible et différé).

3.23 Coût de l'endettement financier

Le coût de l'endettement financier comprend :

- Les produits d'intérêts générés par la trésorerie et les équivalents de trésorerie,
- Le résultat de cessions des équivalents de trésorerie,
- Les charges d'intérêts sur opérations de financement.

3.24 Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent :

- Les produits et les charges d'actualisation, notamment ceux relatifs aux avantages du personnel à long terme,
- Les autres produits et charges financiers.

3.25 Impôt sur le résultat (IAS 12)

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge ou le produit d'impôt exigible et la charge ou le produit d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat, sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable, pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales.

Un rapprochement de la charge d'impôt théorique avec la charge d'impôt consolidée est présenté en point 8.8.

3.26 Activités abandonnées (IFRS 5)

Une activité abandonnée est une composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue à la vente et qui :

- Représente une ligne d'activité principale et distincte,
- Fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer de cette ligne d'activité principale et distincte,
- Ou, est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Dans le Groupe PONCIN YACHTS, les activités abandonnées correspondent à l'arrêt de la production de la gamme HARMONY.

Pour ces activités, les informations suivantes sont fournies pour l'ensemble des périodes présentées :

- Un seul montant au compte de résultat comprenant le total du profit ou de la perte après impôt des activités abandonnées ;
- Une analyse du montant unique dans les notes annexes comprenant :
 - les produits, les charges et le profit ou la perte avant impôt des activités abandonnées,
 - la charge d'impôt sur le résultat associée ;
- Les flux de trésorerie nets attribuables aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement des activités abandonnées.

Il a été porté à titre de comparatif le compte de résultat tel qu'il a été publié au 31 août 2007 et le compte de résultat retraité de l'activité de la société HARMONY YACHTS.

3.27 Intérêts minoritaires (IAS 27)

Les intérêts minoritaires figurent au bilan consolidé sur une ligne spécifique. Ils comprennent leur quote-part dans l'actif net et le résultat net consolidés.

Le compte de résultat enregistre leur quote-part dans le résultat net consolidé. Les intérêts minoritaires débiteurs sont attribués à la part du Groupe, sauf si les actionnaires minoritaires ont l'engagement et la capacité à couvrir leur quote-part de pertes.

3.28 Résultat par action (IAS 33)

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net par action dilué est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, ajusté de l'impact de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Le Groupe ne dispose pas de ce type d'instruments dilutifs.

3.29 Information sectorielle (IAS 14)

Le Groupe a opté pour le secteur d'activité comme le premier niveau de segmentation et pour le secteur géographique (France et international) comme second niveau.

Ce Groupe est structuré selon deux principaux secteurs d'activité :

- La fabrication et négoce de bateaux de plaisance, voiles et moteurs ;
- Les prestations de services : travaux sur bateaux, locations garage, gardiennage et place de port.

3.30 Normes non appliquées par anticipation

Les normes suivantes n'ont pas été appliquées par anticipation dans les comptes consolidés au 31 août 2008 :

- IFRIC 11 : Transactions au sein d'un groupe
- IFRIC 12 : Contrats de concessions de services
- IFRIC 13 : Programme de fidélité des clients
- IFRIC 14 : Plafonnement de l'actif
- IFRIC 15 : Contrats de construction

4. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation comprend les sociétés suivantes :

Société	Siège	Pays	Activité	N° Siren	% Contrôle	% Intérêt	Méthode
SA Poncin Yachts	Marans (17)	FR	Holding et commercialisation de bateaux	390 406 320			Société consolidante
SAS Chantier Catana	Canet en Roussillon (66)	FR	Construction de bateaux	449 811 769	100%	100%	IG
SAS Harmony Yachts	Marans (17)	FR	Construction de bateaux	447 857 715	100%	100%	IG
SAS PPR	St Mandrier sur Mer (83)	FR	Port de plaisance Réparation navale	301 939 740	99.70%	99.70%	IG
SARL Nautic 2000	Juan Les Pins (06)	FR	Port de plaisance et réparation navale	326 461 886	100%	99.70%	IG
SARL Poncin Yachts & Partners	La Seyne sur Mer (83)	FR	Commercialisation et réparation de bateaux	478 411 010	50%	50%	IG*
SARL Les Ebénistes du Marais	Marans (17)	FR	Fabrication de menuiserie nautique	501 615 793	100 %	100 %	IG
SAS KELT	Vannes (56)	FR	Constructions de bateaux	410 285 811	100%	100%	IG

IG : intégration globale

- * La répartition du capital de la société PONCIN YACHTS AND PARTNERS est la suivante :
 - La société PONCIN YACHTS 50%
 - M. Christian CASTANIE 15%
 - Mme Patricia CASTANIE 15%
 - Les enfants de M. et Mme CASTANIE 20%

Le gérant de la société est M. CASTANIE qui occupe également les fonctions de Directeur Général Délégué de la SA PONCIN YACHTS. La SARL PONCIN YACHTS AND PARTNERS a pour vocation la commercialisation des bateaux du Groupe.

L'ensemble de ces éléments présume le contrôle de fait, ce qui conduit à utiliser la méthode de l'intégration globale pour cette société.

Les comptes consolidés couvrent une période de 12 mois, excepté pour la société LES EBENISTES DU MARAIS, acquise par le groupe en décembre 2007 (exercice de 8 mois).

5. Information sectorielle

5.1 Information sectorielle de premier niveau

L'information sectorielle par secteur d'activité pour les exercices clos en 2008 et 2007 se présente comme suit :

	31/08/2008				31/08/2007			
	Bateaux	Services	Inter secteurs	Total Groupe	Bateaux	Services	Inter secteurs	Total Groupe
Chiffre d'affaires total des activités poursuivies	38 455	5 828	-14 170	30 113	36 979	5 785	-4 194	38 570
Donc chiffre d'affaires avec les tiers	25 175	4 938		30 113	33 980	4 590		38 570
Donc chiffre d'affaires inter secteurs	13 280	890		14 170	2 999	1 195		4 194
Résultat opérationnel des activités poursuivies	-28 069	-567		-28 636	-661	848		187
Valeur globale des actifs sectoriels (1)	47 988	9 026		57 014	81 400	10 121		91 521
Valeur globale des passifs sectoriels (2)	28 040	2 006		30 046	19 462	1 961		21 423
Investissements (3)	5 397	324		5 721	10 333	242		10 575
Dotations aux amortissements (4)	3 272	2 306		5 578	2 299	742		3 041
Charges importantes sans contrepartie de trésorerie (5)	841	36		877	290	30		320

(1) Les actifs sectoriels comprennent les écarts d'acquisitions, les immobilisations, les stocks, les créances (excepté les créances d'impôts) et la trésorerie

(2) Les passifs sectoriels comprennent les provisions (hors provision pour impôts), les dettes (excepté les emprunts bancaires, les dettes de crédits-bails, les dettes financières diverses et les dettes d'impôts)

(3) Les investissements concernent les immobilisations incorporelles et corporelles

(4) Les dotations aux amortissements concernent les amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles (dont la dépréciation des concessions des sociétés Port Pin Rolland et Nautic 2000 pour 1 534 K€)

(5) Les autres charges, sans contrepartie de trésorerie, comprennent les dotations aux provisions (hors dotations aux amortissements) à savoir : dépréciations pour créances, les provisions pour garanties clients et les provisions pour engagements de retraite

Les actifs et passifs opérationnels se raccordent comme suit, aux bilans 2008 et 2007 :

	31/08/2008	31/08/2007
Valeur globale des actifs sectoriels	57 014	91 521
Impôt différé actifs	0	2 031
Créances d'impôt exigible	249	211
Total du bilan actif	57 263	93 763
Valeur globale des passifs sectoriels	30 046	21 423
Emprunts bancaires	13 914	10 678
Dettes sur crédits-bails	9 748	10 691
Dettes financières diverses	1 339	560
Passifs d'impôts		
Provision pour impôts		
Total des passifs courants et non courants	55 047	43 352

5.2 Information sectorielle de second niveau

La répartition du chiffre d'affaires par zone géographique pour les exercices 2008 et 2007 est la suivante :

2007/2008	France	Union Européenne	Export	TOTAL
Bateaux	4 682	4 293	16 244	25 219
Services	4 894			4 894
TOTAL	9 576	4 293	16 244	30 113
2006/2007	France	Union Européenne	Export	TOTAL
Bateaux	20 001	6 794	7 185	33 980
Services	4 355		235	4 590
TOTAL	24 356	6 794	7 420	38 570

6. Notes sur le bilan actif

6.1 Écarts d'acquisition

Valeurs brutes	31.08.2007	Augmentations	Diminutions	31.08.2008
Chantier Catana ⁽¹⁾	11 376			11 376
Harmony Yachts	9 460			9 460
Kelt	30			30
TOTAL	20 866			20 866
TOTAL Dépréciation		20 866		20 866
TOTAL VALEURS NETTES				0

⁽¹⁾ dont reclassement d'un fonds de commerce de la société CHANTIER CATANA reclassé en écart d'acquisition sur l'exercice 2006/2007 pour 500 K€.

Conformément au point 3.11 sur le suivi de la valeur des actifs, un test sur la valeur des écarts d'acquisition est effectué chaque année au niveau de chacune des filiales définie comme unité génératrice de trésorerie.

La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie (UGT) est calculée à partir de la valeur d'utilité en utilisant les prévisions de flux de trésorerie qui se fondent sur les budgets financiers approuvés par la direction sur une période de 3 ans.

Les tests de dépréciation réalisés au 31 août 2008 ont mis en évidence un indice de perte de valeur sur les UGT :

- « HARMONY YACHTS : une dépréciation de 9 460 K€ a ainsi été constatée à la fin du premier semestre 2007/2008 ;
- « CHANTIER CATANA », une dépréciation de 11 376 K€ a été constatée au 31 aout 2008 (taux d'actualisation de 12% incluant une prime de risque de 7.60%) ;

- « KELT » : une dépréciation de 30 K€ a été constatée au 31 aout 2008 (taux d'actualisation de 12% incluant une prime de risque de 7.60%).

6.2 Immobilisations incorporelles nettes

	Frais de développement	Brevets, licences, concessions	Autres	TOTAL
Au 1er septembre 2006				
Valeur brute	2 195	6 457	1 493	10 145
Amortissements et dépréciations cumulés	-424	-2 197	-108	-2 729
Valeur nette	1 771	4 260	1 385	7 416
Variations				
Acquisitions	1 525	124	355	2 004
Cessions		-2	-218	-220
Dotation aux amortissements et dépréciations	-601	-409	-12	-1 022
Reprises de dépréciations		342		342
Transfert en Ecart d'acquisition			-500	-500
Transferts	600	61	-600	61
Total des variations de la période	1 524	116	-975	665
Au 31 aout 2007				
Valeur brute	4 320	6 558	443	11 321
Amortissements et dépréciations cumulés	-1 025	-2 182	-33	-3 240
Valeur nette	3 295	4 376	410	8 081
Variations				
Evolution du périmètre				
Acquisitions	885	10	171	1 066
Cessions	-40		-371	-411
Dotation aux amortissements et dépréciations	(¹)	-2 532	-1 968	-4 518
Reprises de dépréciations				
Transfert en Ecart d'acquisition				
Transferts	274			274
Total des variations de la période	-1 414	-1 976	-200	-3 590
Au 31 aout 2008				
Valeur brute	5 419	6 568	243	12 230
Amortissements et dépréciations cumulés	-3 537	-4 168	-33	-7 738
VALEUR NETTE	1 882	2 400	210	4 492

⁽¹⁾ Les amortissements exceptionnels des frais de recherche et développement se rapportant à la gamme HARMONY s'élèvent à 1 486 K€.

6.2.1 Écarts d'évaluation

Dans la rubrique « brevets, licences, concessions », figurent des écarts d'évaluation, dont le détail est présenté dans le tableau ci-dessous :

Valeurs brutes	31.08.2007	Augmentations	Diminutions	31.08.2008
Concession Port Pin Rolland ⁽¹⁾	5 541			5 541
Concession Nautic 2000 ⁽²⁾	573			573
TOTAL	6 114			6 114
Amortissements et dépréciations	31.08.2007	Dotations	Reprises	31.08.2008
Concession Port Pin Rolland ⁽¹⁾	1 872	1 489		3 361
Concession Nautic 2000 ⁽²⁾	178	395		573
TOTAL	2 050	1 884		3 934
TOTAL VALEURS NETTES				2 180

⁽¹⁾ Concession PPR :

La différence entre le coût d'acquisition des titres PPR en 2002 par la société PONCIN YACHTS et la quote-part des capitaux propres acquise, a été affectée au poste concession pour 5 541 K€. Cette concession a été amortie sur sa durée restante, à savoir 85% de la concession sur 20 ^{1/2} ans et 15% de la concession sur 10 ^{1/2} ans.

La valeur de la concession évaluée en actualisant les cash-flows futurs s'élève à 3 597 K€ au 31 août 2008, inférieure à sa valeur brute dans les comptes consolidés de 5 541 K€. La valeur nette comptable de la concession dans les comptes consolidés ressortant à 3 356 K€, inférieure à sa valeur nette comptable théorique de 2 179 K€, une dépréciation a été comptabilisée pour la différence, à savoir 1 177 K€.

⁽²⁾ Concession Nautic 2000 :

La différence entre le coût d'acquisition des titres NAUTIC 2000 en 2002 par la société PPR et la quote-part des capitaux propres acquise, a été affectée au poste concession pour 573 K€. Cette concession a été amortie sur sa durée restante, à savoir 15 ans.

La valeur de la concession évaluée en actualisant les cash-flows futurs au 31 août 2008 s'élève à - 61 K€, inférieure à sa valeur brute dans les comptes consolidés de 573 K€. La valeur nette comptable de la concession dans les comptes consolidés ressortant à 357 K€, inférieure à sa valeur nette comptable théorique nulle, une dépréciation a été comptabilisée pour la différence, à savoir 357 K€.

Le taux d'actualisation retenu pour les tests de valeur est de 11,97%, et se décompose comme suit :

- Taux de rendement moyen OAT : 4,37%
- Prime de risque : 7,6%

6.3 Immobilisations corporelles nettes

	Terrains et constructions	Matériel, installations techniques et outillage	Autres immobilisations corporelles et en cours	TOTAL
Au 1er septembre 2006				
Valeur brute	15 689	14 962	6 109	36 760
Amortissements et dépréciations cumulés	-2 007	-4 496	-1 811	-8 314
Valeur nette	13 682	10 466	4 298	28 446
Variations				
Acquisitions	177	6 820	1 700	8 697
Cessions	-981	-1		-982
Dotation aux amortissements et dépréciations	-719	-4 008	-407	-5 134
Transferts		1 441	-1 502	-61
Total des variations de la période	-1 523	4 252	-209	2 520
Au 31 août 2007				
Valeur brute	14 716	23 132	6 271	44 119
Amortissements et dépréciations cumulés	-2 557	-8 414	-2 182	-13 153
Valeur nette	12 159	14 718	4 089	30 966
Variations				
Evolution du périmètre				
Acquisitions	863	2 845	947	4 655
Cessions		-161	-902	-1 063
Diminutions des immobilisations en cours				
Dotation aux amortissements et dépréciations ⁽¹⁾	-1 082	-8 208	-487	-9 777
Reprise de dépréciation		828		828
Transferts		577		577
Total des variations de la période	-219	-4 119	-442	-4 780
Au 31 août 2008				
Valeur brute	15 579	25 591	6 279	47 449
Amortissements et dépréciations cumulés	-3 639	-14 992	-2 632	-21 263
VALEUR NETTE	11 940	10 599	3 647	26 186

⁽¹⁾ Les amortissements exceptionnels sur les moules se rapportant à la gamme HARMONY s'élèvent à 3 502 K€.

Il n'est pas constaté de dépréciation sur la valeur nette comptable du moule du 26-28 mètres, qui s'élève à 1 218 K€ au 31 août 2008, malgré l'absence de commandes pour ce modèle, compte tenu d'une part de la pérennité du moule et d'autre part de son caractère unique de part sa taille dans le secteur du nautisme, permettant d'envisager des ventes à moyen terme.

6.4 Autres actifs non courants

	31.08.2007	Augmentations	Diminutions	31.08.2008
Dépôts et cautionnements	30	3	2	31
Autres créances dont échéance > 1 an	1 231	718		1 949
TOTAL	1 261	721	2	1 981

6.5 Actifs d'impôts différés

	31.08.2007	Produits / Charges	Variation de périmètre	31.08.2008
Impôt différé actif	2 031		-2 031	
TOTAL	2 031		-2 031	

Le Groupe n'a pas comptabilisé d'impôt différé actif au titre des pertes fiscales du 31 août 2008 et a repris en résultat l'intégralité des impôts différés actifs figurant au bilan, les bénéfices futurs sur 3 ans étant insuffisants pour couvrir les pertes fiscales de l'exercice et les antérieurs.

A compter du 1er septembre 2005, la SA PONCIN YACHTS a opté pour le régime d'intégration fiscale prévue par les articles 223-A à 223-U du Code Général des Impôts. Ses filiales, HARMONY YACHTS, CHANTIER CATANA, PORT PIN ROLLAND et NAUTIC 2000 entrent dans le périmètre d'intégration. La société KELT a rejoint le groupe à compter du 1er septembre 2006.

6.6 Stocks

	31.08.2008			31.08.2007		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Matières premières et autres approvisionnements	5 195	1 924	3 272	6 130	657	5 473
Marchandises	7 509	4 440	3 069	2 312	158	2 154
En-cours de production	2 764	150	2 614	4 705	70	4 635
Produits intermédiaires et finis	3 540	281	3 259	3 045	177	2 868
TOTAL	19 009	6 795	12 214	16 192	1 062	15 130

6.7 Créesances clients

	31.08.2008	31.08.2007
Clients et comptes rattachés	7 408	12 443
Dépréciation	622	516
Créesances clients nettes	6 786	11 927

6.8 Autres actifs courants

	31.08.2008			31.08.2007		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Personnel	22		22	27		27
Estat	1 469		1 469	1 181		1 181

Débiteurs divers	205	205	205
Avances et acomptes sur commandes	720	720	150
Charges constatées d'avance	714	714	782
TOTAL	3 130	3 130	2 345

6.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31.08.2008	31.08.2007
Valeurs mobilières de placement	47	45
Dépréciation	-44	-43
Disponibilités	1 564	1 154
TOTAL TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	1 566	1 156
Concours bancaires	11 139	1 840
TRESORERIE NETTE	-9 573	-684

7. Notes sur le bilan passif

7.1 Capitaux propres

	31.08.2008	31.08.2007
Capital	46 833	46 833
Prime d'émission, de fusion et d'apport	14 084	14 084
Réserve légale	149	149
Autres réserves	4 572	4 572
Report à nouveau	-16 102	
Résultat et réserves consolidées	-48 244	-15 240
TOTAL CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE	1 292	50 398
Intérêts minoritaires	14	13
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	1 306	50 411

Le capital social se présente comme suit :

	31.08.2008
Nombre de titres	9 366 638
Valeur unitaire (en €)	5
MONTANT DU CAPITAL (en K€)	46 833

Il n'y a pas eu modification dans le nombre de titres ou leur valeur nominale, depuis le 31 août 2007.

7.2 Emprunts et dettes financières

	31.08.2008	31.08.2007
Emprunts bancaires	13 745	10 539
Concours bancaires	10 777	—
Dettes sur crédits-bails	7 218	9 301
Dettes financières diverses	183	198
Emprunts et dettes financières non courants	31 923	20 038
Emprunts bancaires	169	338
Concours bancaires	362	1 841
Dettes sur crédits-bails	2 530	1 390
Dettes financières diverses	1 156	163
Emprunts et dettes financières courants	4 217	3 732
TOTAL	36 140	23 770

Les emprunts et dettes financières non courants sont notamment composés des dettes gelées en raison de la procédure de sauvegarde, à savoir :

- Prêt à moyen terme de 10 000 K€ octroyé par le pool bancaire sur l'exercice précédent et destiné au financement du besoin en fonds de roulement hivernal des sociétés d'exploitation du groupe ;
- Ouverture d'une ligne de crédit de 10 000 K€ octroyée par le pool bancaire en juin 2007 et débloquée totalement au 28/02/2008 ;
- Prêt court terme de 1 740 K€ octroyé par le pool bancaire.

Les contrats de crédits-bails correspondant à la chaîne de production de la société HARMONY YACHTS pour une valeur d'origine de 3 304 K€ n'ont pas été poursuivis suite à la mise en place de la procédure de sauvegarde. Les échéances restant dues ont ainsi été entièrement portées en emprunts et dettes financières non courants pour un montant de 1 614 K€.

Les emprunts et dettes financières se ventilent de la manière suivante :

	31.08.2008	31.08.2007
A moins d'un an	4 217	3 732
De un à cinq ans	27 179	15 773
A plus de cinq ans	4 745	4 265
TOTAL	36 140	23 770

7.3 Provisions à long terme

	31.08.2007	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31.08.2008
Provision pour engagements retraite	412	15	71		356
Provision pour risques et charges	412	15	71		356

7.4 Autres passifs non courants

	31.08.2008	31.08.2007
Dettes fournisseurs	3 711	
Personnel	489	
Etat	1 283	
TOTAL	5 484	-

Les autres passifs non courants sont principalement constitués des dettes déclarées à l'occasion de la procédure de sauvegarde, pour un montant de 5 207 K€.

7.5 Autres passifs courants

	31.08.2008	31.08.2007
Provision SAV	684	699
Provision pour litiges	427	29
Dettes fournisseurs	2 407	8 276
Dettes sur immobilisations	202	388
Avances et acomptes reçus sur commandes	470	2 734
Personnel	2 163	2 891
Etat	917	1 674
Autres dettes	438	498
Produits constatés d'avance	5 380	1 981
TOTAL	13 068	19 170

8. Notes sur le compte de résultat

8.1 Charges de personnel

	31.08.2008	31.08.2007 retraité	31.08.2007 publié
Salaires	6 977	6 058	9 595
Charges sociales	2 739	2 374	3 789
Indemnités de fin de carrière	-58	18	-4
Subvention d'exploitation	-5	-5	-14
TOTAL	9 653	8 445	13 366

8.2 Dotations / Reprises amortissements

	31.08.2008	31.08.2007 retraité	31.08.2007 publié
Immobilisations incorporelles	931	613	1 132
Immobilisations corporelles	3 112	2 429	5 024
TOTAL	4 044	3 041	6 156

8.3 Dotations / Reprises provisions et dépréciations

	31.08.2008	31.08.2007 retraité	31.08.2007 publié
Dépréciation des créances	143	30	30
Provision garantie clients	294	261	511
Provision livraison en retard	100		
Provision travaux qualité	45		
Provision sur litige social	235	24	29
Provision sur litige clients	46		
TOTAL	864	315	570

8.4 Autres produits et charges opérationnels courants

	31.08.2008	31.08.2007 retraité	31.08.2007 publié
Quote-part de subvention d'investissement reprise au résultat	8	7	482
Autres produits et charges de gestion courante	-49	40	-71
Reprise provision sur risques et charges	243	213	358
Reprise dépréciation sur créances	37		
Autres produits et charges opérationnels	218	399	468
TOTAL	457	659	1 237

La reprise de provision sur risques et charges correspond aux provisions garanties clients, devenues sans objet.

Les autres produits et charges opérationnels courants concernent principalement la société CHANTIER CATANA :

- Encaissement d'une indemnité pour 801 K€ suite à un litige avec un transporteur,
- Provision de taxe professionnelle 2004 pour 277 K€ (majorations comprises),
- Versements complémentaires réclamés par un organisme financier suite à la décision du Tribunal de Commerce pour 136 K€,
- Solde des créances reprises à la SA CATANA pour 205 K€.

8.5 Autres produits et charges opérationnels non courants

	31.08.2008	31.08.2007 retraité	31.08.2007 publié
Résultat de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	38	813	813
Dépréciation goodwill	-20 866		
Reprise / dépréciation sur concession	-1 534	342	342
Autres produits et charges opérationnels	-74		
TOTAL	-22 436	1 155	1 155

Les tests effectués sur la valeur des goodwill au niveau de chacune des filiales définie comme unité génératrice de trésorerie ont conduit le groupe à déprécier à hauteur de 20 866 K€ les écarts d'acquisition des sociétés CHANTIER CATANA, HARMONY YACHTS et KELT, leur valeur recouvrable étant inférieure à leur valeur dans les comptes consolidés.

Les dépréciations sur concessions des sociétés PORT PIN ROLLAND et NAUTIC 2000 s'élèvent respectivement à 1177 K€ et 357 K€, leur valeur nette comptable théorique étant inférieure à leur valeur dans les comptes consolidés.

8.6 Coût de l'endettement financier net

	31.08.2008	31.08.2007 retraité	31.08.2007 publié
Revenus rémunération compte courant	-353	-528	-2
Frais financiers sur emprunts	1 303	364	384
Frais financiers sur découverts bancaires	136	160	160
Frais financiers sur location-financement	313	267	479
Autres frais financiers	113	53	59
TOTAL	1 512	336	1 080

8.7 Autres produits et charges financiers

	31.08.2008	31.08.2007 retraité	31.08.2007 publié
Perte de change	-20	-21	-21
Variation de la provision retraite résultant de la variation du taux d'actualisation		27	27
Rémunération gages espèces		21	21
Rémunération crédit vendeur		119	119
Produits financiers divers	40	8	16
Gains de change	10	5	5
Revenus des créances commerciales	12	12	12
TOTAL	41	171	179

8.8 Impôts sur les bénéfices

	31.08.2008	31.08.2007 retraité	31.08.2007 publié
Charge d'impôt exigible	-237	30	-18
Charge d'impôt différé	520	681	559
TOTAL	283	711	541

La charge d'impôt exigible tient compte d'un crédit d'impôt recherche et d'un crédit d'impôt apprentissage pour un montant de 237 K€.

La charge d'impôt différé correspond à l'annulation des impôts différés actifs constatés sur les exercices précédents, les bénéfices futurs étant insuffisants pour couvrir les pertes fiscales de l'exercice et les antérieurs.

Réconciliation entre la charge d'impôt théorique et le taux effectif d'impôt consolidé :

	31.08.2008	31.08.2007 retraité	31.08.2007 publié
Résultat comptable avant impôt	-34 314	24	-9 425
Charge d'impôt théorique	-11 438	8	-3 141
Impact déficits de l'exercice non activés	4 244	80	3 132
Impact de l'annulation des impôts différés constatés sur exercices antérieurs	520	715	715
Impact de l'absence d'impôts différés sur les retraitements de l'exercice	5 085		
Impact des crédits d'impôts	-237	-89	-137
Impact de la reprise de provision IFA		5	5
Impact des décalages temporaires non retraités	1 495		
Impact des charges définitivement non déductibles	614		
Impact sur amortissement PAT			-25
Autres impacts		-8	-8
Charge d'impôt effective	283	711	541

8.9 Résultat net par action

	31/08/2008	31/08/2007
Résultat net part du groupe	-30 390	-689
Nombre moyen pondéré d'actions sur la période	9 366 638	9 366 638
Résultat net par action (en euros)	-3,24	-0,07

8.10 Activités abandonnées

Il s'agit de l'activité relative à la production des bateaux de la gamme HARMONY que la direction a décidé d'arrêter début 2008, l'entité HARMONY poursuivant une activité plus réduite de sous-traitance pour le groupe. L'intégralité du résultat de la société HARMONY YACHTS a été retraité sur une seule ligne du compte de résultat, étant donné l'impossibilité d'isoler l'activité sous-traitance.

Le tableau ci-après fournit la décomposition du résultat des activités abandonnées pour l'exercice clos le 31 août 2008 et le 31 août 2007.

	31/08/2008	31/08/2007
CHIFFRE D'AFFAIRES	16 367	13 975
Achats consommés	15 214	9 529
Charges de personnel	3 644	4 921
Charges externes	4 249	5 922
Impôts et taxes	239	216
Dotations / Reprises amortissements	7 527	3 115
Dotations / Reprises provisions et dépréciations	224	255
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis	2 214	-694
Autres produits et charges opérationnels courants	-192	-578
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	-16 752	-8 710
Autres produits et charges opérationnels	146	
RESULTAT OPERATIONNEL	-16 607	-8 710
Coût de l'endettement financier	642	746
Autres produits et charges financiers	34	8
RESULTAT FINANCIER	-608	-738
Charge d'impôt	-1 499	170
RESULTAT NET	-18 713	-9 278
Résultat de déconsolidation		
RESULTAT NET DES ACTIVITES ABANDONNEES	-18 713	-9 278

Le résultat net d'impôt des activités abandonnées correspond au résultat net de HARMONY YACHTS

Le tableau ci-après fournit la décomposition des flux de trésorerie identifiés des activités abandonnées au 31 août 2008 et au 31 août 2007.

FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE	31/08/2008	31/08/2007
Résultat net des sociétés intégrées	-18 714	-9 278
Charge / produit d'impôt	1 511	-122
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	11 705	3 200
Plus et moins values de cessions	-70	
Quote-part de subvention virée au résultat	-94	-421
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	-5 662	-6 622
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	6 026	-1 753
- Stocks et en cours	4 980	-1 340
- Clients	1 624	-1 756
- Autres créances	-600	813
- Fournisseurs	-1 052	302
- Autres dettes	974	230
Impôt versé		
Flux net de trésorerie liés aux activités opérationnelles	364	-8 374
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations ⁽¹⁾	-775	-1 908
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations	251	5
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-524	-1 903
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Augmentation de capital en numéraire		10 000
Encaissements liés à de nouveaux emprunts ⁽¹⁾	2 387	1 364
Remboursements d'emprunts	-1 771	-1 684
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	616	9 680
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	456	-597
Trésorerie d'ouverture	-287	310
Trésorerie de clôture	169	-287
Variation des écarts de conversion		
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	456	-597

⁽¹⁾ La valeur d'origine des crédits-bais souscrits s'élève à 362 K€ pour l'exercice précédent et n'est pas intégrée dans le tableau, car il ne s'agit pas d'un flux de trésorerie.

9. Informations complémentaires

9.1 Informations permettant la comparabilité des comptes

Les filiales sont incluses dans le périmètre de consolidation à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré effectivement au Groupe, alors que les filiales cédées sont exclues du périmètre de consolidation à compter de la date de perte de contrôle.

Le Groupe a acquis 100% du capital de la société LES EBENISTES DU MARAIS, le 20 décembre 2007.

Il n'a pas établi de comptes pro-forma au 31 août 2008 retraitant l'activité de la société LES EBENISTES DU MARAIS, le chiffre d'affaires de cette dernière ne représentant que 0.4% du chiffre d'affaires consolidé.

9.2 Effectifs

Au cours de l'exercice 2007/2008, l'effectif moyen du Groupe se décompose de la façon suivante :

	31.08.2008	31.08.2007
Cadres	53	54
Agents de maîtrise	51	70
Employés et ouvriers	429	419
TOTAL	533	543

9.3 Passifs éventuels

Droit individuel à la formation

Conformément aux dispositions de la loi n°2004-391 du 4 mai 2004, relative à la formation professionnelle, les entités françaises du groupe accordent à leurs salariés un droit individuel de formation d'une durée de vingt heures minimum par année civile, cumulable sur une durée maximale de six ans. Au terme de ce délai et à défaut de son utilisation, l'ensemble des droits restera plafonné à 120 heures.

Aucune charge n'a été comptabilisée dans les résultats des exercices 2007 et 2008, en l'application de l'avis n°2004-F du 13 octobre 2004 du CU-CNC.

Le nombre d'heures de droit individuel à la formation s'élève à 17 321 heures au 31 août 2008.

9.4 Engagements hors bilan

Sûretés réelles

21 740 K€

- dont 10 000 K€ d'emprunts garantis par le nantissement des titres HARMONY, KELT, PPR et CATANA
- dont 10 000 K€ d'autorisation de découvert garantis par le nantissement des titres CATANA
- dont 1 740 K€ de prêt court terme garantis par une hypothèque maritime sur les bateaux acquis par PONCIN YACHTS pour un montant de 3 003 K€

Effets escomptés non échus

376 K€

Engagements donnés au profit d'un crédit bailleur pour reprendre le contrat de crédit souscrit par un loueur, pour le financement de deux catamarans, en cas de rupture par ladite société pour quelque cause que ce soit.

Total des échéances restant dues au 31 août 2008 : 664 K€.

Dans le cadre de la cession du droit au bail du bâtiment industriel situé à « La Ville en Bois », Plateau Nautique Est, 17000 LA ROCHELLE, la société a pris l'engagement de rester garant conjointement et solidairement avec le nouveau locataire, la société GRASSI BATEAUX, du paiement des loyers jusqu'au 5 novembre 2012, fin du bail, soit un engagement de 215 K€ au 31 août 2008, selon le dernier loyer connu.

9.5 Transactions avec les parties liées

Il n'existe aucune transaction et solde entre parties liées dans les états consolidés du Groupe. En effet, aucune entité n'est consolidée par mise en équivalence, l'ensemble du périmètre de consolidation étant constitué de filiales intégrées globalement. Conformément aux principes de consolidation énoncés ci-dessus, la totalité des soldes et flux intra-groupes ont été éliminés de même que tout profit et perte interne réalisé à l'intérieur du périmètre.

Au sens de l'IAS 24, la société PONCIN YACHTS est contrôlée par la SARL FINANCIERE PONCIN. Les relations du Groupe avec cette société sont les suivantes :

▪ Dettes financières	49 K€
▪ Immobilisations financières	3 K€
▪ Créances clients	51 K€
▪ Chiffre d'affaires	44 K€
▪ Charges financières	49 K€

Les SNC de défiscalisation constituent des parties liées, au sens où elles sont contrôlées par les dirigeants du Groupe. Les relations du Groupe avec ces sociétés sont les suivantes :

▪ Débiteurs divers (gage espèces)	654 K€
-----------------------------------	--------

9.6 Autres informations

➤ Informations environnementales

Le Groupe prend en compte les normes environnementales liées à l'activité, notamment dans les domaines du rejet de styrène dans l'atmosphère et des émissions polluantes provenant des motorisations.

A ce titre, les nouvelles technologies développées dans l'usine de Marans doivent permettre de réduire le taux d'émanation de styrène très en-dessous de la norme européenne.

Par ailleurs, les déchets sont triés directement sur le poste de travail et le Groupe a développé un partenariat avec plusieurs entreprises spécialisées dans l'enlèvement et la destruction de ces déchets.

9.7 Rémunérations accordées aux organes d'administration et de direction

Au titre de l'exercice, la rémunération allouée aux organes de direction et d'administration s'élève à 154 K€.

Il n'existe pas d'avantages particuliers alloués aux dirigeants.

COMPTE CONSOLIDÉS AU 31/08/2007

BILAN CONSOLIDE
en milliers d'euros

A C T I F	Notes	31/08/2007	31/08/2006
Ecarts d'acquisition	6.1	20 866	20 366
Immobilisations incorporelles	6.2	8 081	7 416
Immobilisations corporelles	6.3	30 966	28 446
Autres actifs non courants	6.4	1 261	2 443
Actifs d'impôts non courants	6.5	2 031	2 589
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		63 205	61 260
Stocks et en-cours	6.6	15 130	14 991
Créances clients	6.7	11 927	7 170
Autres actifs courants	6.8	2 345	4 812
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.9	1 156	1 541
TOTAL ACTIFS COURANTS		30 558	28 514
TOTAL ACTIF		93 763	89 774

BILAN CONSOLIDE
en milliers d'euros

P A S S I F	Notes	31/08/2007	31/08/2006
Capital social	7.1	46 833	46 833
Primes		14 084	14 084
Réserves consolidées part du Groupe		-551	2 093
Résultat consolidé part du Groupe		-9 968	-2 644
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	7.1	50 398	60 366
Réserves consolidées part des minoritaires		11	11
Résultat consolidé part des minoritaires		2	
INTERETS MINORITAIRES	7.1	13	11
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	7.1	50 411	60 377
Emprunts et dettes financières	7.2	20 038	10 625
Provisions	7.3	412	442
PASSIFS NON COURANTS		20 450	11 067
Emprunts et dettes financières	7.2	3 732	2 333
Autres passifs courants	7.4	19 170	15 997
PASSIFS COURANTS		22 902	18 330
TOTAL PASSIF		93 763	89 774

ACHTS
s
2007

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE
en milliers d'euros

	Notes	31/08/2007	31/08/2006
CHIFFRE D'AFFAIRES		52 545	42 362
Achats consommés		27 483	21 730
Charges de personnel	8.1	13 366	9 852
Charges externes		15 300	11 880
Impôts et taxes		940	834
Dotations / Reprises amortissements	8.2	6 156	3 322
Dotations / Reprises provisions et dépréciations	8.3	570	476
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis		-354	259
Autres produits et charges opérationnels courants	8.4	-1 237	-798
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		-9 679	-5 193
Autres produits et charges opérationnels	8.5	1 155	1 244
RESULTAT OPERATIONNEL		-8 524	-3 949
Coût de l'endettement financier	8.6	1 080	630
Autres produits et charges financiers	8.7	179	204
RESULTAT FINANCIER		-901	-426
Charge d'impôt	8.8	-541	1 731
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		-9 968	-2 644
Part des minoritaires		2	
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)		-9 968	-2 644
RESULTAT PAR ACTION	8.9	-1,00 €	-0,58 €
RESULTAT DILUE PAR ACTION		-1,00 €	-0,58 €

III Tableau de variation de l'exercice des capitaux propres consolidés et des intérêts minoritaires

	Capital	Primes	Réserves de l'exercice	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres du groupe
Situation au 31.08.2005	46 455	12 905	2 631	-411	60 490	27	60 463
Affectation résultat 31.08.2005				-411	411		
Cession des sociétés dominicaines (hors groupe)				-16		-16	
Augmentation de capital (apport des titres de la société KLLT)	1 378	1 179			2 557		2 557
Résultat consolidé 31.08.2006				-2 644	-2 644		-2 644
Situation au 31.08.2006	46 833	14 084	2 104	-2 644	60 377	11	60 366
Affectation résultat 31.08.2006				-2 644	2 644		
Résultat consolidé 31.08.2007				9 966	9 966	2	9 968
Situation au 31.08.2007	46 833	14 084	-640	-9 966	60 411	13	60 398

IV - Tableau des flux de trésorerie au 31 août 2007 (en K€)

FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE	31/08/2007	31/08/2006
Résultat net des sociétés intégrées	-9 966	-2 644
Charge / produit d'impôt	658	-1 731
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	5 924	3 017
Plus et moins values de cessions	-542	-873
Quote-part de subvention virée au résultat	-421	-307
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	-4 347	-2 538
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	1 898	1 019
- Stocks et en cours	-139	1 475
- Clients	-5 334	-2 202
- Autres créances	3 951	898
- Fournisseurs	1 654	633
- Autres dettes	1 766	215
Impôt versé		-4
Flux net de trésorerie liés aux activités opérationnelles	-2 449	-1 523
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations ⁽¹⁾	-8 957	-6 990
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations	1 791	3 364
Acquisition de sociétés consolidées, trésorerie acquise déduite		-1 822
Cession de sociétés consolidées, trésorerie cédée déduite		1 052
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-7 166	-4 396
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
Libération du capital		
Augmentation de capital en numéraire		
Encaissements liés à de nouveaux emprunts ⁽¹⁾	10 000	327
Remboursements d'emprunts	-2 311	-2 785
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	7 689	-2 458
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-1 926	-8 377
Trésorerie d'ouverture	1 242	9 619
Trésorerie de clôture	-684	1 242
Variation des écarts de conversion		
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-1 926	-8 377

⁽¹⁾ La valeur d'origine des crédits-bails souscrits du 01/09/2006 au 31/08/2007 s'élève à 1162 K€ et n'est pas intégrée dans le tableau, car il ne s'agit pas d'un flux de trésorerie.

V – Annexe aux comptes consolidés du Groupe PONCIN YACHTS

1. Informations générales

Le métier du GROUPE PONCIN YACHTS est celui de constructeur de navires de plaisance avec deux pôles :

- Un pôle BATEAUX, avec la voile haut de gamme à travers les marques CATANA et DIVA, la voile grande série à travers la marque HARMONY, et le moteur avec la marque WHITE SHARK ;
- Un pôle SERVICE, principalement constitué du PORT PIN ROLLAND situé au Centre de la Méditerranée.

PONCIN YACHTS est une entreprise domiciliée en France. Ses actions sont cotées sur le marché Eurolist d'Euronext.

Les états financiers consolidés de la société, pour l'exercice clos le 31 août 2007, comprennent les états financiers de la société et de ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe »). Les données de l'exercice clos le 31 août 2006 sont présentées à titre de comparatif.

2. Événements significatifs de l'exercice

- La société HARMONY YACHTS a lancé, en cours d'exercice, une nouvelle version, la série limitée Elégance et deux nouveaux modèles Harmony 31 et 52.
- La société CHANTIER CATANA a lancé la production du nouveau modèle Catana 50 pieds, ainsi que le premier 65 pieds et le premier 26.5 mètres.
- La société KELT a développé les White Shark 298 et 185, qui ne seront disponibles en série qu'à partir de septembre 2007, et a diversifié ses produits avec le lancement de la gamme semi-rigide Sea Hawk avec le Sea Hawk 285, le développement du Sea Hawk ayant démarré en fin d'exercice pour une première présentation aux salons de septembre 2007.

Les coûts, liés au lancement de ces nouveaux modèles (courbes d'apprentissage, impact organisationnel...) et l'intégration de nouveaux effectifs, impactent le résultat opérationnel du Groupe.

Le 31 août 2007, la société HARMONY YACHTS a procédé à une réduction de capital de 8 000 K€ par imputation sur le report à nouveau, suivie d'une augmentation de capital de 10 000 K€ par incorporation du compte courant de la société PONCIN YACHTS.

La société PONCIN YACHTS a cédé à la SCI DACA le droit au bail et les agencements du terrain de Saint-Mandrier, pour un montant de 1 630 K€, générant une plus-value de 559 K€, et a cédé son droit au bail du Plateau Nautique de La Rochelle pour 250 K€.

3. Principes comptables et règles de consolidation

3.1 Déclaration de conformité au référentiel IFRS

En application du règlement n°1606/2002 du Conseil Européen, adopté le 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du GROUPE PONCIN YACHTS sont établis conformément aux normes comptables internationales (IFRS) applicables au 31 août 2007, telles qu'approuvées par l'Union Européenne.

Les exigences de chaque norme IAS et IFRS, ainsi que leurs interprétations SIC et IFRIC que comprend le référentiel IFRS, ont été intégralement respectées. Le groupe n'a pas opté pour l'application anticipée des normes, amendements de normes et interprétations.

3.2 Base de préparation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux bases de préparation suivantes, prévues par la norme IAS 1 « Présentation des états financiers ».

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros.

3.3 Estimations et hypothèses

Pour préparer les informations financières, conformément aux principes comptables généralement admis, la direction du groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent, d'une part, les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, ainsi que les informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières et, d'autre part, les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

La direction revoit ses estimations et appréciations, de manière régulière, sur la base de son expérience passée, ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Des changements de faits et circonstances économiques et financières peuvent amener le groupe à revoir ses estimations. L'impact de ces changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement, s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les principaux éléments, qui requièrent des estimations établies à la date de clôture sur la base d'hypothèses d'évolution future et pour lesquels il existe un risque significatif de modification matérielle de leur valeur, telle qu'enregistrée au bilan à la date de clôture, concernent :

- La valorisation des écarts d'acquisition et écarts d'évaluation,
- La valorisation des engagements de retraite,
- Les impôts différés.

3.4 Périmètre et méthodes de consolidation

Périmètre

Les sociétés, dans lesquelles le groupe détient, directement ou indirectement, le contrôle exclusif, sont consolidées par intégration globale. Le Groupe n'exerce au 31 août 2007, directement ou indirectement, aucun contrôle conjoint, ni aucune influence notable.

Méthodes de consolidation

Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le groupe a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Les sociétés du groupe qui sont consolidées sont répertoriées dans la note 4.

Les méthodes comptables, exposées ci-dessous, ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les méthodes comptables ont été appliquées, d'une manière uniforme, dans les comptes des entités du Groupe compris dans les états financiers consolidés.

La méthode de l'intégration globale mise en œuvre est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges sont entièrement intégrés. La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en tant qu'intérêts minoritaires au bilan consolidé et au compte de résultat consolidé.

Les écarts d'évaluation sur les actifs et passifs identifiables sont traités suivant la méthode de la réévaluation globale, c'est-à-dire en regroupant la part groupe et celle des minoritaires.

Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes bilantiels, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les produits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements sont inscrites en produits différés au passif du bilan et sont reprises en résultat sur la durée d'utilisation de l'actif, auquel elles se rapportent et, pour certaines, sur la durée de réalisation des emplois.

Amortissements dérogatoires

L'incidence sur les comptes des écritures passées pour la seule application de la législation fiscale est éliminée. A ce titre, sont notamment reprises sur les réserves et le résultat, les provisions pour amortissements dérogatoires pour leur montant net d'impôt.

3.5 Ventilation des actifs et des passifs courants et non courants (IAS 1)

Les actifs liés au cycle d'exploitation normal du groupe, hors impôts différés, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice, ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie disponibles, constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du groupe, hors passifs d'impôts différés ou dans les douze mois suivant la date de clôture, constituent des éléments courants. Tous les autres passifs sont non courants.

3.6 Ecart d'acquisition (IFRS 3 – IAS 36)

Tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

L'écart d'acquisition correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Ultérieurement, les écarts d'acquisition sont évalués à leurs coûts, diminués des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur. Ces actifs ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test de dépréciation de valeur annuel (cf. point 3.11).

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite au compte de résultat en résultat opérationnel dans les « Autres produits et charges opérationnels ».

3.7 Immobilisations incorporelles (IAS 38)

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, y compris les frais d'acquisition, diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur cumulées.

Conformément à la norme IAS 38, seuls les éléments, dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages futurs existent, sont comptabilisés en immobilisations.

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles, sauf si elle est indéterminée. Les durées d'utilité sont les suivantes :

- Brevets et licences de 1 à 5 ans
- Frais de développement de 3 à 5 ans

Le groupe active les frais de développement dans les comptes sociaux. Il s'agit des coûts d'études, conception, mise au point de nouveaux modèles et des coûts de développement de nouveaux process de fabrication. Les frais immobilisés sont les frais externes (études, honoraires...) et internes (main d'œuvre directement liée au projet). Ils sont amortis à compter de la mise en production et commercialisation des bateaux concernés.

Des écarts d'évaluation ont été affectés au poste concessions (cf. point 6.2.1). Ces écarts sont amortis sur la durée restante des concessions.

3.8 Immobilisations corporelles (IAS 16)

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique, y compris les frais d'acquisition et déduction faite des escomptes de règlement. Cette valeur brute est ensuite diminuée du cumul des amortissements et du cumul des éventuelles pertes de valeur.

Les différents composants d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés séparément, lorsque leurs durées d'utilité sont significativement différentes.

A l'exception des terrains qui ne sont pas amortis, du fait de leur durée de vie infinie, les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur la base des durées d'utilisation probables suivantes :

- Constructions - gros œuvre.....	40 ans
- Constructions - installations générales.....	10 à 30 ans
- Agencements - installations.....	4 à 20 ans
- Matériel et outillage.....	1 à 10 ans
- Matériels de transport.....	1 à 5 ans
- Matériels de bureau et informatique.....	2 à 10 ans
- Mobilier.....	5 à 10 ans

Les moules et pièces mères des bateaux sont amortis en fonction de la durée de vie estimée des modèles.

Changement d'estimation sur l'amortissement des moules et des pièces mères des productions Harmony : ces actifs étaient amortis sur la base des unités d'œuvre définies, modèle par modèle (c'est-à-dire d'après la réalisation d'un plan de production pour les fabrications en série). L'amortissement linéaire sur 5 ans a été retenu, il constitue une meilleure approche de la dépréciation réelle des moules, que la méthode de l'amortissement variable sur la base des unités d'œuvre.

Une dépréciation exceptionnelle a été constatée dans les comptes, afin que la valeur nette comptable corresponde à la valeur des avantages économiques futurs attendus de ces actifs.

Ce changement d'estimation entraîne une modification prospective des amortissements de ces moules et pièces mères : ces actifs sont désormais amortis selon leur durée de vie restante. Leur nouvelle base d'amortissement correspond à la valeur d'origine des biens diminués des amortissements et pertes de valeurs constatées à la date de changement du plan d'amortissement.

L'impact sur l'exercice de ce changement d'estimation est une charge exceptionnelle de 718 K€.

3.9 Locations financières (IAS 17)

Les biens financés par un contrat de crédit-bail ou de location avec option d'achat, pour lesquels le groupe supporte la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien, sont considérés comme des contrats de location-financement et font l'objet d'un retraitement.

La valeur à l'actif (au poste immobilisations) et au passif (au poste emprunts) correspond à la juste valeur du bien loué. Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La méthode d'amortissement des actifs loués est identique à celle appliquée aux actifs détenus par la société.

Les contrats de locations, qui ne confèrent pas au groupe l'intégralité des risques et des avantages, sont classés en contrat de location simple. Les paiements effectués sur ces contrats sont comptabilisés en charge sur la durée du contrat.

3.10 Autres actifs non courants (IAS 1)

Ils comprennent les prêts, cautionnements et autres créances ayant une échéance supérieure à un an, avec des paiements fixes ou déterminables. Ils sont reconnus à leur juste valeur à leur initiation et comptabilisés au coût amorti.

3.11 Suivi de la valeur des actifs non courants (IAS 36)

Un test de dépréciation de la valeur des immobilisations est effectué en cas d'événements ou de circonstances, internes ou externes, indiquant qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue.

S'agissant des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles, le test de dépréciation est réalisé chaque année.

Ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable, qui correspond au montant le plus élevé entre leur valeur vénale et leur valeur d'utilité, estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation.

Pour les écarts d'acquisition et les autres immobilisations incorporelles (dont les concessions), un test de valeur est effectué chaque année au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT). Les filiales, pour lesquelles il existe un écart d'acquisition, sont des UGT.

La méthode retenue pour ces tests de valeur est homogène avec celle pratiquée par le groupe pour les valorisations de sociétés, lors d'acquisition ou de prise de participation. La valeur comptable des actifs est comparée à la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs.

Les flux de trésorerie sont issus de résultats prévisionnels à 3 ans, élaborés par la direction du groupe. Le taux d'actualisation retenu correspond au coût du capital.

Concernant la société HARMONY, le groupe fait appel à un évaluateur externe pour déterminer la valeur recouvrable de l'UGT.

Dans le cas où le test de valeur annuel révèle une valeur recouvrable inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée pour ramener la valeur comptable de l'immobilisation ou de l'écart d'acquisition à sa valeur recouvrable.

Les pertes de valeur, constatées sur les écarts d'acquisition, et les autres immobilisations incorporelles non amortissables ne sont jamais reprises en résultat.

3.12 Impôts différés (IAS 12)

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode du report variable. L'évaluation des actifs et passifs d'impôts différés repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Le Groupe ne comptabilise un actif d'impôt différé, au titre de ses pertes fiscales ou crédits d'impôt non utilisés, que dans la mesure où il dispose de différences temporelles suffisantes ou d'autres indications convaincantes qu'il disposera de bénéfices imposables suffisants, sur lesquels pourront s'imputer les pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés.

Le Groupe n'a pas comptabilisé d'impôt différé actif au titre des pertes fiscales du 31 août 2007, les bénéfices futurs sur 3 ans étant insuffisants pour couvrir les pertes fiscales de l'exercice et les antérieurs, ce qui justifie également la reprise en résultat d'une partie de la créance d'impôt antérieurement constatée (cf. point 6.5).

Quelle que soit leur date d'échéance de versement ou de recouvrement, les passifs et actifs d'impôts différés sont présentés dans les éléments non courants du bilan. Ils sont compensés si les entités possèdent un droit légal de compensation et relèvent de la même administration fiscale. Ils ne sont pas actualisés.

3.13 Stocks, en cours de production et produits finis (IAS 2)

Matières premières

Les matières premières sont évaluées selon la méthode du premier entré - premier sorti ou la méthode du coût moyen d'achat pondéré.

Marchandises

Les stocks de bateaux d'occasion sont évalués à leur prix de reprise.

Produits et en-cours

Les produits et en-cours de production ont été évalués à leur coût réel de production ou à leur coût standard de production.

La méthode retenue pour les contrats à long terme de la société CHANTIER CATANA est la constatation du produit à l'avancement.

Dépréciations

Les stocks, encours de production et produits finis sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cadre de l'activité normale, net des coûts restant à encourir pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

3.14 Crédits clients et autres créances

Les crédits clients et les autres créances sont évaluées à leur juste valeur, puis ultérieurement évaluées à leur coût, sous déduction des pertes de valeur, le cas échéant. Le montant de la dépréciation est comptabilisé au compte de résultat. Elle est constituée dès lors qu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du groupe à recouvrer tout ou partie de sa créance.

3.15 Trésorerie et équivalents de trésorerie (IAS 7)

Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les disponibilités bancaires et placements immédiatement disponibles.

Les découvertes bancaires sont inclus dans les emprunts, parmi les dettes à court terme au passif du bilan.

Les placements financiers (valeurs mobilières) sont comptabilisés à leur juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées en résultat financier.

Le Groupe n'a pas appliquée de mesures de couvertures de taux de change ou de taux d'intérêt.

3.16 Capital

Les charges externes directement liées à une émission d'actions nouvelles sont comptabilisées en moins de la prime d'émission, nettes de taxes.

3.17 Emprunts et dettes financières (non courants et courants)

Les emprunts sont comptabilisés à leur juste valeur.

La fraction, à moins d'un an, des dettes financières est présentée en passif courant.

3.18 Provisions (non courantes et courantes) (IAS 37)

Une provision est constituée, dès lors qu'une obligation à l'égard d'un tiers provoquera de manière certaine ou probable une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. La provision est maintenue, tant que l'échéance et le montant de la sortie de ressources ne sont pas fixés avec précision.

3.19 Avantages du personnel (IAS 19)

Avantages à court terme

Les avantages à court terme du groupe, constitués principalement des rémunérations, des charges sociales, de la participation et des primes à payer, sont comptabilisés en charges de l'exercice.

Avantages à long terme

Les sociétés du groupe disposent de régimes de retraite à prestations définies, qui déterminent le montant de la prestation de retraite qui sera perçue par un salarié lors de son départ à la retraite.

Les engagements sont évalués suivant la méthode rétrospective des unités de crédit projetées, tenant compte des dispositions de la Convention Collective, des probabilités de vie et de présence dans chacune des sociétés, et d'une actualisation financière.

Les principales hypothèses retenues pour cette estimation sont les suivantes :

- | | |
|---|--------------------------|
| - Taux d'actualisation | 4.25% |
| - Convention collective | navigations de plaisance |
| - Départ à l'initiative du salarié | départ à 60 ans |
| - Progression annuelle des salaires | 2% dégressif ou constant |
| - Table de mortalité | TV88/90 |

- Taux de rotation du personnel faible ou très faible
- Taux de charges sociales retenu 39.5 à 46.4%

La variation de l'engagement est comptabilisée en résultat opérationnel et en résultat financier pour la partie résultant de la variation du taux d'actualisation (cf. point 7.3).

3.20 Passifs courants

Les passifs courants comprennent notamment :

- Les dettes financières pour la fraction inférieure à un an ;
- Les avances et acomptes reçus sur commandes ;
- Les provisions courantes : elles correspondent aux provisions liées au cycle normal d'exploitation. Elles comprennent, pour l'essentiel, les provisions pour garanties données aux clients et les provisions pour litiges ;
- Les dettes fournisseurs, les dettes fiscales et sociales, les dettes sur immobilisations, les autres dettes et les produits constatés d'avance.

3.21 Chiffre d'affaires

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat, lorsque la majorité des risques et avantages inhérents à la propriété est transférée.

Les ventes sont évaluées à leur juste valeur, c'est-à-dire nettes des taxes sur les ventes, des remises, rabais, escomptes et après élimination des ventes intra groupe.

3.22 Résultat opérationnel courant

Le Groupe utilise le résultat opérationnel courant comme un des indicateurs de performance. Cet agrégat correspond au résultat net avant prise en compte :

- Des autres produits et charges opérationnels qui comprennent principalement :
 - des profits et des pertes sur des éléments d'actifs immobilisés,
 - des provisions couvrant d'éventuels événements inhabituels, anormaux et peu fréquents visés dans le cadre conceptuel des IFRS ;
- Des éléments de produits et charges financiers ;
- De l'impôt sur le résultat (exigible et différé).

3.23 Coût de l'endettement financier

Le coût de l'endettement financier comprend :

- Les produits d'intérêts générés par la trésorerie et les équivalents de trésorerie,
- Le résultat de cessions des équivalents de trésorerie,
- Les charges d'intérêts sur opérations de financement.

3.24 Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent :

- Les produits et les charges d'actualisation, notamment ceux relatifs aux avantages du personnel à long terme,
- Les autres produits et charges financiers.

3.25 Impôt sur le résultat (IAS 12)

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge ou le produit d'impôt exigible et la charge ou le produit d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat, sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilantielle de la méthode du report variable, pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales.

Un rapprochement de la charge d'impôt théorique avec la charge d'impôt consolidée est présenté en point 8.8.

3.26 Intérêts minoritaires (IAS 27)

Les intérêts minoritaires figurent au bilan consolidé sur une ligne spécifique. Ils comprennent leur quote-part dans l'actif net et le résultat net consolidés.

Le compte de résultat enregistre leur quote-part dans le résultat net consolidé. Les intérêts minoritaires débiteurs sont attribués à la part du Groupe, sauf si les actionnaires minoritaires ont l'engagement et la capacité à couvrir leur quote-part de pertes.

3.27 Résultat par action (IAS 33)

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net par action dilué est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, ajusté de l'impact de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Le Groupe ne dispose pas de ce type d'instruments dilutifs.

3.28 Information sectorielle (IAS 14)

Le Groupe a opté pour le secteur d'activité comme le premier niveau de segmentation et pour le secteur géographique (France et international) comme second niveau.

Ce Groupe est structuré selon deux principaux secteurs d'activité :

- La fabrication et négoce de bateaux de plaisance, voiles et moteurs ;
- Les prestations de services : travaux sur bateaux, locations garage, gardiennage et place de port.

4. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation comprend les sociétés suivantes :

Société	Siège	Pays	Activité	Nº Siren	% Contrôle	% Intérêt	Méthode
SA Poncin Yachts	Marans (17)	FR	Holding et commercialisation de bateaux	390 406 320			Société consolidante
SAS Chantier Catana	Canet en Roussillon (66)	FR	Construction de bateaux	449 811 769	100%	100%	IG
SAS Harmony Yachts	Marans (17)	FR	Construction de bateaux	447 857 715	100%	100%	IG
SAS PPR	St Mandrier sur Mer (83)	FR	Port de plaisance Réparation navale	301 939 740	99.70%	99.70%	IG
SARL Nautic 2000	Juan Les Pins (06)	FR	Port de plaisance et réparation navale	326 461 886	100%	99.70%	IG
SARL Poncin Yachts & Partners	La Seyne sur Mer (83)	FR	Commercialisation et réparation de bateaux	478 411 010	50%	50%	IG*
SAS KELT	Vannes (56)	FR	Constructions de bateaux	410 285 811	100%	100%	IG

IG : intégration globale

- * La répartition du capital de la société PONCIN YACHTS AND PARTNERS est la suivante :

▪ La société PONCIN YACHTS	50%
▪ M. Christian CASTANIE	15%
▪ Mme Patricia CASTANIE	15%
▪ Les enfants de M. et Mme CASTANIE	20%

Le gérant de la société est M. CASTANIE qui occupe également les fonctions de directeur général délégué de la SA PONCIN YACHTS. La SARL PONCIN YACHTS AND PARTNERS a pour vocation la commercialisation des bateaux du Groupe.

L'ensemble de ces éléments présume le contrôle de fait, ce qui conduit à utiliser la méthode de l'intégration globale pour cette société.

5. Information sectorielle

5.1 Information sectorielle de premier niveau

L'information sectorielle par secteur d'activité pour les exercices clos en 2007 et 2006 se présente comme suit :

	31/08/2007				31/08/2006			
	Bateaux	Services	Inter secteurs	Total Groupe	Bateaux	Services	Inter secteurs	Total Groupe
Chiffre d'affaires total	50 954	5 785	-4 194	52 545	42 824	5 388	-5 850	42 362
Hors chiffre d'affaires avec les tiers	47 955	4 590		52 545	39 166	4 196		42 362
Hors chiffre d'affaires inter secteurs	2 999	1 195		4 194	4 658	1 192		5 850
Résultat opérationnel	-9 372	040		-0 524	-4 040	91		-3 949
Valeur globale des actifs sectoriels (1)	81 400	10 121		91 521	78 040	8 824		86 873
Valeur globale des passifs sectoriels (2)	19 482	1 981		21 423	15 154	1 589		16 723
Investissements (3)	10 333	242		10 575	9 023	300		9 323
Dotations aux amortissements (4)	6 414	712		6 166	2 697	736		3 322
Charges importantes sans contrepartie de trésorerie (5)	540	30		570	431	45		476

(1) Les actifs sectoriels comprennent les écarts d'acquisitions, les immobilisations, les stocks, les créances (excepté les créances d'impôts) et la trésorerie

(2) Les passifs sectoriels comprennent les provisions (hors provision pour impôts), les dettes (excepté les emprunts bancaires, les dettes de crédits-bails, les dettes financières diverses et les dettes d'impôts)

(3) Les investissements concernent les immobilisations incorporelles et corporelles

(4) Les dotations aux amortissements concernent les amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles

(5) Les autres charges, sans contrepartie de trésorerie, comprennent les dotations aux provisions (hors dotations aux amortissements) à savoir : dépréciations pour créances, les provisions pour garanties clients et les provisions pour engagements de retraite

Les actifs et passifs opérationnels se raccordent comme suit, aux bilans 2007 et 2006 :

	31/08/2007	31/08/2006
Valeur globale des actifs sectoriels	91 521	86 873
Impôt différé actifs	2 031	2 589
Créances d'impôt exigible	211	312
Total du bilan actif	93 763	89 774
Valeur globale des passifs sectoriels	21 423	16 723
Emprunts bancaires	10 678	1 043
Dettes surcrédits-bails	10 691	10 634
Dettes financières diverses	560	982
Passifs d'impôts		

Provision pour impôts	15
Total des passifs courants et non courants	43 352

5.2 Information sectorielle de second niveau

La répartition du chiffre d'affaires par zone géographique pour les exercices 2007 et 2006 est la suivante :

2006/2007	France	Union Européenne	Export	TOTAL
Bateaux	26 959	11 230	9 766	47 955
Services	4 355		235	4 590
TOTAL	31 314	11 230	10 001	52 545

2005/2006	France	Union Européenne	Export	TOTAL
Bateaux	14 275	7 481	16 410	38 186
Services	3 873		323	4 196
TOTAL	18 148	7 481	16 733	42 362

6. Notes sur le bilan actif

6.1 Écarts d'acquisition

Valeurs brutes	31.08.2006	Augmentations	Diminutions	31.08.2007
Chantier Catana ⁽¹⁾	10 876	500		11 376
Harmony Yachts	9 460			9 460
Kelt	30			30
TOTAL	20 366	500		20 866
TOTAL Dépréciation				
				TOTAL VALEURS NETTES
				20 866

⁽¹⁾ dont reclassement d'un fonds de commerce de la société CHANTIER CATANA reclassé en écart d'acquisition sur l'exercice 2006/2007 pour 500 K€.

Conformément au point 3.11 sur le suivi de la valeur des actifs, un test sur la valeur des écarts d'acquisition est effectué chaque année au niveau de chacune des filiales définie comme unité génératrice de trésorerie.

- Pour HARMONY YACHTS, les tests de valeur effectués à partir des flux de trésorerie actualisés (DCF), et tenant compte des prévisionnels d'exploitation à 3 ans, des flux de trésorerie futurs, d'un taux d'actualisation de 12.47% (comprenant 10.80% de prime de risque) et d'un taux de croissance à long terme de 2%, concluent à une valeur de l'entité de 22 M€, supérieure à la valeur nette comptable consolidée des actifs d'HARMONY qui s'élève à 19 M€ et sont confortés par un rapport d'évaluateur externe. Les résultats négatifs dégagés par HARMONY liés au lancement de nouveaux modèles, au lancement et à la montée en puissance de l'outil industriel de production, ne remettent pas en cause la valeur de l'entité basée sur ses cash-flows futurs, aucune perte de valeur n'a lieu d'être constatée.
- Pour CHANTIER CATANA, la valeur de l'entité réalisée à partir de ses prévisions d'exploitation à 3 ans, des flux de trésorerie futurs et d'un taux d'actualisation de 8.42% (comprenant 6% de prime de risque) ressort à 26 M€ supérieure à la valeur nette comptable consolidée des actifs de CHANTIER CATANA qui s'élève à 19 M€.

Les tests d'évaluation font ressortir une valeur recouvrable supérieure à la valeur nette comptable des actifs de l'UGT.

6.2 Immobilisations incorporelles nettes

	Frais de développement	Brevets, licences, concessions	Autres	TOTAL
Au 1er septembre 2006				
Valeur brute	1 834	6 230	1 024	9 088
Amortissements et dépréciations cumulés	-208	-1 710	-85	-1 983
Valeur nette	1 626	4 520	959	7 105
Variations				
Evolution du périmètre	32		30	62
Acquisitions	458	46	664	1 168
Cessions	-15		-19	-34
Dotation aux amortissements et dépréciations	-393	-479	-13	-685
Transferts	63	173	-236	
Total des variations de la période	145	-260	426	311
Au 31 août 2006				
Valeur brute	2 195	6 457	1 493	10 145
Amortissements et dépréciations cumulés	-424	-2 197	-108	-2 729
Valeur nette	1 771	4 260	1 385	7 416
Variations				
Evolution du périmètre				
Acquisitions	1 525	124	365	2 004
Cessions		-2	-218	-220
Dotation aux amortissements et dépréciations	-801	-409	-12	-1 022
Reprises de dépréciations		342		342
Transfert en Ecart d'acquisition			-500	-500
Transferts	600	61	-800	61
Total des variations de la période	1 524	116	-975	665
Au 31 août 2007				
Valeur brute	4 320	6 558	443	11 321
Amortissements et dépréciations cumulés	-1 025	-2 102	-33	-3 240
VALEUR NETTE	3 295	4 376	410	8 081

6.2.1 Écarts d'évaluation

Dans la rubrique « brevets, licences, concessions », figurent des écarts d'évaluation, dont le détail est présenté dans le tableau ci-dessous :

Valeurs brutes	31.08.2006	Augmentations	Diminutions	31.08.2007
Concession Port Pin Rolland ⁽¹⁾	5 541			5 541
Concession Nautic 2000 ⁽²⁾	573			573
TOTAL	6 114			6 114
Amortissements et dépréciations	31.08.2006	Dotations	Reprises	31.08.2007
Concession Port Pin Rolland ⁽¹⁾	1 580	312		1 872
Concession Nautic 2000 ⁽²⁾	192	38	342	178
TOTAL	2 042	350	342	2 050
TOTAL VALEURS NETTES				4 064

⁽¹⁾ Concession PPR :

La différence entre le coût d'acquisition des titres PPR en 2002 par la société PONCIN YACHTS et la quote-part des capitaux propres acquise, a été affectée au poste concession pour 5 541 K€. Cette concession a été amortie sur sa durée restante, à savoir 85% de la concession sur 20 ^{1/3} ans et 15% de la concession sur 10 ^{1/3} ans.

La valeur de la concession évaluée en actualisant les cash-flows futurs s'élève à 6 541 K€ au 31 août 2007, supérieure à sa valeur brute dans les comptes consolidés de 5 541 K€.

⁽²⁾ Concession Nautic 2000 :

La différence entre le coût d'acquisition des titres NAUTIC 2000 en 2002 par la société PPR et la quote-part des capitaux propres acquise, a été affectée au poste concession pour 573 K€. Cette concession a été amortie sur sa durée restante, à savoir 15 ans. La valeur de la concession évaluée en actualisant les cash-flows futurs au 31 août 2007 s'élève à 661 K€, supérieure à sa valeur brute dans les comptes consolidés de 573 K€. En conséquence, la dépréciation constituée pour 342 K€ au 31 août 2006 a été reprise en résultat.

Le taux d'actualisation retenu pour les tests de valeur est de 7,84%, et se décompose comme suit :

- Taux de rendement moyen OAT : 4,34%
- Prime de risque : 3,5%

6.3 Immobilisations corporelles nettes

	Terrains et constructions	Matériel, installations techniques et outillage	Autres immobilisations corporelles et en cours	TOTAL
Au 1er septembre 2005				
Valeur brute	12 485	13 207	6 194	31 886
Amortissements et dépréciations cumulés	-1 128	-1 271	-2 316	-4 715
Valeur nette	11 357	11 936	3 878	27 171
Variations				
Evolution du périmètre	1 759	-2 660	54	-847
Acquisitions	2 874	2 534	2 747	8 155
Cessions	-2 077	-449	-995	-3 521
Dotation aux amortissements et dépréciations	-671	-1 463	-377	-2 511
Transferts	441	568	-1 009	-61
Total des variations de la période	2 325	-1 470	420	1 275
Au 31 août 2006				
Valeur brute	15 689	14 962	6 109	36 760
Amortissements et dépréciations cumulés	-2 007	-4 496	-1 811	-8 314
Valeur nette	13 682	10 466	4 298	28 446
Variations				
Evolution du périmètre				
Acquisitions	177	6 820	1 700	8 697
Cessions	-981	-1		-982
Diminutions des immobilisations en cours				
Dotation aux amortissements et dépréciations	-719	-4 008	-407	-5 134
Transferts		1 441	-1 502	-61
Total des variations de la période	-1 523	4 252	-209	2 520
Au 31 août 2007				
Valeur brute	14 716	23 132	6 271	44 119
Amortissements et dépréciations cumulés	-2 557	-8 414	-2 182	-13 153
VALEUR NETTE	12 159	14 718	4 089	30 966

6.4 Autres actifs non courants

	31.08.2006	Augmentations	Diminutions	31.08.2007
Dépôts et cautionnements	49	2	21	30
Autres créances dont échéance > 1 an ⁽¹⁾	2 394	577	1 740	1 231
TOTAL	2 443	579	1 761	1 261

(1) dont reclassement lié à des crédits vendeurs CHANTIER CATANA pour 577 K€
dont diminution due au paiement de la créance relative à la cession des sociétés de République Dominicaine pour 795 K€
et reclassement de la subvention PAT à recevoir en moins des produits constatés d'avance pour 945 K€

6.5 Actifs d'impôts différés

	31.08.2006	Produits / Charges	Variation de périmètre	31.08.2007
Impôt différé actif	2 589	-558		2 031

TOTAL	2 589	-558	2 031
--------------	-------	------	-------

Les impôts différés au 31 août 2007 se décomposent de la manière suivante :

	ACTIF		PASSIF	
	Base	Impôt	Base	Impôt
Décalages temporaires	443	148		
Retraitements				
Déficits fiscaux	9 715	3 238		
Crédits bails	-1 714	-571		
Amortissements dérogatoires	-225	-75		
Cessions internes	233	78		
Juste valeur des actifs immobilisés	-51	-17		
Ecart d'évaluation	-4 083	-1 354		
Etalement subvention	1 347	449		
Engagements de retraite	408	138		
TOTAL	6 093	2 031		

Le Groupe n'a pas comptabilisé d'impôt différé actif au titre des pertes fiscales du 31 août 2007, les bénéfices futurs sur 3 ans étant insuffisants pour couvrir les pertes fiscales de l'exercice et les antérieurs.

Les budgets sur 3 ans sont jugés fiables, cohérents et justifient de bénéfices imposables suffisants pour recouvrer la créance d'impôt antérieurement constatée à hauteur de 3 238 K€, représentant un montant de pertes fiscales de 9 714 K€.

Concernant la société KELT, les pertes passées et futures justifient d'une désactivation des impôts différés actifs liés aux pertes fiscales antérieures à l'intégration fiscale, soit une base de 1 929 K€ représentant un actif d'impôt différé de 643 K€ comptabilisé en charge d'impôt.

A compter du 1er septembre 2005, la SA PONCIN YACHTS a opté pour le régime d'intégration fiscale prévue par les articles 223-A à 223-U du Code Général des Impôts. Ses filiales, HARMONY YACHTS, CHANTIER CATANA, PORT PIN ROLLAND et NAUTIC 2000 entrent dans le périmètre d'intégration. La société KELT a rejoint le groupe à compter du 1er septembre 2006.

A ce titre, les passifs d'impôt différés ont été compensés avec les actifs d'impôt différés pour un montant de 2 421 K€.

6.6 Stocks

	31.08.2007			31.08.2006		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Matières premières et autres approvisionnements	6 130	657	5 473	4 852	500	4 352
Marchandises	2 312	158	2 154	4 023	447	3 576
En-cours de production	4 705	70	4 635	6 065	20	6 045
Produits intermédiaires et finis	3 045	177	2 868	1 392	374	1 018
TOTAL	16 192	1 062	15 130	16 332	1 341	14 991

6.7 Crédits clients

	31.08.2007	31.08.2006
--	------------	------------

Clients et comptes rattachés	12 443	7 903
Dépréciation	-516	-733
Créances clients nettes	11 927	7 170

6.8 Autres actifs courants

	31.08.2007			31.08.2006		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Personnel	27		27	13		13
Etat	1 181		1 181	599		599
Débiteurs divers ⁽¹⁾	205		205	3 258	7	3 251
Avances et acomptes sur commandes	150		150	100		100
Charges constatées d'avance	782		782	849		849
TOTAL	2 345		2 345	4 819	7	4 812

⁽¹⁾ Diminution du poste débiteurs divers de 3 048 K€, correspondant notamment au paiement du crédit vendeur sur la cession des sociétés dominicaines (3 105 K€).

6.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31.08.2007	31.08.2006
Valeurs mobilières de placement	45	45
Dépréciation	-43	-44
Disponibilités	1 154	1 540
TOTAL TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	1 156	1 541
Concours bancaires	1 840	299
TRESORERIE NETTE	-684	1 242

7. Notes sur le bilan passif

7.1 Capitaux propres

	31.08.2007	31.08.2006
Capital	46 833	46 833
Prime d'émission, de fusion et d'apport	14 084	14 084
Réserve légale	149	86
Autres réserves	4 572	3 368
Report à nouveau	-	33
Résultat et réserves consolidées	-15 240	- 3 970
TOTAL CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE	50 398	60 366
Intérêts minoritaires	13	11
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	50 411	60 377

Le capital social se présente comme suit :

31.08.2007

Nombre de titres	9 366 638
Valeur unitaire (en €)	5
MONTANT DU CAPITAL (en K€)	46 833

Il n'y a pas eu modification dans le nombre de titres ou leur valeur nominale depuis le 31 août 2006.

7.2 Emprunts et dettes financières

	31.08.2007	31.08.2006
Emprunts bancaires	10 539	678
Dettes sur crédits-bails	9 301	9 484
Dettes financières diverses	198	463
Emprunts et dettes financières non courants	20 038	10 625
Emprunts bancaires	338	365
Concours bancaires	1 841	299
Dettes sur crédit-bail	1 390	1 150
Dettes financières diverses	163	519
Emprunts et dettes financières courants	3 732	2 333
TOTAL	23 770	12 958

La société PONCIN YACHTS a obtenu sur l'exercice un emprunt bancaire de 10 000 K€.

A titre de garantie, nantissement des titres des sociétés HARMONY YACHTS, KELT et PORT PIN ROLLAND (gage de 1er rang) et nantissement des titres de la société CHANTIER CATANA (gage de 2nd rang).

Conditions particulières :

- Augmentation de capital de 5 000 K€ avant le 28/02/2008.
- Olivier PONCIN et sa famille doivent maintenir une participation supérieure à 51%, directe ou indirecte.
- Un ratio d'endettement consolidé sur fonds propres consolidés inférieur à 0.20 pour les exercices du 31/08/2008 au 31/08/2010, et dettes bancaires consolidées sur EBE inférieur à 0.55 pour les exercices 31/08/2009 et 31/08/2010.

Les emprunts et dettes financières se ventilent de la manière suivante :

	31.08.2007	31.08.2006
A moins d'un an	3 732	2 333
De un à cinq ans	15 773	5 614
A plus de cinq ans	4 265	5 011
TOTAL	23 770	12 958

7.3 Provisions à long terme

	31.08.2006	Dotations	Reprises	Autres mouvements ⁽¹⁾	31.08.2007
Provision pour engagements retraite	442		4	-26	412
Provision pour risques et charges	442		4	-26	412

(1) Impact du changement du taux d'actualisation de la provision pour engagements retraite en résultat financier pour 26 K€

7.4 Autres passifs courants

	31.08.2007	31.08.2006
Provision SAV	699	546
Provision pour litiges	29	27
Provision IFA		15
Dettes fournisseurs	8 276	6 621
Dettes sur immobilisations	388	357
Avances et acomptes reçus sur commandes	2 734	2 048
Personnel	2 891	2 411
Etat	1 074	1 389
Autres dettes	498	537
Produits constatés d'avance	1 981	2 066
TOTAL	19 170	15 997

8. Notes sur le compte de résultat

8.1 Charges de personnel

	31.08.2007	31.08.2006
Salaires	9 595	7 290
Charges sociales	3 789	2 811
Participation		88
Indemnités de fin de carrière	-4	
Subvention d'exploitation	-14	-337
TOTAL	13 366	9 852

8.2 Dotations / Reprises amortissements

	31.08.2007	31.08.2006
Immobilisations incorporelles	1 132	822
Immobilisations corporelles	5 024	2 500
TOTAL	6 156	3 322

8.3 Dotations / Reprises provisions et dépréciations

	31.08.2007	31.08.2006
Dépréciation des créances	30	54
Provision garantie clients	511	327
Provision sur litige social	29	
Provision sur engagement retraite		95

TOTAL	570	476
--------------	------------	------------

8.4 Autres produits et charges opérationnels courants

	31.08.2007	31.08.2006
Quote-part de subvention d'investissement reprise au résultat	482	306
Autres produits et charges de gestion courante	-71	-76
Reprise provision sur risques et charges	358	155
Autres produits et charges opérationnels	468	413
TOTAL	1 237	798

La quote-part de subvention d'investissement reprise en résultat pour 482 K€ correspond pour 421 K€ à l'étalement de la prime d'aménagement du territoire de 2 152 K€ attribuée à HARMONY YACHTS. Cette prime est étalement en fonction des amortissements financés et en fonction du nombre d'emplois à créer. Le solde de 61 K€ correspond à l'étalement de primes reçues sur des investissements en crédit-bail et étalement également en fonction des amortissements.

La reprise de provision sur risques et charges correspond aux provisions garanties clients, devenues sans objet.

Les autres produits et charges opérationnels courants correspondent à la reprise de provision de taxe professionnelle chez CHANTIER CATANA pour 221 K€, au solde des dettes fournisseurs et financières chez KELT pour 407 K€ et aux indemnités de retard sur livraison chez CHANTIER CATANA pour 183 K€.

8.5 Autres produits et charges opérationnels non courants

	31.08.2007	31.08.2006
Résultat de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	813	211
Résultat de cession des sociétés dominicaaines	1 096	
Reprise / dépréciation sur concession	342	-63
TOTAL	1 155	1 244

Le résultat de cession sur immobilisations corporelles et incorporelles comprend la plus-value réalisée lors de la vente des agencements du terrain du Port Pin Rolland.

8.6 Coût de l'endettement financier net

	31.08.2007	31.08.2006
Résultat sur cessions de valeurs mobilières	76	
Revenus rémunération compte courant	-2	
Frais financiers sur emprunts	384	49
Frais financiers sur découverts bancaires	160	90
Frais financiers sur location-financement	479	391
Autres frais financiers	59	24

TOTAL	1 080	630
--------------	--------------	------------

8.7 Autres produits et charges financiers

	31.08.2007	31.08.2006
Perte de change	-21	-12
Variation de la provision retraite résultant de la variation du taux d'actualisation	27	47
Intérêts de retard facturés		
Rémunération gages espèces	21	34
Rémunération crédit vendeur	119	105
Produits financiers divers	16	7
Gains de change	5	11
Revenus des créances commerciales	12	12
TOTAL	179	204

8.8 Impôts sur les bénéfices

	31.08.2007	31.08.2006
Charge d'impôt exigible	-18	306
Charge d'impôt différé	559	-2 037
TOTAL	541	-1 731

La charge d'impôt exigible tient compte d'un crédit d'impôt recherche et d'un crédit d'impôt apprentissage pour un montant de 137 K€.

Réconciliation entre la charge d'impôt théorique et le taux effectif d'impôt consolidé :

	31.08.2007	31.08.2006
Résultat comptable avant impôt	-9 425	-4 375
Charge d'impôt théorique	-3 141	-1 458
Impact déficits de l'exercice non activés	3 132	
Impact déficits antérieurs désactivés sur l'exercice	715	
Résultat des filiales non soumises à l'impôt sociétés ou exonérées		-99
Impact des crédits d'impôts et carry back	-137	-39
Impact de la reprise de provision IFA	5	
Impact confusion patrimoine filiale		-161
Impact suramortissement PAT	-25	
Autres impacts	-8	26
Charge d'impôt effective	541	-1 731

8.9 Résultat net par action

	31/08/2007	31/08/2006
--	-------------------	-------------------

Résultat net part du groupe	-9 988	-5 423
Nombre moyen pondéré d'actions sur la période	9 386 638	9 228 485
Résultat net par action (en euros)	-1,00	-0,58

9. Informations complémentaires

9.1 Informations permettant la comparabilité des comptes

Les filiales sont incluses dans le périmètre de consolidation à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré effectivement au Groupe, alors que les filiales cédées sont exclues du périmètre de consolidation à compter de la date de perte de contrôle.

Le Groupe a acquis 100% du capital de la société KELT, le 2 mars 2006.

Afin de pouvoir comparer les états financiers consolidés du 31 août 2006 et ceux du 31 août 2007, il a été établi des comptes pro forma au 31 août 2006, intégrant l'activité de la société KELT.

	31/08/2007	31/08/2006
CHIFFRE D'AFFAIRES	52 545	44 668
Achats consommés	27 483	23 247
Charges de personnel	13 386	11 052
Charges externes	15 300	12 720
Impôts et taxes	940	953
Dotations / Reprises amortissements	6 156	3 429
Dotations / Reprises provisions et dépréciations	570	476
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis	-354	-765
Autres produits et charges opérationnels courants	-1 237	-719
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	-9 679	-5 725
Autres produits et charges opérationnels	1 155	1 242
RESULTAT OPERATIONNEL	-8 524	-4 482
Coût de l'endettement financier	1 080	687
Autres produits et charges financiers	179	203
RESULTAT FINANCIER	-901	-484
Charge d'impôt	-541	1 731
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	-9 966	-3 235

9.2 Effectifs

Au cours de l'exercice 2006/2007, l'effectif moyen du Groupe se décompose de la façon suivante :

	31.08.2007	31.08.2006
Cadres	54	54
Agents de maîtrise	70	38
Employés et ouvriers	419	358
TOTAL	543	450

L'effectif moyen passe de 450 à 543 personnes. Cette augmentation fait suite à deux éléments :

- Le développement et le lancement en production de nouveaux modèles de la gamme CATANA (50 pieds, 65 pieds et 26.5 mètres) ont nécessité le recrutement d'une cinquantaine de personnes sur l'exercice.
- Le développement et la mise en production de nouveaux modèles, les White Shark 298 et 295, et la diversification des produits avec le lancement de la gamme semi-rigide Sea Hawk a nécessité l'intégration d'une vingtaine de personnes sur l'exercice.

9.3 Passifs éventuels

9.3.1 Droit individuel à la formation

Conformément aux dispositions de la loi n°2004-391 du 4 mai 2004, relative à la formation professionnelle, les entités françaises du groupe accordent à leurs salariés un droit individuel de formation d'une durée de vingt heures minimum par année civile, cumulable sur une durée maximale de six ans. Au terme de ce délai et à défaut de son utilisation, l'ensemble des droits restera plafonné à 120 heures.

Aucune charge n'a été comptabilisée dans les résultats des exercices 2006 et 2007, en l'application de l'avis n°2004-F du 13 octobre 2004 du CU-CNC.

Le nombre d'heures de droit individuel à la formation s'élève à 13 419 heures au 31 août 2007.

9.4 Engagements hors bilan

- | | | |
|------------------------------|-----------|--|
| - Sûretés réelles | 10 500 K€ | dont 10 000 K€ d'emprunts garantis par le nantissement des titres HARMONY, KELT, PPR et CATANA |
| - Effets escomptés non échus | 237 K€ | |

Engagements donnés au profit d'un crédit bailleur pour reprendre le contrat de crédit souscrit par un loueur, pour le financement de deux catamarans, en cas de rupture par ladite société pour quelque cause que ce soit.

Total des échéances restant dues au 31 août 2007 : 806 K€.

Dans le cadre de la cession du droit au bail du bâtiment industriel situé à « La Ville en Bois », Plateau Nautique Est, 17000 LA ROCHELLE, la société a pris l'engagement de rester garant conjointement et solidairement avec le nouveau locataire, la société Grassi Bateaux, du paiement des loyers jusqu'au 5 novembre 2012, fin du bail, soit un engagement de 263 K€ au 31 août 2007, selon le dernier loyer connu.

9.5 Transactions avec les parties liées

Il n'existe aucune transaction et solde entre parties liées dans les états consolidés du groupe. En effet, aucune entité n'est consolidée par mise en équivalence, l'ensemble du périmètre de consolidation étant constitué de filiales intégrées globalement. Conformément aux principes de consolidation énoncés ci-dessus, la totalité des soldes et flux intra-groupes ont été éliminés de même que tout profit et perte interne réalisé à l'intérieur du périmètre.

Au sens de l'IAS 24, la société PONCIN YACHTS est contrôlée par la SARL FINANCIERE PONCIN. Les relations du Groupe avec cette société sont les suivantes :

- | | |
|-----------------------|-------|
| - Dettes financières | 74 K€ |
| - Dettes fournisseurs | 33 K€ |
| - Charges financières | 1 K€ |

Les sociétés suivantes, SNC de défiscalisation, SCI DACA et RETIF YACHTS constituent des parties liées, au sens où elles sont contrôlées par les dirigeants du Groupe. Les relations du Groupe avec ces sociétés sont les suivantes :

- | | |
|-----------------------------------|--------|
| - Créances clients | 755 K€ |
| - Dettes fournisseurs | 6 K€ |
| - Débiteurs divers (gage espèces) | 654 K€ |

- Chiffre d'affaires	3 268 K€
- Sous-traitance	244 K€
- Loyers	26 K€
- Refacturation de frais	7 K€
- Cessions d'immobilisations	1 880 K€

9.6 Autres informations

➤ Informations environnementales

Le Groupe prend en compte les normes environnementales liées à l'activité, notamment dans les domaines du rejet de styrène dans l'atmosphère et des émissions polluantes provenant des motorisations.

A ce titre, les nouvelles technologies développées dans l'usine de Marans doivent permettre de réduire le taux d'émanation de styrène très en-dessous de la norme européenne.

Par ailleurs, les déchets sont triés directement sur le poste de travail et le groupe a développé un partenariat avec plusieurs entreprises spécialisées dans l'enlèvement et la destruction de ces déchets.

9.7 Rémunérations accordées aux organes d'administration et de direction

Au titre de l'exercice, la rémunération allouée aux organes de direction et d'administration s'élève à 173 K€.

Il n'existe pas d'avantages particuliers alloués aux dirigeants.

9.8 Evénements postérieurs à la clôture

Il n'existe pas d'événements, favorables ou défavorables, nés entre la clôture des comptes et la date de leur approbation pour la publication, qu'ils s'agissent :

- D'événements qui confirment une situation existante à la clôture, qui aurait entraîné un ajustement des états financiers consolidés ;
- D'événements qui indiquent une situation nouvelle née après clôture, qui aurait nécessité une information dans les présentes notes annexes.

20.4. VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES ANNUELLES (SOCIALES ET CONSOLIDEES)

31/08/2009

SARL DUO SOLUTIONS AUDIT
16, rue du Pré Médard
B.P. 25
86281 SAINT BENOIT CEDEX

SOFIDEM
Rue J.B. Lamarck
B.P. 2145
53021 LAVAL CEDEX 9

SA PONCIN YACHTS

Société Anonyme au capital de 4 683 319 €
Siège Social : Lieu dit La Pénissière
RN 137
17230 MARANS

N° SIRET : 390 406 320 00072
Code APE : 714B
RCS LA ROCHELLE : 390 406 320

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2009

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 août 2009, sur :

- ◆ le contrôle des comptes consolidés de la société SA PONCIN YACHTS, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- ◆ la justification de nos appréciations ;
- ◆ la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

.../...

.../...

I – OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans :

La note 2.1 « Procédure de sauvegarde » de l'annexe qui précise que votre société et sa filiale HARMONY YACHTS sont sorties de la période d'observation. Le tribunal de commerce de La Rochelle a le 29 mai 2009 accepté le plan de sauvegarde et l'accord particulier avec les partenaires financiers permettant à votre société de bénéficier d'un abandon de créance avec clause de retour à meilleur fortune à hauteur de 10 533 K€. Cet abandon est comptabilisé en autres produits opérationnels, les flux de trésorerie prévisionnels sur 10 ans établis par la direction concluant à l'absence de mise en œuvre de la clause de retour à meilleure fortune. Un test sera réalisé à chaque clôture jusqu'à l'échéance du plan.

La note 2.2 « Autres événements significatifs » de l'annexe qui fait ressortir la décomposition du résultat de l'exercice dont :

- ✓ L'abandon de la dette bancaire pour 10 533 K€, la résiliation de contrats de crédit-bail mobilier pour 1 592 K€ et les dettes fournisseurs dans le cadre du plan de sauvegarde pour 815 K€, comptabilisés en autres produits opérationnels.
- ✓ Le résultat des activités abandonnées pour 3 105 K€ provenant principalement de la reprise de provision sur stock de bateaux HARMONY cédés par PONCIN YACHTS.

.../...

.../...

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- ✓ L'application du référentiel IFRS applicable en comptes consolidés a conduit la société à comptabiliser l'abandon de créance des banques en résultat opérationnel. Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés de la correcte application dudit référentiel. Un test sera effectué à chaque clôture afin d'évaluer la dette à sa juste valeur.
- ✓ Le groupe n'a pas comptabilisé d'impôt différé actif au titre des pertes fiscales de l'exercice clos le 31/08/2009 ni au titre des pertes fiscales antérieures.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

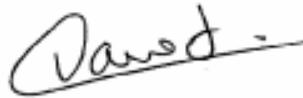
III - VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport de gestion du groupe

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Poitiers et Laval, le 9 février 2010

Pour la SARL DUO SOLUTIONS AUDIT,
Christine JANET,
Commissaire aux Comptes.



Pour SOFIDEM,
Philippe NOURY,
Commissaire aux Comptes.



SARL DUO SOLUTIONS AUDIT
16, rue du Pré Médard
B.P. 25
86281 SAINT BENOIT CEDEX

SOFIDEM
Rue J.B. Lamarck
B.P. 2145
53021 LAVAL CEDEX 9

SA PONCIN YACHTS

Société Anonyme au capital de 4 683 319 €
Siège Social : Lieu dit La Pénissière
RN 137
17230 MARANS

N° SIRET : 390 406 320 00072
Code APE : 714B
RCS LA ROCHELLE : 390 406 320

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2009

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 août 2009, sur :

- ◆ le contrôle des comptes annuels de la société SA PONCIN YACHTS, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- ◆ la justification de nos appréciations ;
- ◆ les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

.../...

.../...

I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les paragraphes 1, 4 et 5 de la note 1 « évènements principaux de l'exercice » de l'annexe, qui précise que :

- ✓ Votre société est sortie de la période d'observation. Le tribunal de commerce de La Rochelle a le 29 mai 2009 accepté le plan de sauvegarde et l'accord particulier avec les partenaires financiers permettant à votre société de bénéficier d'un abandon de créance de 10 533 K€ assorti d'une condition suspensive et d'une clause de retour à meilleure fortune, justifiant le maintien dans les dettes financières, en application du référentiel comptable français.
- ✓ La société PONCIN YACHTS a cédé 47 bateaux HARMONY dégageant une plus-value de l'ordre de 3 800 K€ compte tenu d'une reprise de provision sur stock de 3 889 K€.
- ✓ Le litige OMNE GULF s'est terminé sur l'exercice, entraînant la comptabilisation d'un produit d'exceptionnel de 920 K€.

.../...

.../...

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- ✓ L'application du référentiel comptable français applicable pour les comptes sociaux a conduit la société à ne pas comptabiliser l'abandon de créance des banques en produits. Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés de la correcte application dudit référentiel.
- ✓ L'actif de votre société est constitué de 66,9 millions d'euros de titres de participation, dépréciés à hauteur de 54,8 millions d'euros et de 16,1 millions d'euros de créances rattachées dépréciées à hauteur de 6,2 millions d'euros. La note 2.2.3 de l'annexe décrit les modalités et les éléments pris en considération pour la dépréciation des titres et des créances rattachées.
Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

- ↳ Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;

.../...

....

↳ Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Poitiers et Laval, le 9 février 2010

Pour la SARL DUO SOLUTIONS AUDIT,
Christine JANET,
Commissaire aux Comptes.



Pour SOFIDEM,
Philippe NOURY,
Commissaire aux Comptes.



31/08/2008

SA PONCIN YACHTS

Société anonyme au capital de 46 833 190 euros
Siège social : Lieudit La Pénissière – R.N. 137
17230 MARANS

N° SIRET : 390 406 320 00072
Code APE : 714 B
RCS La Rochelle

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2008

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société PONCIN YACHTS, relatifs à l'exercice clos le 31 août 2008, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

.../...

L. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans :

✓ La note 2.1 « Procédure de sauvegarde » de l'annexe qui précise que votre société et sa filiale HARMONY YACHTS sont en période d'observation jusqu'au 31 mai 2009, dans le cadre d'une procédure de sauvegarde obtenue auprès du Tribunal de Commerce de La Rochelle et qu'une incertitude pèse sur sa capacité à poursuivre son activité au cas où le plan de sauvegarde proposé ne serait pas adopté à l'issue de cette période d'observation.

✓ La note 3.26 de l'annexe concernant les activités abandonnées :

« Dans le Groupe PONCIN YACHTS, les activités abandonnées correspondent à l'arrêt de la production de la gamme HARMONY.

Pour ces activités, les informations suivantes sont fournies pour l'ensemble des périodes présentées :

- un seul montant au compte de résultat comprenant le total du profit ou de la perte après impôt des activités abandonnées ;
- une analyse du montant unique dans les notes annexes comprenant :
 - les produits, les charges et le profit ou la perte avant impôt des activités abandonnées
 - la charge d'impôt sur le résultat associée
- les flux de trésorerie nets attribuables aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement des activités abandonnées.

.../...

.../...

Il a été porté à titre de comparatif le compte de résultat tel qu'il a été publié au 31/08/2007 et le compte de résultat traité de l'activité de la société HARMONY YACHTS. »

Néanmoins, les outils de production de la société HARMONY YACHTS sont utilisés à son activité de sous-traitance à l'égard du groupe.

✓ La note 6.5 de l'annexe concernant les autres produits et charges opérationnels ; ces derniers comprennent la dépréciation des écarts d'acquisition d'HARMONY YACHTS, CATANA et KELT.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- ✓ Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous estimons que l'annexe donne une information appropriée sur la situation de la société au regard de l'incertitude mentionnée ci-dessus, pesant sur la continuité de l'exploitation.
- ✓ L'actif consolidé de votre groupe comprend 20,8 millions d'euros d'écarts d'acquisition décrits dans la note 6.1 de l'annexe.
 - Les écarts d'acquisition générés lors de l'apport des titres des sociétés CATANA et HARMONY YACHTS en février 2005 à votre société, correspondant à l'écart entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part de capitaux propres acquise, représentent un montant de 20 836 K€.
 - L'écart d'acquisition généré lors de l'apport des titres de la société KELT en mars 2006 à votre société, correspondant à l'écart entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part de capitaux propres acquise, représente un montant de 30 K€.

Les tests d'évaluation font ressortir une valeur recouvrable inférieure à la valeur nette comptable des actifs des Unités Génératrices de Trésorerie conduisant à une dépréciation totale des écarts d'acquisition soit 20 866 K€.

.../....

.../...

- ✓ L'actif consolidé de votre groupe comprend 8 millions d'euros d'immobilisations incorporelles nettes décrites dans la note 6.2 de l'annexe.
 - Les écarts d'acquisition évalués par différence entre le coût d'acquisition des titres PPR et Nautic 2000 et la quote-part des capitaux propres acquise ont été affectés aux concessions en zone portuaire et amortis sur la durée restant à courir.
- Les tests d'évaluation font ressortir une valeur inférieure à la valeur nette comptable conduisant à une dépréciation de 1 534 K€.
- ✓ Le groupe n'a pas comptabilisé d'impôt différé actif au titre des pertes fiscales du 31 août 2008 et a passé en pertes l'intégralité des impôts différés actifs figurant au bilan, les bénéfices futurs étant insuffisants pour couvrir les pertes fiscales de l'exercice et les antérieurs (note 6.5 de l'annexe).

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction. La valeur recouvrable des Unités Génératrices de Trésorerie a été calculée à partir de la valeur d'utilité en utilisant les prévisions de flux de trésorerie qui se fondent sur les budgets financiers approuvés par la direction sur une période de 3 ans.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de notre rapport.

III. VERIFICATION SPECIFIQUE

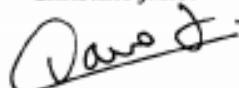
Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Saint Benoît et Laval, le 11 mars 2009

SARL DUO SOLUTIONS AUDIT,
Commissaire aux comptes

Christine Janet



SOFIDEM
Commissaire aux comptes

Joël Boisgontier



SA PONCIN YACHTS

Lieudit La Pénissière
RN 137
17230 MARANS

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2008

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 août 2008 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la SA PONCIN YACHTS tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous formulons une réserve sur le point suivant :

Sur la base des méthodes retenues pour l'évaluation des survaleurs dans les comptes consolidés à savoir les cash flows actualisés, estimés à partir des prévisionnels d'activité, les évaluations qui ressortent de l'application de cette méthode conduiraient à une dotation financière aux amortissements et provisions de (42 382) K€ au lieu de la dotation financière comptabilisée de (44 662) K€.

Sous cette réserve, nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe 3 de la note 1 « Evénements principaux de l'exercice » de l'annexe, qui précise que votre société est en période d'observation jusqu'au 31 mai 2009, dans le cadre d'une procédure de sauvegarde obtenue auprès du Tribunal de Commerce de La Rochelle, et qu'une incertitude pèse sur sa capacité à poursuivre son activité au cas où le plan de sauvegarde proposé ne serait pas adopté à l'issue de cette période d'observation.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- ✓ Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous estimons que l'annexe donne une information appropriée sur la situation de la société au regard de l'incertitude mentionnée ci-dessus, pesant sur la continuité de l'exploitation.
- ✓ L'actif de votre société est constitué de 61,4 millions d'euros de titres de participation, dépréciés à hauteur de 54,3 millions d'euros et de 21 millions de créances rattachées dépréciées à hauteur de 7,1 millions d'euros. La note 2.2.3 de l'annexe décrit les modalités et les éléments pris en considération pour la dépréciation de ces titres.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction. Sur la base de ces travaux, nous avons été conduits à formuler la réserve décrite dans la première partie du rapport.

- ✓ Votre société a procédé à la dépréciation des stocks de bateaux acquis auprès de la filiale de votre société, Harmony Yachts, telle que décrite au paragraphe 5 de la note 1 de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par votre société, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier l'application de ces méthodes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application des articles L 233-6 et 233-13 du Code de Commerce, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et à la détention du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

En application de la loi, nous vous signalons que le rapport financier annuel prévu par l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier n'a pas été publié et déposé auprès de l'AMF dans le délai de quatre mois suivant le clôture de l'exercice et que le chiffre d'affaires du premier trimestre de l'exercice ouvert au 1^{er} septembre 2008 n'a pas été publié dans le délai de 45 jours.

Fait à Saint Benoît et Laval, le 11 mars 2009

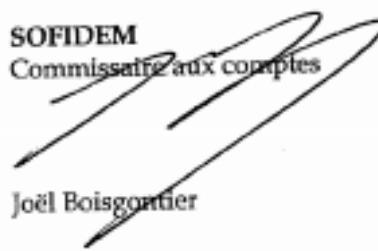
SARL DUO SOLUTIONS AUDIT
Commissaire aux comptes

Christine Janet



SOFIDEM
Commissaire aux comptes

Joël Boisgontier



31/08/2007

SA PONCIN YACHTS

Société anonyme au capital de 46 833 190 euros
Siège social : Lieudit La Pénissière – R.N. 137
17230 MARANS

N° SIRET : 390 406 320 00072
Code APE : 714 B
RCS La Rochelle

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2007

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société PONCIN YACHTS, relatifs à l'exercice clos le 31 août 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

.../...

.../...

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- ✓ L'actif consolidé de votre groupe comprend 20,8 millions d'euros d'écart d'acquisition décrits dans la note 6.1 de l'annexe.
 - Les écarts d'acquisition générés lors de l'apport des titres des sociétés CATANA et HARMONY YACHTS en février 2005 à votre société, correspondant à l'écart entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part de capitaux propres acquise, représentent un montant de 20 836 K€ (en ce y compris le redressement sur l'exercice d'un fonds de commerce de la société CATANA à hauteur de 500 K€)
 - L'écart d'acquisition généré lors de l'apport des titres de la société KELT en mars 2006 à votre société, correspondant à l'écart entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part de capitaux propres acquise, représente un montant de 30 K€.

Les tests d'évaluation font ressortir une valeur recouvrable supérieure à la valeur nette comptable des actifs de l'Unité Génératrice de Trésorerie.

.../...

.../...

- ✓ L'actif consolidé de votre groupe comprend 8 millions d'euros d'immobilisations incorporelles nettes décrites dans la note 6.2 de l'annexe.
- c Les écarts d'acquisition évalués par différence entre le coût d'acquisition des titres PPR et Nautic 2000 et la quote-part des capitaux propres acquise ont été affectés aux concessions en zone portuaire et amortis sur la durée restant à courir.
- ✓ L'actif consolidé de votre groupe comprend 2 millions d'euros d'actifs d'impôts non courants décrits dans la note 6.5 de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de notre rapport.

III. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

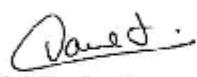
Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Saint Benoît et Laval, le 12 février 2008

SARL DUO SOLUTIONS AUDIT,
Commissaire aux comptes

Christine Janet



SOFIDEM
Commissaire aux comptes

Joël Boisgontier



SA PONCIN YACHTS

Lieudit La Pénissière
RN 137
17230 MARANS

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2007

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 août 2007 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la SA PONCIN YACHTS tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- ✓ L'actif de votre société est constitué de 61,4 millions d'euros de titres de participation, dépréciés à hauteur de 16,7 millions d'euros. La note 2.2.3 de l'annexe décrit les modalités et les éléments pris en considération pour la dépréciation de ces titres.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur

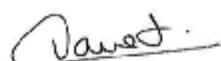
- ✓ La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.
- ✓ La sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

.../...

En application des articles L 233-6 et 233-13 du Code de Commerce, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et à la détention du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Saint Benoît et Laval, le 12 février 2008

SARL DUO SOLUTIONS AUDIT
Commissaire aux comptes



Christine Janet

SOFIDEM
Commissaire aux comptes



Joël Boisgontier

20.5. DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES

Les dernières informations financières datent du 28 février 2010 et sont présentées dans le présent Document de Référence (§20.6 ci-après).

20.6. INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES CONSOLIDÉES ETABLIES AU 28 FEVRIER 2010

SOFIDEM

Rue J.B. Lamarck – B.P. 2145
53021 LAVAL CEDEX 9

SARL DUO SOLUTIONS AUDIT

16, rue du Pré Médard – B.P. 25
86281 SAINT BENOIT CEDEX

Page n° 1

S.A. PONCIN YACHTS

Société Anonyme au capital de 4 683 319 €

Siège Social : Z.I. La Pénissière – R.N. 137
17230 MARANS

N° SIRET : 390 406 320 00072
Code APE : 714B
RCS LA ROCHELLE 390 406 320

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION SEMESTRIELLE AU 28 FEVRIER 2010

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application des articles L. 232-7 du Code de commerce et L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- ✓ l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société PONCIN YACHTS relatifs à la période du 1^{er} septembre 2009 au 28 février 2010 tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- ✓ la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

.../...

.../...

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

✓ la note 1.4 de l'annexe relative aux faits marquants du semestre : « *le 23 octobre 2009, la société KELT a cédé les actifs et la marque SEA HAWKS pour un prix de 551 K€* ».

✓ la note 3.6 de l'annexe relative aux emprunts et dettes financières : « *Afin de permettre à la société PONCIN YACHTS de présenter un plan de sauvegarde accepté par le Tribunal de Commerce de La Rochelle le 29 mai 2009, le pool bancaire a consenti à abandonner 50% de sa dette bancaire selon le protocole d'accord signé le 20 mai 2009.* »

Les dettes bancaires, ayant fait l'objet d'un abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune par les partenaires financiers, ont été portées en compte de résultat par le Groupe au 31 août 2009, pour un montant de 10 533 K€. Les tableaux de flux de trésorerie prévisionnels sur 10 ans, établis par la direction au 31 août 2009 ont conclu à l'absence de mise en œuvre de la clause de retour à meilleure fortune et ceci jusqu'à l'échéance du plan de remboursement des sommes non abandonnées. Un test sera réalisé à chaque clôture jusqu'à l'échéance du plan. »

.../...

.../...

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Fait à Poitiers et Laval, le 10 juin 2010

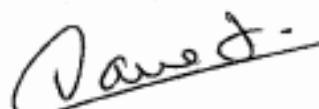
Pour SOFIDEM

P. NOURY,
Commissaire aux Comptes,



Pour la SARL DUO SOLUTIONS AUDIT

C. JANET,
Commissaire aux Comptes,



I – ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE (en milliers d'euros)

A C T I F	28/02/2010	28/02/2009	31/08/2009
Ecart d'acquisition			
Immobilisations incorporelles	3 176	4 223	3 762
Immobilisations corporelles	21 245	24 997	23 163
Autres actifs non courants	316	1 307	1 639
Actifs d'impôts non courants			
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	24 736	30 527	28 564
Stocks et en-cours	9 032	11 805	9 309
Créances clients	9 272	8 128	7 450
Autres actifs courants	2 184	3 825	2 390
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 619	1 260	2 475
TOTAL ACTIFS COURANTS	23 108	25 019	21 624
TOTAL ACTIF	47 844	55 545	50 188

P A S S I F	28/02/2010	28/02/2009	31/08/2009
Capital social	4 683	46 633	4 683
Primes		14 084	
Réserves consolidées part du Groupe	3 241	-59 625	-3 391
Résultat consolidé part du Groupe	-2 659	-1 141	6 632
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	5 266	152	7 925
Réserves consolidées part des minoritaires	16	14	14
Résultat consolidé part des minoritaires		1	1
INTERETS MINORITAIRES	16	15	16
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	5 281	167	7 940
Emprunts et dettes financières	17 829	31 508	18 344
Provisions	241	438	235
Autres passifs non courants	2 286	3 476	2 333
PASSIFS NON COURANTS	20 356	35 422	20 912
Emprunts et dettes financières	3 203	2 512	3 045
Autres passifs courants	19 004	17 445	18 290
PASSIFS COURANTS	22 207	19 957	21 335
TOTAL PASSIF	47 844	55 545	50 188

II – COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)

	28/02/2010	28/02/2009	31/08/2009
CHIFFRE D'AFFAIRES	12 452	15 455	29 138
Achats consommés	4 635	5 999	10 959
Charges de personnel	4 095	5 936	10 738
Charges externes	3 045	5 697	8 659
Impôts et taxes	566	464	854
Dotations / Reprises amortissements	2 365	2 387	4 920
Dotations / Reprises provisions et dépréciations	69	555	852
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis	649	-147	1 353
Autres produits opérationnels courants	-1 031	-2 718	-2 526
Autres charges opérationnelles courantes	590	541	2 251
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	-2 531	-3 258	-8 921
Autres produits opérationnels	403	80	13 054
Autres charges opérationnelles	-571	-80	-185
RESULTAT OPERATIONNEL	-2 699	-3 258	3 949
Coût de l'endettement financier	218	274	600
Autres produits financiers	69	76	102
Autres charges financières	-1	-73	-35
RESULTAT FINANCIER	-150	-271	-534
Charge d'impôt	-38		114
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES	-2 887	-3 530	3 528
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	228	2 390	3 105
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	-2 659	-1 140	6 633
Part des minoritaires		1	1
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)	-2 659	-1 141	6 632
RESULTAT PAR ACTION	- 0,28 €	- 0,12 €	0,71 €
Activités poursuivies	- 0,31 €	- 0,38 €	0,38 €
Activités abandonnées	0,02 €	0,26 €	0,33 €
RESULTAT DILUE PAR ACTION	- 0,28 €	- 0,12 €	0,71 €
Activités poursuivies	- 0,31 €	- 0,38 €	0,38 €
Activités abandonnées	0,02 €	0,26 €	0,33 €

III – ETAT DU RESULTAT GLOBAL (en milliers d'euros)

	28/02/2010	28/02/2009	31/08/2009
RESULTAT DE LA PERIODE	-2 659	-1 141	6 632
Variation de la réserve de réévaluation			
Ecart actuariels			
Ecart de conversion			
Quote-part de résultat global provenant des entités comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence			
Variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente			
Partie du profit ou de la perte sur les instruments de couverture			
AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL DE LA PERIODE	0	0	0
RESULTAT GLOBAL DE LA PERIODE	-2 659	-1 141	6 632

**IV – TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES
ET DES INTERETS MINORITAIRES** (en milliers d'euros)

	Capital	Réerves liées au capital	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres du groupe
Situation au 31/08/2008	46 833	3 578	-49 104	1 307	14	1 293
Réduction de capital de la société PONCIN YACHTS	-42 150	42 150				
Affectation résultat 31/08/2008		-49 104	49 104			
Résultat consolidé 31/08/2009				6 633	1	6 632
Situation au 31/08/2009	4 683	-3 376	0	7 940	15	7 925
Affectation résultat 31/08/2009		6 633	-6 633			
Résultat consolidé 28/02/2010				-2 659		-2 659
Situation au 28/02/2010	4 683	3 257	-6 633	5 281	15	5 266

V – TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE (en milliers d'euros)

FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE	28/02/2010	28/02/2009	31/03/2009
Résultat net des sociétés intégrées	-2 887	-3 530	3 528
Charge / produit d'impôt	7		242
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	2 033	4 433	4 694
Plus et moins values de cessions	168	35	71
Abandons de créances des banques			-10 533
Autres abandons de créances			-2 407
Quote-part de subvention virée au résultat	-86	-67	-71
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	-765	881	-4 476
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	1 495	-884	3 421
- Stocks et en cours	187	-2 221	784
- Clients	-1 149	-1 072	-543
- Autres créances	853	-289	722
- Fournisseurs	-118	1 581	2 315
- Autres dettes	1 742	1 147	143
Impôt versé			
Flux net de trésorerie liés aux activités opérationnelles	730	27	-1 055
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations	-406	-984	-1 724
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations	406	46	117
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-838	-1 607	
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Encaissements liés à de nouveaux emprunts	76		134
Remboursements d'emprunts	-571	-2 229	-3 000
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	-495	-2 229	-2 866
Flux net de trésorerie opérationnelle liés aux activités abandonnées	-162	2 834	6 199
Flux net de trésorerie d'investissement liés aux activités abandonnées			
Flux net de trésorerie de financement liés aux activités abandonnées			
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	73	-306	671
Trésorerie d'ouverture	2 195	-9 573	-9 573
Abandon des billets de trésorerie par les banques			5 533
Concours bancaires reclassés en dettes financières sauvegarde			5 564
Trésorerie d'ouverture retraitée			1 524
Trésorerie de clôture	2 268	-9 879	2 195
Variation des écarts de conversion			
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	73	-306	671

VI – ANNEXE AUX COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDÉS

1. Principes comptables et règles de consolidation

1.1 Informations générales

Le métier du GROUPE PONCIN YACHTS est celui de constructeur de navires de plaisance avec deux pôles :

- **Un pôle BATEAUX**, avec la voile haut de gamme à travers la marque CATANA et le moteur avec la marque WHITE SHARK ;
- **Un pôle SERVICE**, principalement constitué du PORT PIN ROLLAND situé au Centre de la Méditerranée.

PONCIN YACHTS est une entreprise domiciliée en France. Ses actions sont cotées sur le marché Eurolist d'Euronext.

1.2 Principes comptables

Les comptes consolidés semestriels résumés au 28 février 2010 du Groupe PONCIN YACHTS sont établis conformément avec la norme internationale IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire. S'agissant de comptes résumés, ils n'incluent pas toute l'information requise par le référentiel IFRS pour l'établissement des états financiers annuels et doivent donc être lus en relation avec les états financiers consolidés du groupe établis conformément au référentiel IFRS au titre de l'exercice clos le 31 août 2009.

Les règles et méthodes comptables appliquées sont identiques à celles appliquées dans les états financiers annuels au 31 août 2009 et tiennent compte des nouveaux textes applicables à compter du 1^{er} janvier 2009. Ces règles et méthodes sont conformes au référentiel IFRS publié par l'International Accounting Standards Boards (IASB) et tel qu'adopté par l'Union Européenne.

1.3 Périmètre de consolidation et comparabilité des comptes

Les comptes intermédiaires consolidés ont été élaborés sur la base des comptes sociaux de la SA PONCIN YACHTS et de ses filiales, établis au 28 février 2010. Ces comptes consolidés couvrent une période de 6 mois. Ils sont présentés en milliers d'euros.

Le périmètre de consolidation comprend les sociétés suivantes :

Société	Siège	Pays	Activité	N° Siren	% Contrôle	% Intérêt	Méthode
SA Poncin Yachts	La Rochelle (17)	FR	Holding et commercialisation de bateaux	390 406 320			Société consolidante
SAS Chantier Catana	Canet en Roussillon (66)	FR	Construction de bateaux	449 811 769	100%	100%	IG
SAS Harmony Yachts	Marans (17)	FR	Construction de bateaux	447 857 715	100%	100%	IG
SAS PPR	St Mandrier sur Mer (83)	FR	Port de plaisance Réparation navale	301 939 740	99,70%	99,70%	IG
SARL Nautic 2000	Juan Les Pins (06)	FR	Port de plaisance et réparation navale	326 461 886	100%	99,70%	IG
SARL Poncin Yachts & Partners	La Seyne sur Mer (83)	FR	Commercialisation et réparation de bateaux	478 411 010	50%	50%	IG
SAS Kelt	Vannes (56)	FR	Constructions de bateaux	410 285 811	100%	100%	IG

IG : intégration globale

1.4 Faits marquants du semestre

Le 23 octobre 2009, la société KELT a cédé les actifs et la marque SEA HAWK pour un prix de 551 K€.

2. Information sectorielle

2.1 Information sectorielle de premier niveau

Les résultats par secteur d'activité pour le premier semestre 2009/2010 et le premier semestre 2008/2009 sont détaillés ci-après :

	28/02/2010			28/02/2009		
	Total Groupe	Bateaux	Services	Total Groupe	Bateaux	Services
Chiffre d'affaires des activités poursuivies	12 452	10 316	2 136	15 455	13 206	2 249
Résultat opérationnel des activités poursuivies	(2 699)	(2 729)	30	(3 259)	(3 311)	52
Résultat financier des activités poursuivies	(150)	(127)	(23)	(271)	(252)	(19)
Résultat net des activités poursuivies	(2 887)	(2 892)	5	(3 530)	(3 530)	0

3. Notes sur le bilan et le compte de résultat

3.1 Pertes de valeur sur actifs immobilisés

3.1.1 *Immobilisations corporelles et incorporelles (hors goodwill)*

Les pertes de valeur relatives aux actifs corporels et incorporels résultent principalement de tests de dépréciation réalisés à partir des UGT selon la méthode suivante :

- La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie (UGT) est déterminée à partir de la valeur d'utilité en utilisant les prévisions de flux de trésorerie qui se fondent sur les budgets financiers établis par la direction sur une période de 3 ans. Ils sont extrapolés sur les deux années suivantes sans croissance, afin de calculer la valeur d'utilité des UGT considérées.
- L'actualisation des flux de trésorerie est effectuée en utilisant un coût moyen pondéré du capital approprié à l'UGT.
- Des tests de sensibilité ont été réalisés sur la base d'une part, de trois hypothèses de croissance et d'autre part, d'une sensibilité du taux d'actualisation à plus ou moins 10%. Pour chaque UGT, la valeur d'utilité la plus faible a été retenue.

– *UGT bateaux*

La valeur d'utilité retenue est la somme des cash-flows actualisés sur 5 ans, sans prise en compte de valeur terminale (compte tenu de la conjoncture et des incertitudes sur le marché du nautisme), actualisés au taux de 10.98 % (incluant une prime de risque de 7.6%).

Ces tests n'ont pas mis en évidence de dépréciation à constater.

– *UGT services*

La valeur d'utilité retenue est la somme des cash-flows actualisés sur 5 ans au taux de 6.88 % (incluant une prime de risque de 3.5%).

Il est pris en compte une valeur terminale qui correspond à l'actualisation à l'infini du dernier flux de trésorerie, tenant compte d'une hypothèse de renouvellement des concessions à leur terme.

Ces tests n'ont pas mis en évidence de dépréciation complémentaire à constater.

Au 31 août 2008, le Groupe avait comptabilisé une dépréciation d'un montant de 1 534 K€ sur les concessions.

3.1.2 *Écarts d'acquisition (goodwill)*

Les tests réalisés au 31 août 2008 ont conduit le Groupe à déprécier l'intégralité des écarts d'acquisition pour 20 866 K€.

3.2 Immobilisations incorporelles

	Frais de développement	Brevets, licences, concessions	Autres	TOTAL
Au 31 août 2008				
Valeur brute	5 418	6 568	243	12 229
Amortissements et dépréciations cumulés	-3 537	-4 168	-33	-7 738
Valeur nette	1 881	2 400	210	4 491
Variations				
Acquisitions	91	4	94	189
Cessions		-8		-8
Dotation aux amortissements et dépréciations	-496	-415		-911
Reprises de dépréciations				
Transfert en Ecart d'acquisition				
Transferts	34		-34	
Total des variations de la période	-1 414	-1 976	-200	-730
Au 31 août 2009				
Valeur brute	5 543	6 564	303	12 410
Amortissements et dépréciations cumulés	-4 032	-4 583	-33	-8 648
Valeur nette	1 511	1 981	270	3 762
Variations				
Acquisitions	41	5		46
Cessions	-169			-169
Dotation aux amortissements et dépréciations	-261	-202		-462
Reprises de dépréciations				
Transfert en Ecart d'acquisition				
Transferts				
Total des variations de la période	-389	-197		-586
Au 28 février 2010				
Valeur brute	5 415	6 569	303	12 287
Amortissements et dépréciations cumulés	-4 293	-4 785	-33	-9 111
VALEUR NETTE	1 122	1 784	270	3 176

3.3 Immobilisations corporelles

	Terrains et constructions	Matériel, installations techniques et outillage	Autres immobilisations corporelles et en cours	TOTAL
Au 31 août 2008				
Valeur brute	15 579	25 591	6 279	47 449
Amortissements et dépréciations cumulés	-3 639	-14 992	-2 632	-21 263
Valeur nette	11 940	10 599	3 647	26 186
Variations				
Acquisitions	111	522	751	1 384
Cessions		-174		-174
Dotation aux amortissements et dépréciations	-750	-3 479	-467	-4 696
Reprise de dépréciation		462		462
Transferts				
Total des variations de la période	-638	-2 669	284	-3 023
Au 31 août 2009				
Valeur brute	15 690	25 939	7 030	48 659
Amortissements et dépréciations cumulés	-4 389	-18 009	-3 099	-25 497
Valeur nette	11 302	7 930	3 931	23 163
Variations				
Acquisitions		108	279	387
Cessions		-401		-401
Dotation aux amortissements et dépréciations	-371	-1 491	-228	-2 091
Reprise de dépréciation		187	2	189
Transferts				
Total des variations de la période	-371	-1 598	53	-1 916
Au 28 février 2010				
Valeur brute	15 690	25 645	7 309	48 645
Amortissements et dépréciations cumulés	-4 759	-19 314	-3 327	-27 400
VALEUR NETTE	10 931	6 332	3 982	21 245

3.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

	28/02/2010	28/02/2009	31/08/2009
Valeurs mobilières de placement	1 965	445	909
Dépréciation	-44	-44	-44
Disponibilités	699	859	1 610
TOTAL TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	2 619	1 260	2 475
Concours bancaires	351	11 139	280
TRESORERIE NETTE	2 268	-9 879	2 195

3.5 Capitaux propres

Le capital social, entièrement libéré, se compose de 9 366 638 actions de 5 €.

3.6 Emprunts et dettes financières

	28/02/2010	28/02/2009	31/08/2009
Emprunts bancaires	11 777	13 657	11 870
Concours bancaires		10 777	
Dettes sur crédits-bails	5 863	6 808	6 286
Dettes financières diverses	188	266	188
Emprunts et dettes financières non courants	17 828	31 508	18 344
Emprunts bancaires	745	174	699
Concours bancaires	351	361	280
Dettes sur crédits-bails	982	931	958
Dettes financières diverses	1 125	1 045	1 108
Emprunts et dettes financières courants	3 203	2 512	3 045
TOTAL	21 032	34 020	21 389

Afin de permettre à la société PONCIN YACHTS de présenter un plan de sauvegarde accepté par le Tribunal de Commerce de La Rochelle le 29 mai 2009, le pool bancaire a consenti à abandonner 50% de sa dette bancaire selon le protocole d'accord signé le 20 mai 2009.

Les dettes bancaires, ayant fait l'objet d'un abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune par les partenaires financiers, ont été portées en compte de résultat par le Groupe au 31 août 2009, pour un montant de 10 533 K€. Les tableaux de flux de trésorerie prévisionnels sur 10 ans, établis par la direction au 31 août 2009, ont conclu à l'absence de mise en œuvre de la clause de retour à meilleure fortune et ceci jusqu'à l'échéance du plan de remboursement des sommes non abandonnées. Un test sera réalisé à chaque clôture jusqu'à l'échéance du plan.

Le remboursement des sommes non abandonnées fait l'objet d'un échéancier sur 7 ans à compter de mai 2010.

Les échéances des emprunts et autres dettes financières sont indiquées ci-après :

	28/02/2010	28/02/2009	31/08/2009
A moins d'un an	3 203	2 512	3 045
De un à cinq ans	9 639	26 963	9 656
A plus de cinq ans	8 190	4 545	8 688
TOTAL	21 032	34 020	21 389

3.7 Provisions à long terme

Les provisions à long terme ont évolué sur la période de la manière suivante :

	31/08/2009	Dotations	Reprises	Autres mouvements	28/02/2010
Provision pour engagements retraite	235	19	13		241
Provision pour risques et charges	235	19	13		241

3.8 Activités abandonnées

Le résultat des activités abandonnées correspond aux ventes de bateaux de la gamme HARMONY, que la société PONCIN YACHTS avait achetés auprès de la société HARMONY YACHTS au cours de l'exercice 2007/2008. Le résultat se décompose ainsi :

Ventes de bateaux	337 K€
Variation de stock	- 303 K€
Reprises de dépréciation de stocks	193 K€
Travaux effectués	- 499 K€
Reprise provision pour risques	500 K€
Résultat des activités abandonnées	228 K€

3.9 Impôts différés

Le Groupe n'a pas comptabilisé d'impôt différé actif au titre des pertes fiscales du 28 février 2010, les bénéfices futurs sur 3 ans étant insuffisants pour couvrir les pertes fiscales antérieures.

3.10 Résultat par actions

L'évolution du nombre d'actions du 28 février 2009 au 28 février 2010 est la suivante :

	28/02/2010	28/02/2009	31/08/2009
Nombre moyen pondéré d'actions sur la période	9 366 638	9 366 638	9 366 638

3.11 Engagements hors bilan

Sûretés réelles 10 000 K€

- dont 5 000 K€ d'emprunts garantis par le nantissement des titres HARMONY, KELT, PPR et CATANA
- dont 5 000 K€ d'autorisation de découvert garantis par le nantissement des titres CATANA

Engagements donnés au profit d'un crédit bailleur pour reprendre le contrat de crédit souscrit par un loueur, pour le financement de deux catamarans, en cas de rupture par ladite société pour quelque cause que ce soit.

Total des échéances restant dues au 28/02/2010 : 451 K€.

Dans le cadre de la cession du droit au bail du bâtiment industriel situé à « La Ville en Bois », Plateau Nautique Est, 17000 LA ROCHELLE, la société a pris l'engagement de rester garant conjointement et solidiairement avec le nouveau locataire, la société GRASSI BATEAUX, du paiement des loyers jusqu'au 5 novembre 2012, fin du bail.

Engagement donné en janvier 2009 pour une durée de 70 mois au profit d'un organisme bancaire de racheter cinq navires pour 397 K€, en cas de défaillance de ladite société.

Engagement donné à la société SUD OUEST BAIL dans le cadre du contrat de crédit-bail signé le 11 mars 2005 concernant l'avance-prenant pour 500 K€.

NOTE COMPLEMENTAIRE AUX COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES AU
28/02/2010

A) Précision sur l'information sectorielle au titre d'IFRS 8 (complément à la note annexe 2)

L'IFRS 8 est appliquée au 28/02/2010.

B) Précision sur les informations sur les risques financiers au titre d'IFRS 7 (complément à la note annexe 3.6)

Le Groupe est faiblement exposé aux risques financiers et n'utilise aucun instrument financier.

C) Précisions sur les emprunts et dettes financières (complément à la note annexe 3.6)

Tous les impacts liés à la restructuration financière et au plan de sauvegarde ont été pris en compte au 31/8/2009.

Aucune échéance du plan de sauvegarde n'était à payer sur le premier semestre. La première échéance du plan, concernant le passif bancaire, a été honorée en juin 2010.

D) Précision sur les covenants (complément à la note annexe 3.6)

Absence de covenants bancaires au 28/02/2010, excepté la clause de retour à meilleure fortune sur la dette bancaire non applicable au 28/2/2010.

20.7. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

La Société n'a pas distribué de dividende au titre des 3 derniers exercices et n'envisage pas d'en distribuer.

20.8. PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

A la connaissance de la Société, il n'existe pas, à la date du dépôt du présent Document de Référence , de litige, de procédures gouvernementales, judiciaires, ou d'arbitrage susceptible d'avoir une incidence significative sur sa situation financière, son patrimoine, son activité et ses résultats (cf. § 4.3.3. « *Litiges en cours* ».)

20.9. CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE

L'annexe des comptes intermédiaires consolidés au 28 février 2010, évoque, comme fait marquant :
Le 23 octobre 2009, la société KELT a cédé les actifs et la marque SEA HAWK pour un prix de 551K€.

A l'exception de ce fait marquant évoqué au point 1.4 de l'annexe des comptes intermédiaires consolidés au 28 février 2010 (tels que présentés au § 20.6. « Informations financières intermédiaires consolidées établies au 28 février 2010 » page 299), il n'y a pas eu de changement significatif de la situation financière ou commerciale du groupe survenu depuis la fin du dernier exercice pour lesquels les états financiers vérifiés ont été publiés.

CHAPITRE 21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1. CAPITAL SOCIAL

MONTANT DU CAPITAL SOUSCRIT ET CAPITAL AUTORISE

Capital social (article 6.2 des statuts)

« Le capital social est fixé à la somme de QUATRE MILLIONS SIX CENT QUATRE VINGT TROIS MILLE TROIS CENT DIX NEUF Euros (4 683 319 €).

Il est divisé en NEUF MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE SIX MILLE SIX CENT TRENTE HUIT actions (9 366 638) de CINQUANTE centimes d'Euro chacune (0,50 €), toutes souscrites et entièrement libérées. »

Capital autorisé

Date AG	Délégation	Plafond nominal	Durée	Utilisation
31 mars 2009	Augmentation du capital avec maintien du DPS	10.000.000€	26 mois	Néant
31 mars 2009	Augmentation du capital avec suppression du DPS	10.000.000€	26 mois	Néant

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL AU 10 NOVEMBRE 2010

Cf § 18.1. Répartition du capital page 121 (Table : Actionnariat au 10 novembre 2010)

ACTIONS NON-REPRESENTATIVES DU CAPITAL

A la date d'enregistrement du présent Document de Référence, il n'existe aucun titre non représentatif du capital de la Société.

ACTIONS AUTO-DETENUES ET PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

Actions auto-détenues et affectation

A la date d'enregistrement du présent Document de Référence , il n'existe aucun titre auto-détenu par la Société.

Programme de rachat d'actions

Néant

INSTRUMENTS DILUTIFS

Néant

CONDITIONS REGISSANT TOUT DROIT D'ACQUISITION ET/OU OBLIGATION ATTACHEE AU CAPITAL SOUSCRIT, MAIS NON LIBERE, OU SUR TOUTE ENTREPRISE VISANT A AUGMENTER LE CAPITAL

Néant.

CAPITAL FAISANT L'OBJET D'UNE OPTION OU D'UN ACCORD CONDITIONNEL OU INCONDITIONNEL PREVOYANT DE LE PLACER SOUS OPTION

A la date d'enregistrement du présent Document de Référence , il n'existe pas d'options d'achat ou de vente consenties par la Société portant sur ses actions. Le capital de la société PONCIN YACHTS, dont le détail est disponible au Chapitre 7. « Organigramme », ne fait pas l'objet d'option ou d'accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option.

EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL (12 DERNIERS MOIS)

Le tableau ci-après détaille l'évolution du capital social de la société PONCIN YACHTS au cours des 12 derniers mois.

Table 30. Evolution du capital social au cours de 12 derniers mois

Au 30 août 2009			Opération			Après opération		
Capital social avant opération	Valeur nominale	Nombre d'actions	Date	Nature de l'Opération	Montant de l'opération	Capital social	Valeur nominale	Nombre d'actions
42 833 190 €	5 €	9 366 638	Assemblée Générale du 31/08/2009	Réduction du capital (apurement du report à nouveau et réduction de la valeur nominale des actions)	- 42 149 871 €	4 683 319 €	0,5 €	9 366 638

21.2. ACTES CONSTITUTIFS ET STATUTS

A la date du présent Document de Référence , les statuts PONCIN YACHTS en vigueur ont été mis à jour le 31 août 2009.

OBJET SOCIAL DE PONCIN YACHTS (ARTICLE 2 DES STATUTS)

« La Société a pour objet :

- Toute activité de fabrication et de commercialisation sous toutes ses formes de bateaux de plaisance, de commerce ou de pêche,
- L'exploitation de navires de plaisance, de commerce ou de pêche destinés à la location touristique ainsi que toutes opérations ou activités destinées à promouvoir et à développer le tourisme nautique,
- L'activité de transport de passagers ou de transport maritime,
- Toutes opérations de gestion et de location de navires et toutes opérations d'achat, de vente et de matériel maritime.
- Toutes prestations de services liées au secteur de la navigation, courtage, expertise, gardiennage, activités portuaires, entretien, réparation...

A ces fins, la Société pourra notamment, créer, acquérir, prendre à bail, céder tous établissements, accepter ou concéder tous mandats de commission, représentation, dépôt et autres, prendre, acquérir, exploiter et céder tous procédés et brevets. Et généralement, faire toutes opérations commerciales, civiles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à ce qui précède ou susceptibles de favoriser le développement et l'extension des affaires sociales.

La Société pourra agir tant en France qu'à l'étranger pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit en participation, association ou société, avec toutes autres sociétés, groupements ou personnes, et réaliser sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement, les opérations entrant dans son objet.

Elle pourra également prendre sous toutes ses formes, tous intérêts et participations dans toutes affaires et entreprises françaises et étrangères quel que soit leur objet.»

DISPOSITIONS CONCERNANT LES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION (ARTICLES 11 A 19 DES STATUTS)

Article 11 – Conseil d'administration – Nomination des administrateurs

« La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et de dix huit au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

En cours de vie sociale, les Administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires. »

Article 12 – Durée des fonctions des administrateurs – Renouvellement – Coptation

« I - La durée des fonctions des Administrateurs est de six années au plus.

Les fonctions d'un Administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit Administrateur.

Les Administrateurs sont toujours rééligibles.

Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Nul ne peut être nommé Administrateur si, ayant dépassé l'âge de quatre vingts ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers des membres du Conseil le nombre d'Administrateurs ayant dépassé cet âge.

Si du fait qu'un Administrateur en fonctions vient à dépasser l'âge de quatre vingts ans, la proportion du tiers ci-dessus visée est dépassée, l'Administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

II - En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'Administrateurs, alors que le nombre des Administrateurs restant en fonction n'est pas inférieur au minimum légal, le Conseil d'Administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

Lorsque le nombre des Administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, les Administrateurs restant doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire en vue de compléter l'effectif dudit Conseil.

L'Administrateur nommé en remplacement d'un autre, dont le mandat n'est pas expiré, ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir sur le mandat de son prédécesseur.

III - Un salarié ne peut être nommé Administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif ; il ne perd pas le bénéfice de ce contrat de travail. »

Article 13 – Nombre d'actions

« Chaque Administrateur doit être propriétaire d'une action au moins pendant la durée de son mandat. »

Article 14 – Président

« Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président ; la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat d'Administrateur ; néanmoins, ses fonctions prendront fin de plein droit à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice au cours duquel il aura atteint l'âge de quatre vingt ans révolus.

Le Président doit être, à peine de nullité de sa nomination, une personne physique ; il est rééligible.

Le Conseil peut à tout moment retirer ses fonctions au Président.

En cas d'empêchement temporaire ou de décès du Président, le Conseil d'Administration peut déléguer un Administrateur dans les fonctions de Président.

En cas d'empêchement temporaire, cette délégation est donnée pour une durée limitée. Elle est renouvelable ; en cas de décès, elle vaut jusqu'à l'élection du nouveau Président. »

Article 15 – Réunion du Conseil

I - Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur la convocation de son Président ou de l'Administrateur délégué dans les fonctions de Président.

En outre, et si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, les Administrateurs représentant le tiers au moins des membres du Conseil peuvent demander au président de le convoquer sur un ordre du jour déterminé.

Le Directeur Général peut également demander au Président de convoquer le Conseil d'Administration sur un ordre du jour déterminé.

Les réunions du Conseil ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation.

Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement.

Les réunions du conseil d'administration ne peuvent pas être organisées par des moyens de visioconférence.

II - Tout Administrateur peut donner mandat à un autre Administrateur pour le représenter dans une délibération du Conseil d'Administration et voter pour lui sur une ou plusieurs ou toutes les questions mises en délibération : le Conseil est seul juge de la validité du mandat, lequel peut d'ailleurs être donné par simple lettre ou par télégramme et chaque Administrateur présent ne peut représenter qu'un Administrateur.

Ces dispositions sont applicables au représentant permanent d'une personne morale administrateur.

III - En cas d'absence du Président et le cas échéant, de l'Administrateur délégué dans les fonctions de Président, conformément à la loi, le Conseil désigne pour chaque séance celui de ses membres présents qui doit en assumer la présidence.

Le Conseil désigne aussi parmi ses membres ou en dehors d'eux, la personne qui doit remplir les fonctions de Secrétaire.

IV - Pour la validité des délibérations du Conseil, le nombre des Administrateurs présents doit être au moins égal à la moitié de celui des Administrateurs en exercice.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Si le Conseil est composé de moins de cinq membres et que deux Administrateurs seulement assistent à la séance, les décisions doivent être prises à l'unanimité.

V – Les administrateurs, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil, sont tenus à la discréetion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le président du conseil.

VI –Les délibérations du conseil d'administration sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial, coté et paraphé, et tenu au siège social conformément aux dispositions réglementaires.

Le procès-verbal de la séance indique le nom des administrateurs présents, excusés ou absents. Il fait état de la présence ou de l'absence des personnes convoquées à la réunion du conseil d'administration en vertu d'une disposition légale, et de la présence de toute autre personne ayant assisté à tout ou partie de la réunion. Le procès-verbal est revêtu de la signature du président de la séance et d'au moins un administrateur. En cas d'empêchement du président de la séance, il est signé par deux administrateurs au moins. »

Article 16 – Pouvoirs du Conseil d'Administration

« I –Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérification qu'il juge opportuns.

Chaque administrateur doit recevoir les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut obtenir auprès de la direction générale tous les documents qu'il estime utiles. »

II –Le président représente le conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'assemblée générale et exécute ses décisions. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

III –Le conseil d'administration peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité. Il fixe la rémunération des personnes les composant. »

Article 17 – Direction Générale

« I – Principes d'organisation

Conformément aux dispositions légales, la direction générale de la société est assumée sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur général. Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale est effectué par le conseil d'administration qui doit en informer les actionnaires et les tiers dans les conditions réglementaires.

La délibération du conseil d'administration relative au choix de la modalité d'exercice de la direction générale est prise à la majorité des administrateurs présents ou représentés.

L'option retenue par le Conseil d'Administration ne peut être remise en cause que lors du renouvellement ou du remplacement du Président du Conseil d'Administration ou à l'expiration du mandat du Directeur Général.

Le changement de modalité d'exercice de la direction générale n'entraîne pas une modification des statuts.

II – Directeur général

1 Nomination – Révocation

En fonction du choix effectué par le conseil d'administration conformément aux dispositions du § I ci-dessus, la direction générale est assurée soit par le président, soit par une personne physique, nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur général.

Lorsque le conseil d'administration choisit la dissociation des fonctions de président et de directeur général, il procède à la nomination du directeur général, fixe la durée de son mandat, détermine sa rémunération et, le cas échéant, les limitations de ses pouvoirs.

Pour l'exercice de ses fonctions, le directeur général doit être âgé de moins de quatre vingt ans.

Lorsqu'en cours de fonctions cette limite d'âge aura été atteinte, le directeur général sera réputé démissionnaire d'office et il sera procédé à la désignation d'un nouveau directeur général.

Le directeur général est révocable à tout moment par le conseil d'administration.

Lorsque le directeur général n'assume pas les fonctions de président du conseil d'administration, sa révocation peut donner lieu à dommages intérêts, si elle est décidée sans juste motif.

2 Pouvoirs

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

Le directeur général représente la société dans ses rapports avec les tiers.

La société est engagée même par les actes du directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

III – Directeurs généraux délégués

Sur proposition du directeur général, que cette fonction soit assumée par le président du conseil d'administration ou par une autre personne, le conseil d'administration peut nommer une ou une plusieurs personnes physiques chargées d'assister le directeur général avec le titre de directeur général délégué.

Le nombre maximum des directeurs généraux délégués est fixé à cinq.

En accord avec le directeur général, le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs accordés aux directeurs généraux délégués.

A l'égard des tiers, le ou les directeurs généraux délégués disposent des mêmes pouvoirs que le directeur général.

Le conseil d'administration détermine la rémunération des directeurs généraux délégués.

En cas de cessation des fonctions ou d'empêchement du directeur général, les directeurs généraux délégués, conservent, sauf décision contraire du conseil d'administration, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination d'un nouveau directeur général. »

Article 18 – Rémunération

« I - Le Conseil d'Administration arrête le montant et les modalités de calcul et de paiement de la rémunération du Président ainsi que celle du Directeur Général en cas de dissociation des fonctions de la direction générale, éventuellement des Directeurs Généraux Délégués et le cas échéant, de la personne déléguée temporairement dans les fonctions du Président.

II - Le Conseil d'Administration peut recevoir à titre de jetons de présence une rémunération fixée par l'Assemblée Générale et maintenu jusqu'à décision contraire de toute autre Assemblée.

Le Conseil d'Administration répartit ces rémunérations entre ses membres dans les proportions qu'il juge convenables.

Le Conseil d'Administration peut autoriser le remboursement des frais de voyage et de déplacement et les dépenses engagées par les Administrateurs dans l'intérêt de la Société.

III - En outre, le Conseil d'Administration peut allouer en se conformant à la législation en vigueur, des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des Administrateurs, ainsi que des rémunérations pour les membres non Administrateurs de tous comités et pour tous délégués et mandataires. »

Article 19 – Conventions conclues avec la Société

« I - Conventions soumises à autorisation

Toute convention intervenant directement ou indirectement ou par personne interposée entre la société et son directeur général, l'un de ses directeurs généraux délégués, l'un de ses administrateurs, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L 233-3 du Code de Commerce, doit être soumise à l'autorisation préalable du conseil d'administration.

Il en est de même des conventions auxquelles une des personnes visées ci-dessus est indirectement intéressée.

Sont également soumises à l'autorisation préalable du conseil d'administration, les conventions intervenant entre la société et une entreprise, si le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués ou l'un des administrateurs de la société est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, membre du conseil de surveillance ou de façon générale dirigeant de cette entreprise.

Ces conventions doivent être autorisées et approuvées dans les conditions légales.

II – Conventions interdites

A peine de nullité du contrat, il est interdit aux administrateurs autres que les personnes morales, au directeur général et aux directeurs généraux délégués ainsi qu'aux représentants permanents des personnes morales administrateurs de contracter, sous quelque forme que ce soit, des emprunts auprès de la société, de se faire consentir par elle un découvert en compte courant ou autrement, ainsi que de faire cautionner par elle leurs engagements envers les tiers.

La même interdiction s'applique aux conjoints, ascendants et descendants des personnes ci-dessus ainsi qu'à toute personne interposée.

III – Conventions courantes

Les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales ne sont pas soumises à la procédure légale d'autorisation et d'approbation. Cependant ces conventions, sauf lorsqu'en raison de leur objet ou de leurs implications financières, elles ne sont significatives pour aucune des parties, doivent être communiquées par l'intéressé au président du conseil d'administration. La liste et l'objet desdites conventions sont communiqués par le président aux membres du conseil d'administration et aux commissaires aux comptes. »

DROITS, PRIVILEGES ET RESTRICTIONS ATTACHES A CHAQUE CATEGORIE D'ACTIONS

Article 8 - Forme et transmission des actions

« I - Lorsque les conditions légales sont réunies, la société peut créer des actions de préférence avec ou sans droit de vote, assorties de droits particuliers de toute nature, à titre temporaire ou permanent.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant aux conditions prévues pour la réduction du capital social en l'absence de pertes peut, à tout moment, décider ou autoriser le rachat ou la conversion des actions de préférence, au vu d'un rapport spécial des Commissaires aux comptes.

II - Les actions sont nominatives ou au porteur au choix du titulaire. Elles ne peuvent revêtir la forme au porteur qu'après leur complète libération.

La société est autorisée à demander à tout moment auprès de l'organisme chargé de la compensation des valeurs mobilières les renseignements prévus par la loi relatifs à l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote aux assemblées d'actionnaires.

La société est en outre en droit de demander dans les conditions fixées par le Code de Commerce l'identité des propriétaires de titres lorsqu'elle estime que certains détenteurs dont l'identité lui a été révélée sont propriétaires de titres pour le compte de tiers.

La société peut demander à toute personne morale propriétaire de plus de 2,5 % du capital ou des droits de vote de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social de cette personne morale ou des droits de vote à ses assemblées générales.

Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder le nombre d'actions ou de droits de vote dépassant les seuils prévus par la réglementation en vigueur doit respecter les obligations d'information prévues par celle-ci. La même information est due lorsque la participation au capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils prévus par la réglementation en vigueur.

En cas de non respect de l'obligation mentionnée aux alinéas qui précèdent, les actions excédant la fraction non déclarée sont privées du droit de vote à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital social.

III - Les actions sont librement négociables.

Elles sont inscrites en compte et se transmettent par virement de compte à compte dans les conditions prescrites par la réglementation en vigueur. »

Article 9 - Droits et obligations attachés aux actions

« I - Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices à une part proportionnelle au nombre des actions émises ; toute action a notamment droit, en cours de société comme en liquidation, au règlement de la même somme nette pour toute répartition ou tout remboursement, en sorte qu'il est, le cas échéant, fait masse entre toutes les actions indistinctement de toutes exonérations fiscales comme de toutes taxations auxquelles cette répartition ou ce remboursement pourrait donner lieu.

Les Actionnaires ne sont tenus, même à l'égard des tiers, que jusqu'à concurrence du montant des actions qu'ils possèdent ; au-delà, ils ne peuvent être soumis à aucun appel de fonds.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, les titres isolés ou en nombre inférieur à celui requis ne donnent aucun droit à leurs propriétaires contre la Société, les Actionnaires ayant à faire, dans ce cas, leur affaire personnelle du groupement du nombre d'actions nécessaires.

Les Actionnaires exercent leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi.

L'Actionnaire détenteur continue à représenter seul les actions par lui remises en gage.

II - Les présents statuts ne stipulent aucun avantage particulier au profit de personnes associées ou non.

III - Indivisibilité des actions - Nue-propriété - Usufruit.

1. - Les actions sont indivisibles à l'égard de la société.

Les propriétaires indivis d'actions sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux, considéré comme seul propriétaire ou par un mandataire unique. En cas de désaccord, le mandataire unique peut être désigné en justice à la demande du copropriétaire le plus diligent.

2. - Sauf convention contraire notifiée à la société, les usufruitiers d'actions représentent valablement les nus-propriétaires à l'égard de la société. Toutefois, le droit de vote appartient au nu-propriétaire dans les Assemblées Générales Extraordinaires. »

Article 10 - Libération des actions de numéraire

« Les sommes restant à verser sur les actions de numéraire sont appelées par le Conseil d'Administration.

Les quotités appelées et la date à laquelle les sommes correspondantes doivent être versées sont portées à la connaissance des Actionnaires par lettre recommandée adressée à chacun d'eux quinze jours au moins à l'avance.

L'Actionnaire qui n'effectue pas à leur échéance, les versements exigibles sur les actions dont il est titulaire, est, de plein droit et sans mise en demeure préalable, redevable à la société d'un intérêt de retard calculé jour après jour à partir de la date d'exigibilité au taux légal en matière commerciale, sans préjudice des mesures d'exécution forcée prévues par la loi. »

Article 24 (extrait) - Droit de vote

« [...] Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action donne droit au même nombre de voix avec minimum d'une voix.

b) Toutefois, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire de nationalité française, d'un Etat membre de la Communauté Européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ce droit de vote double bénéficiera, dès leur émission, aux actions nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Le droit de vote double cessera de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété. Néanmoins, n'interrompra pas le délai ci-dessus fixé, ou conservera le droit acquis, tout transfert du nominatif au nominatif, par suite de succession ab intestat ou testamentaire, de partage de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit du conjoint ou de parents au degré susceptible. »

CONDITIONS REGISSANT LA TENUE DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Article 21 - Généralités

« L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des Actionnaires. Ses délibérations, prises conformément à la loi et aux statuts, obligent tous les Actionnaires, même absents, incapables ou dissidents.

L'Assemblée Générale se compose de tous les Actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Chaque année, il doit être réunie dans les six mois de la clôture de l'exercice, sauf prorogation de ce délai par décision de justice, une Assemblée Générale Ordinaire.

Des Assemblées Générales, soit ordinaires, dites ordinaires réunies extraordinairement, soit extraordinaires, soit spéciales, selon l'objet des résolutions proposées, peuvent en outre être réunies à toute époque de l'année. »

Article 22 - Qualification des Assemblées

« Les décisions collectives des Actionnaires sont prises en Assemblées Générales qualifiées d'ordinaires ou d'extraordinaires.

L'Assemblée Générale Ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes les décisions qui ne modifient pas les statuts.

Elle est réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social écoulé.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des Actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

S'il existe plusieurs catégories d'actions, aucune modification ne peut être faite aux droits des actions d'une de ces catégories sans vote conforme d'une Assemblée Générale Extraordinaire ouverte à tous les Actionnaires et, en outre, sans vote également conforme d'une Assemblée spéciale ouverte aux seuls propriétaires des actions de la catégorie intéressée. »

Article 23 - Convocation des Assemblées

« Les Assemblées Générales sont réunies au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Trente jours au moins avant la date de l'assemblée, la société fait paraître un avis de réunion au Bulletin des annonces légales obligatoires, qui précise l'ordre du jour de l'assemblée et contient le texte des projets de résolution présentés à l'assemblée par le conseil d'administration ainsi que les modalités de justification auprès de la société de l'inscription en compte des actions au porteur et de leur indisponibilité jusqu'à la date de l'assemblée. Il mentionne également le délai dans lequel peuvent être envoyées les demandes d'inscription des projets de résolution émanant d'actionnaires.

Les convocations sont faites par avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et, en outre, au Bulletin des annonces légales obligatoires, conformément à la loi.

Les titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation sont convoqués dans les conditions fixées par la loi et la réglementation en vigueur.

Les mêmes droits appartiennent à tous les copropriétaires d'actions indivises inscrits à ce titre dans le délai prévu à l'alinéa précédent. En cas de démembrement de la propriété de l'action, ils appartiennent au titulaire du droit de vote.

Lorsqu'une assemblée n'a pu délibérer régulièrement, faute du quorum requis, la deuxième assemblée est convoquée dans les mêmes formes que la première et l'avis de convocation rappelle la date de celle-ci. Il en est de même pour la convocation d'une assemblée prorogée conformément au Code de commerce.

Le délai entre la date de l'insertion contenant l'avis de convocation et de l'envoi des lettres et la date de l'assemblée est au moins de quinze jours sur première convocation et de six jours sur convocation suivante. »

Article 24 - Accès aux Assemblées – Vote par correspondance – Droit de vote

« a) Tout Actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, quelque soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et accomplissement des formalités mentionnées dans les avis de convocation pour justifier de la propriété de ses actions, sans toutefois que la date avant laquelle ces formalités doivent être accomplies puisse être antérieure de plus de cinq jours à la date de l'Assemblée.

Tout Actionnaire peut également voter par correspondance ou se faire représenter selon les modalités légales et réglementaires.

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action donne droit au même nombre de voix avec minimum d'une voix.

b) Toutefois, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire de nationalité française, d'un Etat membre de la Communauté Européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ce droit de vote double bénéficiera, dès leur émission, aux actions nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Le droit de vote double cessera de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété. Néanmoins, n'interrompra pas le délai ci-dessus fixé, ou conservera le droit acquis, tout transfert du nominatif au nominatif, par suite de succession ab intestat ou testamentaire, de partage de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit du conjoint ou de parents au degré susceptible. »

Article 26 – Quorum et majorité

« I - L'Assemblée Générale Ordinaire ne délibère valablement sur première convocation que si les Actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote.

Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les Actionnaires présents ou représentés.

II - L'Assemblée Générale Extraordinaire ne délibère valablement que si les Actionnaires présents ou représentés possèdent au moins sur première convocation, le tiers et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les Actionnaires présents ou représentés.

Par dérogation légale, l'Assemblée Générale qui décide ou autorise une augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, statue aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire.

Quant à celle appelée à décider la transformation de la Société, elle délibère aux conditions de majorité prévues aux dispositions L 225-245 du Code de Commerce et qui diffèrent selon la forme nouvelle adoptée.

III - Sous réserve de dérogations légales, les Assemblées spéciales délibèrent dans les mêmes conditions que l'Assemblée Générale Extraordinaire.

IV - Vote par correspondance - Tout Actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire conforme aux prescriptions réglementaires.

Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires reçus par la société avant la réunion de l'Assemblée dans les conditions de délai fixées par décret.

Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs. »

Article 27 - Droit de Communication des Actionnaires

« Tout actionnaire a le droit d'obtenir communication des documents lui permettant de se prononcer en connaissance de cause et de porter un jugement informé sur la question et la marche de la Société, le tout dans les conditions prévues par la loi.

A compter de la communication, tout actionnaire a la faculté de poser par écrit des questions auxquelles le Conseil d'Administration doit répondre au cours de l'Assemblée. »

CONDITIONS POUVANT DIFFERER, RETARDER OU EMPECHER UN CHANGEMENT DE CONTROLE

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositif permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle de la Société.

FRANCHISSEMENTS DE SEUILS

➤ A la lecture de l'article 8 II des statuts de PONCIN YACHTS, « Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder le nombre d'actions ou de droits de vote dépassant les seuils prévus par la réglementation en vigueur doit respecter les obligations d'information prévues par celle-ci. La même information est due lorsque la participation au capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils prévus par la réglementation en vigueur.

En cas de non respect de l'obligation mentionnée aux alinéas qui précèdent, les actions excédant la fraction non déclarée sont privées du droit de vote à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital social. »

➤ Or, selon le Code de commerce (article L.233-7) : toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions ou de droits de vote représentant plus de l'un des seuils fixées par la loi doit respecter les obligations d'information prévues par celle-ci dans le délai imparti. La même information est également donnée lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils légaux.

Ainsi, au regard de la législation actuelle, toute personne physique ou morale qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 1/3 %, 50 %, 2/3 %, 90 % ou 95 % du capital ou des droits de vote, est tenu d'informer la Société, dans un délai fixé par décret en Conseil d'Etat, délai fixé à ce jour à 4 jours ouvrés, à compter du franchissement du seuil de participation, du nombre total d'actions ou de droits de vote qu'elle possède.

CONDITIONS REGISSANT LES MODIFICATIONS DU CAPITAL (ARTICLE 7 DES STATUTS)

« Le capital social peut être augmenté par tous modes et de toutes manières autorisés par la loi.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule compétente pour décider l'augmentation du capital, sur le rapport du Conseil d'Administration contenant les indications requises par la loi.

Conformément à la loi, les Actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit de préférence à la souscription des actions de numéraire émises pour réaliser une augmentation de capital, droit auquel ils peuvent renoncer à titre individuel. Ils disposent, en outre, d'un droit de souscription à titre réductible, si l'Assemblée Générale l'a décidé expressément.

Le droit à l'attribution d'actions nouvelles, à la suite de l'incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes d'émission appartient au nu-propriétaire, sous réserve des droits de l'usufruitier.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires peut aussi, sous réserve, le cas échéant, des droits des créanciers, autoriser ou décider la réduction du capital social pour telle cause et de telle manière que ce soit, mais en aucun cas, la réduction de capital ne peut porter atteinte à l'égalité entre Actionnaires.

La réduction du capital social, quelle qu'en soit la cause, à un montant inférieur au minimum légal ne peut être décidée que sous la condition suspensive d'une augmentation de capital destinée à amener celui-ci au moins au minimum légal à moins que la Société ne se transforme en société d'une autre forme n'exigeant pas un capital supérieur au capital social après sa réduction.

A défaut, tout intéressé peut demander en justice la dissolution de la société ; celle-ci ne peut être prononcée si au jour où le Tribunal statue sur le fond, la régularisation a eu lieu.

Une augmentation ou une réduction de capital peut toujours être réalisée même si elle fait apparaître des rompus, chaque Actionnaire devant faire son affaire personnelle de toute acquisition ou cession de droits de souscription, d'attribution ou d'actions anciennes permettant l'attribution d'un nombre entier d'actions nouvelles. »

CHAPITRE 22. CONTRATS IMPORTANTS

A l'exception du protocole d'accord signé avec des partenaires bancaires et évoqué ci-avant (Cf. § 4.3. « Risques financiers » page 27), PONCIN YACHTS n'a pas identifié de contrat souscrit par un membre quelconque du groupe et contenant des dispositions conférant à un membre quelconque du groupe une obligation ou un engagement important(e) pour l'ensemble du groupe, à la date du document d'enregistrement.

CHAPITRE 23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

Aucune déclaration ou rapport attribué à une personne intervenant en qualité d'expert n'est inclus par référence dans le présent Document de Référence .

CHAPITRE 24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Pendant la durée de validité du présent document, les documents listés ci-après peuvent être consultés sur support physique au siège social de PONCIN YACHTS :

- Les statuts de PONCIN YACHTS.
- Tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de PONCIN YACHTS dont une partie est incluse ou visée dans le présent Document de Référence ;
- Les informations financières historiques de PONCIN YACHTS chaque exercice précédent la publication du présent Document de Référence .

La cotation du titre PONCIN YACHTS est reprise dans plusieurs quotidiens d'information générale, économique et financière, dans lesquels la Société publie également, en tant que de besoin, ses communiqués.

L'information permanente concernant la Société est diffusée sur son site Internet et est reprise sur le site Internet de NYSE Euronext.

La publication au BALO et à l'Autorité des Marchés Financiers est réalisée conformément à la réglementation en vigueur (Décret n° 2008-258 du 13 mars 2008 relatif à la publication de l'information financière réglementée et règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers).

La Société a mis en place un site internet où peuvent être également consultés les communiqués : <http://www.poncinyachts.com/public/groupe-poncin/html/fr/investisseurs/actualite.php?actu=1>

Parallèlement à ces moyens d'information réguliers, la Société ne manquerait pas de renforcer sa politique de communication à l'occasion de toute opération significative, ou de toute évolution de son environnement ou de sa politique.

Responsable de l'information financière :

Monsieur David ETIEN
PONCIN YACHTS
ZI La Pénissière, RN 137, 17230 Marans
Tél : +33 (0)5 46 00 87 41
Mail : David.Etien@groupeponcin.com

Responsable de la communication :

Aélium Finance
Monsieur Jérôme GACOIN
Tél : +33 (0)1.44.91.52.49
Mail : jgacoin@aelium.fr

24.1. AGENDA FINANCIER DE L'EXERCICE EN COURS

L'exercice social de la Société débute le 1^{er} septembre et clôt le 31 août.

Table 31. Agenda financier de l'exercice en cours

Date	Publication
13/10/2010	Chiffre d'affaires annuel
15/07/2010	Chiffre d'affaires T3 2009/2010
17/06/2010	Résultats S1 2009/2010

24.2. PUBLICATION DES 12 DERNIERS MOIS

Liste des informations publiées ou rendues publiques au cours des douze derniers mois.

Publication à l'Autorité des Marchés Financiers

PONCIN YACHTS est cotée sur le compartiment C de l'EURONEXT (FR 0010193052).

Préalablement au présent Document de Référence, la Société n'a pas réalisé de publication auprès de l'Autorité des Marchés Financiers www.amf-france.org au cours des 12 derniers mois.

Publication au bulletin des annonces légales obligatoires

Ces publications sont disponibles sur le site internet du « Bulletins des Annonces Légales Obligatoires (BALO) » : <http://www.journal-officiel.gouv.fr/balo/>

Table 32. Publication au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires depuis les 12 derniers mois

Date	Publication	Information	Détails
12/04/10	BALO du 12/04/10	PUBLICATION > Comptes annuels	Comptes annuels clos le 31 août 2009, sociaux et consolidés.
22/02/10	BALO du 29/01/10	CONVOCATIONS > Assemblée d'actionnaires et de porteurs de parts	Avis de réunion valant avis de convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26/02/2010

Publication à NYSE Euronext (Hugin)

Ces publications sont disponibles sur le site internet de NYSE Euronext : <http://www.euronext.com>

Table 33. Publications via le diffuseur HUGIN et disponibles sur NYSE Euronext (12 derniers mois)

Date	Publications
20/10/10	Poncin Yachts : Accélération du déploiement commercial Fort élargissement du réseau
13/10/10	CA annuel Bonnes perspectives confirmées
15/07/10	Chiffre d'affaires trimestriel T3 / Poursuite du développement
05/07/10	Bilan annuel du contrat de liquidité
17/06/10	Comptes semestriels et rapport d'activité semestriel (1 ^{er} semestre 2010)
17/06/10	Poncin Yachts : Résultats du premier semestre : - amélioration des performances d'exploitation - reprise de l'activité - perspectives confirmées (FR only)
29/04/10	Chiffre d'affaires 1er semestre 2009/2010
22/02/10	Avis de réunion valant convocation (Publication BALO du 29/01/10)
16/02/10	Forte hausse du carnet de commandes Objectifs confirmés
09/02/10	Mise à disposition du rapport financier 08/09
14/01/10	Bilan annuel du contrat de liquidité contracté avec la société de bourse GILBERT DUPONT
14/01/10	Résultats 2008/2009
05/11/09	Cession de la marque de semi rigides SEA HAWK au Groupe ZODIAC INTERNATIONAL
15/10/09	Chiffre d'affaires 2008 / 2009 Premières perspectives pour 2010 positives
30/09/09	Rapport semestriel 2008/2009
01/09/09	PV des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 AOUT 2009
03/08/09	Mise à disposition des comptes semestriels en cours d'audit et du rapport d'activité semestriel
03/08/09	Résultats S1 2008/2009 (1) et CA T3 2008 / 2009
27/07/09	Bilan semestriel du contrat de liquidité contracté avec la Société de Bourse GILBERT DUPONT
27/07/09	Avis de réunion valant convocation
02/07/09	Droits de Vote
25/06/09	Recentrage des gammes motonautiques WHITE SHARK et SEA HAWK sur l'usine moderne de Marans (17)
02/06/09	Sortie de Sauvegarde pour PONCIN YACHTS

Publication NYSE Euronext

Ces notices publiées par NYSE Euronext sont disponibles sur le site Internet : <http://www.euronext.com>

Table 34. Publication de notices par NYSE Euronext au cours des 12 derniers mois

Date	Avis n°	Description
21/10/09	PAR_20091021_05118_EUR	Avis

Dépôts au Greffe du Tribunal de Commerce de La Rochelle

En date de dépôt du présent Document de Référence, les publications des 12 derniers mois disponibles sur : <http://www.infogreffre.com> sont les suivantes :

Table 35. Dépôts au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris depuis les 12 derniers mois

Date	Type	Description / N° de dépôt
31/08/2009	STATUTS A JOUR	Dépôt numéro 3138 du 11/09/2009
31/08/2009	PV D'ASSEMBLEE	REDUCTION DE CAPITAL Dépôt numéro 3138 du 11/09/2009
02/02/2009	ORDONNANCE DU PRESIDENT	Dépôt numéro 2 du 05/02/2009
28/02/2007	PV D'ASSEMBLEE	DELEGATIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION Dépôt numéro 878 du 02/04/2007
19/12/2006	PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	MODIFICATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL TRANSFERT DU SIEGE A MARANS ZI LA PENISIERE, RN 137 Dépôt numéro 100 du 12/01/2007
19/12/2006	STATUTS A JOUR	Dépôt numéro 100 du 12/01/2007
31/08/2006	PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	Dépôt numéro 2025 du 11/09/2006
31/08/2006	ACTE	Dépôt numéro 2025 du 11/09/2006
02/03/2006	PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	AUGMENTATION DE CAPITAL Dépôt numéro 639 du 10/03/2006
16/02/2006	ACTE SOUS SEING PRIVE	TRAITE D'APPORT EN NATURE D'ACTIONS DE LA SAS KELT Dépôt numéro 639 du 10/03/2006

CHAPITRE 25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Le détail du périmètre de consolidation de PONCIN YACHTS est indiqué au § 20.6. « Informations financières intermédiaires consolidées établies au 28 février 2010 », page 299 du Document de Référence.

PONCIN YACHTS précise ne posséder aucune participation minoritaire ou majoritaire au 28 février 2010 autre que celles mentionnées au § 20.6. « Informations financières intermédiaires consolidées établies au 28 février 2010 », page 299 du Document de Référence.

INDEX DES TABLEAUX, GRAPHIQUES, ET AUTRES TABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE

TABLE 1.	INFORMATIONS FINANCIERES CONSOLIDÉES RESUMÉES	10
TABLE 2.	INFORMATIONS FINANCIERES CONSOLIDÉES INTERMÉDIAIRES RESUMÉES	11
TABLE 3.	ASSURANCES : POLICES RESPONSABILITÉ CIVILE	20
TABLE 4.	ASSURANCES : RESPONSABILITÉ CIVILE DES MANDATAIRES SOCIAUX	21
TABLE 5.	ASSURANCES : PERTE D'EXPLOITATION GROUPE	21
TABLE 6.	ASSURANCES : POLICES DOMMAGES	22
TABLE 7.	PRÉSENTATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT AU COURS DES 3 DERNIERS EXERCICES	30
TABLE 8.	ENDETTEMENT DU GROUPE PONCIN AU 31/08/2009	31
TABLE 9.	MONTANT DES INVESTISSEMENTS REALISÉS AU COURS DES EXERCICES 2007, 2008 ET 2009	40
TABLE 10.	PERIMÈTRE DE PONCIN YACHTS AU 28 FEVRIER 2010	57
TABLE 11.	CARACTÉRISTIQUES DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS DU GROUPE (PONCIN YACHTS ET SES FILIALES)	58
TABLE 12.	RESULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	65
TABLE 13.	RESULTAT OPÉRATIONNEL	68
TABLE 14.	RESULTAT FINANCIER DES 3 DERNIERS EXERCICES	70
TABLE 15.	RESULTAT NET DES 3 DERNIERS EXERCICES	71
TABLE 16.	VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS ENTRE LE 31 AOUT 2007 ET LE 28 FEVRIER 2010	74
TABLE 17.	VARIATION DE TRÉSORERIE AU COURS DES 3 DERNIERS EXERCICES	76
TABLE 18.	DETALS DES PRINCIPAUX EMPRUNTS ET CREDIT BAIL EN COURS AU 28 FEVRIER 2010	79
TABLE 19.	ENDETTEMENT FINANCIER DES 2 DERNIERS EXERCICES ET DU 1 ^{ER} SEMESTRE 2010	80
TABLE 20.	MARQUES DU GROUPE PONCIN YACHTS	84
TABLE 21.	NOMS DE DOMAINES DU GROUPE PONCIN YACHTS	85
TABLE 22.	COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 10 NOVEMBRE 2010	96
TABLE 23.	TABLEAU DE SYNTHÈSE DES REMUNERATIONS ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL	102
TABLE 24.	RECAPITULATIF DES REMUNERATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL	103
TABLE 25.	RECAPITULATIF RELATIF AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX	105
TABLE 26.	REPARTITION DES EFFECTIFS MOYENS AU COURS DES 2 DERNIERS EXERCICES	118
TABLE 27.	REPARTITION DES EFFECTIFS PAR TYPE DE CONTRATS AU 31/08/2009	118
TABLE 28.	ACTIONNARIAT DES DIRIGEANTS ET MANDATAIRES SOCIAUX AU 31 AOUT 2010	120
TABLE 29.	ACTIONNARIAT AU 10 NOVEMBRE 2010	121

TABLE 30. EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL AU COURS DE 12 DERNIERS MOIS	318
TABLE 31. AGENDA FINANCIER DE L'EXERCICE EN COURS.....	335
TABLE 32. PUBLICATION AU BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES DEPUIS LES 12 DERNIERS MOIS.....	335
TABLE 33. PUBLICATIONS VIA LE DIFFUSEUR HUGIN ET DISPONIBLES SUR NYSE EURONEXT (12 DERNIERS MOIS)	336
TABLE 34. PUBLICATION DE NOTICES PAR NYSE EURONEXT AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS	337
TABLE 35. DEPOTS AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS DEPUIS LES 12 DERNIERS MOIS	337